

David Ricardo (1817)

# Des principes de l'économie politique et de l'impôt

Traduit de l'Anglais par Francisco Solano Constancio et  
Alcide Fonteyraud., 1847 à partir de la 3<sup>e</sup> édition anglaise de 1821.

\* \* \*

Augmenté des notes de Jean-Baptiste Say

Chapitres I à XVI

Un document produit en version numérique par Pierre Tremblay,  
Collaborateur bénévole  
Courriel: [muishkin42@hotmail.com](mailto:muishkin42@hotmail.com)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"  
Site web: [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)

Une collection développée  
par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Pierre Tremblay, collaborateur bénévole, [muishkin42@hotmail.com](mailto:muishkin42@hotmail.com) dans la bibliothèque virtuelle [Les Classiques des sciences sociales](#) à partir de:

## **Ricardo, David (1772-1823)**

### **Des principes de l'économie politique et de l'impôt (1817)**

#### **Chapitres I à XVI**

Traduit de l'Anglais en 1847 par Francisco Solano Constancio et Alcide Fonteyraud, à partir de la 3<sup>e</sup> édition anglaise de 1821.

Collection des principaux économistes, Tome 13 ; Œuvre complète de David Ricardo, Volume 1, Paris : Osnabrück ; O. Zeller, 1966, Réimpression de l'édition 1847, pages 51-443. 584 pages.

Une édition électronique réalisée à partir du fac-similé de l'édition originale telle que reproduite par la Bibliothèque Nationale de France: <http://www.gallica.bnf.fr/>

Polices de caractères utilisées :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée le 6 juillet 2002 avec le traitement de textes Microsoft Word 1997 sur Windows 98.

Mise en page sur papier format  
LETTRE (US letter, 8.5'' x 11'')

# Table des matières

## Premier fichier (de deux)

[Préface de l'auteur](#)

[Avertissement pour la troisième édition](#)

### Chapitre I De la valeur

[Section première](#)

[Section II](#)

[Section III](#)

[Section IV](#)

[Section V](#)

[Section VI](#)

[Section VII](#)

Chapitre II [De la rente de la terre](#)

Chapitre III [Du profit foncier des mines](#)

Chapitre IV [Du prix naturel et du prix courant](#)

Chapitre V [Des salaires](#)

Chapitre VI [Des profits](#)

Chapitre VII [Du commerce extérieur](#)

Chapitre VIII [De l'impôt](#)

Chapitre IX [Des impôts sur les produits naturels](#)

Chapitre X [Des impôts sur les rentes](#)

Chapitre XI [De la dîme](#)

Chapitre XII [De l'impôt foncier](#)

Chapitre XIII [Des impôts sur l'or](#)

Chapitre XIV [Des impôts sur les maisons](#)

Chapitre XV [Des impôts sur les profits](#)

Chapitre XVI [Des impôts sur les salaires](#)

*Second fichier*

Chapitre XXVII	Des impôts sur les produits non agricoles
Chapitre XXVIII	De la taxe des pauvres
Chapitre XIX	Des changements soudains dans les voies du commerce
Chapitre XX	Des propriétés distinctives de la valeur des richesses
Chapitre XXI	Des effets de l'accumulation sur les profits et les intérêts des capitaux
Chapitre XXII	Des primes à l'exportation et des prohibitions à l'importation
Chapitre XXIII	Des primes accordées à la production
Chapitre XXIV	De la doctrine d'Adam Smith sur la rente de la terre
Chapitre XXV	Du commerce colonial
Chapitre XXVI	Du revenu brut et du revenu net
Chapitre XXVII	De la monnaie et des banques
Chapitre XXVIII	De la valeur comparative de l'or, du blé, et de la main-d'œuvre, dans les pays riches et dans les pays pauvres
Chapitre XXIX	Des impôts payés par le producteur
Chapitre XXX	De l'influence que l'offre et la demande ont sur les prix
Chapitre XXXI	Des machines
Chapitre XXXII	De l'opinion de M. Malthus sur la rente

# Préface de l'auteur

## [Table des matières](#)

Les produits de la terre, c'est-à-dire tout ce que l'on retire de sa surface par les efforts combinés du travail, des machines et des capitaux, se partage entre les trois classes suivantes de la communauté ; savoir : les propriétaires fonciers, - les possesseurs des fonds ou des capitaux nécessaires pour la culture de la terre, - les travailleurs qui la cultivent.

Chacune de ces classes aura cependant, selon l'état de la civilisation, une part très-différente du produit total de la terre sous le nom de rente, de profits du capital et de salaires, et cette part dépendra, à chaque époque, de la fertilité des terres, de l'accroissement du capital et de la population, du talent, de l'habileté de cultivateurs, enfin des instruments employés dans l'agriculture.

Déterminer les lois qui règlent cette distribution, voilà le principal problème en économie politique. Et cependant, quoique Turgot, Stuart, Smith, Say, Sismondi et d'autres auteurs aient répandu beaucoup de lumière sur cette science, leurs écrits ne renferment rien de bien satisfaisant sur la marche naturelle des rentes, des profits et des salaires.

En 1815, la véritable doctrine de la rente fut publiée à la fois par M. Malthus, dans un écrit intitulé : *Recherches sur la nature et le progrès de la rente*, et par un membre du collège de l'Université d'Oxford dans son *Essai sur l'emploi du capital en agriculture*. Sans une connaissance profonde de cette doctrine, il est impossible de concevoir les effets de l'accroissement de la richesse sur les profits et les salaires, ou de suivre d'une manière satisfaisante les

effets des impôts sur les différentes classes de la société, surtout lorsque les choses imposées sont des produits immédiats de la terre. Adam Smith, et les autres écrivains distingués dont j'ai fait mention, n'ayant pas envisagé avec justesse le principe de la rente, ont, ce me semble, négligé beaucoup de vérités importantes, dont on ne peut acquérir la connaissance qu'après avoir approfondi la nature de la rente.

Pour combler ce vide, il faudrait, je le sais, avoir un talent bien supérieur au mien ; mais, après avoir médité profondément sur cette matière, après avoir profité de tout ce qu'ont écrit les auteurs distingués déjà cités, et après le grand nombre de faits précieux que l'expérience des dernières années a fournis à la génération actuelle, j'ose espérer qu'on ne me taxera pas de présomption si je publie mon opinion sur les principes qui règlent les profits et les salaires, et sur l'influence des impôts. Si l'on reconnaissait que ces principes, qui me paraissent vrais, le sont en effet, ce serait alors à d'autres écrivains plus habiles que moi à développer toutes les conséquences qui en découlent.

En combattant des opinions reçues, j'ai cru devoir plus particulièrement examiner certains passages des ouvrages d'Adam Smith qui ne s'accordent pas avec ma manière de voir ; j'espère néanmoins qu'on ne me soupçonnera pas pour cela de ne point partager avec tous ceux qui reconnaissent l'importance de l'Économie politique, l'admiration si justement due à l'ouvrage profond de cet auteur célèbre.

La même remarque est applicable aux excellents écrits de M. Say, qui a été le premier ou un des premiers parmi les écrivains du continent à savoir apprécier et appliquer les principes de Smith, et qui, non-seulement, a fait plus que tous les auteurs étrangers pour inculquer aux nations de l'Europe les principes d'un système aussi lumineux qu'utile, mais encore a réussi à disposer cette science dans un ordre plus méthodique et plus instructif en l'enrichissant en même temps de recherches originales, exactes et profondes<sup>1</sup>. Le cas que je fais des écrits de M. Say ne m'a cependant pas empêché d'examiner avec la franchise que les intérêts de la science exigent les passages de son *Traité d'Économie politique* qui ne s'accordent pas avec mes opinions.

---

<sup>1</sup> Le chapitre XV, liv. I, *des Débouchés*, renferme surtout quelques principes très importants, que cet écrivain distingué a, je crois, développés le premier. (*Note de l'Auteur*)

# AVERTISSEMENT

## POUR LA TROISIÈME ÉDITION.

parue en 1821.

---

### [Table des matières](#)

Je me suis efforcé, dans cette édition, d'expliquer plus nettement que dans les précédentes mon opinion sur le problème important et difficile de la valeur : j'ai donc fait quelques additions au premier chapitre. J'ai aussi introduit un nouveau chapitre sur la question des machines, recherchant ainsi l'effet que des perfectionnements mécaniques produisent sur la situation des différentes classes de la société. Dans le chapitre consacré aux propriétés distinctives de la valeur et des richesses, j'ai interrogé et examiné les doctrines de M. Say sur ce sujet, doctrines qu'il a d'ailleurs corrigées dans la quatrième édition de son ouvrage. Dans le dernier chapitre, je me suis appliqué à faire ressortir plus nettement que jamais ce principe qui veut qu'un pays soit apte à payer des impôts additionnels en argent, alors même que l'ensemble de la valeur pécuniaire de ses marchandises vient à baisser, soit par une diminution dans la quantité de travail nécessaire pour produire le blé indigène, soit par la possibilité d'obtenir une portion du blé qu'il consomme à des prix moins élevés au dehors, et cela, au moyen de l'exportation de ses produits fabriqués. Cette considération a un intérêt immense, car elle s'allie directement au système de la libre importation des blés étrangers, fait capital, surtout dans les pays qui plient sous le faix d'une dette nationale énorme. J'ai essayé de montrer que la faculté d'acquitter des impôts ne dépend ni de la valeur vénale de

l'ensemble des marchandises, ni du revenu net en argent des capitalistes et des propriétaires, mais de *la valeur en argent du revenu de chacun, comparée à la valeur en argent des objets qu'il consomme habituellement.*

26 mars 1821.



## Chapitre I.

# DE LA VALEUR.

---

## Section I.

### [Table des matières](#)

La valeur d'une marchandise, ou la quantité de toute autre marchandise contre laquelle elle s'échange, dépend de la quantité relative de travail nécessaire pour la produire et non de la rémunération plus ou moins forte accordée à l'ouvrier.

Adam Smith a remarqué que le mot Valeur a deux significations différentes, et exprime, tantôt l'utilité d'un objet quelconque, tantôt la faculté que cet objet transmet à celui qui le possède, d'acheter d'autres marchandises. Dans un cas la valeur prend le nom de *valeur* en usage ou d'utilité : dans l'autre celui de valeur en échange. "Les choses, dit encore Adam Smith, qui ont le plus de valeur d'utilité n'ont souvent que fort peu ou point de valeur échangeable ; tandis que celles qui ont le plus de faveur échangeable ont fort peu ou point de valeur d'utilité." L'eau et l'air, dont l'utilité est si grande, et qui sont même indispensables à l'existence de l'homme, ne peuvent cependant, dans les cas ordinaires, être donnés en échange

pour d'autres objets. L'or, au contraire, si peu utile en comparaison de l'air ou de l'eau, peut être échangé contre une grande quantité de marchandises <sup>1</sup>.

Ce n'est donc pas l'utilité qui est la mesure de la valeur échangeable, quoiqu'elle lui soit absolument essentielle. Si un objet n'était d'aucune utilités, ou, en d'autres termes, si nous ne pouvions le faire servir à nos jouissances, ou en tirer quelque avantage, il ne posséderait aucune valeur échangeable, quelle que fût d'ailleurs sa rareté, ou quantité de travail nécessaire pour l'acquérir.

Les choses, une fois qu'elles sont reconnues utiles par elles-mêmes, tirent leur valeur échangeable de deux sources, de leur rareté, et de la quantité de travail nécessaire pour les acquérir.

Il y a des choses dont la valeur ne dépend que de leur rareté. Nul travail ne pouvant en augmenter la quantité, leur valeur ne peut baisser par suite d'une plus grande abondance. Tels sont les tableaux précieux, les statues, les livres et les médailles rares, les vins d'une qualité exquise, qu'on ne peut tirer que de certains terroirs très-peu étendus, et dont il n'y a par conséquent qu'une quantité très-bornée, enfin, une foule d'autres objets de même nature, dont la valeur est entièrement indépendante de la quantité de travail qui a été nécessaire à leur

---

<sup>1</sup> La distinction que fait ici M. Ricardo, d'après Adam Smith, entre la *valeur d'utilité* et la *valeur échangeable*, est fondamentale en économie politique. Peut-être aurait-il dû remarquer que cette dernière, la *valeur échangeable*, est celle dont Smith s'est exclusivement occupé dans tout son ouvrage, et que c'est en cela que consiste le grand pas qu'il a fait faire à l'économie politique, à la science de toutes, peut-être, qui influe plus directement sur le sort des hommes. En effet, la *Valeur*, cette qualité abstraite par laquelle les choses deviennent des *Richesses*, ou des *portions de richesses*, était une qualité vague et arbitraire que chacun élevait ou abaissait à son gré, selon l'estime que chacun faisait de sa chose ; mais du moment qu'on a remarqué qu'il fallait que cette valeur fût reconnue et avouée pour qu'elle devînt une richesse réelle, la science a eu dès lors une base fixe : *La valeur courante ou échangeable des choses*, ce qu'on appelle leur *prix courant*, lorsque l'évaluation en est faite dans la monnaie du pays. En raisonnant sur cette valeur, sur ce qui la crée, sur ce qui l'altère, on n'a plus raisonné sur des abstractions, pas plus que deux héritiers, après avoir fait l'inventaire d'une succession, ne se partagent des abstractions.

Je ne saurais m'empêcher de remarquer ici la cette nécessité de fixer la valeur des choses par la valeur qu'on peut obtenir en retour de ces mêmes choses, dans l'échange qu'on voudrait en faire, a détourné la plupart des écrivains du véritable objet des recherches économiques. On a considéré l'échange comme le fondement de la richesse sociale, tandis qu'il n'y ajoute effectivement rien. Deux valeurs qu'on échange entre elles, un boisseau de froment et une paire de ciseaux, ont été préalablement formées avant de s'échanger ; la richesse qui réside en elles existe préalablement à tout échange ; et, bien que les échanges jouent un grand rôle dans l'économie sociale, bien qu'ils soient indispensables pour que les produits parviennent jusqu'à leurs consommateurs, ce n'est point dans les échanges mêmes que consiste la production ou la consommation des richesses. Il y a beaucoup de richesses produites, et même distribuées sans échange effectif. Lorsqu'un gros cultivateur du Kentucky distribue à sa famille et à ses serviteurs le froment de ses terres et la viande de ses troupeaux ; lorsqu'il fait filer et tisser dans sa maison, pour son usage, les laines ou le coton de sa récolte, et qu'il distille même des pêches pour faire sa boisson, lui et les siens produisent et consomment des richesses qui n'ont point subi d'échange.

La valeur échangeable d'une chose, même lorsque l'échange ne s'effectue pas, sa valeur vénale, c'est-à-dire la valeur qu'elle aurait dans le cas où l'on jugerait à propos de la vendre, suffit donc, même sans qu'aucune vente ait lieu, pour constituer la richesse. C'est ainsi qu'un négociant connaît sa richesse par l'inventaire qu'il fait de son fonds, même sans avoir l'intention de le vendre. J.-B. Say

production première. Cette valeur dépend uniquement de la fortune, des goûts et du caprice de ceux qui ont envie de posséder de tels objets.

Ils ne forment cependant qu'une très-petite partie des marchandises qu'on échange journellement. Le plus grand nombre des objets que l'on désire posséder étant le fruit de l'industrie, on peut les multiplier, non-seulement dans un pays, mais dans plusieurs, à un degré auquel il est presque impossible d'assigner des bornes, toutes les fois qu'on voudra y consacrer l'industrie nécessaire pour les créer.

Quand donc nous parlons des marchandises, de leur valeur échangeable, et des principes qui règlent leurs prix relatifs, nous n'avons en vue que celles de ces marchandises dont la quantité peut s'accroître par l'industrie de l'homme, dont la production est encouragée par la concurrence, et n'est contrariée par aucune entrave.

Dans l'enfance des sociétés la valeur échangeable des choses, ou la règle qui fixe la quantité que l'on doit donner d'un objet pour un autre, ne dépend que de la quantité comparative de travail qui a été employée à la production de chacun d'eux.

"Le prix réel de chaque chose, dit Adam Smith, ce qu'elle coûte réellement à la personne qui a besoin de l'acquérir, est l'équivalent de la peine et de l'embarras qu'il a fallu pour l'acquérir. Ce que chaque chose vaut réellement pour celui qui l'a acquise, et qui cherche à en disposer, ou à l'échanger pour quelque autre objet, c'est la peine et l'embarras que cette chose peut lui épargner, et qu'elle a le pouvoir de rejeter sur d'autres personnes. Le travail a été le premier prix, la monnaie primitive avec laquelle tout a été payé <sup>1</sup>." Et dans un autre endroit il ajoute : "Dans cet état grossier des sociétés naissantes, qui précède l'accumulation des capitaux, et l'appropriation des terres, le rapport entre la quantité de travail nécessaire pour acquérir chaque objet paraît la seule donnée qui puisse conduire à poser une règle pour l'échange des uns contre les autres. Par exemple, si dans une nation de chasseurs il en coûte ordinairement deux fois autant de travail pour tuer un castor que pour tuer un daim, on donnera naturellement deux daims pour un castor, ou, en d'autres termes, un castor vaudra deux daims. Il est tout simple que ce qui est d'ordinaire le produit de deux journées ou de deux heures de travail, vaille le double de ce qui n'exige ordinairement qu'un jour ou une heure de travail <sup>2</sup>."

Il importe essentiellement en économie politique de savoir si telle est en réalité la base de la valeur échangeable de toutes les choses, excepté de celles que l'industrie des hommes ne

<sup>1</sup> Smith, et après lui, tous les écrivains anglais, confondent les mots *travail* et *industrie*. D'après l'analyse des travaux productifs qui fait partie de mon *Traité d'Économie politique*, on voit que les travaux productifs sont ceux du savant qui étudie les lois de la nature, de l'*entrepreneur d'industrie* qui les applique à la satisfaction des besoins de l'homme, et de l'*ouvrier* qui exécute le travail manuel qui résulte de l'indication des deux premiers. Le mot travail exprime imparfaitement toutes ces opérations, dont quelques-unes renferment des résultats de ce qu'il y a de plus relevé dans l'intelligence humaine. C'est à leur ensemble qu'il convient de donner le nom d'*industrie*, pour réserver le nom de *travail* aux opérations qui sont plus dépourvues de combinaisons. L'analyse des divers opérations de l'industrie et d'autant plus nécessaire, qu'elles obtiennent, dans la distribution des valeurs produites par leur moyen, des rétributions très-diverses. J.-B. Say

<sup>2</sup> Livre I, chap. 16, p. 65, édit. Guillaumin.

peut multiplier à volonté ; car il n'est point de source d'où aient découlé autant d'erreurs, autant d'opinions diverses, que du sens vague et peu précis qu'on attache au mot *valeur*.

Si c'est la quantité de travail fixée dans une chose, qui règle sa valeur échangeable, il s'ensuit que toute augmentation dans la quantité de ce travail doit nécessairement augmenter la valeur de l'objet auquel il a été employé ; et de même que toute diminution du même travail doit en diminuer le prix <sup>1</sup>.

Adam Smith, après avoir défini avec tant de précision la source primitive de toute valeur échangeable, aurait dû, pour être conséquent, soutenir que tous les objets acquéraient plus ou moins de valeur selon que leur production coûtait plus ou moins de travail. Il a pourtant créé lui-même une autre mesure de la valeur, et il parle de choses qui ont plus ou moins de valeur selon qu'on peut les échanger contre plus ou moins de cette mesure. Tantôt il dit que c'est la valeur du blé, et tantôt il assure que c'est celle du travail ; non pas du travail dépensé dans la production d'une chose, mais de celui que cette chose peut acheter ; - comme si c'étaient là deux expressions équivalentes, et comme si parce que le travail d'un homme est devenu deux fois plus productif, et qu'il peut créer une quantité double d'un objet quelconque, il s'ensuivait qu'il doit obtenir en échange une double rétribution.

Si cela était vrai, si la rétribution du travailleur était toujours proportionnée à sa production, il serait en effet exact de dire que la quantité de travail fixée dans la production d'une chose, et la quantité de travail que cet objet peut acheter, sont égales ; et l'une ou l'autre indifféremment pourrait servir de mesure exacte pour les fluctuations des autres objets : Mais ces deux quantités ne sont point égales : la première est en effet très-souvent une mesure fixe qui indique exactement la variation des prix des autres objets ; la seconde, au contraire, éprouve autant de variations que les marchandises ou denrées avec lesquelles on peut la comparer. C'est ainsi qu'Adam Smith, après avoir, avec beaucoup de sagacité, démontré combien une mesure variable, telle que l'or et l'argent, était insuffisante pour servir à déterminer le

---

<sup>1</sup> M. Ricardo me semble à tort ne considérer ici qu'un des éléments de la valeur des choses, c'est-à-dire le travail, ou, pour parler plus exactement, l'étendue des sacrifices qu'il faut faire pour les produire. Il néglige le premier élément, le véritable fondement de la valeur, l'utilité. C'est l'utilité qui occasionne la demande qu'on fait d'une chose. D'un autre côté, le sacrifice qu'il faut faire pour qu'elle soit produite, en d'autres mots, ses frais de production font sa rareté, bornent la quantité de cette chose qui s'offre à l'échange. Sa valeur s'élève d'autant plus qu'elle est plus demandée et moins offerte, et s'élève d'autant moins qu'elle est moins demandée et plus offerte. Ce principe est fondamental en économie politique ; il est confirmé par une expérience constante ; il est expliqué par le raisonnement. (Voyez mon Traité d'Economie politique, liv. II, chap. I.) Ce ne sont donc pas tes frais de production seuls, ce que M. Ricardo, d'après Smith, appelle le prix naturel d'une chose, qui règle sa valeur échangeable, son prix courant, si l'on veut exprimer cette valeur en monnaie. Lorsque les frais de production augmentent, pour que la valeur échangeable augmentât aussi, il faudrait que le rapport de l'offre et de la demande restât le même ; il faudrait que la demande augmentât aussi ; et il est de fait qu'elle diminue ; il est impossible, toutes ces circonstances étant d'ailleurs les mêmes, qu'elle ne diminue pas. La valeur échangeable ne peut donc pas monter comme les frais de production. C'est pour avoir perdu de vue ce fait constant, et par conséquent ce principe fondamental, que M. Ricardo a été entraîné, je crois, dans quelques erreurs, que je prendrai la liberté de relever dans l'intérêt de la science, et sans m'écarter des égards que mérite l'auteur par ses qualités personnelles autant que par ses talents. J.-B. Say.

prix variable des autres objets, a lui-même adopté une mesure tout aussi variable, en choisissant pour cela le blé ou le travail <sup>1</sup>.

L'or et l'argent sont sans doute sujets à des fluctuations de valeur par la découverte de mines nouvelles et plus riches, mais ces découvertes sont rares, et leurs effets, quoique importants, se bornent à des époques d'une durée comparativement courte. Leur valeur peut aussi éprouver des variations par l'effet des améliorations introduites dans l'exploitation des mines et dans les machines qui y sont employées, ces améliorations produisant avec le même travail plus de métal. Enfin l'épuisement graduel des mines qui fournissent les métaux précieux, peut encore déterminer certaines fluctuations sur les marchés. Mais est-il une seule de ces causes de fluctuation à laquelle le blé ne soit également sujet ? Sa valeur ne varie-t-elle pas par les améliorations dans l'agriculture, dans les instruments aratoires, par le perfectionnement des machines, ainsi que par la découverte de nouveaux terrains fertiles, qui, livrés à la culture dans d'autres pays, ne peuvent manquer d'influer sur le prix des grains dans tout marché où l'importation sera libre ? D'ailleurs, le blé n'est-il pas sujet à hausser, par les prohibitions, par l'accroissement des richesses et de la population, et par la difficulté plus grande d'extraire un plus fort approvisionnement de blé des mauvais terrains dont la culture exige beaucoup plus de travail <sup>2</sup> ?

La valeur du travail n'est-elle pas également variable ; et n'est-elle pas modifiée, ainsi que toutes choses, par le rapport entre l'offre et la demande, rapport qui varie sans cesse avec la situation du pays ? n'est-elle pas encore affectée par le prix variable des subsistances et des objets de première nécessité, à l'achat desquels l'ouvrier dépense son salaire ?

Dans un même pays, pour produire une quantité déterminée d'aliments ou d'objets de première nécessité, il faut peut-être dans un temps le double du travail qui aurait suffi dans une autre époque éloignée ; et il se peut néanmoins que les salaires des ouvriers ne soient que fort peu diminués. Si l'ouvrier recevait pour ses gages, à la première époque, une certaine quantité de nourriture et de denrées, il n'aurait probablement pu subsister si on la lui avait diminuée. Les substances alimentaires et les objets de première nécessité auraient, dans ce cas, haussé de cent pour cent, en estimant leur valeur par la *quantité* de travail nécessaire à

---

<sup>1</sup> La vérité est que la valeur des choses étant une qualité essentiellement variable d'un temps à un autre, d'un lieu à un autre, la valeur d'une chose (fût-ce celle du travail) ne peut servir de mesure à la valeur d'une autre chose, si ce n'est pour un temps et pour un lieu donnés. C'est pour cela que, pour chaque lieu, il y a, tous les jours, un nouveau prix courant des marchandises, et un nouveau cours du change (qui n'est que le prix courant des diverses monnaies). Une mesure invariable des valeurs est une pure chimère, parce qu'on ne peut mesurer les valeurs que par des valeurs, c'est-à-dire par une quantité essentiellement variable. Il n'en résulte pas que la valeur soit chimérique ; elle ne l'est pas plus que la chaleur des corps qui ne peut pas se fixer davantage. J.-B. Say

<sup>2</sup> M. Ricardo ne tient nul compte de la raison qui a été donnée pourquoi la valeur du blé a dû être plus invariable que celle de toute autre marchandise. La population dans tout pays s'élevant et s'abaissant toujours en proportion des subsistances, le rapport entre la quantité de blé produite (quelle qu'on la suppose), et la quantité demandée, restant la même, la valeur échangeable a dû rester la même aussi. Le blé est un produit qui, par sa présence, crée ses consommateurs, et qui par son absence les détruit. On n'en peut pas dire autant de l'or. J.-B. Say

leur production, tandis que cette valeur aurait à peine augmenté si on l'eût mesurée par la quantité de travail contre laquelle s'échangeraient ces substances.

On peut faire la même remarque à l'égard de deux ou de plusieurs pays. L'on sait qu'en Amérique et en Pologne, sur les dernières terres mises en culture, le travail d'une année donne plus de blé qu'en Angleterre. Or, en supposant que toutes les autres denrées soient dans les trois pays à aussi bon marché, ne serait-ce pas une grande erreur de conclure que la quantité de blé payée à l'ouvrier doit être dans chaque pays proportionnée à la facilité de la production.

Si la chaussure et les vêtements de l'ouvrier pouvaient être fabriqués par des procédés nouveaux et perfectionnés, et exiger seulement le quart du travail que leur fabrication demande actuellement, ils devraient baisser probablement de soixante-quinze pour cent ; mais loin de pouvoir dire que par là l'ouvrier au lieu d'un habit et d'une paire de souliers, en aura quatre, il est au contraire certain que son salaire, réglé par les effets de la concurrence et par l'accroissement de la population, se proportionnerait à la nouvelle valeur des denrées à acheter. Si de semblables perfectionnements s'étendaient à tous les objets de consommation de l'ouvrier, son aisance se trouverait probablement augmentée, quoique la valeur échangeable de ces objets, comparée à celle des objets dont la fabrication n'aurait éprouvé aucun perfectionnement remarquable, se trouvât considérablement réduite, et qu'on les obtint par une quantité bien moindre de travail.

Il n'est donc pas exact de dire avec Adam Smith ; "que puisque le même travail peut quelquefois *acheter* une plus grande, et quelquefois une plus petite quantité de marchandises, c'est la valeur des marchandises qui change, et non celle du travail." Et par conséquent, "que la valeur du travail étant la seule qui soit invariable, elle seule peut servir de mesure fondamentale et exacte au moyen de laquelle on puisse en tout temps et en tout lieu estimer et comparer la valeur de toutes les denrées ou marchandises." Il est cependant exact de dire, ainsi que Smith l'avait avancé auparavant, "que les quantités proportionnelles de travail nécessaires pour obtenir chaque objet, paraissant offrir la seule donnée qui puisse conduire à poser une règle pour l'échange des uns contre les autres ;" ou, en d'autres mots, que c'est la quantité comparative de denrées que le travail peut produire, qui détermine leur valeur relative présente ou passé, et non les quantités comparatives de denrées qu'on donne à l'ouvrier en échange, ou en paiement de son travail.

Deux marchandises varient, je suppose, dans leur valeur relative, et nous désirons savoir celle qui a subi cette variation, cette transformation. En comparant l'une d'elles avec des souliers, des bas, des chapeaux, du fer, du sucre et toutes les autres marchandises, on trouve que sa valeur échangeable est restée la même ; en comparant l'autre avec les mêmes objets nous trouvons, au contraire, que sa valeur échangeable a varié ; cela seul nous autorise suffisamment à dire que la variation porte sur cette marchandise déterminée et non sur tous les autres objets avec lesquels on l'a comparée. Si, en pénétrant plus avant dans toutes les circonstances relatives à la production de ces différents objets, nous reconnaissons qu'il faut la même quantité de travail et de capital pour produire des souliers, des bas, des chapeaux, du fer, du sucre, etc. ; mais que la production de telle marchandise désignée est devenue moins

coûteuse et moins lente, la probabilité se change en certitude. On peut dire alors hardiment que a variation de valeur retombe uniquement sur cette marchandise, et on découvre ainsi la cause de cette variation.

Si je trouve qu'une once d'or s'échange pour une quantité moindre de marchandise, et que, cependant, la découverte de mines nouvelles et plus fertiles ou l'emploi de machines plus parfaites permet d'obtenir une quantité déterminée d'or avec moins de travail, je suis autorisé à dire que les causes des variations de la valeur de l'or, relativement à celle des autres marchandises, sont, à la fois, une économie de main d'œuvre et un travail plus facile, plus rapide. De même, si le travail venait à baisser considérablement de valeur relativement aux autres objets, si l'on reconnaissait que cette baisse vient d'une abondance extrême de blé, de sucre, de bas, abondance résultant de moyens de production plus actifs, il serait exact de dire que le blé et les autres objets nécessaires à l'existence ont perdu de leur valeur par suite d'une diminution dans la quantité de travail consacré à les produire, et que ce que l'ouvrier gagne en se procurant plus facilement les moyens d'existence, il le perd par la baisse que subit bientôt le prix de son travail. "Non, non, s'écrient aussitôt Adam Smith et M. Malthus : vous aviez sans doute raison de dire, en parlant de l'or, que ses fluctuations se traduisent en réalité par un abaissement de valeur, parce que ni le blé ni le travail n'avaient encore varié ; et de plus, comme l'or achèterait une moins grande quantité de denrées, on pouvait en conclure hardiment que toutes les denrées étaient restées invariables, et que l'or seul avait changé. Mais, lorsque le blé et le travail, - les deux choses que nous avons adoptées comme mesure des valeurs, malgré toutes les variations auxquelles nous les reconnaissons assujetties, - lorsque, dis-je, le blé et le travail baissent, on aurait tort d'en tirer les mêmes conclusions : pour être dans le vrai, il faudrait dire alors que le travail et le blé sont restés stationnaires en face du renchérissement des autres choses.

Or, c'est précisément contre ce langage que je proteste. Je crois que la cause des variations survenues entre le blé et les autres objets, se trouve, comme pour l'or, dans une économie de main d'œuvre : aussi suis-je logiquement entraîné à considérer ces variations comme le résultat d'une baisse dans la valeur du travail et du blé, et non comme un renchérissement des choses contre lesquelles on les échange. Supposons que je loue pour une semaine le travail d'un ouvrier, et qu'au lieu de dix schillings je lui en donne seulement huit ; si, d'ailleurs, il n'est survenu aucune variation dans la valeur de l'argent, il se pourra que cet ouvrier obtienne avec son salaire réduit plus d'aliments et de vêtements qu'auparavant : mais ceci, il faut l'attribuer à un abaissement dans la valeur des objets de consommation de l'ouvrier, et non, comme l'ont avancé Adam Smith et M. Malthus, à une hausse réelle dans la valeur de son salaire. Et pourtant, c'est pour avoir caractérisé ce fait, en disant qu'il constitue, au fond, une baisse dans la valeur du travail, qu'on m'accuse d'avoir adopté un langage nouveau, inusité, et qu'on ne saurait concilier avec les véritables principes de la science. Quant à moi, je crois que les termes inusités sont précisément ceux dont se servent mes adversaires.

Admettons qu'un ouvrier reçoive par semaine un boisseau de blé à une époque où le prix du blé est de 80 sch. par quarter (2 h. 90 l), et que le prix descendant à 40 sch., on lui en donne un boisseau et un quart. Admettons encore qu'il consomme chaque semaine, dans sa famille, un demi-boisseau de blé, et qu'il échange le surplus contre d'autres objets, tels que le

combustible, le savon, la chandelle, le thé, le sucre, le sel, etc., etc. ; si les trois quarts de boisseau qui lui resteront dans ce cas ne peuvent lui procurer autant de jouissances et de bien-être que le demi-boisseau dont il disposait autrement, dira-t-on encore que son travail a haussé de valeur ? Adam Smith insiste sur cette hausse, parce que son criterium est le blé, et que l'ouvrier reçoit plus de blé par semaine : mais Adam Smith eût dû y voir, au contraire, une baisse, "parce que la valeur d'une chose dépend de la faculté que transmet cette chose d'acheter les autres marchandises," et que, dans l'hypothèse supposée, le travail a perdu de cette faculté.



## Section II.

### [Table des matières](#)

La rémunération accordée à l'ouvrier varie suivant la nature du travail ; mais ce n'est pas là une des causes qui font varier la valeur relative des différentes marchandises.

Cependant, quoique je considère le travail comme la source de toute valeur, et sa quantité relative comme la mesure qui règle presque exclusivement la valeur relative des marchandises, il ne faut pas croire que je n'aie pas fait attention aux différentes espèces de travail et à la difficulté de comparer celui d'une heure ou d'un jour consacré à un certain genre d'industrie, avec un travail de la même durée consacré à une autre production. La valeur de chaque espèce de travail est bientôt fixée, et elle l'est avec assez de précision pour satisfaire aux nécessités de la pratique : elle dépend beaucoup de la dextérité comparative de l'ouvrier, et de l'activité avec laquelle il a travaillé. L'échelle comparative une fois établie, elle n'est sujette qu'à peu de variations. Si la journée d'un ouvrier en bijouterie vaut plus que celle d'un ouvrier ordinaire, cette proportion reconnue et déterminée depuis longtemps conserve sa place dans l'échelle des valeurs <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> "Quoique le travail soit la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise, ce n'est pas celle d'après laquelle on l'estime ordinairement. Il est souvent difficile de déterminer la proportion qui existe entre deux différentes quantités de travail. Le temps employé à exécuter deux différentes espèces d'ouvrage n'est pas toujours suffisant pour déterminer cette proportion. Il faut encore tenir compte des différents degrés de fatigue que l'ouvrier a endurée et de la dextérité qu'il a montrée. Un travail violent d'une heure peut-être beaucoup plus pénible que celui de deux heures employées à un ouvrage aisé ; et il peut y avoir beaucoup plus de travail dans une heure d'application à un métier qu'il a fallu dix ans de peines pour apprendre, que dans un mois de travail appliqué à une occupation ordinaire et aisée. Mais il n'est point aisé de trouver une mesure exacte du degré de fatigue ou de dextérité. Il est vrai qu'en échangeant les différents produits de différentes sortes de travail les uns contre les autres, on en tient compte ordinairement jusqu'à un certain point. Cependant cela ne se règle pas par une mesure exacte, et n'est que le résultat du débat entre le vendeur qui exige et l'acheteur qui marchandé, et qui se décide d'après cette espèce d'égalité approximative, qui, quoiqu'inexacte, suffit cependant dans les transactions ordinaires de la vie." *Richesse des Nations*, liv. I, chap. 10. (Edit. Guillaumin.)

En comparant donc la valeur d'un même objet à des époques différentes, on peut se dispenser d'avoir égard à l'habileté et à l'activité comparatives de l'ouvrier, car elles influent également aux deux époques. Des travaux de la même nature exécutés dans différents temps se comparent entre eux ; et si un dixième, un cinquième ou un quart a été ajouté ou ôté à leur prix, il en résultera un effet proportionné dans la valeur relative de l'objet. Si une pièce de drap valant actuellement deux pièces de toile, venait à valoir dans dix ans quatre pièces de toile, nous serions fondés à conclure en toute sécurité qu'il faut plus de travail pour fabriquer le drap, ou qu'il en faut moins pour faire de la toile, ou même que ces deux causes ont agi en même temps.

Les recherches sur lesquelles je voudrais porter l'attention du lecteur, ayant pour objet l'effet produit par les variations survenues dans la valeur relative des marchandises, et non dans leur valeur absolue, il est peu important de comparer les prix qu'on accorde aux différentes espèces de travail. Nous pouvons présumer que le rapport entre les différents prix reste à peu près le même d'une génération à l'autre, ou au moins que les variations qu'ils éprouvent d'une année à l'autre sont peu sensibles, quelque inégalité qui ait pu s'y trouver dans l'origine, et quels que soient la capacité, l'adresse ou le temps nécessaires pour acquérir la dextérité manuelle dans les différentes branches de l'industrie. Ces légères variations ne sauraient donc avoir, à des époques rapprochées, aucun effet notable sur la valeur relative des choses.

"Le rapport entre les taux différents des salaires et des profits dans les différents emplois du travail et des capitaux, ne paraît pas être modifié d'une manière sensible, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, par la richesse ou la misère, ni par les progrès ou la décadence des sociétés. De telles révolutions dans l'État doivent, en effet, influencer sur le taux général des salaires et des profits, mais elles finissent par modifier également les uns et les autres dans tous leurs différents emplois. Leurs rapports mutuels doivent donc rester les mêmes, et peuvent à peine subir une grande variation tant soit peu durable<sup>1</sup>, par la suite de semblables révolutions."

---

<sup>1</sup> *Richesse des Nations*, liv. I, chap. 10.

## Section III.

### Table des matières

La valeur des marchandises se trouve modifiée, non-seulement par le travail immédiatement appliqué à leur production, mais encore par le travail consacré aux outils, aux machines, aux bâtiments qui servent à les créer.

Même dans cet état primitif des sociétés dont il est question dans Adam Smith, le chasseur sauvage a besoin d'un capital quelconque, créé peut-être par lui-même et qui lui permette de tuer le gibier. S'il n'avait aucune espèce d'arme offensive, comment tuerait-il un castor ou un daim ? La valeur de ces animaux se composerait donc d'abord du temps et du travail employés à leur destruction, et ensuite du temps et du travail nécessaires au chasseur pour acquérir son capital, c'est-à-dire l'arme dont il s'est servi.

Supposons que l'arme propre à tuer le castor exige, pour sa fabrication, beaucoup plus de travail que celle qui suffit pour tuer le daim, en raison de la difficulté plus grande d'approcher du premier de ces animaux, et de la nécessité d'être par conséquent muni d'une arme propre à porter un coup assuré. Dans ce cas, il est probable qu'un castor vaudra plus que deux daims, précisément parce que, tout considéré, il faudra plus de travail pour tuer le premier.

Tous les instruments nécessaires pour tuer les castors et les daims pourraient aussi n'appartenir qu'à une seule classe d'hommes, une autre classe se chargeant du travail de la chasse ; mais leur prix comparatif serait toujours proportionné au travail employé, soit pour se procurer le capital, soit pour tuer ces animaux. Que les capitaux fussent abondants ou rares par rapport au travail ; qu'il y eût abondance ou disette des aliments et autres objets de première nécessité, les personnes qui auraient consacré une valeur égale de capital à un de ces deux emplois, pourraient retirer une moitié, un quart, ou un huitième du produit, le reste servant de salaire à ceux qui auraient fourni leur travail. Mais cette division d'intérêts ne saurait affecter la valeur réelle des produits ; en effet, soit que les profits du capital s'élèvent à cinquante, à vingt, ou à dix pour cent, soit que les salaires des ouvriers s'élèvent ou s'abaissent, l'effet en sera le même dans les deux emplois différents.

Qu'on suppose les occupations de la société plus étendues, en sorte que les uns fournissent les canots, les filets et les appareils nécessaires à la pêche ; et les autres, les semences et les instruments grossiers dont on se sert en commençant une culture : il sera toujours vrai de dire cependant que la valeur échangeable des objets produits est proportionnée au travail employé à leur production, et je ne dis pas seulement à leur production immédiate, mais encore à la fabrication des instruments et machines nécessaires à l'industrie qui les produit.

Si nous envisageons un état de société *encore plus avancé*, où les arts et le commerce fleurissent, nous verrons que c'est toujours le même principe qui détermine les variations dans la valeur des marchandises. En estimant, par exemple, la valeur échangeable des bas de coton, nous verrons qu'elle dépend de la totalité du travail nécessaire pour les fabriquer et les porter au marché. Il y a d'abord le travail nécessaire à la culture de la terre où l'on a récolté le coton brut ; puis celui qui a servi à le transporter dans le pays où l'on doit fabriquer les bas, - ce qui comprend une partie du travail employé à la construction du navire qui doit porter le coton, et qui est payé dans le fret des marchandises. Puis, vient le travail du fileur et du tisserand, et une partie de celui de l'ingénieur, du serrurier, du charpentier, qui a construit les bâtiments et les machines ; enfin les services du détaillant et de plusieurs autres personnes qu'il serait inutile d'énumérer. La somme totale de toutes ces sortes de travaux détermine la quantité des divers objets qui doit être échangée contre ces bas ; et une pareille estimation de tout le travail employé à la production de ces objets eux-mêmes, réglera également la quantité qui doit en être donnée pour les bas <sup>1</sup>.

Pour nous convaincre que c'est là le fondement réel de toute valeur échangeable, supposons qu'il ait été fait un perfectionnement qui abrège le travail dans une des différentes opérations que le coton brut doit subir, avant que des bas de coton puissent être apportés au marché pour être échangés contre d'autres objets ; et observons quels en seraient les effets. S'il fallait effectivement moins de bras pour cultiver le coton et pour le récolter ; si l'on

<sup>1</sup> M. Ricardo paraît n'avoir pas compris là-dedans les profits ou l'intérêt des capitaux comme partie constituante du prix des choses. Lorsqu'un acheteur paie la valeur d'une partie de bas, et que le travail du planteur qui a cultivé le coton, le travail du négociant qui l'a fait venir en Europe, le travail même du constructeur qui a bâti le navire, qui a construit les métiers du fileur, du tisserand ; lorsque tous ces travaux, dis-je, font partie du prix des bas, il n'y a encore rien dans ce prix pour payer *l'usage* des différentes portions de capitaux qui ont servi durant l'exercice de tous ces travaux. Et remarquez bien que lorsque je dis l'usage des capitaux, je ne veux pas dire seulement leur détérioration, la dépense nécessaire pour conserver aux instruments aratoires, aux navires, aux machines, leur entière valeur. Je suppose qu'il n'y a nulle détérioration dans la valeur capitale, et que les fonds qui ont servi dans ce commerce et dans ces manufactures sont, après la production, en raison de l'entretien et de la restauration des valeurs employées, égaux à ce qu'ils étaient lorsqu'on a entrepris cette production. Je dis que l'intérêt de ce capital n'est point encore payé indépendamment de l'acquittement de tous ces frais ; il faut nécessairement que cette production paie *le profit* ou *l'intérêt* de ces mêmes capitaux, et par conséquent que l'intérêt du capital fasse partie du prix des choses produites. On en peut dire autant du revenu des propriétaires fonciers (*rent of land*).

Par suite, M. Ricardo ne comprend point, dans ce qu'il nomme, d'après Smith, le prix naturel des choses, ni l'intérêt du capital, ni les profits du fonds de terre qui ont concouru à leur production. Cependant le concours du fonds capital et du fonds de terre est tout aussi indispensable pour la production que le concours des facultés industrielles ; les propriétaires des facultés productives du capital et des terres ne fournissent pas gratuitement ce concours, puisque l'un retire un intérêt et l'autre un fermage. Cet intérêt et ce fermage font bien nécessairement partie du prix des produits, puisque les frais de production ne peuvent être payés qu'avec le prix des produits qui en résultent. - J.-B. Say.

employait moins de matelots pour manœuvrer, ou moins de charpentiers pour construire le navire qui doit nous le porter ; si moins de personnes étaient employées à construire les bâtiments et les machines ; ou si après leur construction on en augmentait la puissance, les bas baisseraient infailliblement de prix, et par conséquent on ne pourrait plus les échanger que pour une moindre quantité d'autres objets. Ils baisseraient de prix, parce qu'une moindre portion de travail suffirait pour les produire, et ils ne pourraient plus être donnés en échange que pour une quantité moindre d'articles dans la fabrication desquels il ne se serait point opéré une pareille économie de main-d'œuvre.

Une économie dans le travail ne manque jamais de faire baisser la valeur relative d'une marchandise, - que cette économie porte sur le travail nécessaire à la fabrication de l'objet même, ou bien sur le travail nécessaire à la formation du capital employé dans cette production. Qu'il y ait moins de blanchisseurs, de fileurs et de tisserands directement employés à la fabrication des bas, ou moins de matelots, de charretiers, d'ingénieurs, de forgerons occupés indirectement à la même production : dans l'un et l'autre cas, le prix devra baisser. Dans le premier, toute l'économie de travail porterait entièrement sur les bas auxquels cette portion de travail était uniquement consacrée ; dans le second, une partie seulement de cette épargne porterait sur les bas, - l'autre retombant sur tous les autres objets à la production desquels contribuaient les bâtiments, les machines et les moyens de transport.

Supposons que dans un état de société peu avancé les arcs et les flèches du chasseur aient une valeur et une durée pareilles à celles du canot et des instruments du pêcheur, - les uns et les autres étant, d'ailleurs, le produit de la même quantité de travail. Dans un tel état de choses, la valeur du gibier, produit de la journée de travail du chasseur, sera exactement la même que celle du poisson pris par le pêcheur dans sa journée. Le rapport entre la valeur du poisson et celle du gibier se trouvera entièrement déterminé par la quantité de travail dépensé pour se procurer l'un et l'autre, quelle que soit la quantité de chacun des produits, et indépendamment du taux plus ou moins élevé des salaires ou des profits en général. Si, par exemple le pêcheur avait un canot et des instruments de pêche pouvant durer dix ans, et ayant une valeur de 100 liv. st. ; s'il employait dix hommes dont le salaire serait de 100 liv. st. et dont le travail donnerait chaque jour vingt saumons ; si, d'un autre côté, le chasseur, possédant des armes d'une égale valeur et d'une égale durée, employait aussi dix hommes dont le salaire serait de 100 liv. st. et dont le travail lui procurerait dix daims par jour, le prix naturel d'un daim devrait être de deux saumons, - que la portion du produit total accordée aux travailleurs qui l'ont pris fût, d'ailleurs, grande ou petite. La proportion de ce qui a pu être payé comme salaire est de la plus haute importance pour la question des profits ; car il est évident qu'ils doivent être forts ou faibles selon que les salaires sont élevés ou à bas prix ; mais cela ne peut nullement affecter la valeur relative du poisson et du gibier, le prix des journées devant être au même taux dans les deux genres d'industrie. Dans le cas où le chasseur voudrait exiger que le pêcheur lui donnât plus de poisson pour chaque pièce de gibier, en alléguant qu'il a dépensé une plus grande partie de sa chasse, ou de ce que vaut sa chasse, pour payer les journées de ses chasseurs, le pêcheur lui répondrait qu'il se trouve précisément dans le même cas. Par conséquent tant qu'une journée de travail continuera à donner à l'un la même quantité de poisson, à l'autre la même quantité de gibier, le taux naturel de l'échange

sera de un daim pour deux saumons, quelles que soient d'ailleurs les variations de salaires et de profits et l'accumulation du capital.

Si avec le même travail on obtenait moins de poisson ou plus de gibier, la valeur du premier hausserait par rapport à celle du second. Si, au contraire, on prenait avec le même travail moins de gibier ou plus de poisson, le gibier renchérirait par rapport au poisson.

S'il existait quelque autre objet d'échange dont la valeur fût invariable, et que l'on pût se procurer dans tous les temps et dans toutes les circonstances avec la même quantité de travail, nous pourrions, en comparant à cette valeur celle du poisson et du gibier, déterminer avec précision quelle portion de cette inégalité doit être attribuée à la cause qui change la valeur du poisson, et quelle portion à la cause qui change la valeur du gibier.

Supposons que l'argent soit cette mesure invariable. Si un saumon vaut une livre sterling, et un daim deux livres, un daim vaudra deux saumons ; mais un daim pourra acquérir la valeur de trois saumons, 1° dans le cas où il faudrait plus de travail pour se rendre maître des daims ; 2° dans le cas où il faudrait moins de travail pour pêcher du saumon ; 3° dans le cas où ces deux causes agiraient simultanément. Si une pareille mesure, invariable, fidèle, existait, on pourrait aisément évaluer l'effet de chacune de ces causes. Si le saumon continuait à se vendre au prix d'une livre sterling, tandis que le daim en vaudrait trois, nous pourrions conclure qu'il faut plus de travail pour se procurer des daims. Si les daims restaient au prix de 2 liv. st. pendant que le saumon aurait baissé à 13 s. 4 d., il faudrait certainement en conclure que moins de travail est nécessaire pour avoir du saumon ; et si le prix des daims haussait à 2 liv. 10 s., le saumon baissant 16 s. 8 d., nous devrions en conclure que les deux causes ont opéré conjointement pour produire ce changement dans la valeur relative de ces deux objets.

Il n'est pas de variations dans les salaires de l'ouvrier qui puissent influencer sur la valeur relative des marchandises, car, en supposant même qu'ils s'élèvent, il ne s'ensuit pas que ces objets doivent exiger plus de travail. Seulement, ce travail se paiera plus cher, et les mêmes motifs qui ont engagé le chasseur et le pêcheur à hausser le prix du gibier et du poisson, détermineront le propriétaire d'une mine à élever la valeur de son or. Ces motifs agissant avec la même force sur tous les trois, et la situation relative des trois personnes étant la même avant et après l'augmentation des salaires, la valeur relative du gibier, du poisson et de l'or n'auront éprouvé aucun changement. Les salaires pourraient monter de 20 pour cent, les profits diminuant par conséquent dans une proportion plus ou moins grande, sans causer le moindre changement dans la valeur relative de ces marchandises.

Supposons maintenant qu'avec le même travail et le même capital on pût avoir plus de poisson, mais non pas plus d'or ou de gibier ; dans ce cas, la valeur relative du poisson tomberait par rapport à celle de l'or ou du gibier. Si, au lieu de vingt saumons le travail d'un jour en rapportait vingt-cinq, le prix d'un saumon serait de 16 shellings au lieu de 1 livre sterling, et deux saumons et demi, au lieu de deux, seraient donnés en échange contre un daim ; mais le prix des daims se maintiendrait toujours à 2 liv. comme auparavant. Pareillement, si avec le même capital et le même travail on n'obtenait plus autant de poisson, sa

valeur comparative hausserait. alors, et le poisson augmenterait ou diminuerait de valeur échangeable, en raison seulement du plus ou moins de travail nécessaire pour en avoir une quantité déterminée ; mais jamais cette hausse ou cette baisse ne pourrait dépasser le rapport de l'augmentation ou de la diminution du travail nécessaire.

Si nous possédions une mesure fixe, au moyen de laquelle on pût estimer les variations dans les prix des marchandises, nous verrions que la dernière limite de la hausse est en raison de la quantité additionnelle de travail nécessaire à leur production ; et que cette hausse ne peut provenir que d'une production qui exige plus de travail. Une hausse dans les salaires n'augmenterait point le prix des marchandises en argent, ni même leur prix relativement à ces marchandises, dont la production n'exigerait pas une augmentation de travail, ou de capital fixe et circulant. Si la production d'un de ces objets exigeait plus ou moins de travail, nous avons déjà montré que cela causerait à l'instant un changement dans sa valeur relative ; mais ce changement serait dû à la variation survenue dans la quantité de travail nécessaire, et non à la hausse des salaires.

## Section IV.

### [Table des matières](#)

L'emploi des machines et des capitaux fixes modifie considérablement le principe qui veut que la quantité de travail consacrée à la production des marchandises détermine leur valeur relative.

Dans la précédente section, nous avons admis que les instruments et les armes nécessaires pour tuer le daim et le saumon avaient une durée égale, et étaient le résultat de la même quantité de travail. Nous avons reconnu en même temps que les variations dans la valeur relative du daim et du saumon dépendaient uniquement des différentes quantités de travail consacrées à les obtenir ; mais à tous les âges de la société les instruments, les outils, les bâtiments, les machines employés dans différentes industries peuvent varier quant à leur durée et aux différentes portions de travail consacrées à les produire. De même les proportions dans lesquelles peuvent être mélangés les capitaux qui paient le travail, et ceux engagés sous forme d'outils, de machines, de bâtiments, varient à l'infini. Cette différence dans le degré de persistance des capitaux fixes, et cette variété dans les proportions, où ils peuvent

être combinés avec les capitaux engagés, font apparaître ici une nouvelle cause propre à déterminer les variations survenues dans la valeur relative des marchandises. Cette cause, qui se joint à la somme de travail consacrée à la production des marchandises, est l'abaissement ou l'élévation de la valeur du travail.

La nourriture et les vêtements qui servent à l'ouvrier, les bâtiments dans lesquels il travaille, les outils qui facilitent son travail sont tous d'une nature périssable. Et cependant il existe des différences énormes dans le degré de permanence de ces divers capitaux. Une machine à vapeur durera plus longtemps qu'un vaisseau, un vaisseau plus que les vêtements d'un ouvrier, ces vêtements eux-mêmes auront une durée considérable, relativement à celle de la nourriture qu'il consomme.

Suivant que le capital disparaît rapidement et exige un renouvellement perpétuel, ou qu'il se consomme lentement, on le divise en deux catégories qui sont : le capital fixe et le capital circulant <sup>1</sup>. Un brasseur dont les bâtiments et les machines ont une valeur et une durée notables, est considéré comme employant une grande quantité de capital fixe. Au contraire, un cordonnier dont le capital se dissipe principalement en salaires qui servent à procurer à l'ouvrier sa nourriture, son logement et d'autres marchandises moins durables que les bâtiments et les machines, ce cordonnier est considéré comme employant une grande partie de ses capitaux sous forme de capital circulant.

Il faut encore observer que le capital non engagé peut rester plus ou moins longtemps dans la circulation, avant de rentrer aux mains du chef d'industrie. Ainsi, le blé que le fermier achète pour semer ses champs est un capital fixe, comparativement au blé qu'achète le boulanger pour faire son pain. Le premier le dépose dans la terre, et ne l'en retire qu'au bout d'un an ; le second peut le faire moudre, le vendre aux consommateurs sous forme de pain, retrouver tout entier son capital au bout d'une semaine, et le consacrer à d'autres productions.

Il peut donc arriver que deux industries emploient la même somme de capital ; mais ce capital peut aussi se diviser d'une manière très-différente sous le rapport de la portion engagée et de la portion qui circule. Dans une de ces industries, on peut n'employer qu'une faible fraction de capital sous forme de salaire, c'est-à-dire comme fonds circulant : le reste peut avoir été converti en machines, instruments, bâtiments, toutes choses qui constituent un capital comparativement fixe et durable. Dans une autre industrie, au contraire, la plus grande partie du capital sera peut-être consacrée à défrayer le travail, le reste servant à l'achat des bâtiments, des instruments et des machines. Il est évident, dès lors, qu'une hausse dans les salaires influera d'une manière bien différente sur les marchandises, selon qu'elles auront été produites sous telles et telles conditions.

Il y a plus. Deux manufacturiers peuvent employer la même somme de capital fixe et de capital circulant, et cependant avoir un capital fixe d'une durée très-inégale. L'un peut avoir des machines à vapeur coûtant 10,000 liv. st. l'autre des vaisseaux de la même valeur.

---

<sup>1</sup> Division peu essentielle et qu'il est d'ailleurs difficile d'établir d'une manière bien nette.



Si les hommes, privés de machines, produisaient par le seul effort de leur travail, et consacraient à la création des marchandises qu'ils jettent sur le marché, le même temps, les mêmes efforts, la valeur échangeable de ces marchandises serait précisément en proportion de la quantité de travail employée.

De même, s'ils employaient un capital fixe de même valeur et de même durée, le prix des marchandises produites serait le même, et varierait seulement en raison de la somme de travail plus ou moins grande consacrée à leur production.

Tout ceci est parfaitement démontré pour les marchandises produites dans des circonstances semblables. Celles-ci ne varieront, relativement les unes aux autres, que dans le rapport de l'accroissement ou de la diminution du travail nécessaire pour les produire. Mais, si on les compare avec d'autres marchandises qui n'auraient pas été créées avec la même somme de capital fixe, on voit qu'elles subissent l'influence de l'autre cause que j'ai énoncée, et qui est une hausse dans la valeur du travail : et cela, alors même que l'on aurait consacré à leur production la même somme d'efforts. L'orge et l'avoine continueront, quelles que soient les variations survenues dans les salaires, à conserver entre elles les mêmes rapports. Il en sera de même pour les étoffes de coton et de laine, si elles ont été produites dans des circonstances identiques ; mais une hausse ou une baisse des salaires survenant, l'orge pourra valoir plus ou moins, relativement aux étoffes de coton, et l'avoine, relativement aux draps.

Supposons que deux individus emploient chacun annuellement cent hommes à construire deux machines, et qu'un troisième individu emploie le même nombre d'ouvriers à cultiver du blé : chacune des deux machines vaudra, au bout de l'année, autant que le blé récolté, parce que chacune aura été produite par la même quantité de travail. Supposons maintenant que le propriétaire d'une des machines l'emploie, avec le secours de cent ouvriers, à fabriquer du drap, et que le propriétaire de l'autre machine l'applique, avec le même nombre de bras, à la production de cotonnades ; le fermier continuant de son côté à faire cultiver du blé à ses cent ouvriers. A la seconde année il se trouvera qu'ils auront tous utilisé la même somme de travail : mais les marchandises et les machines du fabricant de cotons et du fabricant de draps seront le résultat du travail de deux cents hommes pendant un an ou de cent hommes pendant deux ans. Le blé, au contraire, n'aura exigé que les efforts de cent ouvriers pendant un an ; de sorte que, si le blé a une valeur de 500 liv. st., les machines et les produits créés par les deux manufacturiers devront avoir une valeur double. Cette valeur sera même de plus du double, car le fabricant de cotonnades et le fabricant de draps auront tous deux ajouté à leur capital les profits de la première année, tandis que le fermier aura consommé les siens. Il arrivera donc, qu'à raison de la durée plus ou moins grande des capitaux, ou, ce qui revient au même, en raison du temps qui doit s'écouler avant que les différentes espèces de marchandises puissent être amenées sur le marché, leur valeur ne sera pas exactement proportionnelle à la quantité de travail qui aura servi à les produire. Cette valeur dépassera un peu le rapport de deux à un, afin de compenser ainsi le surcroît de temps qui doit s'écouler avant que le produit le plus cher puisse être mis en vente.

Supposons que le travail de chaque ouvrier coûte annuellement 50 liv. st., ou que le capital engagé soit de 500 liv. st., et les profits de 10 pour cent, la valeur de chacune des machines,

ainsi que celle du blé, sera au bout de l'année de 5,500 liv. st. La seconde année, les manufacturiers et le fabricant emploieront encore 500 liv. st. chacun en salaires, et vendront par conséquent encore leurs marchandises au prix de 5,500 liv. st. Mais, pour être de pair avec le fermier, les fabricants ne devaient pas seulement obtenir 5,500 liv. st. en retour des 5,000 liv. st. employées à rémunérer du travail : il leur faudra recueillir de plus une somme de 550 liv. st., à titre d'intérêts, sur les 5,500 liv. st. qu'ils ont dépensées en machines, et leurs marchandises devront donc leur rapporter 6,050 liv. st. On voit donc ainsi que des capitalistes peuvent consacrer annuellement la même quantité de travail à produire des marchandises, sans que ces mêmes marchandises aient la même valeur, et cela, en raison des différentes quantités de capitaux fixes et de travail, accumulés dans chacune d'elles. Le drap et les cotonnades ont la même valeur, parce qu'ils résultent d'une même somme de travail et de capital engagé. Le blé diffère de valeur, parce qu'il a été produit dans des conditions autres.

Mais, dira-t-on, comment une hausse dans les salaires pourra-t-elle influencer sur leur valeur relative ? Il est évident que le rapport entre le drap et les cotonnades ne variera pas, car, dans l'hypothèse admise, ce qui atteint l'un atteint également l'autre. De même, la valeur relative du blé et de l'or ne changera pas, parce que ces deux denrées sont produites dans des conditions identiques, sous le double rapport du capital fixe et du capital circulant : mais le rapport qui existe entre le blé et le drap ou les cotonnades devra nécessairement se modifier sous l'influence d'une hausse dans le prix du travail.

Toute augmentation de salaire entraîne nécessairement une baisse dans les profits. Ainsi, si le blé doit être réparti entre le fermier et l'ouvrier, plus grande sera la portion de celui-ci, plus petite sera celle du premier. De même, si le drap ou les étoffes de coton se divisent entre l'ouvrier et le capitaliste, la part du dernier ne s'accroîtra qu'aux dépens de celle du premier. Supposons, dès lors, que, grâce à une augmentation de salaires, les profits tombent de 10 à 9 pour cent ; au lieu d'ajouter au prix moyen de leurs marchandises, et, pour les profits de leur capital fixe, une somme de 556 liv. st., les manufacturiers y ajouteront 495 liv. st. seulement, ce qui portera le prix de vente à 5,995 liv. st., au lieu de 6,050 liv. st. Mais comme le prix du blé resterait à 5,500 liv. st., les produits manufacturés, où il entre une plus grande somme de capitaux fixes, baisseraient relativement au blé ou à toute autre denrée. L'importance des variations qui surviennent dans la valeur relative des marchandises par suite d'une augmentation de salaires, dépendrait alors de la proportion qui existerait entre le capital fixe et la totalité des frais de production. Toutes les marchandises produites au moyen de machines perfectionnées, dans des bâtiments coûteux et habilement construits, toutes celles, en d'autres termes, qui exigent beaucoup de temps et d'efforts avant de pouvoir être livrées sur le marché, perdraient de leur valeur relative, tandis que celles qui, produites uniquement, ou principalement, avec du travail, peuvent être rapidement jetées dans la circulation, augmenteraient de valeur.

Le lecteur remarquera cependant que cette cause n'a qu'une faible influence sur les marchandises. Une augmentation de salaires qui entraînerait une baisse de 1 pour cent dans les profits, ne déterminerait, dans la valeur relative des produits, qu'une variation de 1 pour cent : cette valeur descendrait donc de 6,050 liv. st. à 5,995 liv. st. L'effet le plus sensible qui pût

être produit par un accroissement de salaires sur le prix des marchandises, ne dépasserait pas 6 ou 7 pour cent, car on ne saurait admettre que les profits, dans quelque circonstance que ce soit, pussent subir d'une manière générale et permanente une dépression plus forte.

Il n'en est pas de même de cette autre cause modificative de la valeur, que nous avons reconnue être l'augmentation ou la diminution de la quantité de travail nécessaire pour créer des marchandises. S'il fallait pour produire du blé quatre-vingts hommes au lieu de cent, la valeur du blé descendrait de 5,500 liv. st. à 4,400 liv. st., c'est-à-dire de 20 pour cent : dans la même hypothèse, le prix du drap s'abaisserait de 6,050 liv. st. à 4,950 liv. st. De plus, toute altération profonde et permanente dans le taux des profits, dépend d'une série de causes qui n'agissent qu'à la longue, tandis que les variations qui surviennent dans la quantité de travail nécessaire pour créer des marchandises, sont des phénomènes de chaque jour. Chaque progrès dans les machines, les outils, les bâtiments, la production des matières premières épargne du travail, permet de créer une marchandise avec plus de facilité, et tend, par conséquent, à en réduire la valeur. En énumérant donc ici toutes les causes qui font varier la valeur des marchandises, on aurait tort, sans doute, de négliger l'influence réservée au mouvement des salaires ; mais on aurait tort aussi d'y attacher une trop grande importance. C'est pourquoi, tout en tenant compte de cette influence dans le cours de cet ouvrage, je considérerai cependant les grandes oscillations qu'éprouve la valeur relative des marchandises, comme résultant de la quantité de travail plus ou moins grande nécessaire à leur production.

Je crois à peine utile d'ajouter que les marchandises dont la production a coûté la même somme d'efforts, différeront néanmoins de valeur échangeable si on ne peut les amener sur le marché dans le même espace de temps.

Supposons que pendant un an je consacre 1,000 liv. st. à rétribuer le travail de vingt hommes occupés à créer une marchandise. Supposons encore que l'année suivante j'emploie vingt hommes à terminer, perfectionner le même produit pour des salaires égaux. Si les profits sont de 10 pour cent, ma marchandise livrée sur le marché au bout de ces deux années devra se vendre 2,310 liv. st. ; car j'y ai consacré la première année un capital de 1,000 liv. st., et la seconde année un capital de 2,100 liv. st. Un autre individu emploie la même quantité de travail, mais dans une seule année : il paie 2,000 liv. st. de salaires à quarante ouvriers. A la fin de l'année, le prix de la marchandise, y compris 10 pour cent de profits, ne dépassera pas 2,200 liv. st. Voilà donc deux marchandises produites par une quantité égale de travail et dont l'une se vend 2,310 liv. st., l'autre 2,200 liv. st.

Ce dernier cas semble différer du précédent, mais au fond il est parfaitement le même. Ainsi on y reconnaît, comme toujours, que l'accroissement de valeur d'une marchandise naît du temps plus ou moins considérable que nécessitent sa production et son transport sur le marché. Dans notre première hypothèse, les machines et le drap ont valu plus de deux fois ce que vaut le blé, quoiqu'ils eussent seulement exigé le double de travail ; dans le second cas, la somme de travail reste la même, et cependant, il y a accroissement de valeur. Cette différence dans la valeur des marchandises naît de ce que, dans les deux cas, les profits se sont joints au capital et réclament, conséquemment, une compensation équitable.

De tout ceci, il résulte que les différentes proportions de capital fixe et de capital circulant employés dans les diverses branches de l'industrie, modifient considérablement la règle qui s'applique aux époques où la production n'exige que du travail. Cette règle générale voulait que la valeur des marchandises fût dans le rapport du travail consacré à les produire ; les considérations présentées dans cette section démontrent que sans variations aucunes dans la quantité de travail employée, la hausse des salaires suffit pour déterminer une baisse dans la valeur échangeable des marchandises dont la production exige une certaine somme de capital fixe : plus grand sera le montant du capital engagé, plus importante sera la baisse.

## Section V.

### [Table des matières](#)

Le principe qui veut que la valeur ne varie pas avec la hausse ou la baisse des salaires, se trouve encore modifié par la durée du capital et par la rapidité plus ou moins grande avec laquelle il retourne à celui qui l'a engagé dans la production.

Dans la section précédente nous avons supposé deux sommes de même importance engagées dans deux industries différentes et inégalement subdivisées en capital fixe et capital circulant ; supposons maintenant que cette subdivision soit la même, mais que la différence se trouve être dans la durée de ces capitaux. Plus un capital se consomme rapidement et plus il se rapproche de la nature des capitaux circulants ; il disparaît pour reparaître bientôt et retourner au manufacturier. Nous venons de voir que plus le rapport du capital fixe domine dans une manufacture et plus la valeur des marchandises qui y sont produites tend, sous l'influence d'une augmentation de salaires, à s'abaisser relativement aux marchandises créées dans des fabriques où l'on trouve plus de capital circulant. Il en résulte donc. que la même cause produira les mêmes effets avec d'autant plus d'intensité que le capital se consommera plus rapidement et se rapprochera davantage de la nature des capitaux circulants.

Si le capital engagé est d'une nature périssable, il faudra chaque année de grands efforts pour le maintenir dans son intégrité ; mais ce travail de reconstitution peut-être considéré comme servant réellement à la production des marchandises, et devra se retrouver dans leur valeur. Si j'avais une machine de 20,000 liv. st., susceptible de produire certaines marchan-

dises avec le secours d'un faible travail ; si la détérioration graduelle de cette machine était peu importante, et le taux des profits de 10 pour cent, je me contenterais d'ajouter 2,000 liv. st. au prix de mes produits, comme compensation de l'emploi de ma machine. Mais si la détérioration était rapide et sérieuse, s'il fallait pour la conserver le travail de cinquante hommes tous les ans, j'ajouterais au prix de mes marchandises un excédant égal à l'excédant obtenu par tout autre manufacturier qui n'aurait pas de machines et qui emploierait cinquante hommes à créer d'autres produits.

Un accroissement de salaires agira donc d'une manière inégale sur la valeur des marchandises produites au moyen de machines qui s'usent rapidement et celles produites au moyen de machines d'une grande durée. Dans un cas, il entrerait une grande portion de travail dans les produits fabriqués, dans l'autre, il en entrerait fort peu. C'est pourquoi toute augmentation de salaires ou, ce qui est la même chose, tout abaissement dans le taux des profits tend à affaiblir la valeur relative des marchandises produites avec un capital durable et à élever proportionnellement au contraire la valeur de celles produites avec un capital d'une nature périssable. Une diminution de salaires aurait l'effet précisément contraire.

J'ai déjà dit que le capital fixe peut avoir une durée plus ou moins considérable. Supposons maintenant une machine se détruisant au bout d'une année, et accomplissant dans une certaine branche d'industrie le travail de cent hommes. Supposons encore que la machine coûte 5,000 liv. st., et que les salaires payés aux cent ouvriers s'élèvent à 5,000 liv. st., il est évident qu'il importera fort peu au manufacturier d'acheter la machine ou d'employer les cent hommes. Mais admettons maintenant que le prix du travail s'élève et atteigne 5,500 liv. st., nul doute alors que le manufacturier ne trouve son intérêt à acheter la machine et économiser ainsi 5,000 liv. st. sur la fabrication. On dira peut-être : les salaires haussant, il se peut que le prix de la machine hausse en même temps et atteigne 5,000 liv. st. C'est ce qui arriverait en effet si elle n'avait exigé l'emploi d'aucun fonds et s'il n'avait fallu payer au constructeur une certaine somme de profits. Ainsi, la machine étant le produit du travail de cent ouvriers, occupés pendant un an à raison de 50 liv. st. chacun, sa valeur serait naturellement de 5,000 liv. st. ; les salaires venant à atteindre 55 liv. st., le prix de la machine devrait être alors de 5,500 liv. st. ; mais il n'en saurait être ainsi. Il faut nécessairement que la machine ait été créée par moins de cent ouvriers, car dans le prix primitif de 5,000 liv. st. doivent être compris les profits sur le capital qui a servi à payer les ouvriers. Supposons donc que quatre-vingts hommes seulement aient été employés à raison de 50 liv. st. par an, soit 4,250 liv. st. par an, l'excédant de 750 liv. st. que donnerait la vente de la machine, en dehors des salaires dépensés, représenterait alors les profits du mécanicien, et les salaires venant à hausser de 10 pour cent, il serait obligé d'employer un capital additionnel de 425 liv. st., ce qui porterait ses frais de production à 4,675 liv. st., au lieu de 4,250 liv. st. En continuant à vendre sa machine 5,000 liv. st., son profit ne dépasserait donc pas 325 liv. st. Or ceci s'applique à tous les manufacturiers et à tous les capitalistes ; la hausse des salaires les atteint tous indistinctement. Aussi dans le cas où le fabricant de machines élèverait ses prix en raison de l'augmentation des salaires, les capitaux afflueraient bientôt dans cette branche de la production pour ramener, par voie de concurrence, les profits à leur taux ordinaire<sup>1</sup>. Nous

<sup>1</sup> Ceci nous indique pourquoi les vieilles sociétés sont constamment entraînées à employer des machines et les

voyons donc ainsi que l'accroissement des salaires n'aurait pas pour effet de déterminer une hausse dans la valeur des machines.

Cependant le manufacturier qui, au milieu d'une hausse générale des salaires, se servirait d'une machine qui n'accroîtrait pas ses frais de production, jouirait nécessairement de trois grands avantages s'il pouvait continuer à vendre ses marchandises au même prix ; mais, comme nous l'avons déjà vu, il serait obligé d'abaisser les prix, sous peine de voir son industrie inondée par un immense afflux de capitaux dont l'effet serait de ramener ses profits au niveau général. C'est ainsi que la société en masse profite de l'introduction des machines ; ces agents muets et infatigables sont toujours le produit d'un travail moins considérable que celui qu'ils déplacent, même quand ils ont la même valeur vénale. Ils ont pour effet de faire sentir à un plus petit nombre d'individus l'accroissement de valeur que prennent les subsistances et qui se reflète dans les salaires. Dans le cas cité plus haut cette hausse n'atteint que quatre-vingt-cinq ouvriers, et l'économie de main-d'œuvre qui en résulte se révèle par la modicité du prix de la marchandise fabriquée. Ni les machines, ni les produits créés par les machines ne prennent une valeur réelle plus considérable ; tous ces produits, au contraire, baissent et baissent proportionnellement à leur destructibilité.

Il ressort donc de ceci, qu'aux premiers jours de toute société, avant qu'on n'ait mis en œuvre une grande quantité de machines et de capital fixe, les marchandises produites au moyen de sommes égales auront à peu près la même valeur ; mais ces faits disparaissent aussitôt après l'introduction de ces coûteux agents. Les marchandises produites avec les mêmes capitaux pourront avoir une valeur bien différente, et tout en étant exposées à hausser ou à baisser relativement les unes aux autres en raison de la quantité de travail consacrée à les produire, elles restent soumises à une autre influence, celle de la hausse ou de la baisse des salaires et des profits. Dès que des marchandises qui se vendent 5,000 liv. st. pourront être le produit d'un capital équivalent à celui qui a servi à créer d'autres marchandises se vendant 10,000 liv. st., les profits du manufacturier seront les mêmes ; mais ces profits deviendront inégaux toutes les fois que le prix des produits ne variera pas avec la hausse ou la baisse des profits.

Il paraît encore que la valeur relative des marchandises auxquelles on a consacré un capital durable varie proportionnellement à la persistance de ce capital et en raison inverse du mouvement des salaires. Cette valeur s'élèvera pendant que baisseront les salaires ; elle fléchira au moment où s'accroîtra le prix du travail. Pour les marchandises, au contraire, qui ont surtout été créées avec du travail et peu de capital fixe, ou du moins, avec un capital fixe d'une nature plus fugitive que celle de l'étalon des valeurs, elles baisseront et hausseront parallèlement aux salaires.

---

sociétés jeunes à employer surtout du travail : à chaque nouvelle difficulté que présente la nourriture, l'entretien des hommes, le travail hausse nécessairement et cette hausse est un stimulant pour la création et la mise en œuvre de machines. Or, cette difficulté agit constamment dans les nations déjà avancées : tandis que la population peut se développer subitement dans un pays neuf sans amener de hausse dans les salaires. Il peut être, en effet, aussi facile de pourvoir à la subsistance de 7, 8 ou 9 millions d'individus qu'à celle de 3 ou 4 millions.

## Section VI.

### [Table des matières](#)

#### D'une mesure invariable des valeurs.

Les marchandises variant dans leur valeur relative, il est à désirer que l'on trouve les moyens de déterminer quelles sont celles dont la valeur réelle s'élève ou s'abaisse. Pour cela, il faudrait les comparer, séparément, avec un étalon invariable, un criterium qui serait inaccessible à toutes les fluctuations qu'éprouvent les autres marchandises. Or, il est impossible de se procurer cette mesure type, par la raison qu'il n'est pas de marchandise qui ne soit elle-même exposée aux variations qui atteignent les objets dont il s'agirait de calculer la valeur : en d'autres termes, il n'en est aucune qui ne nécessite pour sa création des quantités variables de travail. Mais, si même il était possible d'annuler pour un étalon déterminé toutes les oscillations de valeur ; s'il était possible de consacrer toujours, par exemple, la même somme de travail à la fabrication de notre monnaie, on ne serait pas encore parvenu à obtenir un type parfait, une mesure invariable. Comme je l'ai déjà indiqué, en effet, il faudrait encore tenir compte de l'influence produite par les mouvements des salaires, par les différentes proportions de capital fixe nécessaire pour créer cette mesure et les autres marchandises dont on voudrait déterminer les variations de valeur, enfin, par la durée plus ou moins grande du capital fixe, et le temps nécessaire pour amener les marchandises sur le marché ; - toutes circonstances qui enlèvent un objet quelconque la faculté de servir comme type exact et invariable.

Ainsi, on ne saurait prendre l'or comme étalon, car l'or, comme toute autre marchandise, est produit par une certaine quantité de travail unie à un certain capital fixe. Des améliorations peuvent être introduites dans les procédés qui servent à le produire, et ces améliorations peuvent déterminer une baisse dans sa valeur relative avec les autres objets.

En supposant même que l'or fit disparaître cette cause de variation, et que la même quantité de travail fût toujours nécessaire pour obtenir la même quantité d'or, il resterait encore comme obstacle les différences entre les proportions de capital fixe et le capital circulant qui concourent à la production des autres marchandises : - à quoi il faudrait ajouter encore la durée plus ou moins grande des capitaux, le temps, plus ou moins long, nécessaire pour livrer

l'or sur le marché. L'or pourrait donc être une mesure parfaite des valeurs pour toutes les choses produites dans des circonstances exactement semblables, mais pour celles-là seules. Si, par exemple, il était créé dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour produire du drap ou des cotonnades, il déterminerait fort exactement la valeur de ces objets ; mais pour le blé, le charbon, mille autres produits où ont été enfouies des portions plus ou moins grandes de capital fixe, il serait inhabile à les mesurer. Nous avons démontré, en effet, que toute altération dans le taux des profits influe sur la valeur relative des marchandises, indépendamment même de la somme de travail consacrée à les produire. Il en résulte donc que ni l'or, ni aucun autre objet ne peuvent servir à mesurer exactement la valeur des marchandises ; mais je me hâte de répéter ici que les variations qui surviennent dans le taux des profits, agissent faiblement sur le prix relatif des choses. L'influence la plus manifeste appartient aux différentes quantités de travail nécessaires à la production : aussi, si nous admettons que l'on soit affranchi de cette influence, aurons-nous acquis un criterium aussi approximatif qu'on puisse le désirer en théorie. Ne peut-on considérer l'or, en effet, comme le résultat d'une combinaison de capitaux circulants et de capitaux fixes, équivalente à celle qui sert à produire les autres marchandises ? Et ne peut-on supposer en même temps cette combinaison également éloignée des deux extrêmes, c'est-à-dire, du cas où l'on emploie peu de capital fixe, et de celui, au contraire, où il faut une faible quantité de travail ?

Si, à tous ces titres, je puis me considérer comme possédant un étalon des valeurs qui se rapproche beaucoup d'un criterium invariable, j'aurai cet énorme avantage de pouvoir indiquer les variations des autres objets, sans m'inquiéter sans cesse des variations survenues ou à survenir dans la valeur de l'agent qui sert à mesurer tous les prix.

Pour faciliter nos recherches je supposerai l'or invariable, tout en reconnaissant, d'ailleurs, que la monnaie faite avec ce métal est soumise aux mêmes variations que les autres objets. Toutes les altérations de prix, je les considérerai donc comme provenant des variations survenues dans la valeur de la marchandise dont je m'occuperai.

Avant de quitter ce sujet, je crois devoir faire observer qu'Adam Smith et tous les écrivains qui l'ont suivi, sans exception aucune, ont soutenu que toute hausse dans le prix du travail a pour effet nécessaire d'élever le prix des marchandises. J'espère avoir démontré que cette opinion ne s'appuie sur rien et que les seules choses susceptibles de hausse seraient celles qui auraient exigé moins de capital fixe que l'étalon par lequel s'évaluent les prix. Quant à celles qui en exigeraient davantage, leur prix baisserait parallèlement à la hausse des salaires. Le contraire aurait lieu dans le cas où les salaires diminueraient.

Je n'ai pas dit, et il est essentiel de se le rappeler, que par cela seul que le travail consacré à une marchandise s'élève à 1000 l. st. et celui consacré à une autre marchandise à 2000 l. st., la valeur de ces deux objets doit être nécessairement de 1000 l. st. et de 2000 l. st. : j'ai dit simplement que cette valeur serait dans le rapport de 1 à 2, et que ces marchandises s'échangeraient d'après ce rapport. Il importe fort peu à la vérité de notre théorie, que l'un de ces produits se vende à raison de 1100 l. st. ou de 1500 l. st., l'autre à raison de 2200 l. st. ou de 3000 l. st. Je n'examinerai même pas cette question en ce moment ; ce que j'affirme



seulement, c'est que leur valeur relative se règle sur les quantités relatives de travail consacré à leur production.

## Section VII.

### [Table des matières](#)

Des différentes conséquences produites par les oscillations dans la valeur de la monnaie ou dans celle des marchandises que la monnaie, - ce symbole des prix, - sert à acheter.

Quoique je me sois décidé à reconnaître, en général, à la monnaie une valeur invariable, afin de pouvoir déterminer d'une manière plus nette les variations que subissent les autres marchandises, je crois devoir indiquer ici les conséquences très-diverses qu'entraînent les altérations de valeur produites par les différentes quantités de travail nécessaires pour créer les marchandises et les variations produites par des changements dans la valeur de la monnaie elle-même.

La monnaie étant une marchandise variable, la hausse des salaires en argent devra résulter souvent d'une baisse dans la valeur de la monnaie. Toute augmentation de salaire, produite par cette cause, sera nécessairement accompagnée d'une hausse correspondante dans le prix des marchandises ; mais il sera facile de voir alors que le travail et les autres marchandises n'ont pas varié et que les changements se rapportent uniquement à l'argent.

Par cela seul que la monnaie nous vient du dehors, qu'elle forme l'agent intermédiaire des échanges entre tous les pays civilisés, qu'elle se distribue parmi ces pays, dans des proportions qui varient constamment avec les progrès de l'industrie et du commerce, et avec les difficultés toujours croissantes que l'on éprouve pour entretenir une population ascendante ; par cela seul, dis-je, la monnaie est soumise à d'incessantes variations: En déterminant les principes qui règlent la valeur échangeable et les prix, il nous faudra donc faire une profonde distinction entre les variations qui viennent de la marchandise elle-même, et celles qui naissent des perturbations que subit l'étalon des valeurs et des prix.

Une hausse dans les salaires, qui provient d'une altération dans la valeur de la monnaie, produit un effet général sur les prix, mais n'agit pas sur les profits. Au contraire, une hausse des salaires, qui indiquerait qu'une rémunération plus large a été accordée à l'ouvrier ou que les objets de première nécessité sont devenus plus rares, plus coûteux, aurait, en général, pour effet d'abaisser les profits ; dans ce cas, en effet, le pays consacrerait à l'entretien des ouvriers une plus grande somme de travail annuel, ce qui n'arriverait pas dans l'autre.

C'est d'après la répartition du produit total d'une exploitation agricole entre le propriétaire, le capitaliste, l'ouvrier, que l'on juge de l'accroissement ou de la diminution de la rente, des profits et des salaires : ce n'est pas, ce ne saurait être d'après la valeur qu'aurait ce produit si on le comparait à une mesure type, reconnue variable, mobile, inconstante.

C'est par la quantité de travail nécessaire pour créer un produit, et non par la portion attribuée aux différentes classes de la société, que l'on peut juger exactement du taux des profits, de la rente et des salaires. Des améliorations introduites en agriculture ou en industrie pourront doubler l'importance des produits ; mais si les salaires, la rente, les profits ont doublé en même temps, ils conserveront entre eux les mêmes rapports, et paraîtront n'avoir subi aucune variation. Mais s'il arrivait que les salaires ne grandissent pas dans la même proportion ; si au lieu de doubler ils augmentaient seulement de 50 p. %, et si la rente s'accroissait seulement de 75 p. %, laissant aux profits le reste de l'excédant obtenu, il me paraîtrait fort correct de dire que la rente et les salaires ont baissé tandis que s'élevaient les profits. En effet, si nous avons une mesure type qui nous permet de mesurer la valeur de ce produit, nous verrions que la part échue aux ouvriers et aux propriétaires est moins grande, et celle attribuée aux capitalistes plus forte qu'auparavant. Ainsi nous verrions, par exemple, que tout en doublant, la quantité absolue des marchandises se trouve être précisément le produit de la même somme de travail. Si chaque centaine de chapeaux, d'habits et de quarts de blé se distribuait avant dans les proportions suivantes :

Aux ouvriers	25
Aux propriétaires	25
Aux capitalistes	50
	100

et si, la quantité de marchandises venant à doubler, cette distribution s'effectuait de la manière suivante :

Aux ouvriers	22
Aux propriétaires	22
Aux capitalistes	56

j'en conclurais que les salaires et la rente ont haussé tandis que les profits ont au contraire diminué : et cela, alors même que, par suite de l'abondance des marchandises, la quantité attribuée à l'ouvrier et au propriétaire aurait grandi dans la proportion de 625 à 44. Les salaires doivent s'estimer d'après leur valeur réelle, c'est-à-dire d'après la quantité de travail et de capital consacrés à les produire, et non d'après leur valeur nominale, soit en habits, soit en chapeaux, en monnaie ou en blé. Dans les circonstances que j'ai supposées, les marchandises auraient perdu la moitié de leur valeur, et aussi la moitié de leur prix, si la monnaie n'avait pas varié. Si donc il était bien constaté que les salaires en argent ont baissé, cette baisse n'en serait pas moins réelle, alors même que l'ouvrier pourrait se procurer une plus grande somme de marchandises qu'auparavant.

Quelque grande que soit cependant une variation dans la valeur de la monnaie, elle n'influe en rien sur le *taux* des profits : car supposons que les produits du manufacturier haussent de 1000 l. st. à 2000 l. st. ou de 100 p. % ; si son capital, que les variations monétaires modifient aussi puissamment que la valeur de ces produits, si ses bâtiments, ses machines haussent aussi de 100 p. %, le taux de ses profits restera le même, et il pourra acheter la même somme de travail, ni plus, ni moins.

Si, avec un capital d'une certaine valeur, il peut par de l'économie dans la main-d'œuvre, doubler la masse des produits et abaisser les prix de moitié, les mêmes rapports subsisteront entre le capital et le produit, et, conséquemment, le taux des profits ne variera pas.

Si au moment où il multiplie les produits en accroissant la puissance du même capital, la valeur de la monnaie fléchit de moitié sous l'influence de tel ou tel événement, le prix de ces objets doublera ; mais le capital, consacré à leur création, prendra aussi une valeur monétaire double. C'est pourquoi, le rapport entre la valeur du produit et celle du capital restera le même : et alors même que le produit doublerait la rente, les salaires et les profits suivraient uniquement, dans leurs variations, les diverses portions attribuées à chacune des classes qui se les partagent.

## Chapitre II.

# DE LA RENTE DE LA TERRE <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous n'avons pas hésité à substituer, dans tout le cours de ce chapitre, le mot *rente* au mot fermage qui a servi à la plupart des écrivains, pour rendre l'expression anglaise *rent*. On a craint, avant nous, d'introduire dans la nomenclature scientifique un terme inusité et qui commanderait la méditation ; comme si la première crainte ne devait pas être de vicier une démonstration par le vague, l'ambiguïté du langage. Chaque idée nouvelle dans les sciences, dans les arts, apporte avec elle sa forme, ses expressions ; et il serait aussi insensé de chercher à construire l'économie politique actuelle avec la nomenclature de Montchrétien, de Quesnay et de l'abbé Baudeau, que de faire de la chimie avec la langue de Bacon ou de Paracelse, et de bâtir nos cathédrales avec des blocs Cyclopéens. D'ailleurs, si nous n'avons pas hésité ici, c'est qu'en réalité nous n'avons pas à hésiter, c'est qu'à tout prix il fallait rejeter l'ancien mot de fermage, contre lequel protestent et le sens et la lettre de Ricardo. En effet, qu'entend-on en économie politique par le mot fermage ? C'est la somme payée par celui qui cultive et exploite une terre, à celui qui la possède. Qu'entend-on maintenant par le mot *rente* ? C'est, d'après la définition même de Ricardo, cette portion du produit de la terre qu'on donne au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter *les facultés productives et impérissables du sol*. Et la différence est ici manifeste, essentielle, tellement essentielle même que l'auteur a consacré toute une série d'arguments à la faire ressortir. Il fait plus : après avoir bien établi qu'on ne saurait donner le nom de *rente* à la portion de produit attribuée au propriétaire pour l'intérêt des capitaux consacrés à l'amélioration des terres, à la construction des granges, fermes, etc., il trace, entre ses idées et les idées générales, une ligne de démarcation profonde en disant que dans le langage vulgaire, *on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paie annuellement au propriétaire, et qu'Adam Smith a souvent sacrifié à cette erreur du plus grand nombre*. Ainsi donc, la *rente* est une redevance attachée au sol lui-même, au droit de propriété, par une fiction nécessaire, je le sais, mais analogue à celle qui faisait jadis du travail un droit domanial ; - c'est en effet la faculté d'exploiter leur terre que vendent les propriétaires à l'instar des rois du moyen âge et du Sultan. Dès le moment où des placements de capitaux, des défrichements s'interposent et viennent modifier la valeur de la terre, la *rente* se combine avec l'intérêt, les profits, et s'absorbe alors dans le fermage, qui tantôt la dépasse et tantôt lui est inférieure. De là des complications qui voilent souvent la notion de la *rente* : mais une analyse sévère la fait bientôt dégager et il suffit de quelque réflexion pour retrouver, au milieu des autres incidents économiques, cette portion du produit qui retourne, suivant l'auteur, au propriétaire uniquement comme propriétaire. Sans cette distinction fondamentale, qui doit se refléter dans les termes de notre traduction, la théorie de Ricardo serait impossible et nous dirions même absurde. Quelque novateur qu'on soit et amoureux de systèmes inconnus, il faut s'arrêter devant des extravagances outrées que repoussent tous les esprits ; et nous placerions la théorie de Ricardo au nombre de ces extravagances, s'il avait voulu établir que le fermage, y compris l'intérêt des capitaux engagés dans la terre, n'accroît pas les frais de production. Tout devient clair, au contraire, sinon incontestable, si l'on admet avec l'auteur que

[Table des matières](#)

Il reste à considérer si l'appropriation des terres et la création subséquente de la rente, peuvent causer quelque variation dans la valeur relative des denrées, abstraction faite de la quantité de travail nécessaire pour les produire. Pour bien comprendre cette partie de notre sujet il faut étudier la nature de la rente et rechercher quels sont les principes qui en règlent la hausse et la baisse.

La rente est cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol. Cependant on confond souvent la rente avec l'intérêt et le profit du capital, et dans le langage vulgaire on donne le nom de rente à tout ce que le fermier paie annuellement au propriétaire.

Supposons deux fermes contiguës, ayant une même étendue, et un sol d'une égale fertilité, mais dont l'une, pourvue de tous les bâtiments et instruments utiles à l'agriculture, est de plus bien entretenue, bien fumée, et convenablement entourée de haies, de clôtures et de murs, tandis que tout cela manque à l'autre. Il est clair que l'une s'affermira plus cher que l'autre ; mais dans les deux cas on appellera rente la rémunération payée au propriétaire. Il est cependant évident qu'une portion seulement de l'argent serait payée pour exploiter les propriétés naturelles et indestructibles du sol, le reste représenterait l'intérêt du capital consacré à amender le terrain et à ériger les constructions nécessaires pour assurer et conserver le produit. Adam Smith donne parfois au mot rente le sens rigoureux dans lequel je cherche à le restreindre, mais le plus souvent il l'emploie dans le sens vulgairement usité. Ainsi il dit que les demandes toujours croissantes de bois de construction dans les pays méridionaux de l'Europe, faisant hausser les prix, furent cause que l'on commença à affermer des forêts en Norvège, qui auparavant ne produisaient pas de rente. N'est-il pas clair cependant que celui qui consentit à payer ce qu'il appelle rente, n'avait d'autre but que d'acquérir les arbres précieux qui couvraient le terrain, afin d'obtenir par leur vente le remboursement de son argent, plus des bénéfices ? Si après la coupe et l'enlèvement du bois on continuait à payer au propriétaire une rétribution pour la faculté de cultiver le terrain, soit pour y planter de nouveaux arbres, soit dans tout autre but, on pourrait alors en effet l'appeler rente, parce qu'elle serait payée pour la jouissance des facultés productives du sol ; mais dans le cas cité par Adam Smith, cette rétribution était payée pour avoir la liberté d'enlever et de vendre le bois, et nullement pour la faculté de planter de nouveaux arbres <sup>1</sup>.

---

la *rente* est indépendante de cet intérêt, et n'existe même que par la différence des frais de production sur des terrains de qualités diverses. Ceci est donc plus qu'une rectification lexicographique, c'est, avant tout, une rectification scientifique. On disait jadis : Donnez-moi trois lignes d'un homme et je le fais pendre : on pourrait presque dire, en général : Donnez-moi trois lignes d'un auteur à traduire, et je le rends incompréhensible. En substituant dans tout ce chapitre le mot *rente* de la terre au mot fermage, nous croyons avoir évité cette faute, et nous aurions même des autorités à invoquer, s'il en était besoin lorsqu'on a pour soi la nécessité logique. - A. F.

<sup>1</sup> Si les forêts du propriétaire norvégien étaient en coupe réglée, c'est-à-dire s'il s'était arrangé pour que sa terre lui fournît toujours le même revenu en arbres, les arbres qu'il vendait, ou que le fermier de ses forêts vendait pour lui, formaient bien en réalité le profit résultant du pouvoir productif de son fonds. Si la pousse annuelle ne remplaçait pas la vente annuelle, alors il vendait chaque année une portion du capital dont ses

En parlant aussi de la rente perçue pour les mines de charbon et les carrières de pierre, auxquelles s'appliquent les mêmes observations, il dit que la rémunération payée pour les mines ou les carrières représente la valeur du charbon ou des pierres qui en ont été extraits, et n'a aucun rapport avec les facultés naturelles et indestructibles du sol. Cette distinction est d'une grande importance dans toute recherche relative à la rente et aux profits ; car on verra que les causes qui influent sur la hausse de la rente sont entièrement différentes de celles qui déterminent l'augmentation des profits, et qu'elles agissent rarement dans le même sens. Dans tous les pays avancés en civilisation, la rétribution qu'on paie annuellement au propriétaire foncier, participant à la fois de la nature de la rente et de celle des profits, reste parfois stationnaire, et parfois augmente ou diminue selon que prédominent telles ou telles causes. C'est pourquoi quand je parlerai de rente dans la suite de cet ouvrage, je ne désignerai sous ce mot que ce que le fermier paie au propriétaire pour le droit d'exploiter les facultés primitives et indestructibles du sol.

Lorsque des hommes font un premier établissement dans une contrée riche et fertile, dont il suffit de cultiver une très-petite étendue pour nourrir la population, ou dont la culture n'exige pas plus de capital que n'en possèdent les colons, il n'y a point de rente ; car qui songerait à acheter le droit de cultiver un terrain, alors que tant de terres restent sans maître, et sont par conséquent la disposition de quiconque voudrait les cultiver ?

Par les principes ordinaires de l'offre et de la demande, il ne pourrait être payé de rente pour la terre, par la même raison qu'on n'achète point le droit de jouir de l'air, de l'eau, ou de tous ces autres biens qui existent dans la nature en quantités illimitées. Moyennant quelques matériaux, et à l'aide de la pression de l'atmosphère et de l'élasticité de la vapeur, on peut mettre en mouvement des machines qui abrègent considérablement le travail de l'homme ; mais personne n'achète le droit de jouir de ces agents naturels qui sont inépuisables et que tout le monde peut employer. De même, le brasseur, le distillateur, le teinturier, emploient continuellement l'air et l'eau dans la fabrication de leurs produits ; mais comme la source de ces agents est inépuisable, ils n'ont point de prix<sup>1</sup>. Si la terre jouissait partout des mêmes propriétés, si son étendue était sans bornes, et sa qualité uniforme, on ne pourrait rien exiger pour le droit de la cultiver, à moins que ce ne fût là où elle devrait à sa situation quelques

---

terres étaient couvertes.

Smith me paraît au surplus fondé à considérer comme faisant partie du fonds de terre le capital qui s'y trouve répandu en améliorations, en bâtiments d'exploitation, etc., et comme faisant partie du profit des terres ou des fermages, l'intérêt que le propriétaire retire de ce capital. Je sais qu'il est susceptible d'altération, de destruction absolue, tandis que le pouvoir productif du sol ne peut pas se détruire. Mais quant aux profits, quant aux loyers, ce capital suit le sort de la terre elle-même. Les améliorations faites à une terre ne peuvent être transportées à une autre ; elles augmentent son pouvoir productif, et leur effet est en tout semblable aux effets du pouvoir productif indestructible de la terre elle-même. - J.-B. SAY.

<sup>1</sup> "La terre, ainsi que nous l'avons déjà vu, n'est pas le seul agent de la nature qui ait un pouvoir productif ; mais c'est le seul, ou à peu près, que l'homme ait pu s'approprier, et dont, par suite, il ait pu s'approprier le bénéfice. L'eau des rivières et de la mer, par la faculté qu'elle a de mettre en mouvement nos machines, de porter nos bateaux, de nourrir des poissons, a bien aussi un pouvoir productif ; le vent qui fait aller nos moulins, et jusqu'à la chaleur du soleil, travaillent pour nous ; mais heureusement personne n'a pu dire : *Le vent et le soleil m'appartiennent, et le service qu'ils rendent doit m'être payé.*" *Économie politique*, par J.-B. Say, liv. II, chap. 9.

avantages particuliers. C'est donc uniquement parce que la terre varie dans sa force productive, et parce que, dans le progrès de la population, les terrains d'une qualité inférieure, ou moins bien situés, sont défrichés, qu'on en vient à payer une rente pour avoir la faculté de les exploiter. Dès que par suite des progrès de la société on se livre à la culture des terrains de fertilité secondaire, la rente commence pour ceux des premiers, et le taux de cette rente dépend de la différence dans la qualité respective des deux espèces de terre <sup>1</sup>.

Dès que l'on commence à cultiver des terrains de troisième qualité, la rente s'établit aussitôt pour ceux de la seconde, et est réglée de même par la différence dans leurs facultés productives. La rente des terrains de première qualité hausse en même temps, car elle doit se maintenir toujours au-dessus de celle de la seconde qualité, et cela en raison de la différence de produits que rendent ces terrains avec une quantité donnée de travail et de capital. A chaque accroissement de population qui force un peuple à cultiver des terrains d'une qualité inférieure pour en tirer des subsistances, le loyer des terrains supérieurs haussera.

Supposons que des terrains n<sup>os</sup> 1, 2, 3, rendent, moyennant l'emploi d'un même capital, un produit net de 100, 90 et 80 quarts (2 h. 907) de blé. Dans un pays neuf, où il y a quantité de terrains fertiles, par rapport à la population, et où par conséquent il suffit de cultiver le n<sup>o</sup> 1, tout le produit net restera au cultivateur, et sera le profit du capital qu'il a avancé <sup>2</sup>. Aussitôt que l'augmentation de population sera devenue telle qu'on soit obligé de cultiver le n<sup>o</sup> 2, qui ne rend que 90 quarts, les salaires des laboureurs déduits, la rente commencera pour les terres n<sup>o</sup> 1 ; car il faut, ou qu'il y ait deux taux de profits du capital agricole, ou que l'on enlève dix *quarters* de blé, ou leur équivalent, du produit n<sup>o</sup> 1 pour les consacrer à un autre emploi. Que ce soit le propriétaire ou une autre personne qui cultive le terrain n<sup>o</sup> 1, ces dix quarts en constitueront toujours la rente, puisque le cultivateur du n<sup>o</sup> 2 obtiendrait le même résultat avec son capital, soit qu'il cultivât le n<sup>o</sup> 1, en payant dix quarts de blé de rente, soit qu'il continuât à cultiver le n<sup>o</sup> 2 sans payer de loyer. De même, il est clair que lorsqu'on aura commencé à défricher les terrains n<sup>o</sup> 3, la rente du n<sup>o</sup> 2 devra être de dix quarts de blé ou de leur valeur, tandis que la rente du n<sup>o</sup> 1 devra atteindre vingt quarts ; le cultivateur du n<sup>o</sup> 3 ayant le même profit, soit qu'il cultive le terrain n<sup>o</sup> 1 en payant vingt quarts de rente, soit qu'il cultive le n<sup>o</sup> 2 en en payant dix, soit enfin qu'il cultive le n<sup>o</sup> 3 sans payer de rente.

Il arrive assez souvent qu'avant de défricher les n<sup>os</sup> 2, 3, 4, ou les terrains de qualité inférieure, on peut employer les capitaux d'une manière plus productive dans les terres déjà cultivées. Il peut arriver qu'en doublant le capital primitif employé dans le n<sup>o</sup> 1, le produit, quoiqu'il ne soit pas double ou augmenté de cent quarts, augmente cependant de quatre-vingt-cinq quarts, quantité qui surpasse ce que pourrait rendre ce capital additionnel, si on le consacrait à la culture du terrain n<sup>o</sup> 3.

<sup>1</sup> Dans la notice historique placée en tête de ce volume, nous avons esquissé et discuté la théorie dont Ricardo s'est fait le plus vigoureux apôtre. Nous y renvoyons le lecteur, afin de ne scinder l'attention qu'au profit des maîtres dont nous citerons l'opinion en marchant. - A. F.

<sup>2</sup> Il ne me semble pas prouvé que tout le profit que retirera le cultivateur dans ce cas soit le profit de son capital. Le terrain ne sera cultivé qu'autant qu'on en aura assuré la propriété au cultivateur ; dès lors il a quelque chose de plus précieux que tout autre terrain de même qualité, non encore approprié. - J.-B. SAY.

Dans ce cas, le capital sera employé de préférence sur le vieux terrain, et constituera également une rente : - la rente étant toujours la différence entre les produits obtenus par l'emploi de deux quantités égales de capital et de travail. Si avec un capital de 1000 l. st. un fermier retirait de sa terre cent quarters de blé, et que par l'emploi d'un second capital de 1000 l. st. il eût un surcroît de produits de 85 quarters, son propriétaire serait en droit, à l'expiration du bail, d'exiger de lui quinze quarters, ou une valeur équivalente, à titre d'augmentation de rente ; car il ne peut pas y avoir deux taux différents pour les profits. Si le fermier consent à payer quinze quarters de blé en raison de l'augmentation de produits obtenue par l'addition de 1000 l. st. de capital, c'est parce qu'il ne saurait en faire un emploi plus profitable. Ce serait là le taux courant proportionnel des profits ; et si l'ancien fermier n'acceptait pas la condition, un autre se présenterait bientôt, prêt à payer au propriétaire un excédant de rente proportionné au profit additionnel qu'il pourrait retirer de sa terre.

Dans ce cas, comme dans le précédent, le dernier capital employé ne donne pas de rente. Le fermier paie, à la vérité, quinze quarters de rente, eu égard à l'augmentation du pouvoir productif des premières 1000 l. st. ; mais pour l'emploi des secondes 1000 l. st. il ne paie pas de rente. S'il venait à employer sur la même terre un troisième capital de 1000 l. st. produisant en retour soixante-quinze quarters de plus, il paierait alors, pour le second capital de 1000 l. st., une rente qui serait égale à la différence entre le produit des deux capitaux, c'est-à-dire à dix quarters ; la rente des premières 1000 l. st. hausserait de quinze à vingt-cinq quarters ; et les dernières 1000 l. st. ne paieraient point de rente.

S'il y avait donc beaucoup plus de terres fertiles qu'il n'en faut pour fournir les subsistances nécessaires à une population croissante, ou s'il était possible d'augmenter le capital employé à la culture des vieux terrains sans qu'il y eût aucune diminution de produits, la hausse des rentes deviendrait impossible, la rente étant l'effet constant de l'emploi d'une plus grande quantité de travail donnant moins de produits.

Les terres les plus fertiles et les mieux situées seraient les premières cultivées, et la valeur échangeable de leurs produits serait réglée, comme celle des autres denrées, par la somme de travail nécessaire à leur production et à leur transport jusqu'au lieu de la vente.

La valeur échangeable d'une denrée quelconque, qu'elle soit le produit d'une manufacture, d'une mine, ou de la terre, n'est jamais réglée par la plus petite somme de travail nécessaire pour sa production dans des circonstances extrêmement favorables, et qui constituent une sorte de privilèges. Cette valeur dépend au contraire de la plus grande quantité de travail industriel que sont forcés d'employer ceux qui n'ont point de pareilles facilités, et ceux qui, pour produire, ont à lutter contre les circonstances les plus défavorables. Nous entendons par circonstances les plus défavorables, celles sous l'influence desquelles il est plus difficile d'obtenir la quantité nécessaire de produits.

C'est ainsi que dans un établissement de bienfaisance où l'on fait travailler les pauvres au moyen de dotations, le prix des objets qui y sont fabriqués sera, en général, réglé, non d'après les avantages particuliers accordés à cette sorte d'ouvriers, mais d'après les difficultés ordinaires et naturelles que tout autre ouvrier aura à surmonter. Le fabricant qui ne jouirait



d'aucun de ces avantages pourrait, à la vérité, n'être plus en état de soutenir la concurrence, si ces ouvriers favorisés pouvaient suppléer tous les besoins de la société ; mais s'il se décidait à continuer son industrie, ce ne serait qu'autant qu'il retirerait toujours de son capital les profits ordinaires, ce qui ne pourrait arriver s'il ne vendait ses articles à un prix proportionné à la quantité de travail industriel consacré à leur production <sup>1</sup>.

A la vérité, les meilleurs terrains auraient toujours continué à donner le même produit avec le même travail qu'auparavant, mais leur valeur aurait haussé par suite des produits comparativement moindres obtenus par ceux qui auraient consacré un travail additionnel, ou de nouveaux capitaux à des terrains moins fertiles. Et quoique les avantages d'un terrain fertile sur un autre moins productif ne soient jamais perdus, et ne fassent que passer des mains du cultivateur et du consommateur dans celles du propriétaire, comme il faut employer

<sup>1</sup> M. Say n'a-t-il pas oublié dans le passage suivant que ce sont les frais de productions qui règlent définitivement les prix ? - "Les produits de l'industrie agricole ont même cela de particulier, qu'ils ne deviennent pas plus chers en devenant plus rares, parce que la population décroît toujours en même temps que les produits alimentaires diminuent ; et que, par conséquent, la quantité de ces produits qui est *demandée* diminue en même temps que la quantité *offerte*. Aussi ne remarque-t-on pas que le blé soit plus cher là où il y a beaucoup de terres en friche, que dans un pays complètement cultivé. L'Angleterre, la France, étaient beaucoup moins bien cultivées au moyen âge que de nos jours : elles produisaient beaucoup moins de céréales, et néanmoins, autant qu'on en peut juger par comparaison avec quelques autres valeurs, le blé ne s'y vendait pas plus cher. Si le produit était moindre, la population l'était aussi : la faiblesse de la demande compensait la faiblesse de l'approvisionnement." *Liv. III, Chap. 8*. M. Say, persuadé que le prix du travail était le régulateur de celui des denrées, et supposant avec raison que les établissements de charité de toute espèce tendent à augmenter la population au delà de ce qu'elle serait devenue si elle était livrée à elle-même, et par conséquent à faire baisser les salaires, dit : "Je soupçonne que le bon marché des marchandises qui viennent d'Angleterre tient en partie à la multitude d'établissements de bienfaisance qui existent dans ce pays." *Liv. III, chap. 6*. Cette opinion est conséquente dans un auteur qui soutient que les salaires règlent les prix.

Je ne pense point que ce soient les frais de production qui définitivement règlent le prix des choses ; car, lorsqu'une chose coûte trop cher à faire, elle ne se rend point. Le prix s'établit en raison directe de la *quantité demandée*, et en raison inverse de la *quantité offerte*. Lorsque le prix courant paie peu généreusement les producteurs \*, la quantité produite, c'est-à-dire offerte, diminue ; le prix monte, et en même temps un certain nombre de consommateurs renoncent à se porter demandeurs ; et lorsque le prix monte au point d'excéder les facultés des plus riches amateurs, la production et la vente de cette espèce de produit cessent complètement. (*Note de l'Auteur.*)

Relativement à l'influence que les secours donnés aux indigents exercent sur les salaires, et par suite sur le prix des produits, on sait qu'en Angleterre les paroisses viennent au secours des ouvriers qui gagnent trop peu pour soutenir leurs familles. Sans un tel secours ces familles ne pourraient pas s'entretenir et se perpétuer. La classe des ouvriers deviendrait moins nombreuse et plus chère. Il est permis de croire qu'alors leurs produits renchériraient et soutiendraient moins favorablement la concurrence dans l'étranger. Au surplus, je crois, avec M. Ricardo, que la valeur des salaires, dans la plupart des cas, influe, sinon point du tout, au moins faiblement, sur la valeur des produits. Toute augmentation dans les frais de production diminue l'avantage que l'entrepreneur d'un certain produit en particulier trouve à le produire, diminue par conséquent la quantité de ce produit qui est apportée sur le marché, et, par suite, en fait monter le prix ; mais, d'un autre côté, à mesure que le prix monte, la demande diminue de son côté. C'est ce qui fait que les producteurs ne peuvent jamais faire supporter au consommateur la totalité de l'augmentation de leurs frais. Pour ne point diminuer la quantité qui se consomme, ils aiment mieux altérer leurs qualités qu'élever leurs prix. C'est ce qui fait que plus les marchandises montent et moins elles sont bonnes. S'il fallait faire les soieries aussi substantielles qu'elles l'étaient il y a cinquante ans, la consommation en cesserait presque entièrement. - J-B. SAY.

\* Dans les producteurs, je comprends toujours, outre ceux qui fournissent le travail, ceux qui fournissent les fonds de terre et le capital. qui ne sont pas moins indispensables que le travail.

plus de travail à la culture des terrains inférieurs, ces terres, seules, pouvant fournir l'approvisionnement additionnel de produits, la valeur comparative de ces produits se maintiendra constamment au-dessus de son ancien niveau, et s'échangera contre plus de chapeaux, de draps, de souliers, etc., etc., toutes choses dont la production n'exigera point une augmentation de travail.

Ce qui fait donc hausser la valeur comparative des produits naturels, c'est l'excédant de travail consacré aux dernières cultures, et non la rente qu'on paie au propriétaire. La valeur du blé se règle d'après la quantité de travail employée à le produire sur les dernières qualités de terrains ou d'après cette portion de capital qui ne paie pas de rente. Le blé ne renchérit pas, parce qu'on paie une rente ; mais c'est au contraire parce que le blé est cher que l'on paie une rente ; et l'on a remarqué, avec raison, que le blé ne baisserait pas, lors même que les propriétaires feraient l'entier abandon de leurs rentes. Cela n'aurait d'autre effet que de mettre quelques fermiers dans le cas de vivre en seigneurs, mais ne diminuerait nullement la quantité de travail nécessaire pour faire venir des produits bruts sur les terrains cultivés les moins productifs <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> De ce que le prix du blé ne baisserait pas quand même tous les fermiers seraient débarrassés de leurs propriétaires, il ne s'ensuit pas que le prix du blé ne paie aucun profit en raison du droit de propriété. Qui ne voit que, dans ce cas, les fermiers se substitueraient aux propriétaires, et empocheraient leurs profits ? La terre est un atelier chimique admirable où se combinent et s'élaborent une foule de matériaux et d'éléments qui en sortent sous la forme de froment, de fruits propres à notre subsistance, de lin dont nous tissons nos vêtements, d'arbres dont nous construisons nos demeures et nos navires. La nature a fait présent gratuitement à l'homme de ce vaste atelier, divisé en une foule de compartiments propres à diverses productions ; mais certains hommes entre tous s'en sont emparés, et ont dit : A moi ce compartiment, à moi cet autre ; *ce qui en sortira sera ma propriété exclusive*. Et, chose étonnante ! ce privilège usurpé, loin d'avoir été funeste à la communauté, s'est trouvé lui être avantageux. Si le propriétaire d'une terre n'était pas assuré de jouir de ses fruits, qui voudrait faire les avances de travail et d'argent nécessaires pour sa culture ? Les non-propriétaires eux-mêmes, qui maintenant du moins peuvent être passablement vêtus et se procurer leur subsistance avec le produit de leur travail, seraient réduits, comme cela se pratique dans la Nouvelle-Zélande, ou bien à Nootka-Sound, à se disputer perpétuellement quelques pièces de poisson ou de gibier, à se faire, tout nus, une guerre éternelle, et à se manger les uns les autres, faute d'un aliment plus honnête.

C'est ainsi qu'un fonds de terre a pu fournir une quantité décuple, centuple, de produits utiles à l'homme. La valeur de ces produits une fois créée a formé le revenu, 1° du propriétaire foncier ; 2° du capitaliste qui a fourni les avances (soit qu'il se trouve être le propriétaire lui-même ou bien le fermier) ; 3° des cultivateurs, maîtres et ouvriers dont les travaux ont fertilisé le sol. - Qui a payé cette valeur dont s'est formé le revenu de tous ces gens-là ? - L'acheteur, le consommateur des produits du sol. - Et je dis que le produit du sol a payé tout cela ; car s'il avait été insuffisant, une partie de ces moyens de production, ne recevant point d'indemnité pour son concours, se serait retirée de la production ; que le propriétaire lui-même n'aurait plus voulu louer son atelier (le terrain), puisque cette location ne lui aurait rien rapporté. Dès lors plus de garantie, plus de certitude de recueillir les produits ; le terrain serait resté en friche, et la quantité offerte des produits territoriaux devenant moins grande, serait remontée au taux nécessaire pour que le propriétaire fût payé. (Il est entendu que cet effet aurait eu lieu, toutes choses d'ailleurs égales, et dans un état donné de la société.)

Je conviens que ce profit du propriétaire foncier supporte, plus que les profits du capital et de l'industrie, les inconvénients du local ; car une certaine portion du capital et les travaux ne sont pas aussi immobiles que la terre ; ils peuvent petit à petit changer d'objets, tandis que le fonds de terre ne pouvant ni se transporter dans un lieu où ses produits auraient plus de valeur, ni donner d'autres produits que ceux auxquels la nature l'a rendu propre, n'a pu composer ses profits que de la valeur qui, dans ses produits, excède les profits du cultivateur qui n'est pas propriétaire.

Voilà pourquoi de certaines terres ne rapportent que 20 sous l'arpent à leur propriétaire, tandis que d'autres se louent 100 fr., 200 fr., et davantage.

Rien n'est plus commun que d'entendre parler des avantages que possède la terre sur toute autre source de production utile, et cela, en raison du surplus qu'on en retire sous la forme de rente. Et cependant, à l'époque où les terrains sont le plus fertiles, le plus abondants, le plus productifs, ils ne donnent point de rente ; et ce n'est qu'au moment où ils s'appauvrissent, - le même travail donnant moins de produit, - qu'on détache une partie du produit primitif des terrains de premier ordre, pour le paiement de la rente <sup>1</sup>. Il est assez singulier que cette qualité de la terre, qui aurait dû être regardée comme un désavantage, si on la compare aux agents naturels qui secondent le manufacturier, ait été considérée au contraire comme ce qui lui donnait une prééminence marquée. Si l'air, l'eau, l'élasticité de la vapeur, et la pression de l'atmosphère pouvaient avoir des qualités variables et limitées ; si l'on pouvait, de plus, se les approprier, tous ces agents donneraient une rente, qui se développerait à mesure que l'on utiliserait leurs différentes qualités. Plus on descendrait dans l'échelle des qualités, et plus hausserait la valeur des produits fabriqués avec ces agents, parce que des quantités égales de travail industriel donneraient moins de produits. L'homme travaillerait plus de son corps, la nature ferait moins, et la terre ne jouirait plus d'une prééminence fondée sur la limitation de ses forces.

Si l'excédant de produit qui forme la rente des terres est réellement un avantage, il est à désirer alors que, tous les ans, les machines récemment construites deviennent moins productives que les anciennes. Cela donnerait, en effet, plus de valeur aux marchandises fabriquées, non-seulement avec ces machines, mais avec toutes celles du pays ; et l'on paierait alors une rente à tous ceux qui posséderaient les machines plus productives <sup>2</sup>.

---

La proportion entre l'offre et la demande fixe le prix des produits territoriaux comme de tout autre produit. Sur ces prix l'industrie et les capitaux dont le concours a été nécessaire, retirent des profits proportionnés aux risques, aux talents, et au taux ordinaire des profits dans tout autre genre de production. Les surplus forment le revenu du propriétaire foncier, le profit annuel de son utile usurpation. En cela nous sommes d'accord avec M. Ricardo ; mais lorsqu'il prétend que, n'y eut-il point de propriétaires, le prix du blé resterait le même, nous ne pouvons le croire.

Lorsque, soit à cause de la médiocrité du terrain, soit à cause de la pesanteur des impôts, le travail et le capital employés à la culture coûtent plus que ne vaut le produit qui en résulte, alors non-seulement il n'y a pas de profits, de revenu, pour le propriétaire du fonds ; mais il n'y en a point non plus sur ce même fonds pour les capitaux ni l'industrie ; ils se consomment ou s'enfuient ; les terres restent en friche ; la population décroît, la civilisation s'altère, et la barbarie revient. C'est l'observation que Volney a faite sur la Syrie, et qu'on pourrait faire, quoique à un moindre degré, sur de certaines parties de l'Italie et de l'Espagne, qui ont été mieux cultivées et plus populeuses qu'elles ne le sont à présent.

Il m'a paru plus simple d'exposer ce que je crois être le véritable état des choses, que de combattre, paragraphe par paragraphe, la doctrine de M. Ricardo. - J.-B. SAY.

<sup>1</sup> Il se peut qu'une telle théorie convienne mieux aux habitudes et peut-être aux préjugés des Anglais sur la propriété ; mais elle nous paraît inférieure à celle d'Adam Smith, qui est plus conforme à la nature des choses, et qui explique d'une manière beaucoup plus simple l'origine du fermage. Le fermage n'est, selon nous, que le prix de location d'un instrument privilégié dans les pays d'aristocratie, et d'un accès plus libre dans les pays où règne l'égalité des partages. La liberté absolue du commerce en ferait encore plus baisser le taux, si elle existait quelque part. - A. BLANQUI.

<sup>2</sup> "D'ailleurs, dans la culture de la terre ( dit Adam Smith ), la nature travaille conjointement avec l'homme ; et quoique le travail de la nature ne coûte aucune dépense, ce qu'il produit n'en a pas moins sa valeur, aussi bien que ce que produisent les ouvriers les plus chers." On paie la nature pour son travail, non en raison de ce qu'elle fait beaucoup, mais parce qu'elle fait peu. A mesure qu'elle se montre avare de ses dons envers nous, elle exige plus de prix de son ouvrage. Quand elle est généreuse et libérale, elle travaille toujours

gratuitement. "Les bestiaux employés à l'agriculture, non-seulement contribuent par leur travail, comme les ouvriers des manufactures, à la reproduction d'une valeur égale à leurs propres consommations, ou au capital qui les emploie, en y ajoutant les profits des capitalistes ; mais ils produisent encore une valeur bien plus grande. Outre le capital du fermier et tous ses profits, ils reproduisent régulièrement le fermage du propriétaire. On peut considérer ce fermage comme le produit de cette puissance de la nature dont le propriétaire prête la jouissance au fermier ; il est plus ou moins fort, selon qu'on suppose à cette puissance plus d'étendue, ou, en d'autres termes, selon la fertilité naturelle ou artificielle dont on suppose la terre susceptible. C'est l'œuvre de la nature qui reste, après qu'on a déduit ou compensé tout ce qu'on peut regarder comme l'œuvre de l'homme. C'est rarement moins du quart, et souvent plus du tiers du produit total. Jamais une pareille quantité de travail productif employé en manufactures ne saurait opérer une aussi grande reproduction. *Dans celles-ci la nature ne fait rien, c'est l'homme qui fait tout.* Et la reproduction doit être toujours en raison de la puissance des agents qui l'opèrent. Ainsi, non-seulement le capital employé à l'agriculture met en activité une plus grande quantité de travail productif que tout autre capital d'égale valeur employé en manufactures, mais encore à proportion de la quantité de travail productif qu'il emploie, il ajoute une beaucoup plus grande valeur au produit annuel des terres et du travail du pays, à la richesse et au revenu réel de ses habitants. De toutes les manières dont un capital peut être employé, c'est sans comparaison la plus avantageuse à la société." *Livre II, chap. 5.*

La nature ne fait-elle donc rien pour l'homme dans les manufactures ? N'est-ce rien que la puissance du vent et de l'eau qui font aller nos machines, et qui aident à la navigation ? La pression de l'atmosphère et l'élasticité de la vapeur de l'eau, au moyen desquelles nous donnons le mouvement aux machines les plus étonnantes, ne sont-elles pas des dons de la nature ? Pour ne rien dire des effets du calorique qui ramollit et fond les métaux, ni de la décomposition de l'air dans les procédés de la teinture et de la fermentation, il n'existe pas une seule espèce de manufacture dans laquelle la nature ne prête son aide à l'homme, et elle le fait toujours avec libéralité et gratuitement (\*).

M. Buchanan fait sur le passage d'Adam Smith, que nous avons transcrit, la remarque suivante : "J'ai essayé de montrer, dans mes observations sur le travail productif et improductif renfermées dans le quatrième volume, que l'agriculture n'augmente pas plus le capital national que tout autre genre d'industrie. Smith, en regardant la portion de la production territoriale qui représente le profit du fonds de terre, comme si avantageuse à la société, n'a pas réfléchi que la rente n'est que l'effet de la cherté, et que ce que le propriétaire gagne de cette manière, il ne le gagne qu'aux dépens du consommateur. La société ne gagne rien par la reproduction du profit des terres ; c'est une classe qui profite aux dépens des autres. S'imaginer que l'agriculture donne un produit net, parce que la nature concourt avec l'industrie des hommes aux opérations de la culture, et qu'il en résulte une rente, c'est une rêverie. Ce n'est pas du produit que naît la rente, mais bien du prix auquel le produit est vendu ; et ce prix on l'obtient, non parce que la nature a aidé à la production, mais parce que, seul, il fait concorder l'offre avec la demande." (*Note de l'Auteur.*)

On ne saurait disconvenir la suite de ces deux estimables écrivains, de M. Buchanan, compatriote d'Adam Smith et qui soutient si bien l'honneur de la célèbre école d'Edimbourg, et de M. David Ricardo, qui a développé avec tant de sagacité les lois de la dépréciation du papier-monnaie ; on ne saurait disconvenir, dis-je, que le propriétaire foncier n'ajoute personnellement rien à l'utilité annuellement produite dans un pays. Si donc les circonstances du pays établissent, pour les produits agricoles, une demande telle que leur valeur vénale excède les autres avances, de manière à former un revenu pour le propriétaire foncier, il faut convenir que cet excédant est une portion de richesse tirée de la poche des consommateurs, pour être mise, sans équivalent de leur part, dans la poche des propriétaires fonciers. On en peut dire autant du capitaliste qui fait valoir son capital. Cependant s'il est impossible, comme il est prouvé dans mon *Traité d'Économie politique* (liv. I), que la production ait lieu, non-seulement sans fonds de terre et sans capitaux, mais sans que ces moyens de production ne soient des *propriétés*, ne peut-on pas dire que leurs propriétaires exercent une fonction productive, puisque sans elle la production n'aurait pas lieu ? fonction commode à la vérité, mais qui cependant, dans l'état présent de nos sociétés, a exigé une accumulation, fruit d'une production et d'une épargne, c'est-à-dire d'une privation antérieure. Quant aux capitaux, ils sont évidemment le fruit de la production de leurs auteurs ; et quant aux terres, si le premier occupant en a pu jouir à titre gratuit, à coup sur on ne peut obtenir une terre actuellement que par une production de valeurs épargnées, égale à sa valeur. Je ne parle pas des biens qu'on a par succession ou par dons entre-vifs qui ne changent en rien la nature et les effets de la propriété par rapport au consommateur.

La hausse des rentes est toujours l'effet de l'accroissement de la richesse nationale, et de la difficulté de se procurer des subsistances pour le surcroît de population : c'est un signe, mais ce n'est jamais une cause de la richesse; car la richesse s'accroît souvent très-rapidement pendant que la rente reste stationnaire, ou même pendant qu'elle baisse. La rente hausse d'autant plus rapidement, que les terrains disponibles diminuent de facultés productives. Là où la richesse augmente avec le plus de vitesse, c'est dans les pays où les terres disponibles sont le plus fertiles, où il y a le moins de restrictions à l'importation, où, par des améliorations dans l'agriculture, on peut multiplier les produits sans aucune augmentation proportionnelle dans la quantité de travail, et où, par conséquent, l'accroissement des rentes est lent.

Si le prix élevé du blé était l'effet et non la cause de la rente, il varierait en raison de l'accroissement ou de la diminution de la rente qui se trouverait former ainsi une portion intégrante des prix. Mais c'est le blé qui a exigé pour sa production le plus de travail qui est le régulateur du prix des grains ; et la rente n'entre pas et ne peut entrer pour rien dans les éléments du prix du blé <sup>1</sup>. Adam Smith a donc tort quand il suppose que le principe qui dans l'origine a réglé la valeur échangeable des denrées, c'est-à-dire la quantité comparative de travail nécessaire à leur production, peut être modifiée par l'appropriation des terrains et le paiement d'une rente. Il entre dans la composition de presque toutes les marchandises une certaine source de produits agricoles, dont la valeur, aussi bien que celle du blé, est réglée par la faculté productive de la dernière portion de capital engagée dans la terre, de celle qui ne paie pas de rente. La rente n'est donc point un élément du prix des denrées <sup>2</sup>.

---

Si donc les propriétés territoriale et capitale sont le fruit d'une production de la part de leurs possesseurs ou de ceux qui la leur ont transmise, je suis fondé à représenter ces propriétés comme des machines travaillantes, productives, dont les auteurs, en se croisant les bras, tireraient un loyer ; et j'ajoute que ce loyer ferait partie des frais de production, de ce que Smith appelle le prix naturel du produit. Il entrerait aussi dans le prix vénal de ce même produit ; car si l'acquéreur ne payait pas tout ce qu'il faut pour que la machine gagnât un loyer, cette machine, dont la volonté est représentée par la volonté de ses maîtres, cesserait de prêter son concours, et le produit n'aurait pas lieu. - J.-B. SAY.

\* Oui, mais l'appropriation exclusive dans les arts n'étant point indispensable pour que le produit existe, on se passerait de celui qui voudrait faire payer la pesanteur de l'atmosphère ou la chaleur du soleil. La quantité offerte des produits des arts d'en étant pas moindre, leur prix ne monterait jamais au point de fournir un profit à ce propriétaire imaginaire. - J.-B. S.

<sup>1</sup> La parfaite intelligence de ce principe me paraît une chose de la plus haute importance en économie politique. (*Note de l'Auteur.*)

<sup>2</sup> Entendons-nous. Si l'auteur veut dire que le profit foncier, le revenu du propriétaire, ne fait pas partie de ce que Smith appelle le *prix naturel des choses*, c'est-à-dire du montant des frais nécessaires de leur production, il peut avoir raison (sauf la restriction contenue en la note précédente).

Si l'auteur veut dire que le revenu du propriétaire ne fait pas partie du *prix courant des choses*, de ce prix auquel le balancement de la quantité demandée avec la quantité offerte porte les choses, il me semble être dans l'erreur. La faculté productive du sol, du moment qu'elle est devenue une propriété, me semble être du même genre que la faculté productive du travail, qui est la propriété du travailleur. Les facultés de l'homme elles-mêmes, sa force musculaire, et même sa force d'intelligence, ne sont-elles pas un don gratuit de la nature, comme les facultés du sol ?

Que si M. Ricardo prétendait que la demande des produits territoriaux ne va jamais au delà des facultés productives du sol, c'est-à-dire au delà des produits que peuvent fournir toutes les terres, les mauvaises comme les bonnes, je répondrais que je n'en vois pas la raison ; que les circonstances du pays peuvent être telles que les produits du sol, nécessairement bornés, soient toujours à un *prix monopole* qui assure au propriétaire des plus mauvaises terres un profit foncier ; que les capitaux ne peuvent pas être attirés vers ces

Nous avons jusqu'ici étudié les effets du progrès naturel de la richesse et de la population sur la rente dans un pays dont les terres ont différents degrés de force productive, et nous avons vu qu'à chaque portion additionnelle de capital qu'on est obligé d'employer à la culture, et dont le produit est moins profitable, la rente hausse. Il résulte des mêmes principes que si, par quelques modifications dans l'état social, il devenait inutile d'employer autant de capital à l'agriculture, les dernières portions qui y auraient été consacrées, donneraient plus de profit, et les rentes baisseraient. Toute réduction considérable dans le capital national, qui diminuerait d'une manière sensible les fonds destinés à payer le travail, aurait naturellement le même effet. La population se proportionne toujours au capital destiné à payer le travail, et, par conséquent, doit s'accroître ou diminuer selon que ce capital augmente ou diminue. Toute réduction dans le capital est donc nécessairement suivie d'une moindre demande de blé, d'une baisse de prix, et d'une diminution de culture. La diminution des capitaux abaisse ainsi la rente par une influence contraire à celle de leur accumulation. Les terrains les moins productifs seront successivement abandonnés, la valeur échangeable de leurs produits tombera, et on ne cultivera en dernier lieu que les terrains les plus fertiles, qui alors ne paieront plus de rentes.

Le même résultat aurait encore lieu dans le cas où l'accroissement de richesse et de population dans un pays serait accompagné de si grandes améliorations dans l'agriculture, qu'il n'y eût plus besoin de cultiver des terrains d'une qualité inférieure, ou de dépenser autant de capital à la culture des terrains plus fertiles.

Supposons qu'une population donnée ait besoin pour sa nourriture d'un million de quarters de blé, qu'on récolte sur des terrains des qualités n<sup>os</sup> 1, 2, 3. Si l'on vient à découvrir un moyen perfectionné par lequel les terrains n<sup>os</sup> 1 et 2 suffisent pour donner la quantité requise sans avoir recours au n<sup>o</sup> 3, il est clair que dès lors il y aura baisse de la rente ; car c'est le n<sup>o</sup> 2 au lieu du n<sup>o</sup> 3 qui sera alors cultivé sans payer de rente et celle du n<sup>o</sup> 1, au lieu d'être la différence entre le produit du n<sup>o</sup> 3 et du n<sup>o</sup> 1, ne représentera plus que la différence entre les n<sup>os</sup> 2 et 1. La population restant la même, il ne saurait y avoir de demande pour une quantité plus forte de blé ; le capital et le travail employés jadis à la culture du n<sup>o</sup> 3 seront consacrés à la production d'autres objets utiles à la société, et ne contribueraient à la hausse de la rente que dans le cas où les matières premières qui entrent dans leur composition ne pourraient s'acquérir que par un emploi moins avantageux du capital consacré à l'agriculture. Or, dans ce cas, on reprendrait la culture du n<sup>o</sup> 3.

Il est hors de doute que la baisse du prix relatif des produits naturels par suite d'améliorations agricoles ou d'une économie dans la production, doit naturellement conduire à une plus forte accumulation ; car les profits du capital doivent s'être accrus de beaucoup. Cette

---

produits, et les multiplier au delà des bornes que leur opposent l'étendue du pays et la fertilité de son sol, et qu'en supposant même que l'on regardât le commerce étranger comme un supplément suffisant à la production du pays, il resterait toujours à payer le profit foncier du propriétaire étranger (qui n'est pas plus disposé que le propriétaire indigène à céder pour rien le concours de ses terres), sans parler des frais et des risques du commerce étranger. Enfin, l'expérience nous apprend que dans les pays peuplés et productifs, les plus mauvaises terres, du moment qu'elles sont cultivées, rapportent toujours quelque fermage, et par conséquent quelque revenu foncier. - J.B. SAY.

accumulation de capital fera naître une plus forte demande d'ouvriers, fera hausser leurs salaires, et augmentera la population ; il y aura ainsi, demande croissante de produits agricoles, et, par suite, augmentation de culture. Mais ce n'est qu'après l'augmentation de la population que les fermages pourront s'élever à leur ancien taux, c'est-à-dire après que les terres n° 3 auront été soumises à la culture ; et il se sera écoulé dans cet intervalle un espace de temps assez considérable, signalé par une diminution réelle des rentes.

Les améliorations en agriculture sont de deux espèces : les unes augmentent la force productive de la terre, et les autres nous font obtenir ses produits avec moins de travail. Toutes deux tendent à faire baisser le prix des matières premières ; toutes deux influent sur la rente, mais pas également. Si elles ne faisaient pas baisser le prix des matières premières, elles ne seraient plus des améliorations ; car leur caractère essentiel est de diminuer la quantité de travail qui était nécessaire auparavant pour la production d'une denrée, et une telle diminution ne saurait s'effectuer sans être suivie de la baisse de son prix ou de sa valeur relative.

Les améliorations qui augmentent les pouvoirs productifs de la terre, comprennent les assolements et de meilleurs engrais. Par ces améliorations l'on peut retirer le même produit d'une moindre étendue de terrain. Si au moyen d'une rotation de turneps je puis en même temps nourrir mes moutons et avoir une récolte de blé, le terrain qui servait auparavant à nourrir mes moutons deviendrait inutile, et j'obtiendrais la même quantité de produits bruts en employant une moindre quantité de terrain. Si je découvre un engrais qui fasse produire au même terrain 20 pour cent en plus de blé, je puis retirer une partie du capital qui se trouve employé à la partie la plus improductive de ma ferme. Mais, comme je l'ai déjà remarqué, il n'est pas nécessaire, pour faire baisser la rente, de soustraire des terres à la culture : il suffit pour cela qu'on emploie des portions successives de capital dans la même terre avec des résultats différents, - la portion qui donne le moins de profit étant retirée. Si par l'introduction de la culture des turneps ou par l'usage d'engrais plus riches, je puis avoir le même produit moyennant le même capital ; et sans changer la différence qui existe entre les rendements des portions successives de capital, je ferai baisser la rente, car cette portion, qui est la plus productive, sera celle qui servira de mesure pour estimer toutes les autres. Supposons, par exemple, que les portions successives de capital produisent 100, 90, 80, 70 : ma rente pendant que j'emploierai ces quatre portions, sera de 60 ou de toute la différence entre

70 et 100 - 30	Tandis que le produit serait de 310	100
70 et 90 - 20		90
70 et 80 - 10		80
60		70
		340

et tant que j'emploierai ces portions, la rente restera toujours la même, quoique le produit de chacune d'elles éprouve un accroissement égal. Si, au lieu de 100, 90, 80, 70, les produits s'élevaient à 125, 115, 105, 95, la rente serait toujours de 60, qui est la différence entre

95 et 125 - 30	Tandis que le produit s'élèverait à 440	125
95 et 115 - 20		115
95 et 105 - 10		105
60		95
		440

Mais avec une telle augmentation de produits, sans accroissement dans la demande, il ne pourrait y avoir aucune raison pour consacrer tant de capital à la terre; on en retirerait une portion, et, par conséquent, la dernière portion de capital rapporterait 105 au lieu de 95, et la rente baisserait à 30, ou à la différence entre

105 et 125 - 20	Tandis que le produit serait toujours en rapport avec les besoins de la population, car il serait de 345 quarters, ou	125
105 et 115 - 10		115
30		105
		345

la demande n'étant que de 340 quarters.

Mais il est des améliorations qui peuvent faire baisser le prix relatif des produits et la rente en argent, sans faire baisser la rente en blé. De telles améliorations n'augmentent pas, à la vérité, les forces productives de la terre, mais elles font obtenir le même produit avec moins de travail. Elles influent plutôt sur la formation du capital employé à la terre, que sur la culture même de la terre. Des perfectionnements dans les instruments de l'agriculture, tels que les charrues et la machine à battre le blé, l'économie dans le nombre des chevaux employés à l'agriculture, et des connaissances plus étendues dans l'art du vétérinaire, sont de cette nature. Moins de capital, ce qui est la même chose que moins de travail, sera consacré à la terre; mais pour obtenir le même produit, il faudra toujours cultiver autant de terrain. Pour reconnaître si des améliorations de cette espèce influent sur la rente, il faudra examiner si la différence entre le produit obtenu par l'emploi de différentes portions de capital, augmente, diminue, ou reste la même. Si l'on consacre quatre portions de capital à la terre, 50, 60, 70, 80, chacune donnant les mêmes résultats, et que, par quelque amélioration favorable à la formation de ce capital, on en puisse retirer 5 de chaque portion, en sorte qu'elles restent à 45, 55, 65 et 75, la rente des terres à blé ne subira aucune altération; mais si les améliorations sont de nature à permettre de faire sur la plus forte portion de capital, l'économie de la totalité de la portion employée d'une manière moins productive, la rente baissera à l'instant,



car la différence entre le capital le plus productif et celui qui l'est le moins, se trouvera diminuée, et c'est cette différence qui constitue la rente.

Je ne multiplierai pas les exemples, et j'espère en avoir dit assez pour prouver que tout ce qui diminue l'inégalité entre les produits obtenus au moyen de portions successives de capital employées sur le même ou sur de nouveaux fonds de terre, tend à faire baisser la rente, tandis que tout ce qui augmente cette inégalité produit l'effet opposé, et tend à la faire hausser <sup>1</sup>.

En parlant de la rente du propriétaire, nous l'avons considérée dans ses rapports avec le produit total, sans avoir le moindre égard à sa valeur échangeable ; mais puisque la même cause - qui est la difficulté de produire, - fait hausser la valeur échangeable des produits naturels, en augmentant aussi la proportion de ces produits, donnés au propriétaire en paiement de sa rente, il est clair que celui-ci tire un double avantage de la difficulté de produire. En effet il obtient d'abord une portion plus forte, et puis il est payé en denrées dont la valeur est plus considérable <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> C'est après avoir fait, dans son cours d'Economie politique, une magnifique et séduisante exposition de la *théorie de la rente*, que M. Rossi, partageant l'enthousiasme de M. Culloch et de la plupart des économistes anglais, a consacré à Ricardo ces paroles qui sont une véritable couronne scientifique : "Telle est la base de cette théorie si neuve et si capitale, qui est, disons-le, la gloire de l'économie politique moderne et qui donne l'explication des faits économiques les plus importants et les plus compliqués." - Nous ne savons pas jusqu'à quel point cette théorie est moderne, puisque, déjà bien avant Ricardo et Malthus, elle avait été nettement esquissée par Anderson et E. West : mais nous sommes certain qu'elle ne constitue pas *la gloire* de l'économie politique actuelle. On n'y retrouve pas ces larges et fortes conséquences, ces arguments puissants qui font changer de face les questions et les science: C'est à la faveur d'hypothèses, d'analyses contestables et contestées, que Ricardo déroule la chaîne de ses aphorismes ; et tout cela pour aboutir à prouver que la rente, cette dîme passablement aristocratique, n'ajoute rien aux frais de production , c'est-à-dire, pour aboutir à une logomachie ou à une erreur. Qu'on le sache bien, la gloire de Ricardo, comme celle de l'économie politique, n'est pas là : il faut la chercher, la trouver ailleurs, et c'est ce que nous avons fait. - A. F.

<sup>2</sup> Afin de rendre ceci palpable, et de montrer à quel point peuvent varier les rentes en blé et en argent, supposons que le travail de dix hommes, dans une terre d'une qualité donnée, rapporte cent quatre-vingts quarts de blé à 4 l. le quarter, ou 720 l., et que le travail de dix hommes de plus sur la même terre, ou sur toute autre, ne produise qu'une augmentation de cent soixante-dix quarts : dans ce cas, le blé monterait de 4 l. à 4 l. 4 s. 8d. ; car 170 : 180 :: 4 l. : 4 l. 4s. 8 d. Ou bien, comme la production de cent soixante-dix quarts exige dans un cas le travail de dix hommes, tandis que dans l'autre 9. 44 suffisent, la hausse serait comme 9. 44 : 10, ou comme 4 l. : 4 l. 4 s. 8 d. Si l'on employait encore dix hommes, les produits étant de

160	le prix s'élèverait à	l. 4. 10. 0
150		l. 4. 16. 0
140		l. 5. 2. 10

et s'il n'était point payé de rente pour la terre qui rapporte les cent quatre-vingts quarts, lorsque le blé est à 4 l., la valeur de dix quarts serait donnée en paiement de la rente, du moment où on ne récolterait plus que cent soixante-dix quarts de blé qui vaudrait alors, à raison de 4 l. 4 s. 8 d., 42 l. 7 s. 6 d.

20	Quarters, quand le produit était de	160	Et au prix de	l. 4. 10. 0	rapporteraient	l. 90. 0. 0
30		150		l. 4. 16. 0		l. 144. 0. 0
40		140		l. 5. 2. 10		l. 205. 13. 4

## Chapitre III.

# DU PROFIT FONCIER DES MINES.

### [Table des matières](#)

On obtient les métaux, ainsi que tous les autres objets, par le travail. La nature les produit, à la vérité ; mais c'est le travail de l'homme qui les arrache du sein de la terre, et qui les prépare pour notre usage.

Les mines, ainsi que les terres, rendent en général un profit au propriétaire. Et ce profit, qui quelquefois est affermé, aussi bien que celui des fonds de terre, est l'effet, et n'est jamais la cause du renchérissement des produits.

La rente en blé augmenterait donc dans la proportion de	100	Et la rente en argent, dans la proportion de	100
	200		212
	300		340
	400		485

(Note de l'Auteur.)

S'il y avait quantité de mines également riches, que chacun pût exploiter, elles ne donneraient pas de rente ; la valeur de leurs produits dépendrait uniquement de la quantité de travail nécessaire pour tirer le métal de la mine et le porter au marché.

Mais les mines sont de qualité différente, et, avec la même quantité de travail, chacune donne un résultat différent. Le métal, retiré de la mine la plus pauvre parmi celles qui sont exploitées, doit avoir au moins une valeur échangeable, non-seulement suffisante pour payer l'habillement, la nourriture et les autres objets indispensables à l'entretien de ceux qui travaillent à l'exploitation et au transport du métal, mais il doit aussi rapporter le profit ordinaire et général à celui qui avance le capital nécessaire à l'entreprise. La rentrée avec profit du capital de la mine la plus pauvre, de celle qui ne peut payer aucun profit, aucune rente au propriétaire du sol, sert à régler la rente de toutes les autres mines plus productives. On suppose que cette mine rend l'intérêt ordinaire des avances ; et tout ce que les autres mines produisent de plus que celle-ci, sera nécessairement payé au propriétaire pour le profit du fonds. Ce principe étant précisément le même que celui que nous avons posé par rapport à la terre, il serait inutile de nous y arrêter davantage <sup>1</sup>.

Il suffira de remarquer que la même règle générale qui détermine la valeur des produits agricoles et des objets manufacturés, s'applique également aux métaux. Leur valeur ne dépend ni du taux des profits, ni de celui des salaires, ni de la rente des mines, mais de la quantité totale de travail nécessaire à l'extraction du métal et à son transport.

Comme celle de toute autre marchandise, la valeur des métaux éprouve des variations. Il peut se faire dans les instruments et dans les machines consacrées à l'exploitation des mines, des améliorations au moyen desquelles il y ait une grande diminution de travail ; on peut découvrir de nouvelles mines plus productives, qui, avec le même travail, donnent plus de métal, ou bien on peut rendre les transports plus faciles. Dans tous les cas, les métaux baisseraient de valeur, et ne s'échangeraient plus que contre une moindre quantité d'autres articles. Au contraire, si la difficulté d'obtenir le métal devenait plus grande par la nécessité d'exploiter la mine à une plus grande profondeur, par l'affluence des eaux ou par tout autre accident, sa valeur, par rapport à celles des autres objets, pourrait hausser de beaucoup.

C'est donc avec raison que l'on a dit que les monnaies d'or et d'argent, avec quelque scrupuleuse exactitude qu'elles soient fabriquées d'après le type national, sont toujours sujettes à des variations de valeur non-seulement accidentelles et passagères, mais même permanentes, comme toute autre marchandise.

La découverte de l'Amérique, et celle des riches mines qu'elle renferme, produisit un effet remarquable sur le prix naturel des métaux précieux. Il y a des personnes qui croient que cet effet se prolonge encore. Il est cependant probable que toute l'influence produite par la découverte de l'Amérique sur la valeur des métaux a cessé depuis longtemps ; et si, depuis

---

<sup>1</sup> Smith avait dit, au contraire : "Le prix de la mine de charbon la plus féconde règle le prix du charbon pour toutes les autres mines de son voisinage. Le propriétaire et l'entrepreneur trouvent tous deux qu'ils pourront se faire, l'un une plus forte rente, l'autre un plus gros profit en vendant à un prix un peu inférieur à celui de leurs voisins." - Nous avons jugé ces diverses opinions dans notre Introduction. - A. F.

quelques années, les métaux précieux ont éprouvé quelque déchet dans leur valeur, on ne doit l'attribuer qu'aux progrès qu'on a faits dans l'exploitation des mines <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Si la quantité de travail industriel nécessaire pour se procurer les métaux précieux déterminait seule leur valeur, cette valeur, au lieu de décroître comme elle a fait depuis deux cents ans, se serait accrue ; car ces frais d'extraction ont été toujours plus considérables à mesure que les mines se sont approfondies. Mais tandis que les frais augmentaient, la masse de l'approvisionnement augmentait aussi, et même surpassait les progrès que la demande faisait de son côté. La cour d'Espagne dès lors était forcée d'abaisser les droits qui représentent une part des profits fonciers ; et les propriétaires-exploitateurs voyaient diminuer l'autre part qui forme leur revenu.

Il faut donc toujours en revenir à cet unique régulateur des prix : la proportion entre l'*offre et la demande* ; ce qu'il faut chercher, c'est ce qui change les quantités offertes ou demandées : parce que cela seul influe sur les prix. Les profits eux-mêmes, fût-ce ceux du fonds, sont soumis à cette loi comme tout le reste, et varient selon les circonstances qui font varier la quantité offerte ou demandée du service de ces mêmes fonds.

Si l'abondance d'un profit ne suffisait pas pour abaisser sa valeur ; si la seule diminution du travail que nécessite sa production pouvait occasionner cet effet, l'argent vaudrait autant qu'avant la découverte de l'Amérique ; on ne donnerait pas, comme on fait à présent, quatre onces d'argent environ pour avoir un setier de blé ; on ne donnerait qu'une once, comme au quinzième siècle, ou très-peu plus ; car il n'est pas probable que les seuls progrès dans l'art d'exploiter aient fait tirer quatre onces avec le même travail qui n'en procurait qu'une seule.

Il me semble que je peux répéter ici ce que j'ai dit à l'occasion du profit ou fermage des terres. Le propriétaire, comme tout propriétaire foncier, exerce une espèce de monopole qui lui permet de soutenir la valeur de son produit au delà des frais de main-d'œuvre et des intérêts de capitaux nécessaires pour le terminer et le mener sur le marché. Ce prix-monopole baisse par la concurrence, mais ne saurait, je crois tomber à rien ; car si le propriétaire des mines ne pouvait plus tirer aucun loyer de ses mines ; ou, ce qui est la même chose, s'il ne faisait plus, en exploitant, aucun profit par-delà la réintégration et l'intérêt de ses capitaux, il ne les affermerait, ni ne les exploiterait ; ce qui réduirait la *quantité offerte* de ce genre de produit, et le ferait monter jusqu'à ce qu'il offrît de nouveau un profit purement foncier, et susceptible d'être affermé.

Pendant il faut convenir, à l'appui de l'opinion de M. Ricardo, que les vastes capitaux engagés dans l'exploitation des mines sont un motif de les travailler même après qu'elles ne rapportent autre chose que l'intérêt de ces mêmes capitaux, même lorsqu'elles rapportent moins que l'intérêt de leurs capitaux ; car des capitaux engagés à ce point, et qui ne peuvent se consacrer à aucun autre emploi sans perdre la majeure partie de leur valeur, contractent le désavantage du fonds : on continue à les faire travailler, quoiqu'ils rapportent moins que tout autre placement, afin de ne pas perdre même le peu qu'ils rapportent. Je les assimile complètement au fonds de terre ou à la mine, et je dis que du moment qu'ils ne rapportent plus rien, on les abandonne ; mais qu'aussi longtemps qu'ils rapportent quelque chose, il y a un profit foncier pour le propriétaire.

Les métaux précieux servant à la fois pour fabriquer des monnaies et pour fabriquer des objets d'utilité et de luxe, doivent être plus recherchés à mesure que la civilisation s'étend et que les nations deviennent plus populeuses et plus riches, par la raison qu'alors elles ont plus d'échanges à opérer au moyen des monnaies et plus d'ustensiles d'or et d'argent à leur usage. Si, comme il est probable, la civilisation gagne l'Amérique tout entière ; si ce vaste continent se couvre d'États indépendants, agriculteurs, manufacturiers, commerçants, et par conséquent riches ; si l'Europe est destinée en même temps, comme il est permis de le croire, à jouir, en raison du progrès des lumières, d'une plus grande liberté d'industrie, il en résultera pour l'opulence générale du monde des progrès tels, qu'ils surpasseront de beaucoup les progrès faits durant les trois derniers siècles, tout immenses qu'ils sont. Les métaux précieux devenant par cette raison beaucoup plus demandés, il se peut que les profits des propriétaires des mines, qui ont été en décroissant jusqu'à présent, recommencent à croître. Mais il se peut, d'un autre côté, que la quantité de métaux précieux qui sera jetée dans la circulation, soit par la découverte de nouveaux filons, soit par de meilleurs procédés d'exploitation, devienne si considérable, que l'accroissement de cette production marche d'un pas plus rapide encore que l'accroissement de la demande, quelque rapide qu'il soit. Alors les profits fonciers des mines recommenceraient baisser.

Quelles qu'aient été les causes qui l'ont produit, il est certain que l'effet a été si lent, si graduel, qu'on a éprouvé bien peu d'inconvénients d'avoir adopté l'or et l'argent comme intermédiaires dans les échanges, et comme appréciateurs de toutes les autres marchandises. Quoiqu'ils constituent une mesure de la valeur essentiellement variable, les métaux sont peut-être, de toutes les marchandises, celle qui est la moins sujette à éprouver des variations. Cet avantage, ainsi que ceux qui résultent de la durée, de la malléabilité, de la divisibilité et de beaucoup d'autres propriétés des métaux précieux, leur ont assuré, à juste titre, la préférence qu'on leur a donnée dans tous les pays civilisés, pour servir de monnaie.

Après avoir reconnu que l'or et l'argent sont une mesure imparfaite des valeurs, en raison du plus ou moins de travail qui peut être nécessaire, suivant les circonstances, pour se procurer ces métaux, qu'il nous soit permis maintenant de supposer pour un moment que tous ces inconvénients disparaissent, et qu'avec la même quantité de travail on puisse se procurer dans tous les temps une quantité égale d'or d'une mine qui ne paie pas de rente. L'or serait alors une mesure invariable de la valeur. Sa quantité augmenterait sans doute par la demande croissante ; mais sa valeur resterait invariable, et ce serait une mesure on ne peut mieux calculée pour estimer la valeur variable de toutes les autres choses. J'ai déjà, dans un chapitre précédent de cet ouvrage, supposé que l'or était doué de cette uniformité de valeur, et je continuerai à faire, dans le chapitre suivant, la même supposition. Lors donc que je parlerai de prix variables, cette variation devra toujours s'entendre de la marchandise, et jamais de la monnaie qui sert de mesure pour l'estimer.

---

Ce cas ne peut pas paraître invraisemblable, lorsqu'on voit M. de Humboldt affirmer que depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, la quantité annuelle de métaux précieux que l'Amérique a versée en Europe, a augmenté successivement depuis 3,000,000 de piastres jusqu'à 35,300,000 ; tellement que chaque année met au jour maintenant une quantité d'or et d'argent plus de dix fois aussi grande que chacune des années qui ont suivi la découverte de l'Amérique. Le même voyageur est tenté de croire que les gîtes de minerais qui sont restés intacts dans la chaîne des Andes sont tellement considérables, que l'on commence à peine à jouir de cet inépuisable fonds de richesses que renferme le Nouveau-Monde.

Quel sera le rapport entre les progrès de la civilisation et des richesses d'une part, et le progrès du produit des mines d'autre part ? Nos neveux pourront l'apprécier ; mais de ce rapport seul, je ne crains pas de le dire, dépendront la valeur des métaux précieux, et les profits fonciers de leurs propriétaires.

Quelle que soit cette valeur, elle importe peu aux nations. Les métaux servent ou comme monnaies ou comme ustensiles. Comme ustensiles, les objets de service qui en sont faits sont de haut pris si la matière première en est rare, et de bas prix si elle est commune ; les mêmes ustensiles, sont, dans ce dernier cas, plus abondants et à la portée de plus de monde ; mais leur rareté n'est pas une calamité ; car ils ne sont ni de première, ni même de seconde nécessité. Comme monnaies, que la matière dont on les compose soit d'une grande ou d'une petite valeur, il n'en résulte rien que la nécessité d'en transporter de grosses masses quand ils sont communs, et de petites quand ils sont rares ; du reste, il n'y a jamais, dans quelque pays que ce soit, qu'une valeur en monnaie déterminée, non par la valeur de sa matière, non par la quantité qu'en fabrique le gouvernement, mais par la valeur des échanges qui sont à faire. Les monnaies, fussent-elles de diamant ou fussent-elles de papier, ne forment toujours qu'une somme de valeurs qui est dans une proportion quelconque avec les biens à échanger. Lorsqu'une fabrication surabondante fournit une somme nominale supérieure aux besoins des transactions, la somme nominale diminue de valeur réelle, de manière à ne s'élever toujours qu'à la même valeur, et elle n'achète toujours qu'une même quantité de marchandises. C'est une des belles démonstrations qui résultent des excellentes brochures de M. David Ricardo sur la dépréciation du papier-monnaie d'Angleterre. - J.-B. SAY.

## Chapitre IV.

# DU PRIX NATUREL ET DU PRIX COURANT.

---

### [Table des matières](#)

Nous avons regardé le travail comme le fondement de la valeur des choses, et la quantité de travail nécessaire à leur production, comme la règle qui détermine les quantités respectives des marchandises qu'on doit donner en échange pour d'autres ; mais nous n'avons pas prétendu nier qu'il n'y eût dans le prix courant des marchandises quelque déviation accidentelle et passagère de ce prix primitif et naturel.

Dans le cours ordinaire des événements, il n'y a pas de denrées dont l'approvisionnement continue pendant un certain temps à être précisément aussi abondant que l'exigeraient les besoins et les désirs des hommes, et par conséquent il n'y en a pas qui n'éprouvent des variations de prix accidentelles et momentanées.

Ce n'est qu'en raison de pareilles variations que des capitaux sont consacrés précisément dans la proportion requise, et non au delà, à la production des différentes marchandises pour lesquelles il y a demande. Par la hausse ou la baisse du prix, les profits s'élèvent au-dessous

de leur niveau général, et par là les capitaux se rapprochent ou s'éloignent des industries qui viennent d'éprouver l'une ou l'autre de ces variations.

Chacun étant libre d'employer son capital comme il lui plaît, il est naturel qu'il cherche à le placer de la manière la plus avantageuse ; il ne se contentera pas d'un profit de 10 pour cent, si, par un autre emploi, il peut en tirer 15 pour cent. Ce désir inquiet, qu'a tout capitaliste, d'abandonner un placement moins lucratif pour un autre qui le soit davantage, tend singulièrement à établir l'égalité dans le taux de tous les profits, ou à en fixer les proportions de telle sorte que les individus intéressés puissent estimer et compenser entre elles tout avantage que l'un aurait ou paraîtrait avoir sur l'autre. Il est peut-être assez difficile de retracer la marche par laquelle ce changement s'est opéré ; cela tient probablement à ce qu'un manufacturier ne change pas absolument l'emploi de son capital, et se borne à en retrancher une portion. Dans tous les pays riches, il y a un certain nombre d'hommes qu'on appelle capitalistes ; ils ne font aucun commerce, et ils vivent de l'intérêt de leur argent, qui est employé à escompter des effets de commerce, ou qui est prêté à la classe la plus industrielle de l'État. Les banquiers consacrent aussi une grande partie de leurs capitaux aux mêmes opérations. Ces fonds, ainsi employés, forment un capital circulant très-considérable, qui est employé en quantités plus ou moins grandes dans tous les genres d'industrie. Il n'est peut-être pas de manufacturier, quelque riche qu'il soit, qui circonscrive ses opérations dans le cercle que ses propres fonds lui permettent. Il a toujours une certaine portion de capital flottant dont la somme augmente ou diminue, selon que la demande pour ses produits est plus ou moins active. Quand il y a grande demande de soieries, celle des draps diminuant, le fabricant de draps ne détourne pas son capital vers le commerce de la soierie ; il renvoie quelques-uns de ses ouvriers, et cesse d'emprunter de l'argent aux banquiers et aux capitalistes. Le fabricant de soieries se trouve dans une situation tout opposée ; et a besoin d'employer plus d'ouvriers, et par conséquent le besoin d'argent s'accroît pour lui ; il en emprunte en effet davantage, et le capital est ainsi détourné d'un emploi vers un autre, sans qu'un seul manufacturier soit forcé de suspendre ses travaux ordinaires. Si nous portons les yeux sur les marchés des grandes villes, nous verrons avec quelle régularité ils sont pourvus de toutes sortes de denrées nationales et étrangères dans la quantité requise. Quelque variable qu'en soit même la demande par l'effet du caprice, du goût, ou des variations survenues dans la population, il arrive rarement qu'on ait à signaler soit un engorgement par un approvisionnement surabondant, soit une cherté excessive, par la faiblesse de l'approvisionnement comparée à la demande. On doit donc convenir que le principe qui distribue le capital à chaque branche d'industrie, dans des proportions exactement convenables, est plus puissant qu'on ne le suppose en général.

Le capitaliste qui cherche un emploi plus profitable pour ses fonds, doit naturellement peser tous les avantages qu'un genre d'industrie peut avoir sur un autre. Par cette raison, il pourrait renoncer à un emploi plus profitable de son argent, pour un autre emploi qui lui offrirait plus de sûreté, de propriété, de commodité, ou tout autre avantage réel ou imaginaire.

Si, par de telles considérations, les profits des capitaux étaient réglés de manière à ce que dans un genre d'industrie ils fussent de 20, dans un autre de 25, et dans un troisième de 30 pour cent, ils continueraient toujours à présenter cette même différence relative, qui ne

saurait augmenter : car si, par une cause quelconque, les profits d'un de ces genres d'industrie venaient à hausser de 10 pour cent, cette hausse serait momentanée, et ils reviendraient promptement à leur taux ordinaire, ou les profits des autres commerces s'élèveraient dans la même proportion.

Supposons que toutes les marchandises soient à leur prix naturel, et par conséquent que le taux des profits du capital reste le même dans toutes les industries ; ou bien supposons que les profits ne diffèrent que parce que ces marchandises ont, dans l'esprit des parties intéressées, quelque avantage réel ou imaginaire dont on jouit ou auquel on renonce. Supposons ensuite qu'un changement dans la mode augmente la demande des soieries et diminue celle des étoffes de laine : leur prix naturel restera le même, car la quantité de travail nécessaire à leur production n'aura pas changé ; mais le prix courant des soieries haussera, et celui des étoffes de laine baissera. Par conséquent les profits du fabricant de soieries se trouveront au-dessus, et ceux du fabricant d'étoffes de laine, au-dessous du taux ordinaire des profits ; et ce changement survenu dans les profits s'étendra au salaire des ouvriers. Cependant la demande extraordinaire des soieries serait bientôt satisfaite, au moyen des capitaux et de l'industrie détournés des manufactures de draps vers celles de soieries ; et alors les prix courants des étoffes de soie et de laine se rapprocheraient de nouveau de leurs prix naturels, et chacune de ces branches de manufactures ne donnerait plus que les profits ordinaires.

C'est donc l'envie qu'a tout capitaliste de détourner ses fonds d'un emploi déterminé vers un autre plus lucratif, qui empêche le prix courant des marchandises de rester longtemps beaucoup au-dessus ou beaucoup au-dessous de leur prix naturel. C'est cette concurrence qui établit la valeur échangeable des marchandises, de telle sorte qu'après le paiement des salaires pour le travail nécessaire à leur production, et après les autres dépenses indispensables pour donner au capital engagé toute sa faculté de production, l'excédant de valeur est dans chaque espèce de manufacture en raison de la valeur du capital employé.

Dans le premier chapitre de la *Richesse des Nations*, tout ce qui a rapport à cette question est traité avec beaucoup de sagacité. Quant à nous, après avoir pleinement reconnu les effets qui, dans certains emplois du capital, peuvent modifier accidentellement le prix des denrées, celui des salaires et les profits des fonds sans avoir aucune influence sur le prix général des denrées, des salaires ou des profits ; après avoir, dis-je, reconnu ces effets qui se font également sentir à toutes les époques de la société, nous pouvons les négliger entièrement en traitant des lois qui règlent les prix naturels, les salaires naturels et les profits naturels, toutes choses indépendantes de ces causes accidentelles. En parlant donc de la valeur échangeable des choses, ou du pouvoir qu'elles ont d'en acheter d'autres, j'entends toujours parler de cette faculté qui constitue leur prix naturel, toutes les fois qu'elle n'est point dérangée par quelque cause momentanée ou accidentelle <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La distinction entre le prix naturel et le prix courant que M. Ricardo admet après Smith, paraît être tout à fait chimérique. Il n'y a que des prix courants en économie politique. En effet, que voyons nous dans toute espèce de production ? 1° des services productifs fonciers (l'action productive de la terre), dont le *prix courant* s'établit comme la valeur de toute autre chose, en raison composée de la quantité de ce service, offerte et demandée en chaque lieu ; 2° des services rendus par des capitaux productifs dont le *prix courant*, le loyer, se règle sur les mêmes motifs ; 3° enfin des travaux de tout genre, dont le *prix courant* dépend des



## Chapitre V.

# DES SALAIRES.

---

### [Table des matières](#)

Le travail, ainsi que toutes choses que l'on peut acheter ou vendre, et dont la quantité peut augmenter ou diminuer, a un prix naturel et un prix courant. Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers, en général, les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce

---

mêmes causes.

Qu'est-ce qui établit la demande du service productif de ces divers agents ? la demande qu'on fait du produit qui doit en résulter. Et qu'est-ce qui établit la demande de ce produit ? le besoin qu'on en a, l'utilité dont il est.

Mais comme on n'achète un produit qu'avec un autre produit \*, et que le produit qui achète n'ai pu exister de son côté que par des services productifs analogues à ceux qui ont donné naissance au premier, les hommes qui composent la société ne font, dans la réalité, qu'offrir les services productifs propres à un genre de production, en échange des services productifs propres à un autre genre, propres à créer le produit dont ils ont besoin, - et par services productifs j'entends non-seulement les services que rend le travail que l'auteur aurait dû nommer industrie, mais de plus les services que rendent les capitaux et les terres.

Il en résulte, pour chaque genre, une quantité d'offres et de demandes qui règle la valeur courante, le *prix courant* de tous ces différents services. Il n'y a point là de *prix naturel*, de taux commun et fixe, parce qu'il n'y a rien de fixe dans ce qui tient aux valeurs.

Ce n'est pas un prix que le taux auquel une chose ne se vend pas; et si elle se vend à ce taux, ce taux devient son prix courant.

Tout le reste est hypothétique et de peu d'usage dans la pratique. - J.-B. SAY.

\* L'argent ou la monnaie ne sont qu'un intermédiaire qui ne reste pas entre les mains des contractants. L'argent qui paie un produit n'a été acquis que par la vente d'un autre. On a vendu son blé pour acheter son drap ; c'est comme si l'on avait échangé du blé contre du drap. L'argent qui a servi à cet échange est allé ailleurs.

sans accroissement ni diminution. Les ressources qu'a l'ouvrier pour subvenir à son entretien et à celui de la famille nécessaire pour maintenir le nombre des travailleurs, ne tiennent pas à la quantité d'argent qu'il reçoit pour son salaire, mais à la quantité de subsistances et d'autres objets nécessaires ou utiles dont l'habitude lui a fait un besoin, et qu'il peut acheter avec l'argent de ses gages. Le prix naturel du travail dépend donc du prix des subsistances et de celui des choses nécessaires ou utiles à l'entretien de l'ouvrier et de sa famille. Une hausse dans les prix de ces objets fera hausser le prix naturel du travail, lequel baissera par la baisse des prix.

Plus la société fait de progrès, plus le prix naturel tend à hausser, parce qu'une des principales denrées qui règlent le prix naturel tend à renchérir, en raison de la plus grande difficulté de l'acquérir. Néanmoins ; les améliorations dans l'agriculture, la découverte de nouveaux marchés d'où l'on peut tirer des subsistances, peuvent, pendant un certain temps, s'opposer à la hausse du prix des denrées, et peuvent même faire baisser leur prix naturel. Les mêmes causes produiront un semblable effet sur le prix naturel du travail.

Le prix naturel de toute denrée, - les matières primitives et le travail exceptés, - tend à baisser, par suite de l'accroissement des richesses et de la population ; car quoique, d'un côté, leur valeur réelle augmente par la hausse du prix naturel des matières premières, ce renchérissement est plus que compensé par le perfectionnement des machines, par une meilleure division et distribution du travail, et par l'habileté toujours croissante des producteurs dans les sciences et dans les arts.

Le prix courant du travail est le prix que reçoit réellement l'ouvrier, d'après les rapports de l'offre et la demande, le travail étant cher quand les bras sont rares, et à bon marché lorsqu'ils abondent. Quelque grande que puisse être la déviation du prix courant relativement au prix naturel du travail, il tend, ainsi que toutes les denrées, à s'en rapprocher. C'est lorsque le prix courant du travail s'élève au-dessus de son prix naturel que le sort de l'ouvrier est réellement prospère et heureux, qu'il peut se procurer en plus grande quantité tout ce qui est utile ou agréable à la vie, et par conséquent élever et maintenir une famille robuste et nombreuse. Quand, au contraire, le nombre des ouvriers s'accroît par le haut prix du travail, les salaires descendent de nouveau à leur prix naturel, et quelquefois même l'effet de la réaction est tel, qu'ils tombent encore plus bas.

Quand le prix courant du travail est au-dessous de son prix naturel, le sort des ouvriers est déplorable, la pauvreté ne leur permettant plus de se procurer les objets que l'habitude leur a rendu absolument nécessaires. Ce n'est que lorsqu'à force de privations le nombre des ouvriers se trouve réduit, ou que la demande de bras s'accroît, que le prix courant du travail remonte de nouveau à son prix naturel. L'ouvrier peut alors se procurer encore une fois les jouissances modérées qui faisaient son bonheur.

Malgré la tendance qu'ont les salaires à revenir à leur taux naturel, leur prix courant peut cependant, dans la marche de la civilisation, et pendant un temps indéterminé, se maintenir constamment plus haut ; car à peine l'impulsion, donnée par une augmentation de capital, a-t-elle augmenté la demande d'ouvriers, qu'une nouvelle augmentation peut produire le même

effet. Et si cet accroissement de capital est graduel et constant, le besoin de bras continuera à servir d'encouragement à la population.

Le capital est cette partie de la richesse d'une nation qui est employée à la production. Il se compose des matières alimentaires, des vêtements, des instruments et ustensiles, des machines, des matières premières, etc., nécessaires pour rendre le travail productif.

Le capital peut augmenter à la fois en quantité et en valeur. Une nation peut avoir plus de subsistances et de vêtements, et demander peut-être plus de travail encore qu'auparavant pour produire cette quantité additionnelle. Dans ce cas, le capital ne sera pas seulement plus considérable, il aura plus de valeur.

Le capital peut augmenter en quantité sans augmenter de valeur ; il peut même s'accroître pendant que sa valeur éprouve une baisse. Ainsi une nation peut posséder plus de subsistances et de vêtements ; mais cette augmentation peut provenir de l'emploi des machines, sans qu'il y ait aucune augmentation, et même avec diminution réelle dans la quantité proportionnelle de travail nécessaire à leur production. La masse de capital peut s'accroître sans qu'il augmente de valeur, soit dans sa totalité, soit dans une de ses parties.

Dans le premier cas, le prix naturel des salaires haussera ; car il est toujours réglé par le prix de la nourriture, de l'habillement et des autres objets nécessaires. Dans le second, il restera stationnaire, ou il baissera : mais, dans l'un comme dans l'autre cas, le prix courant des salaires doit monter ; car la demande des bras augmentera en raison de l'augmentation du capital. Plus il y aura d'ouvrage à faire, plus on aura besoin d'ouvriers.

Dans les deux cas, le prix courant du travail montera même au-dessus de son prix naturel, ou tendra à s'en rapprocher ; mais c'est surtout dans le premier que se manifesterait cet accord des deux prix. Le sort de l'ouvrier sera amélioré, mais faiblement ; car la cherté des vivres et des autres objets de nécessité absorbera une grande partie de son salaire, quoiqu'il soit plus fort. Par conséquent le manque de travail ou une légère augmentation de la population auront l'effet de réduire bientôt le prix courant du travail au taux naturel, momentanément élevé.

Dans le second cas, le sort de l'ouvrier s'améliorera singulièrement ; il recevra un bien plus fort salaire en argent, tandis qu'il pourra acheter les objets dont il a besoin pour lui et pour sa famille aux mêmes conditions, et peut-être même à plus bas prix ; et il faudra qu'il y ait un grand surcroît de population pour ramener de nouveau le prix courant du travail à son prix naturel déprécié.

C'est donc ainsi que toute amélioration dans la société, et toute augmentation de capital feront hausser le prix courant des salaires ; mais la permanence de cette hausse dépendra d'un accroissement simultané dans le taux naturel, et cette hausse tient à son tour à celle qui survient dans le prix naturel des denrées à l'achat desquelles l'ouvrier emploie son salaire.

On aurait tort de croire que le prix naturel des salaires est absolument fixe et constant, même en les estimant en vivres et autres articles de première nécessité ; il varie à différentes

époques dans un même pays, et il est très-différent dans des pays divers <sup>1</sup>. Cela tient essentiellement aux mœurs et aux habitudes du peuple. L'ouvrier anglais regarderait son salaire comme au-dessous du taux naturel, et insuffisant pour maintenir sa famille, s'il ne lui permettait d'acheter d'autre nourriture que des pommes de terre, et d'avoir pour demeure qu'une misérable hutte de terre ; et néanmoins cela paraît suffisant aux habitants des contrées où "la vie est a bon marché," et où l'homme n'a que des besoins aussi modérés que faciles à satisfaire.

Il y a bien des choses qui constituent aujourd'hui le bien-être du paysan anglais, et qu'on aurait regardées comme des objets de luxe à des époques reculées de notre histoire.

Les progrès de la société faisant toujours baisser le prix des articles manufacturés, et hausser celui des matières premières, il s'opère à la longue une telle disproportion dans leur valeur relative, que, dans les pays riches, un ouvrier peut, moyennant le sacrifice d'une petite quantité de sa nourriture, satisfaire amplement tous ses autres besoins.

Indépendamment des variations dans la valeur de l'argent, qui influent nécessairement sur les salaires, mais dont nous avons négligé les effets, - ayant supposé que la valeur de l'argent était invariable, - les salaires peuvent hausser ou baisser par les deux causes suivantes :

1° L'offre et la demande de travail;

2° Le prix des denrées à l'achat desquelles l'ouvrier consacre son salaire.

A des époques différentes de la société, l'accumulation des capitaux ou des moyens de payer le travail, est plus ou moins rapide, et dépend toujours de la puissance plus ou moins productive du travail. Le travail est, en général, le plus productif, lorsqu'il y a abondance de terrains fertiles. A ces époques l'accumulation est souvent si rapide, que le capital ne saurait trouver assez de bras à employer.

On a calculé que, dans des circonstances favorables, la population pouvait doubler dans vingt-cinq ans. Mais, dans des circonstances tout aussi favorables, le capital national pourrait fort bien avoir doublé en moins de temps. Dans ce cas, les salaires, pendant toute cette époque, tendront à hausser, parce que le nombre des bras sera toujours insuffisant pour le besoin qu'on en aura.

---

<sup>1</sup> L'abri, le vêtement indispensables dans un pays peuvent ne l'être pas dans un autre. Un ouvrier indien conservera toute sa vigueur dans une habitation qui suffirait à peine pour préserver l'ouvrier russe de la souffrance et de la mort. Même, dans les pays qui présentent un climat analogue, les mœurs, les habitudes sociales peuvent occasionner souvent des variations sensibles dans le prix naturel du travail, et ces variations peuvent être aussi considérables que celles produites par les causes naturelles. - *Essai sur le commerce extérieur du blé*, par R. Torrens, Esq. pag. 68. - Toute cette matière a été traitée fort habilement par le colonel Torrens.

Dans des colonies nouvelles où l'on introduit les arts et les connaissances des pays plus avancés en civilisation, il est probable que les capitaux tendent à s'accroître plus vite que l'espèce humaine ; et si des pays plus peuplés ne suppléaient au manque de bras, cette tendance élèverait considérablement le prix du travail. A mesure que ces établissements deviennent plus peuplés, et que l'on commence à défricher des terrains de mauvaise qualité, les capitaux n'augmentent plus si rapidement ; car l'excédant des produits sur les besoins de la population doit nécessairement être proportionné à la facilité de la production, c'est-à-dire au petit nombre de personnes qui y sont employées. Quoiqu'il soit donc probable que, dans les circonstances les plus favorables, la production devance la population, cela ne saurait continuer longtemps ; car, l'étendue du sol étant bornée, et ses qualités étant différentes, à chaque nouvel emploi de capital, le taux de la production diminuera, tandis que les progrès de la population resteront toujours les mêmes.

Dans les pays où il y a des terres fertiles en abondance, mais où les habitants sont exposés, par leur ignorance, leur paresse et leur barbarie, à toutes les horreurs de la disette et de la famine, et où on a pu dire que la population se dispute les moyens d'alimentation, il faudrait y remédier autrement que dans les États depuis longtemps civilisés, et où la diminution des subsistances entraîne tous les maux d'une population excessive. Dans le premier cas, le mal vient d'un mauvais gouvernement, de l'instabilité de la propriété, de l'ignorance générale. Pour rendre ces populations plus heureuses, il suffirait d'améliorer le gouvernement, d'étendre l'instruction ; on verrait alors l'augmentation du capital dépasser nécessairement l'accroissement de la population, et les moyens de production iraient au delà des besoins de la nation. Dans l'autre cas, la population grandit plus vite que le fonds nécessaire à son entretien : et il arrivera que chaque nouvel effort de l'industrie, à moins d'être suivi d'une diminution dans les rangs du pays, ne fera qu'ajouter au mal : - la production ne pouvant, marcher aussi rapidement que les naissances.

Pour un pays où l'on se dispute les subsistances, les seuls remèdes sont, ou un affaiblissement de la population ou une accumulation rapide de capital. Dans les pays riches, où toutes les terres fertiles ont été déjà mises en culture, le dernier remède n'est ni très-praticable ni très-désirable, car le résultat serait, au bout de quelque temps, de réduire toutes les classes de la société à la même indigence. Mais dans ces contrées pauvres, où existent d'immenses moyens de production, enfouis dans des terres fertiles et incultes, l'augmentation du capital est le seul moyen efficace et sûr de combattre le mal, car il en résultera dans la situation de toutes les classes de la société une amélioration sensible.

Tous les amis de l'humanité doivent désirer que les classes laborieuses cherchent partout le bien-être, les jouissances légitimes, et soient poussées, par tous les moyens légaux, à les acquérir. On ne saurait opposer un meilleur frein à une population exubérante. Dans les pays où les classes pauvres ont le moins de besoins, et, se contentent de la plus chétive subsistance, les populations sont soumises aux misères et aux vicissitudes les plus terribles. Elles n'ont aucun abri contre les calamités sociales : elles ne sauraient chercher un refuge dans une situation plus humble : elles sont déjà si abaissées, si malheureuses, qu'il ne leur reste même plus la triste faculté de descendre encore. Elles ne peuvent remplacer que par de rares

succédanés leurs aliments ordinaires et principaux, et la disette entraîne pour elles presque tous les maux attachés à la famine <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces tristes paroles semblent une prophétie. On dirait que Ricardo sentait déjà frémir ces bandes affamées d'Irlandais qui cherchent aujourd'hui, les armes à la main, le désespoir au cœur, une nourriture que les saisons leur ont refusée. C'est qu'il s'est fait dans la malheureuse Erin un partage étonnant des joies et des douleurs, de la disette et de l'abondance : à ceux qui creusent le sol, le fertilisent, l'inondent de sueur, ont été dévolues les tortures de la misère ; à ceux qui épuisent la terre avec leurs meutes de chasse, et boivent des moissons entières dans leur coupe de Tokay ou de Johannisberg, ont été répartis les revenus, et partant l'éclat, et partant la puissance. La richesse y ressemble donc à un beau fleuve qui aurait sa source en Irlande, et son embouchure en Angleterre : on sème à Dublin, et on récolte à Londres ; de telle sorte qu'il ne s'y amasse pas de grands capitaux, et que l'industrie n'y peut naître pour donner du travail, des salaires à des millions de bras qui se disputent le sol. On peut même dire que, grâce à l'avidité des *middlemen*, - ce crible vivant où se dépose une grande portion des ressources du pays, en passant de l'humble cultivateur à l'opulent seigneur, - grâce, encore, à la concurrence acharnée que se font les fermiers, et au morcellement infini des domaines, l'agriculture est plutôt une lutte de paysan à paysan qu'un travail régulier et social. Au haut de l'échelle se trouve le propriétaire qui hérite des bénéfices de cette folle enchère ; au bas, le *cottager* sur qui elle pèse d'un poids écrasant. En effet, pour payer son fermage, celui-ci consacre la plus grande partie de son travail et de ses efforts à de larges étendues de terrain qu'il couvre de blé, et ne se réserve qu'un champ limité où croissent, quand Dieu le permet, les pommes de terre qui composent son unique ressource. Vienne une année où la terre, frappée de stérilité, ne donne que de rares épis, et le pauvre Irlandais, impuissant à assouvir le *middleman*. expie, par la contrainte par corps ou le bannissement, les caprices de l'atmosphère ; vienne une autre année où ce sont les pommes de terre qui manquent, et il se trouve atteint dans son existence même. Son propriétaire est payé, et peut aller commanditer les coulisses de Covent-Garden et les courses d'Epsom ; mais il lui faut, à lui, subir toutes les souffrances de la faim, à moins de courir les coupables et tristes hasards de la révolte, de la vengeance, de l'homicide. Il y a quelques mois, en effet, un seul propriétaire expulsait de ses domaines des centaines de malheureux cottagers, avec le même sang-froid que mit Caton à vider ses ergastules, et que mettent nos maquignons à vider leurs écuries. De plus, nous pouvons assister de loin au drame lugubre qui se joue en Irlande, à coups de fusils, de haches, de faux, drame qui nous reporte aux jours terribles du *White-Boysm*. Il y a donc ici plus qu'un mauvais système d'agriculture, il y a un vice social manifeste, criant ; et s'il est important, comme le dit Ricardo, pour une nation, de ne pas placer la sécurité de ses approvisionnements dans une seule plante, de ne pas jouer son existence sur une seule carte, il est plus important encore de ne pas concentrer toutes les forces du pays sur une seule industrie. Il arrive en effet alors, qu'aux époques où cette industrie languit, la vie s'arrête dans le corps social tout entier, et qu'il ne s'ouvre pas dans les autres fonctions de refuge pour les bras inoccupés. Ce qui a sauvé tant de fois l'Angleterre du désespoir des comtés agricoles, ce n'a pas été la pâle charité des hauts-barons distributeurs de cuillers de bois et de soupes économiques, mais bien les comtés manufacturiers. La mule-jenny est ainsi venue au secours de la charrue, et l'industrie manufacturière a alimenté des légions de cultivateurs, comme une généreuse nourrice qui prête le sein à un enfant étranger. Or, l'Irlande n'a pas de mule-jennys, pas de capitaux : tous les bras sont tendus vers le sol qu'on appauvrit par une subdivision extrême. Aussi, on aura beau encourager, comme le veut l'auteur, tous les Irlandais à *multiplier leurs jouissances et leur bien-être*, si la constitution économique les pousse à s'arracher des lambeaux de terre et à se créer, pour toute existence, une auge de quelques toises remplies de pommes de terre ; si l'épargne est impossible et avec elle les capitaux, les progrès, ils devront se résigner à tourner éternellement dans ce cercle fatal de la misère, de la faim, du crime. Rien de plus facile que de désirer le bien-être, et il n'est pas d'homme, fût-il le plus intraitable des ascètes, qui n'y aspire perpétuellement : mais lorsque ces désirs se brisent contre des vices fondamentaux, il faut bien se résigner à n'y voir qu'une bien faible ressource pour des populations. Soyez sûr que l'Irlandais désire et que le cri du Rappel est le cri de la faim, de la chair qui se révolte, plutôt qu'un cri religieux ou politique. Seulement, le réseau des *middlemen*, des absentéistes, des orangistes, l'enserme de toutes parts, l'étouffe. Il le sait, et voyant que la sueur ne suffit plus à féconder, pour lui, sa patrie, il veut essayer du sang, et le sang coule. A. F.

Dans la marche naturelle des sociétés, les salaires tendront à baisser en tant qu'ils seront réglés par l'offre et la demande ; car le nombre des ouvriers continuera à s'accroître dans une progression un peu plus rapide que celle de la demande. Si, par exemple, les salaires étaient réglés sur un accroissement annuel de capital, représenté par 2 pour cent, ils tomberaient lorsque le capital n'augmenterait plus qu'à raison de 1 et demi pour cent. Ils baisseraient encore davantage quand cet accroissement ne serait plus que de 1 ou de demi pour cent ; et cette baisse continuerait jusqu'à ce que le capital devînt stationnaire. Les salaires le deviendraient aussi, et ils ne seraient que suffisants pour maintenir la population existante. Je soutiens que, dans de pareilles circonstances, les salaires doivent baisser, par le seul effet de l'offre et la demande des bras ; mais il ne faut pas oublier que le prix des salaires tient aussi à celui des denrées que l'ouvrier a besoin d'acheter.

A mesure que la population augmente, ces denrées iront toujours en augmentant de prix, - plus de travail devenant nécessaire à leur production. Si les salaires, payés en argent à l'ouvrier, viennent à baisser pendant que toutes les denrées à l'achat desquelles il dépensait le produit de son travail haussent de prix, il se trouvera doublement atteint, et il n'aura bientôt plus de quoi subsister. C'est pourquoi, au lieu de baisser, les salaires en argent hausseraient, au contraire, mais pas suffisamment pour permettre à l'ouvrier d'acheter autant de choses nécessaires ou utiles qu'il pouvait le faire avant le renchérissement de ces denrées. Si ses salaires étaient annuellement de 24 liv. st., ou de six quarts de blé quand le blé valait 4 livres le quart, il ne recevrait probablement plus que la valeur de cinq quarts, lorsque le blé serait à 5 livres. Mais ces cinq quarts coûteraient 25 liv. ; il recevrait donc des gages plus forts en valeur, et cependant il ne pourrait plus acheter une quantité de blé et d'autres denrées égale à celle qu'il était dans l'habitude de consommer auparavant, lui et sa famille <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il est impossible de ne pas protester hautement contre des conclusions presque fatidiques et qui emporteraient condamnation de tout notre système économique. Il a fallu même bien du calme à Ricardo pour n'avoir pas été saisi de vertige, n'avoir pas senti trembler sa main au spectacle du sort que l'avenir réserve, selon lui, aux travailleurs. A ses yeux, les classes ouvrières marchent fatalement vers un abîme que la civilisation couvre habilement de fleurs, mais au fond duquel est la mort : à nos yeux, au contraire, elles s'élèvent à des destinées meilleures et se font chaque jour une place plus large dans le pouvoir et le bien-être répartis aux sociétés. Ricardo, frappé de la somme de douleurs et de privations qui accable, au milieu des splendeurs de notre industrie, les mains généreuses et fortes qui exécutent l'œuvre de la production entière ; étonné de voir tant de haillons à côté de tant de luxe, et tant de crises à côté de tant de progrès, s'est pris à désespérer de l'avenir, et, suivant son habitude, ce désespoir que tant d'autres mettent en élégies et en philippiques, il l'a mis en formules, ce qui est plus net, mais tout aussi injuste, tout aussi réfutable. Et d'abord le résultat immédiat, nécessaire de cette croyance au malheur futur des travailleurs, devrait être de suspendre tout à coup le mouvement social, de faire volte-face, et de reprendre en sous-œuvre toutes les théories, toutes les données que les siècles semblent avoir consacrées. Il n'est personne, en effet, doué de quelque prévision, mu par quelque générosité, qui ne frémisses devant cet avertissement sombre, dernier mot de la science de Ricardo : *Chaque jour abaisse le salaire réel de l'ouvrier et grandit le prix des subsistances* : - ce qui équivaut à dire que chaque jour la société doit s'anéantir par un supplice incessant, que chaque jour doit retrancher un battement au cœur du pauvre et exagérer pour lui le supplice de Tantale en éloignant de plus en plus les fruits et l'eau de ses lèvres avides. Le devoir de tout penseur, de tout législateur, serait donc de faire prendre à la société d'autres routes et de ne pas permettre que la subsistance des masses passât dans le corps des riches, comme passaient la chaleur et la vie des vierges dans les corps débiles et disloqués des vieux rois de la Bible. Mais il n'en est rien, et le bilan de notre société suffirait, sans autres considérations, pour combattre le pessimisme de Ricardo. Ainsi le développement de l'industrie n'a-t-il pas mis à la portée de tous les objets qui constituaient il y a cent ans un luxe ruineux, impossible ? La

guimpe délicate qui entoure le sein de nos villageoises, les chauds vêtements qui couvrent nos paysans et nos ouvriers sont d'institution toute récente et témoignent d'un bien-être croissant. Des voies de communication plus parfaites ont permis aux hommes, aux idées, aux choses, du rayonner de toutes parts et de moraliser les populations : des écoles, des salles d'asile, des hôpitaux, des hospices, des crèches s'ouvrent de toutes parts devant l'intelligence qui va éclore, l'enfant qui va naître, le vieillard qui va mourir; l'air, la lumière, l'eau commencent à circuler dans les rues, grâce à nos institutions municipales, et pour résumer tous ces faits en un seul fait décisif, la moyenne de la vie humaine s'est accrue depuis cinquante années, hâtons-nous de le dire, ailleurs que dans les colonnes élastiques et torses de la statistique.

Et il n'en saurait être autrement. L'évolution économique suit nécessairement l'évolution politique, et l'influence que gagne chaque jour la démocratie, - cet évangile systématisé et démontré, - doit se refléter et se reflète dans la prospérité générale. Le premier mouvement d'une nation qui se sait indépendante est de se vouloir heureuse, riche ; d'organiser les intérêts et les individus en vue de ce bien-être, et, par conséquent, de progresser, d'aller en avant. Or, la tendance moderne des peuples est vers l'indépendance, et on ne saurait faire un procès à notre époque, sous le rapport industriel, sans y joindre un procès politique, sans souffleter, comme l'ont fait les socialistes et les pessimistes de toutes les sectes, la liberté sur la joue de l'économie politique.

Et d'ailleurs la théorie, la logique démontrent tout cela bien avant les faits. Quel est ici-bas le capital du prolétaire ? le travail. Quel principe règle la valeur du travail, en fixe la rémunération ? l'offre et la demande des bras. Entre quelles limites extrêmes oscille cette rémunération ? entre le point où les salaires prélèveraient sur les profits une part trop large et qui mettrait le chef d'industrie dans l'impossibilité de continuer son œuvre, - danger peu redoutable, avouons-le : - et, d'un autre côté, le point où les salaires deviendraient insuffisants pour nourrir l'ouvrier. Le problème consiste donc à accroître constamment la somme de travail à répartir, afin d'élever la valeur de ce travail, et par conséquent de grossir le revenu du pauvre : il consiste encore à élargir la zone où il puise sa consommation, les marchés où se vendent les céréales, les bestiaux, les étoffes, afin de le faire participer au bénéfice de la concurrence la plus complète, la plus absolue. Laissez circuler le travail, laissez circuler les produits, toute la question est là, et, avec elle, le bonheur des classes laborieuses. Pour affaiblir entre les mains des propriétaires ce monopole formidable que couvre d'une sanction nécessaire, - sinon sacro-sainte, comme on l'a bien voulu dire, - le pacte social, il suffit de mettre à la disposition de tous, la terre qui appartient à tous, et de laisser se développer librement cette grande loi économique qui divise le travail parmi les nations, et fait cultiver par l'Indien ou l'Américain le sucre qui doit s'échanger contre les produits de l'Européen. L'espèce humaine a besoin d'un espace illimité pour entretenir ses membres toujours plus nombreux : c'est un flot qui grandit sans cesse, et à qui il faut les plages les plus vastes, sous peine de désordres, de calamités. Les quelques esprits égarés qui, par conviction, veulent le maintien de nos restrictions commerciales, c'est-à-dire l'appauvrissement de l'ouvrier par l'action combinée d'un travail moins actif et de subsistances moins abondantes ; les esprits égarés, dis-je, qui n'ont pas compris la fécondité des principes de liberté commerciale, et ceux qui, au contraire, plus nombreux, plus audacieux, ne veulent pas de ces principes, parce qu'ils en comprennent trop bien la grandeur, ne sauraient nier cependant qu'il faut à l'expansion naturelle des générations une sphère immense, où se nivelleront les besoins, les intérêts, les capitaux. L'univers est une immense ruche où les travailleurs doivent circuler librement de cellule en cellule. Tandis que sur les districts manufacturiers, agités par la fièvre de la production et par les crises financières, s'agglomèrent aujourd'hui des légions d'ouvriers qui les surchargent et les épuisent, d'énormes superficies de terrain restent incultes et désertes, attendant les capitaux et le travail pour épancher des monceaux de produits. Croit-on, par exemple, que si nos lois et les lois anglaises sur les céréales eussent été abolies, tout le territoire de la Pologne, de la Hongrie, de l'Ukraine, de l'Égypte, de l'Amérique, ne se fût pas couvert, comme par enchantement, de moissons qui, déversées sur l'Europe, eussent à la fois abaissé le prix des aliments, excité le travail de nos manufactures, la valeur du travail, et réfuté par l'éclat des résultats la décourageante hypothèse de Ricardo ? A quoi servirait donc de découvrir des Amériques et des Océanies, si ce n'était pour y aller chercher les ressources qui nous manquent, la place que demandent nos cités encombrées ? Avec le système de l'affranchissement commercial, les civilisations sont constamment jeunes, constamment vigoureuses. Lorsqu'un sol a été épuisé, on va chercher ailleurs une sève nouvelle, et la société se trouve ainsi constamment maintenue dans cette période active, où la somme de travail dépasse la somme de bras et se joint au bas pris des subsistances pour améliorer le sort de l'ouvrier. Plus un arbre est élevé, plus il faut à ses racines de l'espace pour se nourrir : il en est de même des



Et cependant, quoique l'ouvrier fût réellement moins bien payé, cette augmentation de salaires diminuerait nécessairement les profits du manufacturier ; car il ne pourrait pas vendre sa marchandise plus cher, quoique les frais de production fussent augmentés. Nous reviendrons là-dessus lorsque nous examinerons les principes qui règlent les profits.

Il paraîtrait donc que la cause qui fait hausser les rentes est aussi celle qui fait hausser les salaires, l'une et l'autre tenant à la difficulté croissante d'obtenir une plus grande quantité de subsistances moyennant la même quantité proportionnelle de travail. Par conséquent si l'argent avait une valeur invariable, les rentes ainsi que les salaires tendraient toujours à la hausse dans un état d'accroissement progressif de la richesse et de la population.

Mais entre la hausse de la rente et celle des salaires il y a une différence essentielle. La hausse des rentes estimées en argent est accompagnée d'une part plus considérable des produits. Non-seulement le propriétaire foncier reçoit plus d'argent de son fermier, mais il en reçoit aussi plus de blé ; il aura plus de blé, et chaque mesure de cette denrée s'échangera contre une plus grande quantité de toutes les autres marchandises qui n'ont pas haussé de valeur. Le sort de l'ouvrier sera moins heureux; il recevra, à la vérité, plus d'argent pour son salaire, mais ces salaires vaudront moins de blé ; et non-seulement il en aura moins à sa disposition, mais sa condition empirera sous tous les rapports, par la difficulté plus grande qu'il rencontrera de maintenir le taux courant des salaires au-dessus de leur taux naturel. Quand le prix du blé haussera de 10 pour cent, les salaires hausseront toujours dans une proportion moindre, et la rente, au contraire, dans un rapport plus considérable. La condition de l'ouvrier empirera en général, tandis que celle du propriétaire foncier s'améliorera.

Le blé étant à 4 liv. st. le quarter, supposons que le salaire de l'ouvrier soit de 24 livres par an, ou d'une valeur égale à six quarts de blé, et supposons qu'il en dépense la moitié pour l'achat du blé, et qu'il en emploie l'autre moitié, ou 12 livres, à d'autres objets, il recevrait

l. 24. 14.	Le blé étant à	l. 4. 4. 8	Ou la valeur de	5. 83	Quarters,
l. 25. 10		l. 4. 10.		5. 66	
l. 26. 8.		l. 4. 16.		5. 50	
l. 27. 8. 6		l. 5. 2. 10		5. 33	

nations, et s'il est encore ici-bas tant de souffrances et tant de crises, il faut encore en chercher la cause aussi bien dans l'isolement absurde des centres de production, que dans les vestiges d'aristocratie ou de privilèges politiques qui déshonorent les constitutions européennes. Sans doute la question de population, l'excès des travailleurs se dresseront toujours à nos yeux comme une menace lointaine : mais que de mines fécondes encore à exploiter, que de plaines à fertiliser, de fleuves à traverser, de richesses à puiser de toutes parts ! Nous ne sommes qu'au début de la production, de l'industrie, de l'agriculture, et, sans prendre la liberté du commerce pour une panacée infaillible, il est permis de dire que tout irait mieux, du jour où on laisserait la concurrence des capitalistes et des propriétaires s'organiser en présence de celle des ouvriers. Ricardo a raisonné dans l'hypothèse d'un déplorable *statu quo* : nous raisonnons dans l'hypothèse d'un affranchissement qui déjà commence. Il a désespéré, et tout nous conduit au contraire à espérer dans l'avenir. A . F

et moyennant ces salaires il pourrait vivre aussi bien, mais pas mieux que par le passé ; car, lorsque le blé serait à 4 liv. le quarter,

il dépenserait pour trois quarts de blé	l. 12
et à l'achat d'autres objets	l. 12
	l. 24
Quand le blé vaudra 4 l. 4 s. 8 d., les trois quarts que lui et sa famille consomment lui coûteront	l. 12 14
et les autres articles	l. 12
	l. 24 14
Les trois quarts à 4 l. 10 s. lui coûteront	l. 13 10
et les autres articles	l. 12
	l. 25 10
A 4 l. 16 s., les trois quarts lui coûteraient	l. 14 8
et les autres objets	l. 12
	l. 26 8
et à 5 l. 2. 10 il paierait les trois quarts	l. 15 8 6
et les autres objets	l. 12
	l. 27 8 6

A mesure que le blé renchérit, les salaires en argent augmenteront, mais les salaires en nature diminueront, et le bien-être de l'ouvrier se trouvera être, par la supposition précédente, exactement le même. Mais d'autres articles auront haussé de prix, en raison de la quantité de matière première qui entre dans leur composition, et il lui faudra payer davantage pour les obtenir. Quoique le thé, le sucre, le savon, la chandelle et le loyer de sa maison ne lui coûtent peut-être pas plus cher, le lard, le fromage, le beurre, le linge, la chaussure et l'habillement lui coûteront davantage ; et par conséquent, malgré l'augmentation des salaires, sa position sera devenue comparativement plus mauvaise. On pourrait m'objecter que je considère toujours l'effet des salaires sur les prix, en partant de la supposition que l'or et les métaux qui servent à frapper les monnaies sont un produit du pays où il y a variation dans les salaires, et que les conséquences que j'en tire s'accordent mal avec l'état actuel des choses, parce que l'or est un métal que nous tirons de l'étranger. Mais de ce que l'or est le produit de l'étranger, il ne s'ensuit pas que l'argument soit moins vrai ; car l'on peut démontrer que les effets seraient, en dernière analyse, les mêmes, soit que l'on trouvât l'or dans le propre pays, soit qu'on le retirât de l'étranger.

Lorsque les salaires haussent, c'est que l'augmentation de la richesse et des capitaux augmente en général la demande de bras, qui doit infailliblement être suivie d'une production plus considérable de denrées. Pour mettre dans la circulation ce surcroît de denrées, même aux anciens prix, il faudra plus d'argent, plus de cette matière tirée de l'étranger, dont on fabrique la monnaie, et que l'on ne peut se procurer que par l'importation. Toutes les fois que la demande d'un article devient plus forte, sa valeur relative hausse par rapport aux autres objets avec lesquels on l'achète. Si l'on demandait plus de chapeaux, leur prix hausserait, et

l'on donnerait plus d'or en échange. Si c'est l'or dont la demande est plus forte, l'or haussera, et les chapeaux baisseront de prix, car il faudra une plus grande quantité de chapeaux et d'autres articles pour acheter la même quantité d'or. Mais dire, dans le cas supposé, que les denrées haussent en raison de la hausse des salaires, ce serait une contradiction manifeste ; car nous dirions d'abord que l'or hausse de valeur relative par suite de la demande, et ensuite que sa valeur relative doit baisser, parce que les prix haussent, - deux phénomènes absolument incompatibles. Dire que les denrées haussent de prix, c'est dire que la valeur relative de la monnaie baisse ; car ce sont les denrées qui servent à estimer la valeur relative de l'or. Si le prix de toutes les denrées haussait, l'or étranger ne viendrait certainement pas les acheter pendant qu'elles seraient chères ; il sortirait, au contraire, du pays pour être avantageusement employé, à l'étranger, à l'achat de denrées qui sont à meilleur marché. Il ne paraît donc pas que la hausse des salaires puisse faire hausser le prix des denrées, soit que les métaux qui servent à la fabrication des monnaies se trouvent dans le pays, soit qu'ils viennent de l'étranger. Il ne peut y avoir une hausse dans toutes les denrées à la fois, sans qu'il y ait en même temps une augmentation de monnaie ; et cette quantité additionnelle, on ne saurait l'obtenir dans le pays même, ainsi que nous l'avons déjà prouvé, et l'on ne pourrait pas non plus la tirer du dehors. En effet, pour pouvoir acheter une plus grande quantité d'or, à l'étranger, il faut absolument que les denrées, chez nous, soient à bon marché. L'importation de l'or, et la hausse du prix de toutes les productions nationales, moyennant lesquelles on obtient ou on achète l'or, sont des effets d'une incompatibilité absolue. L'usage très-étendu du papier-monnaie ne change rien à la question ; car tout papier-monnaie se règle ou doit se régler par la valeur de l'or, et se trouve par conséquent sous l'influence des causes mêmes qui influent sur la valeur de ce métal.

Voilà donc les lois qui règlent les salaires et qui régissent le bonheur de l'immense majorité de toute société. Ainsi que tout autre contrat, les salaires doivent être livrés à la concurrence franche et libre du marché, et n'être jamais entravés par l'intervention du Gouverneur.

La tendance manifeste et directe de la législation anglaise sur les indigents est diamétralement en opposition avec ces principes, qui sont de toute évidence. Ces lois, bien loin de répondre au vœu bienfaisant du législateur, qui ne voulait qu'améliorer la condition des pauvres, n'ont d'autre effet que d'empirer à la fois et celle du pauvre et celle du riche ; - au lieu d'enrichir les pauvres, elles ne tendent qu'à appauvrir les riches. Tant que nos lois actuelles sur les pauvres seront en vigueur, il est dans l'ordre naturel des choses que les fonds destinés à l'entretien des indigents s'accroissent progressivement, jusqu'à ce qu'ils aient absorbé tout le revenu net du pays, ou au moins tout ce que le Gouvernement pourra nous en laisser après qu'il aura satisfait ses demandes perpétuelles de fonds pour les dépenses publiques <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Si M. Buchanan, dans le passage suivant, n'a eu en vue qu'un état de misère passager, je suis entièrement de son avis. - "Le grand malheur de la condition de l'ouvrier, c'est l'indigence qui provient de la disette des vivres ou du manque d'ouvrage. Aussi a-t-on fait chez tous les peuples des règlements sans nombre pour venir à son secours. Mais il est dans l'état social des maux que la législation ne saurait soulager ; et il est utile par conséquent de connaître les limites dans lesquelles elle doit se renfermer, afin d'éviter qu'en visant à ce qui est impraticable, nous ne manquions le but utile qu'il est en notre pouvoir d'atteindre." - *Buchanan*, p. 61.

La tendance funeste de ces lois n'est plus un mystère depuis qu'elle a été dévoilée par la plume habile de M. Malthus, et tous les amis des pauvres devraient désirer ardemment de les voir abolies. Par malheur, elles sont établies depuis si longtemps, et les pauvres ont contracté de telles habitudes sous leur influence, qu'il faudrait beaucoup de précautions et d'adresse pour pouvoir les extirper sans danger de notre système politique. Ceux même qui sont le plus résolus à abolir ces lois, conviennent qu'il faut opérer lentement, graduellement, si l'on veut empêcher ceux en faveur de qui ces lois furent faites mal à propos, d'être accablés par la misère <sup>1</sup>.

C'est une vérité incontestable, que l'aisance et le bien-être des pauvres ne sauraient être assurés, à moins qu'ils ne cherchent eux-mêmes, ou que la législature ne les conduise à diminuer la fréquence des mariages entre des individus jeunes et imprévoyants. Le système de la législation sur les pauvres a agi dans un sens tout à fait opposé. Il a rendu toute contrainte superflue ; et l'on a séduit la jeunesse imprudente en lui offrant une portion des récompenses dues à la prévoyance et à l'industrie <sup>2</sup>.

La nature du mal en indique le remède. En circonscrivant graduellement les lois des pauvres, et en cherchant à faire sentir aux indigents le prix de l'indépendance, en leur montrant qu'ils ne doivent plus compter sur les secours d'une bienfaisance systématique ou casuelle, et qu'ils n'ont d'autre ressource que celle de leur travail ; en leur prouvant enfin que la prudence est nécessaire et la prévoyance utile, on marchera par degrés vers un état de choses plus stable et plus salubre <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Cette vieille législation des pauvres, criblée d'abus, et ruineuse pour la Grande-Bretagne, au point d'avoir absorbé, en 1818, 7,870,801 livres sterlings, et, en 1832, le chiffre colossal de 8,739,882 livres sterlings, a été complètement réformée par l'acte de 1834 auquel on a donné le nom par trop modeste d'amendement. Dans le fond, il y a eu substitution d'un système entièrement nouveau dans les annales de la charité légale. Ce système est celui des Work-Houses ou ateliers de charité qui s'ouvrent comme un refuge devant les ouvriers inoccupés, et leur distribuent la nourriture, le vêtement, le logement en échange de leur travail. - Voyez, pour l'esquisse de cette nouvelle législation, le chapitre XVIII : *Des Taxes pour les pauvres*. A. F.

<sup>2</sup> Les progrès que l'opinion publique a faits sur cette grave question depuis 1796 sont très-remarquables, et il est facile de les constater en comparant le dernier rapport des commissaires de la loi des pauvres, avec les paroles suivantes prononcées par M. Pitt, il y a près de trente ans : - "Faisons, des secours à répandre dans les familles nombreuses, un lien d'honneur et de charité et non un signe d'opprobre et de mépris. On fera ainsi des enfants du pauvre une bénédiction et non une calamité : et l'on tracera une ligne de démarcation rationnelle et digne entre ceux qui sont capables de se suffire au moyen de leur travail, et ceux qui, après avoir doté leur pays d'un grand nombre d'enfants, ont acquis le droit de réclamer les moyens de les élever." - *Histoire parlementaire de Hansard*, v. 32, p. 710.

<sup>3</sup> Ces vues qui ne sont pas seulement d'un philanthrope, mais d'un philanthrope éclairé, font sentir l'imbécillité des princes qui consacrent les événements heureux de leur règne par le mariage de quelques filles pauvres, c'est-à-dire qui se réjouissent en condamnant aux larmes, et peut-être à la mort, les familles qui naîtront de ces unions follement provoquées. Plutôt que de multiplier les créatures vivantes et susceptibles de souffrir, il vaudrait mieux favoriser la multiplication des moyens de subsistances, c'est-à-dire abolir les entraves à l'industrie, ne point emprunter, afin de laisser les capitaux chercher des emplois productifs, et diminuer les impôts qui augmentent la cherté des produits et par conséquent la difficulté de vivre ; mais ces moyens qui n'effraient point les bons princes, sont très-difficiles pour les mauvais. - J. B. SAY.

Toute modification des lois sur les pauvres, qui n'aurait pas pour but leur abolition, ne mérite aucune attention ; et celui-là sera le meilleur ami des pauvres et de l'humanité qui pourra indiquer les moyens d'y parvenir de la manière à la fois la plus sûre et la moins violente. Ce n'est point en changeant d'une manière quelconque le mode actuel de lever les fonds pour l'entretien des pauvres, que le mal peut être diminué. Au lieu d'être une amélioration, cela ne ferait qu'aggraver encore les maux que nous voudrions détruire, si par là on levait un fonds plus considérable, ou s'il était prélevé, ainsi que quelques personnes l'ont proposé dernièrement, comme une contribution générale sur toute la nation. La manière actuelle de lever et d'appliquer cet impôt a contribué à mitiger ses funestes effets. Chaque paroisse lève un fonds pour l'entretien de ses pauvres. Par cette méthode, l'on est plus intéressé à modérer le taux de cette contribution, et cela devient plus praticable que si l'on imposait une contribution générale pour secourir les pauvres de tout le royaume. Une paroisse a bien plus d'intérêt à mettre de l'économie dans le mode de prélever les sommes imposées et dans la distribution des secours, - toute épargne étant pour elle un profit, - que si des centaines de paroisses avaient à partager ces fonds.

Et c'est cette cause qui a empêché le fonds des pauvres d'avoir déjà absorbé tout le revenu net du royaume ; c'est à la rigueur que l'on met dans l'exécution de ces lois, que nous sommes redevables de ce qu'elles ne sont pas encore devenues oppressives outre mesure. Si la loi assurait à tout indigent les moyens de s'entretenir, et si les secours étaient suffisants pour qu'il pût vivre assez agréablement, l'on serait conduit, par la théorie, à affirmer que tous les autres impôts ensemble pourraient paraître légers, comparés avec le seul impôt des pauvres. Les lois de la gravitation ne sont pas plus certaines que ne l'est la tendance qu'auraient de pareilles lois à changer la richesse et la puissance en misère et en faiblesse, en faisant renoncer l'homme à tout travail qui n'aurait pas pour unique but celui de se procurer des subsistances. Il n'y aurait plus de distinctions relevant des facultés intellectuelles ; l'esprit ne serait occupé que du soin de satisfaire les besoins du corps, jusqu'à ce qu'à la fin toutes les classes fussent en proie à une indigence universelle. Il est heureux que ces lois aient été en vigueur à une époque de prospérité toujours croissante, pendant laquelle les fonds pour le paiement du travail ont régulièrement augmenté, et ont sollicité un accroissement de population. Mais si nos progrès devenaient plus lents, si nous nous trouvions dans un état stationnaire - dont j'espère que nous sommes encore bien éloignés, - c'est alors que la nature pernicieuse de ces lois deviendrait plus manifeste, plus alarmante ; et c'est alors aussi que leur abolition rencontrerait bien plus d'obstacles et de difficultés.

## Chapitre VI.

# DES PROFITS <sup>1</sup>.

---

### [Table des matières](#)

Ayant déjà montré que les profits des capitaux dans les différentes branches de la production, gardent toujours entre eux une même proportion, et tendent tous à éprouver des variations dans le même degré et dans un même sens, il nous reste à rechercher la cause des variations permanentes dans la taux des profits, et les modifications qui en résultent toujours dans le taux de l'intérêt.

Nous avons vu que le prix du blé <sup>2</sup> se règle par la quantité de travail nécessaire pour le produire, au moyen de cette portion du capital qui ne paie pas de rente. Nous avons vu aussi que tous les articles manufacturés haussent et baissent de prix à mesure qu'il faut, pour les produire, plus ou moins de travail. Ni le fermier qui cultive cette espace de terres dont la

---

<sup>1</sup> Les auteurs anglais entendent par ce mot les bénéfices que tout entrepreneur d'industrie fait dans sa profession, quelle qu'elle soit, sans distinguer dans ces bénéfices ce qui peut être considéré comme *profit du capital* de cet entrepreneur de ce qui peut être considéré comme le prix de ses conceptions et de son activité. Dans mon Traité, j'ai cru devoir mettre eu garde contre cette confusion. - J.B. SAY.

<sup>2</sup> Le lecteur est prié de se rappeler que dans le but d'être plus clair, j'ai considéré l'argent, ou la monnaie, comme invariable dans sa valeur; et par conséquent toute variation de prix comme l'effet d'un changement dans la valeur de la marchandise seulement. (*Note de l'Auteur.*)

qualité règle les prix courants, ni le manufacturier qui fabrique des marchandises, ne réservent aucune portion du produit pour la rente. La valeur entière de leurs articles se partage en deux seules portions, dont l'une constitue les profits du capital, et l'autre est consacrée au salaire des ouvriers.

En supposant que le blé et les objets manufacturés se vendent toujours au même prix, les profits seront toujours élevés ou réduits, selon la hausse ou la baisse des salaires. Mais si le prix du blé hausse, parce que sa production exige plus de travail, cette cause ne fera point hausser le prix des objets manufacturés dont la fabrication n'exige point de travail additionnel. Dans ce cas, si les salaires restent les mêmes, les profits ne changeront pas ; mais comme il est indubitable que les salaires montent par la hausse du blé, les profits alors doivent nécessairement baisser.

Si un fabricant donnait toujours ses marchandises pour la même somme d'argent, pour 1,000 liv. st., par exemple, ses profits dépendraient du prix du travail nécessaire pour leur fabrication. Ils seraient moindres avec des salaires de 800 livres qu'avec d'autres de 600 livres. A mesure donc que les salaires hausseraient, les profits diminueraient <sup>1</sup>. Mais si le prix des produits agricoles augmente, l'on pourrait demander si du moins le fermier n'aura pas les

---

<sup>1</sup> Je vois, moi, dans ces deux faits un parallélisme, constant, inévitable même, et non cet antagonisme déplorable que signale Ricardo. Suivant lui, les salaires et les profits représenteraient les deux plateaux d'une balance, l'un s'abaissant tandis que l'autre s'élèverait : et comme le manufacturier peut toujours troubler l'équilibre à son profit, grâce aux capitaux dont il dispose, il s'ensuivrait que les profits suivraient une progression toujours ascendante. Or, il n'en est rien. Pour nous les intérêts de l'ouvrier et du chef d'industrie sont entièrement liés : greffés comme deux rameaux sur la production, ils en suivent toutes les phases, prospérant ou languissant avec elle. En effet, n'est-ce pas sur le prix courant des marchandises que le manufacturier prélève son revenu et celui de l'ouvrier, et ce prix courant ne varie-t-il pas en raison des frais de production combinés avec l'abondance des produits ? Faites que les demandes soient actives, que les échanges se multiplient, que l'industrie fatigue les machines à produire, et vous aurez élevé le prix des marchandises. Et comme une production animée nécessite des bras nombreux, le travail haussera de valeur inévitablement : - c'est l'époque où l'ouvrier commande et fait largement sa part dans le butin industriel. Faites, au contraire, que les besoins diminuent, que les magasins encombrés de produits réduisent au repos la plupart des usines, et vous voyez fléchir aussitôt le prix des marchandises. Or, comme un travail languissant est le signal de la désertion des ateliers, l'ouvrier voit s'anéantir ses ressources : - c'est l'époque où il fléchit le genou, pressé par la faim et par une concurrence acharnée. Mais dans tous les cas les chances sont les mêmes pour le travailleur et le capitaliste ; et s'il arrive que, même aux époques de prospérité manufacturière, l'ouvrier ne participe que faiblement aux bénéfices de la production, on peut être sûr que sa condition est bien plus douloureuse, plus poignante aux moments de crise et d'abaissement. L'exemple de l'Angleterre depuis ces dernières années suffirait seul pour démontrer la vérité de ces conclusions que nous dictent le bon sens et la logique. En 1838, 39 et 40, on vit les districts manufacturiers s'assombrir tout à coup, menacés par une disette imminente et par une crise qui devait être le contre-coup des crises financières de l'Amérique. Les manufacturiers, privés des demandes ordinaires de la classe laborieuse, restreignirent leur fabrication. Le 12 mai 1839, quarante-cinq filateurs de coton s'engagèrent à ne pas travailler plus de quatre jours par semaine, et tandis que les capitaux s'épuisaient dans une production ruineuse, tandis que les profits se changeaient en faillites nombreuses, les salaires baissaient de 20, de 40 pour cent. Lorsque l'industrie courbée sous ces orages financiers se releva, on vit les manufacturiers reconstituer leurs fortunes ébranlées, activer le travail, et hausser immédiatement les salaires. Or, ce qui est vrai pour l'Angleterre est vrai pour tous les pays, et suffit sans aucune espèce d'optimisme pour nous rassurer sur l'avenir des masses et les prédictions de Ricardo. A. F.

mêmes profits, quoiqu'il paie de plus forts salaires. Certainement non ; car non-seulement il aura, ainsi que le manufacturier, à payer plus de gages à chacun des ouvriers qu'il emploie, mais il sera obligé de payer une rente, ou d'employer un plus grand nombre d'ouvriers, pour obtenir le même produit. La hausse des produits agricoles ne sera que proportionnée à cette rente ou au nombre additionnel des ouvriers employés, et elle ne saurait le dédommager de la hausse des salaires.

Si le manufacturier et le fermier employaient chacun dix hommes, et si les salaires haussaient de 24 livres à 25 livres st. par an, pour chaque homme, il leur en coûterait à chacun 250 livres au lieu de 240 livres par an. Voilà tout ce qu'il en coûtera de plus au manufacturier pour avoir la même quantité de marchandises ; mais le fermier d'un terrain neuf aura probablement besoin d'employer un homme de plus, et par conséquent de déboursier pour ses gages 25 l. de plus ; et le fermier d'un vieux fonds de terre sera forcé de payer pour rente précisément cette même somme additionnelle de 25 liv. : car, sans cette augmentation de travail, le blé n'aurait pas pu hausser. L'un et l'autre auront à déboursier 275 livres ; l'un, uniquement pour payer les salaires, et l'autre, pour les salaires et la rente ; et chacun d'eux dépensera 25 livres de plus que le manufacturier. Ils seront remboursés de ces 25 livres par la hausse du prix des produits de la terre, et, par conséquent, leurs profits seront toujours dans le même rapport avec ceux du manufacturier. Comme cette proposition est intéressante, je vais tâcher de l'éclaircir davantage.

Nous avons déjà montré que, dans l'enfance de la société, la part qui revient au propriétaire foncier et au laboureur, sur la valeur totale du produit de la terre, n'est que bien faible, et que cette part augmente en raison du progrès des richesses et de la difficulté de se procurer de la nourriture. Nous avons montré également que, quoique la valeur de la part de l'ouvrier doive augmenter par le haut prix des subsistances, cette part se trouvera réellement diminuée ; tandis que celle du propriétaire foncier se trouvera augmentée à la fois en valeur et en quantité.

Le surplus du produit de la terre, après que le propriétaire et les travailleurs sont payés, appartient nécessairement au fermier, et constitue les profits de son capital. Mais, dira-t-on, quoique, par le développement progressif de la société, la part du fermier soit diminuée, comme elle augmente de valeur, il pourra, aussi bien que le propriétaire et l'ouvrier, recevoir une plus forte valeur.

On peut dire, par exemple, que lors de la hausse du blé de 4 liv. à 10 livres, les cent quatre-vingts quarts récoltés sur le meilleur fonds de terre rapporteraient 1,800 liv. au lieu de 720 liv., et que par conséquent, quoiqu'il soit prouvé que le propriétaire et l'ouvrier reçoivent une plus forte valeur en fermage et en gages, les profits du fermier peuvent aussi s'accroître. Cela est cependant impossible, ainsi que je vais essayer de le démontrer.

D'abord le prix du blé ne hausserait qu'en proportion de la plus grande difficulté de la culture sur un terrain d'une moins bonne qualité.



J'ai déjà fait observer que si le travail de dix hommes, sur une terre d'une qualité donnée, rendait cent quatre-vingts quarts de blé, valant 4 livres le quarter, ou 720 liv., et si le travail de dix hommes de plus ne produisait qu'un surcroît de cent soixante-dix quarts, le blé devrait hausser de 4 liv. à 4 liv. 4 s. 8 d. ; car  $170 : 180 :: 4 \text{ liv.} : 4 \text{ liv. } 4 \text{ s. } 8 \text{ d.}$  En d'autres termes, puisque, dans un cas, il faut le travail de dix hommes pour avoir cent soixante-dix quarts de blé, tandis que, dans l'autre, celui de 9.44 suffit, la hausse doit être dans le rapport de 9.44 à 10, ou dans celui de 4 liv. à 4 liv. 4 s. 8 d. On pourrait démontrer de même que si le travail de dix autres hommes ne produisait que cent soixante quarts, le prix hausserait encore à 4 liv. 10 s., s'il ne produisait que cent cinquante, à 4 liv. 16 s., et ainsi de suite.

Mais lorsque la terre qui ne paie pas de rente donnait cent quatre-vingts quarts à 4 liv. le quarter, le blé rapportait 1. 720

Et quand la même terre, ne payant pas de rente, donnait cent soixante-dix quarts, le blé ayant atteint 4 liv. 4 s. 8 d. rapportait 1. 720

De sorte que cent cinquante quarts, à 4 l. 10 s., rapportent 1. 720

Et cent cinquante quarts, à 4 l. 16 s., donnent la même somme de 1. 720

Or, il est évident que, sur ces trois valeurs différentes, le fermier étant obligé à une époque de payer des salaires réglés d'après le prix du blé à 4 liv., et dans d'autres temps à de plus hauts prix, le taux de ses profits doit diminuer en proportion de la hausse du prix du blé.

Dans ce cas, il me paraît clairement démontré que toute hausse du prix du blé qui augmente le salaire en argent de l'ouvrier diminue la valeur en argent des profits du fermier.

La situation du fermier de l'ancien et meilleur fonds de terre sera exactement la même ; il devra aussi payer de plus forts salaires, et il ne pourra jamais lui rester sur la valeur des produits, quelque élevé qu'en soit le prix, plus de 720 l., pour être partagées entre lui et le nombre toujours égal de ses travailleurs. Or, plus ils gagneront, moins il leur en restera.

Quand le prix du blé était à 4 l., la totalité des cent quatre-vingts quarts appartenait au cultivateur, qui le vendait 720 l. Quand le blé est monté à 4 l. 4 s. 8 d., il s'est trouvé forcé de payer, sur ces cent quatre-vingts quarts la valeur de dix quarts pour la rente, et par conséquent les cent soixante-dix restants ne lui ont plus rapporté que 720 l. Quand le blé est monté à 4 l. 10 s., il a dû payer vingt quarts, ou leur valeur, pour le fermage, et il ne lui est resté que cent soixante quarts, qui lui rapportaient la somme de 720 l.

C'est pourquoi, quelle que soit la hausse dans le prix du blé, la nécessité d'employer plus de travail ou plus de capital pour obtenir un surcroît donné de production, rend cette hausse égale en valeur à l'augmentation de la rente ou à celle du travail employé ; en sorte que le fermier ne retire de ce qui reste après le paiement du fermage, que la même valeur réelle, soit

qu'il vende 4 l., 4 l. 10 s., ou bien 5 l. 2 s. 10 d. le quarter de blé. Que le produit appartenant au fermier soit de cent quatre-vingts, cent soixante-dix, cent soixante ou cent cinquante quarters, il n'en tire jamais que 720 l. ; le prix augmentant en raison inverse de la quantité.

La rente, à ce qu'il paraît, retombe donc toujours sur le consommateur, et jamais sur le fermier ; car si le produit de sa ferme est constamment de cent quatre-vingts quarters, le prix haussant, il garderait pour lui une moindre valeur et en donnerait une plus forte à son propriétaire ; mais cette déduction serait toujours telle, qu'elle lui laisserait la même somme de 720 l.

On voit aussi que, dans tous les cas, cette même somme de 720 l. doit se partager entre les salaires et les profits. Si la valeur du produit brut de la terre s'élève au delà de cette valeur, cet excédant appartient à la rente, quel qu'en soit le montant. S'il n'y a pas de surplus, il n'y aura pas de rente. Que les salaires ou les profits éprouvent une hausse ou une baisse, c'est toujours cette somme de 720 l. qu'il fournira aux deux. D'un côté, jamais les profits ne sauraient hausser au point d'absorber une si forte portion de ces 720 l. qu'il n'en restât plus assez pour fournir aux ouvriers de quoi se procurer l'absolu nécessaire, et, de l'autre côté, les salaires ne sauraient hausser au point de ne rien laisser sur cette somme pour les profits.

C'est ainsi que les profits de l'agriculture, comme ceux des manufactures, sont toujours diminués par la hausse des matières premières, lorsqu'elle est accompagnée de la hausse des salaires<sup>1</sup>. Si le fermier n'obtient pas une plus forte valeur pour le blé qui lui reste après le paiement de la rente, si le manufacturier n'en retire pas une plus forte de ses articles, et s'ils sont tous deux forcés de payer une plus forte somme en salaires, peut-il y avoir rien de plus clairement démontré que la baisse infaillible des profits par suite de la hausse des salaires ?

Et cependant le fermier, quoiqu'il ne paie à son propriétaire aucune part de la rente, - celle-ci étant toujours réglée par le prix des produits, et retombant invariablement sur le consommateur, - le fermier, dis-je, a toujours un grand intérêt à maintenir la rente, ou plutôt le prix naturel des produits, à un taux peu élevé. En sa qualité de consommateur des matières premières et des articles dans la composition desquels il entre de ces matières, il a, ainsi que tous les autres consommateurs, un intérêt commun à la modicité du prix. Mais le haut prix du blé, qui influe sur les salaires, le touche de plus près ; car, à chaque hausse, il aura à payer, sur cette somme invariable de 720 l., une part additionnelle pour les salaires des dix hommes qu'il emploie constamment, comme nous l'avons supposé. En traitant des salaires, nous avons déjà vu qu'ils haussaient constamment par suite de la hausse du prix des produits immédiats du sol. En prenant pour base du calcul celle que nous avons posée page 174, on voit que, le blé étant à 4 l. le quarter, les salaires doivent être à 24 l. par an. Et

---

<sup>1</sup> Le lecteur doit s'apercevoir que nous faisons abstraction des variations accidentelles qui proviennent des bonnes ou mauvaises saisons, et de l'augmentation ou de la diminution de la demande par suite de quelque changement soudain dans l'état de la population. Nous voulons parler du prix naturel et constant du blé, et non de son pris accidentel et variable. *(Note de l'Auteur.)*

	l.	s.	d.		l.	s.	d.
	4	4	8		24	14	0
quand le blé est à	4	10	0	Les salaires doivent être à	25	10	0
	4	16	0		26	8	0
	5	2	10		27	8	6

et sur le fonds invariable de 720 liv. qui doit être partagé entre les ouvriers et les fermiers,

	l.	s.	d.		l.	s.		l.	s.	d.
	4	0	0		240	0		480	0	0
quand le	4	4	8	l'ouvrier	247	0	le fermier	473	0	0
blé est à	4	10	0	recevra	255	0	recevra	465	0	0
	4	16	0		264	0		456	0	0
	5	2	10		274	5		445	15	<sup>1</sup>

Si l'on suppose le capital primitif du fermier de 3,000 l., les profits étant, dans le premier cas, de 480 l., donneraient un taux de 16 pour cent. Quand les profits baissent à 473 l., le taux descend à 15.7 pour cent.

à 465 l.	15. 5
à 456 l.	15. 2
à 445 l.	14. 8

<sup>1</sup> Les cent quatre-vingts quarts de blé se partageraient dans les proportions suivantes entre le propriétaire, le fermier et les ouvriers, par l'effet des variations supposées dans la valeur du blé.

Prix du quarter			Fermage en blé.	Profit en blé.	Salaires en blé.	Total.
l.	s.	d.				
4	0	0	point.	120 quarters.	60 quarters.	180
4	4	8	10 quarters.	117. 7	58. 3	
4	10	0	20 quarters.	103. 4	56. 6	
4	16	0	30 quarters.	95.	55.	
5	2	10	40 quarters.	76. 7	53. 3	

Et dans ces mêmes circonstances, les fermages en argent, les salaires et les profits seraient :

Prix du quarter.			Fermage.			Profit.			Salaires.			Total.		
l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
4	0	0	point			480	0	0	240	0	0	720	0	0
4	4	8	42	7	6	473	0	0	247	0	0	762	7	6
4	10	0	90	0	0	465	0	0	255	0	0	810	0	0
4	16	0	144	0	0	456	0	0	264	0	0	864	0	0
5	2	10	205	13	7	445	15	0	274	5	0	925	13	4

Mais le taux des profits doit baisser encore davantage ; car le capital du fermier, comme nous l'avons dit, se compose principalement de matières brutes, telles que ses meules de blé et de foin, son blé et son orge en gerbes, ses chevaux et ses vaches, qui doivent tous hausser de prix par le renchérissement des produits. Son produit absolu tombera de 480 l. à 445 l. 15 s. Mais si, d'après les causes que je viens d'exposer, son capital augmentait de 3,000 l. à 3,200 l., le taux de ses profits, le blé étant à 5 l. 2 s. 10 d., serait au-dessous de 14 pour cent.

Si un manufacturier employait de même 3,000 l. sur sa fabrique, il serait forcé, par la hausse des salaires, d'augmenter son capital pour pouvoir être à même de continuer son commerce. Si sa marchandise se vendait auparavant 720 l., elle continuerait à rapporter le même prix ; mais les salaires du travail, qui montaient d'abord à 240 l., hausseront, quand le blé sera à 5 l. 2 s. 10 d., à 274 l. 5 s. Dans le premier cas, il aurait un profit de 480 l. sur 3,000 l. ; dans le second, ce bénéfice ne monterait qu'à 445 l. 15 s. sur un capital augmenté, et par conséquent ses profits se rapprocheraient du changement survenu dans ceux du fermier.

Il est peu de denrées qui ne changent plus ou moins de prix par la hausse des matières premières, parce qu'il entre dans la composition de la plupart des marchandises une certaine portion des produits bruts du sol. Les étoffes de coton, les toiles et les draps, haussent tous de prix par la cherté du blé ; mais ils renchérisent en raison de la plus grande quantité de travail employé à la production des matières premières dont ils sont fabriqués, et non en raison de ce que le manufacturier a payé plus cher les ouvriers employés à la fabrication de ces étoffes.

Les marchandises haussent toujours parce qu'il faut plus de travail pour leur production, et jamais en raison de la cherté du travail qu'elles exigent. Les ouvrages de bijouterie, de fer, d'argenterie et de cuivre, n'éprouveront pas de hausse, attendu qu'il n'entre dans leur composition aucun produit brut provenant de la culture de la terre.

On dira peut-être que j'ai posé en principe que les salaires en argent doivent hausser par la cherté des produits bruts du sol, sans qu'il y ait là une conséquence nécessaire ; car l'ouvrier peut se contenter d'une moindre aisance. Il faut convenir que les salaires peuvent arriver d'abord à un taux élevé, pour subir ensuite quelque diminution. Dans ce cas, il n'y aura pas réduction des profits ; mais il est impossible de concevoir comment le prix en argent des salaires pourrait baisser ou rester stationnaire pendant que celui des objets de première nécessité hausserait graduellement. On peut donc regarder comme une chose démontrée que dans les cas ordinaires il n'arrive point de hausse permanente dans le prix des articles de première nécessité qui ne cause une hausse des salaires, ou qui ne soit l'effet d'une hausse survenue auparavant.

L'effet qu'éprouveront les profits sera le même, ou à peu près, s'il y a une hausse quelconque dans les prix des autres articles de première nécessité que l'ouvrier achète avec ses salaires, - les aliments exceptés. La nécessité où il se trouverait de les payer plus cher le forcerait à exiger une plus forte rémunération ; et tout ce qui augmente les salaires réduit les

profits. Mais supposons que le prix des soieries, des velours, des meubles, ou de tout autre article dont l'ouvrier n'a pas besoin, vienne à hausser par suite de l'excédant de travail nécessaire à la fabrication de ces objets, les profits ne s'en ressentiraient-ils pas ? Non assurément ; car rien ne modifie les profits, si ce n'est la hausse des salaires ; et les soieries, les velours n'étant point consommés par l'ouvrier, le renchérissement de ces articles ne saurait faire hausser les salaires.

Je ne parle que des profits en général. J'ai déjà averti que le prix courant d'une denrée pouvait surpasser son prix naturel ou absolu ; car cette denrée peut avoir été produite en quantité moindre que ne l'exige le surcroît de la demande. Cet effet cependant n'est que passager. Les beaux profits retirés du capital employé à la production de cette denrée porteront bientôt des capitaux vers cet emploi ; et aussitôt que les fonds seront suffisants, et que la quantité de la denrée se trouvera assez augmentée, elle baissera de prix, et les profits de ce genre de commerce se nivelleront avec tous les autres. La baisse du taux général des profits n'est nullement incompatible avec la hausse partielle des bénéfices d'une branche particulière d'industrie ; c'est en raison de l'inégalité des profits que les capitaux passent d'un emploi à un autre. C'est ainsi que pendant la baisse des profits en général, et pendant qu'ils tendent graduellement vers un niveau plus bas, par suite de l'augmentation des salaires et de la difficulté croissante de pourvoir à la subsistance du surcroît de population ; c'est ainsi, dis-je, que les profits du fermier peuvent se maintenir pendant quelque temps au-dessus de leur ancien taux. Il peut se faire aussi qu'une branche particulière de commerce étranger et colonial se trouve à une époque extraordinairement encouragée ; mais ce fait, que nous admettons, ne saurait invalider la théorie. Il sera toujours vrai que les profits dépendent de la cherté ou du bas prix des salaires ; que les salaires sont réglés par le prix des denrées de première nécessité, et que le prix de ces dernières tient principalement à celui des aliments ; car la quantité de toutes les autres choses peut être augmentée d'une manière presque illimitée.

L'on devrait se rappeler que le prix courant varie toujours, et varie d'abord par le rapport de l'offre et la demande. C'est ainsi que du drap qu'on peut donner 40 s. l'aune en prélevant les profits ordinaires sur le capital, pourrait hausser jusqu'à 60 ou 80 s., en raison des exigences de la mode, ou par suite de quelque autre cause, qui tout à coup, et sans qu'on s'y attendit, en augmenterait la demande ou en diminuerait l'approvisionnement. Les fabricants de draps feront, pendant quelque temps, des profits extraordinaires ; mais les capitaux afflueront vers ce genre de fabrique jusqu'à ce que l'offre soit au niveau de la demande, et alors le prix du drap baissera de nouveau à 40 s., qui est son prix naturel et absolu. De même des demandes de blé plus considérables peuvent en élever le prix assez haut pour que le fermier en retire plus que les profits ordinaires. S'il y a bon nombre de terrains fertiles, le prix du blé baissera bientôt à son ancien niveau, après que la quantité nécessaire de capital aura été employée sur ces terrains, - les profits restant d'ailleurs les mêmes. Mais s'il n'y avait pas assez de terres fertiles ; et si, pour produire ce surcroît de blé, il fallait plus que la quantité ordinaire de travail et de capital, le blé ne baisserait plus à son ancien niveau. Son prix naturel s'élèverait, et le fermier, au lieu d'obtenir constamment de plus grands profits, se verrait forcé de se contenter du taux diminué qui est la suite inévitable de la hausse de main-d'œuvre, hausse causée par celle des choses nécessaires.

Les profits tendent naturellement à baisser, parce que, dans le progrès de la société et de la richesse, le surcroît de subsistances nécessaires exige un travail toujours croissant. Cette tendance, ou, pour ainsi dire, cette gravitation des profits, est souvent et heureusement arrêtée par le perfectionnement des machines qui aident à la production des choses nécessaires, ainsi que par l'effet des découvertes agronomiques, qui nous donnent le moyen d'épargner une portion de travail, et de diminuer ainsi le prix des articles de première nécessité pour la consommation de l'ouvrier. Le renchérissement des articles de première nécessité et des salaires a cependant des bornes ; car aussitôt que les salaires auront monté (comme dans le cas que nous avons déjà posé) à 720 l., total de la recette du fermier, il ne pourra plus y avoir d'accumulation, puisque aucun capital ne saurait plus donner de bénéfices ; on n'aura pas besoin alors d'une augmentation de travail, et la population aura atteint son maximum. Bien avant ce terme même, la réduction des profits aura arrêté toute accumulation ; et la presque-totalité des produits du pays, les ouvriers une fois payés, appartiendra aux propriétaires fonciers et aux collecteurs des dîmes et des autres impôts.

En prenant donc pour base de mon calcul la supposition ci-dessus, très-inexacte d'ailleurs, il paraîtrait que le blé étant à 20 l. st. le quarter, tout le revenu net du pays sera entre les mains des propriétaires fonciers ; car, dans ce cas, la même quantité de travail qu'il a fallu employer primitivement pour produire cent quatre-vingts quarts, deviendrait nécessaire pour n'en produire que trente-six ; puisque 20 l. : 4 l. : 180 : 36. C'est pourquoi le fermier qui dans l'origine récoltait cent quatre-vingts quarts (si toutefois il en existait, car les anciens et les nouveaux capitaux se trouveraient tellement confondus, qu'il n'y aurait plus moyen de les distinguer), le fermier, disons-nous, vendrait les :

180 quarts à 20 l. le quarter ou	l. 3,600
la valeur de 144 muids (payés en fermage au propriétaire, et constituant la différence entre 36 et 80 muids)	<u>l. 2,880</u>
36	<u>l. 720</u>
la valeur de 36 muids payée aux dix ouvriers	l. 720

ne laissant, par conséquent, rien pour son profit.

A ce prix de 20 l. les ouvriers continueraient à consommer chacun trois quarts de blé par an, ou

1. 60
<u>1. 12</u>
72 par ouvrier ;

par conséquent dix ouvriers coûteront 720 l. par an.

N'ayant cherché dans tous ces calculs qu'à éclaircir le principe, il est presque inutile de dire que je suis parti d'une base prise au hasard, uniquement pour servir d'exemple. Quoique les résultats aient pu varier en degré, ils seraient restés les mêmes en principe, quelque exactitude que j'eusse pu mettre en évaluant la différence dans le nombre des ouvriers nécessaires pour obtenir les quantités successives de blé qu'exige la consommation d'une population

croissante. Mon but a été de simplifier la question ; c'est pourquoi je n'ai point tenu compte du renchérissement des choses nécessaires, autres que les subsistances. Ce renchérissement, suite de l'augmentation dans la valeur des matières premières dont ces articles sont fabriqués, ferait encore baisser. les profits, en faisant hausser davantage les salaires.

J'ai déjà dit que longtemps avant que cet état des prix soit devenu permanent, il n'y aurait plus de motif pour accumuler ; car on n'accumule qu'en vue de rendre cette accumulation productive ; et ce n'est que lorsqu'elle est ainsi employée qu'elle a un effet sur les profits. Il ne saurait y avoir d'accumulation sans motif, et par conséquent un tel état des prix ne peut jamais persister. Il est aussi impossible au fermier et au manufacturier de vivre sans profits, qu'à l'ouvrier d'exister sans salaires. Le motif qui les porte à accumuler diminuera à chaque diminution des profits, et il cessera entièrement quand ils seront tellement minimes qu'ils ne leur offriront plus un dédommagement suffisant de leur peine, et du risque qu'ils courent nécessairement en employant leur capital d'une manière productive.

Je dois aussi avertir que le taux des profits devra baisser encore plus rapidement que je ne l'ai estimé dans mon calcul ; car la valeur des produits étant telle que je l'ai supposée, celle du capital du fermier augmentera de beaucoup, puisque ce capital se compose en grande partie des choses nécessaires qui ont haussé de valeur. Avant que le blé ait pu hausser de 4 l. à 12 l., le fermier aura probablement doublé la valeur échangeable de son capital qui vaudrait 6,000 l. au lieu de 3,000 l. Et si son profit était de 180 l. ou de 6 pour cent sur son capital primitif, les profits ne se trouveraient alors réellement qu'à un taux de 3 pour cent ; car 6,000 l. à 3 pour cent rendent 180 l. ; et c'est à ces seules conditions qu'un nouveau fermier possédant 6,000 l. pourrait et voudrait entreprendre la culture des terres.

Plusieurs autres branches d'industrie tireraient de la même source un avantage plus ou moins grand. Le brasseur, le distillateur, le fabricant de draps et celui de toiles, trouveraient une compensation d'une partie de la diminution de leurs profits dans l'augmentation de la valeur de leur capital en matières premières et en articles ouvragés ; mais le fabricant de quincailleries, de joailleries, et beaucoup d'autres, ainsi que ceux dont le capital serait en argent, verraient diminuer les profits sans aucune compensation.

On serait aussi porté à croire que, quelle que soit la diminution des profits du capital occasionnée par l'accumulation des capitaux consacrés à la terre, et par la hausse des salaires, la somme totale des profits doit cependant augmenter. Supposons que par l'accumulation renouvelée souvent d'un capital de 100,000 l. le taux des profits tombe successivement de 20 à 19, à 18, à 17 pour cent, toujours en diminuant, on croirait que la somme totale des profits retirés par les possesseurs de ces capitaux successifs, doit toujours être progressive, et qu'elle sera plus forte lorsque le capital est de 200,000 l. que quand il n'est que de 100,000 l., et plus forte encore quand il est de 300,000 l., en continuant ainsi à augmenter, quoique dans une proportion moindre, par suite de toute nouvelle augmentation de capital. Cette progression, cependant, n'est exacte que pendant un certain temps ; car 19 pour cent sur 200,000 l. sont plus que 20 pour cent sur 100,000 l. ; et 18 pour cent sur 300,000 l. sont plus que 19 pour cent sur 200,000 l. Mais lorsqu'une grande somme de capital a été déjà accumulée et que les profits ont baissé, une nouvelle accumulation diminue la somme totale des profits. Suppo-

sons, par exemple, que l'accumulation soit de 1,000,000 l. et les profits de 7 pour cent, la totalité des profits montera à 70,000 l. ; qu'on ajoute ensuite à ce million un capital de 100,000 l. et que les profits baissent à 6 pour cent, les capitalistes ne recevront plus que 66,000 l., c'est-à-dire 4,000 l. de moins, quoique le capital se trouve porté de 1,000,000 l. à 1,100,000 l.

Tant que le capital donne un profit quelconque il ne peut y avoir aucune accumulation qui ne soit suivie d'une augmentation dans la quantité et la valeur des profits. Par l'emploi de 100,000 l. de capital additionnel, aucune portion de l'ancien capital ne deviendra moins productive. Les produits du sol et de l'industrie nationale devront s'accroître, et leur valeur s'élèvera non seulement en raison de l'augmentation de la quantité des produits, mais aussi en raison de la nouvelle valeur que donne à tous les anciens produits du sol la difficulté croissante de la culture sur les dernières qualités de terres, et c'est cette nouvelle valeur qui devient le prix de la rente. Néanmoins, lorsque l'accumulation des capitaux devient très-considérable, malgré cette augmentation de valeur, elle se trouve distribuée de telle sorte qu'il en est attribué une moindre part aux profits et une plus forte part au contraire à la rente et aux salaires. Ainsi, par l'addition successive de 100,000 l. au capital, le taux des profits baissant de 20 à 19, à 18 et à 17 pour cent, etc., les produits annuels augmenteront en quantité, et dépasseront la totalité de la valeur additionnelle que le nouveau capital est susceptible de produire. De 20,000 l. le produit haussera à plus de 39,000 l., puis à plus de 57,000 l., et quand le capital employé sera d'un million, ainsi que nous l'avons déjà supposé, si on y ajoute encore 100,000 l., quoique la totalité des profits soit moindre que par le passé, le revenu national sera cependant augmenté de plus de 6,000 l. ; mais l'augmentation portera sur cette partie du revenu qui appartient aux propriétaires fonciers et aux ouvriers : ils obtiendront plus que le produit additionnel, et par leur position ils pourront même empiéter sur les profits antérieurs du capitaliste. C'est ce que nous allons voir.

Supposons que le blé soit à 4 l. le quarter, et que par conséquent, ainsi que nous l'avons déjà calculé, sur les 720 l. qui restent au fermier, la rente payée, il en garde 480 l. pour lui, en payant 240 l. à ses ouvriers. Si le blé monte à 6 l. le quarter, il sera obligé de donner 300 l. aux ouvriers, et il n'aura pour profit que 450 l. Supposons maintenant que le capital employé soit assez fort pour rapporter cent mille fois 720 l. ou 72,000,000 l., le total des profits sera alors de 48,000,000 l. quand le blé sera à 4 l. ; et si par l'emploi d'un plus grand capital on obtenait cent cinq mille fois 720 l. le blé étant à 6 l. soit 75,000,000 l., les profits baisseraient alors de 48,000,000 l. à 44,100,000 l., ou à cent cinq mille fois 420 l. ; tandis que le montant des salaires s'élèverait de 24,000,000 l. à 31,500,000 l. Les salaires doivent monter, parce qu'il faudra plus d'ouvriers en proportion du capital. Chaque ouvrier recevra plus d'argent ; mais sa condition, comme nous l'avons déjà montré, sera moins heureuse, en ce qu'il ne pourra plus se procurer qu'une moindre quantité des produits nationaux. Les propriétaires gagneront à cet état de choses ; ils recevront de plus fortes rentes, d'abord parce que les produits auront plus de valeur, et ensuite parce qu'ils recevront une plus grande quantité de ces produits. Quoique une plus grande valeur soit produite, une plus grande partie de ce qui en reste après le paiement de la rente, est consommée par les producteurs ; et c'est cette portion seule qui règle les profits. Pendant que la terre produit abondamment, les salaires peuvent hausser pour un temps, les producteurs ayant les moyens de consommer plus



qu'ils ne faisaient habituellement ; mais l'encouragement que cela doit donner à la population, forcera bientôt les ouvriers à s'en tenir à leur ancienne consommation. Toutefois, lorsqu'on commence à défricher des terrains peu fertiles, ou lorsque plus de capital et de travail sont consacrés aux vieux terrains avec un moindre retour de produits, cet effet est alors permanent. Une plus grande part de la portion du produit qui reste, après le paiement de la rente, pour être partagée entre les propriétaires du capital et les ouvriers, revient alors à ces derniers. Chacun d'eux en a vraisemblablement une moindre quantité absolue ; mais comme il y a plus d'ouvriers employés en proportion du produit total gardé par le fermier, les salaires absorbent une part plus grande sur la valeur du produit total, et par conséquent il en reste moins pour les profits. Les lois de la nature rendraient ces phénomènes permanents en mettant des bornes à la force productive du sol.

Nous voilà donc arrivés aux conclusions mêmes que nous avons déjà cherché à établir : - que dans tous les pays et dans tous les temps, les profits dépendent de la quantité de travail nécessaire pour fournir les denrées de première nécessité aux ouvriers sur des terres et avec des capitaux qui ne donnent pas de rente. Les effets de l'accumulation doivent donc être différents selon les pays, et, surtout, selon la fertilité du sol. Quelque étendu que soit un pays dont le sol est peu fertile, et où l'importation des subsistances est prohibée, les moindres accumulations de capital y produiront de grandes réductions dans le taux des profits, et causeront une hausse rapide de la rente. Au contraire, dans un pays peu étendu, mais fertile, il peut y avoir un grand fonds de capital accumulé sans diminution notable dans le taux des profits, ou sans une forte hausse de la rente des terres, surtout si la libre importation des vivres y est permise. Dans le chapitre des Salaires, j'ai essayé de prouver que le prix métallique des denrées ne saurait hausser par la cherté de la main-d'œuvre, que l'on suppose l'or, - mesure constante du numéraire, - produit dans le pays, ou tiré de l'étranger. Mais s'il en était autrement et que le prix des denrées s'élevât constamment par la hausse des salaires, il serait encore exact de dire que la cherté des salaires atteint constamment les personnes qui emploient des ouvriers, et les prive d'une portion de leurs profits réels. Que le chapelier, le marchand de bas et le cordonner, soient obligés de payer chacun 10 l. de plus à leurs ouvriers pour la fabrication d'une quantité donnée de produits, et que le prix des chapeaux, de bas et des souliers monte assez pour rembourser les fabricants de ces 10 l., leur condition ne sera pas meilleure qu'avant cette hausse. Si le marchand de bonneterie vend ses bas 110 l. au lieu de 100 l., il aura exactement le même profit en argent ; mais comme il aura en échange de cette même somme un dixième de moins en chapeaux, en souliers, et en autres articles, et comme il pouvait avec le montant de ses épargnes employer auparavant moins d'ouvriers chèrement payés, et acheter moins de matières premières à des prix élevés, sa situation ne sera pas meilleure que si, les prix restant les mêmes, ses profits en argent étaient réellement diminués. J'ai cherché à prouver ainsi, 1° que la hausse des salaires ne peut faire hausser le prix des denrées, mais qu'elle doit constamment diminuer les profits ; 2° que, si le prix des denrées pouvait hausser, l'effet sur les profits serait toujours le même. Le fait est que l'argent seul, mesure des prix et des profits, pourrait baisser.

## Chapitre VII.

# DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

---

### [Table des matières](#)

Le commerce extérieur, quelle que soit son importance, ne saurait augmenter tout à coup les valeurs nationales, quoiqu'il contribue puissamment à accroître la masse des choses utiles, et par conséquent celle des jouissances. Comme la valeur de toute marchandise étrangère ne s'estime que par la quantité des produits de notre sol et de notre industrie que nous donnons en échange, lors même qu'en échange d'une quantité donnée de nos marchandises nous obtiendrions, dans les marchés nouvellement ouverts, le double en marchandises étrangères, nous ne recevriions cependant pas une valeur plus considérable. Si, par l'emploi d'une valeur de 1,000 l. st. en marchandises anglaises, un négociant peut obtenir en retour des marchandises étrangères qui rapportent, en Angleterre, 1,200 l., il gagnera 20 pour cent par cet emploi de capital ; mais ni son bénéfice, ni la valeur des marchandises importées n'augmenteront ou ne diminueront par le retour plus ou moins fort en marchandises étrangères. Qu'il importe vingt-cinq ou cinquante pipes de vin, ses intérêts n'en souffriront nullement, si à deux époques différentes les vingt-cinq, comme les cinquante pipes, lui rapportent également 1,200 l. Dans l'un comme dans l'autre cas, il aura un bénéfice de 200 l., ou de 20 pour

cent sur son capital, et une valeur égale aura été importée en Angleterre. S'il tire plus de 1,200 l. de ses cinquante pipes, ce marchand fera un profit supérieur au taux général, et un commerce aussi lucratif attirerait bientôt les capitaux, jusqu'à ce que la baisse dans le prix du vin eût tout ramené à l'ancien niveau.

On a néanmoins prétendu que les gros bénéficiaires que retirent certains négociants du commerce étranger, font hausser le taux général des profits dans le pays, et que les capitaux que l'on détourne d'autres emplois pour les consacrer à cette nouvelle branche lucrative du commerce extérieur, doit faire hausser les prix, et, par suite, les profits. Les écrivains les plus estimés ont émis cette opinion : Si, disent-ils, le capital consacré à la culture du blé, à la fabrication du drap, à celle des chapeaux, des souliers, etc., est diminué, tandis que la demande de ces articles reste la même, le prix de ces objets haussera tellement, que le fermier, le chapelier, le fabricant de draps et le cordonnier auront de plus forts profits, ainsi que le négociant qui fait le commerce étranger<sup>1</sup>.

Ceux qui soutiennent cette proposition conviennent avec moi que les profits des divers emplois de capital tendent à se rapprocher entre eux, à hausser ou à baisser ensemble. Nous ne différons qu'en ceci : ils prétendent que la hausse générale des profits doit en amener l'égalité ; et moi, je soutiens que les profits de la branche de commerce favorisée doivent retomber promptement au niveau général.

Car, d'abord, je n'admets pas qu'il y ait nécessairement moins de capital employé à la culture du blé, à la fabrication des draps, des chapeaux, des souliers, etc., à moins que la demande de ces articles n'ait diminué ; et si cela était, ils ne baisseraient point le prix. Pour acheter les marchandises étrangères, il faudra employer une quantité égale, plus faible ou plus forte des produits du sol et de l'industrie de l'Angleterre. Si l'on emploie une portion égale, la demande de draps, de souliers, de blé et de chapeaux, sera la même que par le passé, et la même quantité de capital sera consacrée à leur production. Si, par suite du meilleur marché des marchandises étrangères, on consacre à leur achat une moindre portion du produit annuel du sol et de l'industrie de l'Angleterre, il en restera davantage pour d'autres objets. Si la demande de chapeaux, de souliers, de blé, etc., devient plus forte, comme cela peut arriver, les consommateurs des marchandises étrangères ayant une plus grande portion de leur revenu de disponible, le capital destiné auparavant à acheter les articles de l'étranger lorsqu'ils avaient une plus forte valeur, deviendra également disponible. Ainsi donc, tandis que la demande de blé, de souliers, etc., aura augmenté, il y aura en même temps plus de moyens de les payer, et par conséquent il ne peut y avoir de hausse permanente ni dans les prix, ni dans les profits.

Si une plus forte portion du produit du sol et de l'industrie de l'Angleterre est employée à l'achat des marchandises étrangères, on ne pourra pas en dépenser autant à d'autres objets, et par conséquent la demande de chapeaux, de souliers, etc., diminuera ; mais en même temps qu'on aura détourné des capitaux de la fabrication des chapeaux, des souliers, etc., on en aura versé davantage dans les manufactures qui fabriquent les articles avec lesquels on achète les

<sup>1</sup> Voyez Adam Smith, liv. I, chap. 9.

marchandises étrangères. Ainsi donc, la demande des produits étrangers et nationaux réunis est, quant à la valeur, bornée par le revenu et par le capital de la nation. Si l'un augmente, l'autre doit diminuer. Si la quantité des vins qu'on importe en échange de la même quantité de marchandises anglaises est doublée, la nation anglaise pourra, ou consommer deux fois plus de vin, ou la même quantité de vin jointe à plus de marchandises nationales. Si, ayant 1,000 l. de revenu, j'achète tous les ans une pipe de vin au prix de 100 l., et que j'emploie 900 l. à l'achat d'une certaine quantité d'articles du pays, lorsque la pipe de vin ne coûtera que 50 l., je pourrai employer les 50 l. épargnées à acheter plus de produits anglais. Si j'achetais plus de vin, et que tout consommateur en fit autant, le commerce extérieur n'éprouverait aucun changement ; on exporterait la même quantité de produits anglais pour les échanger contre du vin, dont nous recevions une double quantité, sans cependant en recevoir une valeur double. Mais si les autres consommateurs de vin et moi-même nous nous contentions de la même quantité de vin que par le passé, les exportations de l'Angleterre diminueraient, les buveurs de vin ayant à leur choix de consommer les produits que l'on exportait auparavant, ou ceux qui leur conviendraient davantage. Le capital nécessaire à leur production serait fourni par celui qu'on détournerait du commerce étranger.

Le capital s'accroît de deux manières : par l'augmentation du revenu, ou par l'affaiblissement de la consommation. Si mes profits s'élèvent de 1,000 l., à 1,200, pendant que ma dépense reste la même, j'amasse 200 l. par an de plus que je ne le faisais auparavant ; si j'épargne 200 l. sur ma dépense pendant que mes profits sont les mêmes, j'obtiens le même résultat, et j'ajoute 200 l. par an à mon capital. Le négociant qui importait du vin alors que les profits s'étaient élevés de 20 à 40 pour cent, au lieu de payer ses marchandises anglaises 1,000 l., n'en donnera que 857 l. 2 s. 10 d., et vendra cependant toujours le vin importé 1,200 l. ; ou bien, s'il payait les marchandises anglaises 1,000 l., il faudrait qu'il vendit son vin 1,400 l. : son capital lui rapporterait alors 40 au lieu de 20 pour cent. Mais si, en raison du bas prix de tous les articles auxquels lui, ainsi que les autres consommateurs, employaient tout leur revenu, ils peuvent épargner 200 l. sur chaque 1,000 l. de leur dépense antérieure, ils augmenteront la richesse réelle du pays. Dans l'un des deux cas, l'épargne viendrait de l'augmentation du revenu ; dans l'autre, de la diminution de la dépense.

Si l'introduction des machines opérerait une baisse de 30 pour cent dans la valeur de toutes les marchandises auxquelles mon revenu est employé, j'épargnerais autant que si mon revenu s'était accru de 20 pour cent ; mais, dans l'un de ces cas, le taux des profits serait resté stationnaire ; et, dans l'autre, il aurait haussé de 20 pour cent.

Si, par l'introduction de marchandises étrangères à bas prix, je puis épargner 20 pour cent sur ma dépense, le résultat sera précisément le même que si les frais de production eussent été diminués au moyen des machines; mais le taux des profits ne haussera pas.

Ce n'est donc point en raison de l'étendue du débouché que le taux des profits augmente, quoique cette extension augmente la masse de nos produits, et nous donne le moyen d'augmenter les fonds destinés à payer le travail industriel, et à multiplier les matières premières susceptibles d'être travaillées. Il importe tout autant au bonheur des hommes d'augmenter leurs jouissances par une meilleure distribution de travail, que de parvenir au même but par

un accroissement dans le taux des profits, et cette distribution est toujours meilleure lorsque chaque pays produit les choses qui s'accordent le mieux avec son climat, sa situation et ses autres avantages naturels ou artificiels, et lorsqu'il les échange pour les marchandises des autres pays.

Dans tout le cours de cet ouvrage, j'ai cherché à prouver que le taux des profits ne peut jamais hausser qu'en raison d'une baisse des salaires<sup>1</sup>, et que cette baisse ne peut être permanente qu'autant qu'il y aura une diminution dans le prix des denrées que l'ouvrier achète avec ses gages. Si, par l'accroissement du commerce étranger, ou par des perfectionnements dans les machines, on peut fournir aux travailleurs la nourriture et les autres objets de première nécessité il plus bas prix, les profits hausseront. Si, au lieu de récolter du blé chez nous, et de fabriquer nous-mêmes l'habillement et les objets nécessaires pour la consommation de l'ouvrier, nous découvrons un nouveau marché où nous puissions nous procurer ces objets à meilleur compte, les salaires devront baisser et les profits s'accroître. Mais, si ces choses que l'on obtient à meilleur compte, soit par l'extension du commerce étranger, soit par le perfectionnement des machines, ne servent qu'à la consommation des riches, le taux des profits n'éprouvera pas de changement. Le taux des salaires ne saurait changer, quoique le vin, les velours, les soieries ; et autres objets de luxe, éprouvent une baisse de 50 pour cent ; et par conséquent les profits resteront les mêmes<sup>2</sup>.

C'est pourquoi le commerce étranger, très-avantageux pour un pays, puisqu'il augmente le nombre et la variété des objets auxquels on peut employer son revenu, et qu'en répandant avec abondance les denrées à bon marché, il encourage les économies et favorise l'accumulation des capitaux, ce commerce, dis-je, ne tend nullement à accroître les profits du capital, à moins que les articles importés ne soient de la nature de ceux que l'ouvrier consomme.

<sup>1</sup> Loi fatale, et que j'ai réfutée au chapitre des Salaires. A. F.

<sup>2</sup> Cette assertion, pour être catégorique, n'en est pas moins parfaitement insoutenable. - Si les prix baissent, c'est que les sommes destinées à acheter ces velours, ces soieries, ces superfluités dont parle Ricardo, ont diminué ou pris une autre direction. Supposez une année de disette où les populations, inquiètes sur leur existence, voient leurs épargnes se dissiper en achats de blé ; une année où les appels de la faim étouffent tous les autres désirs, toutes les autres jouissances : supposez encore un revirement dans le goût des consommateurs, un de ces caprices soudains et inexplicables qui font préférer telle étoffe à telle autre, telle école de coiffure ou de parure à telle autre école, et dans les deux cas vous aboutissez à faire payer par l'industrie les frais de ces anomalies des saisons ou des esprits : - dans les deux cas, c'est le travail qui comble le déficit créé par la famine, les crises financières ou les mobiles décrets de la mode. Or, dès que l'on voit diminuer la somme de travail à répartir entre les ouvriers, dès que s'affaiblit la demande de bras, on peut en conclure hardiment que la valeur du travail, en d'autres termes, les salaires doivent bientôt fléchir. En effet, ce qui constitue la dotation de l'industrie, ce sont les capitaux ; si ces capitaux diminuent par la baisse des prix, il y a atteinte grave portée au budget des travailleurs, et, dès lors, la part de chacun doit s'affaiblir. Les profits de l'entrepreneur s'amoindrissent, et avec eux l'épargne au moyen de laquelle se créent les fortunes, et avec l'épargne, enfin, ces fortunes mêmes qui sont la source d'où naissent les salaires. Dire que les profits peuvent diminuer sans qu'une diminution analogue atteigne la rémunération de l'ouvrier, c'est donc dire que les sources d'un fleuve peuvent se tarir sans que le niveau du fleuve s'abaisse immédiatement ; c'est commettre une erreur que le souvenir des désastres de Manchester, de Spitalfields, de Coventry et de l'Amérique eût dû épargner à Ricardo. A. F.

Ce que je viens de dire du commerce extérieur s'applique également au commerce intérieur. Le taux des profits n'augmente jamais par une meilleure distribution du travail, ni par l'invention des machines, l'établissement des routes et des canaux, ou par tout autre moyen d'abrèger le travail, soit dans la fabrication, soit dans le transport des marchandises. Toutes ces causes influent sur les prix, et sont toujours très-avantageuses au consommateur, à qui elles permettent de se procurer avec le même travail, ou avec le même produit, une plus grande quantité de la denrée dont la production a été facilitée par ses perfectionnement ; mais elles n'exercent aucune influence sur les profits. D'un autre côté, toute diminution dans les salaires des ouvriers accroît les profits, mais ne produit aucun effet sur le prix des choses. L'un est avantageux pour tous les membres de la société, car tous sont des consommateurs ; l'autre n'est utile qu'aux producteurs, qui seuls gagnent davantage, tandis que rien ne change de prix. Dans le premier cas, ils reçoivent autant que par le passé ; mais tout ce qu'ils consomment a diminué de valeur échangeable.

Cependant le même principe qui règle la valeur relative des choses dans un pays, ne règle pas celle des articles échangés entre deux ou plusieurs pays.

Dans un système d'entière liberté de commerce, chaque pays consacre son capital et son industrie à tel emploi qui lui paraît le plus utile. Les vues de l'intérêt individuel s'accordent parfaitement avec le bien universel de toute la société. C'est ainsi qu'en encourageant l'industrie, en récompensant le talent, et en tirant tout le parti possible des bienfaits de la nature, on parvient à une meilleure distribution et à plus d'économie dans le travail. En même temps l'accroissement de la masse générale des produits répand partout le bien-être ; l'échange lie entre elles toutes les nations du monde civilisé par les nœuds communs de l'intérêt, par des relations amicales, et en fait une seule et grande société. C'est ce principe qui veut qu'on fasse du vin en France et en Portugal, qu'on cultive du blé en Pologne et aux États-Unis, et qu'on fasse de la quincaillerie et d'autres articles en Angleterre.

Dans un même pays, les profits sont en général toujours au même niveau, ou ne diffèrent qu'en raison de ce que le capital peut être consacré à un emploi plus ou moins sûr et agréable. Il n'en est pas de même d'un pays à l'autre. Si les profits des capitaux employés dans le Yorkshire surpassaient ceux des capitaux employés à Londres, les fonds passeraient bien vite de Londres dans le Yorkshire, et les profits se nivelleraient. Mais si le sol de l'Angleterre devenait moins productif, ou si l'accroissement des capitaux et de la population venait à faire monter les salaires et à faire baisser les profits, il ne s'ensuivrait pas pour cela que le capital et la population dussent nécessairement abandonner l'Angleterre, et se porter en Hollande, en Espagne ou en Russie, où les profits pourraient être plus élevés.

Si le Portugal n'avait aucune relation commerciale avec d'autres pays, au lieu d'employer son capital et son industrie à faire du vin, avec lequel il achète aux autres nations le drap et la quincaillerie nécessaires pour son propre usage, ce pays se trouverait forcé de consacrer une partie de ce capital à la fabrication de ces articles, qu'il n'obtiendrait plus probablement qu'en qualité inférieure et en quantité moindre.

La masse de vin que le Portugal doit donner en échange pour le drap anglais n'est pas déterminée par la quantité respective de travail que la production de chacun de ces deux articles a coûté ; - ce qui arriverait s'ils étaient tous deux fabriqués en Angleterre ou en Portugal.

L'Angleterre peut se trouver dans des circonstances telles qu'il lui faille, pour fabriquer le drap, le travail de cent hommes par an, tandis que, si elle voulait faire du vin, il lui faudrait peut-être le travail de cent vingt hommes par an : il serait donc de l'intérêt de l'Angleterre d'importer du vin, et d'exporter en échange du drap.

En Portugal, la fabrication du vin pourrait ne demander que le travail de quatre-vingts hommes pendant une année, tandis que la fabrication du drap exigerait le travail de quatre-vingt-dix hommes. Le Portugal gagnerait donc à exporter du vin en échange pour du drap. Cet échange pourrait même avoir lieu dans le cas où on fabriquerait en Portugal l'article importé à moins de frais qu'en Angleterre. Quoique le Portugal pût faire son drap en n'employant que quatre-vingt-dix hommes, il préférerait le tirer d'un autre pays où il faudrait cent ouvriers pour le fabriquer, parce qu'il trouverait plus de profit à employer son capital à la production du vin, en échange duquel il obtiendrait de l'Angleterre une quantité de drap plus forte que celle qu'il pourrait produire en détournant une portion de son capital employé à la culture des vignes, et en l'employant à la fabrication des draps.

Dans ce cas, l'Angleterre donnerait le produit du travail de cent hommes en échange du produit du travail de quatre-vingts. Un pareil échange ne saurait avoir lieu entre les individus du même pays. On ne peut échanger le travail de cent Anglais pour celui de quatre-vingts autres Anglais ; mais le produit du travail de cent Anglais peut être échangé contre le produit du travail de quatre-vingts Portugais, de soixante Russes ou de cent vingt Asiatiques. Il est aisé d'expliquer la cause de la différence qui existe à cet égard entre un pays et plusieurs : cela tient à l'activité avec laquelle un capital passe constamment, dans le même pays, d'une province à l'autre pour trouver un emploi plus profitable, et aux obstacles qui en pareil cas s'opposent au déplacement des capitaux d'un pays à l'autre <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Un pays qui, par sa supériorité dans les machines et l'habileté de ses ouvriers, fabrique avec une plus grande économie de main-d'œuvre que ses voisins, peut, avec les produits de son industrie, faire venir du dehors le blé nécessaire à sa consommation, lors même que son sol serait plus fertile, et que le blé y viendrait avec moins de travail que dans le pays d'où il tirerait son approvisionnement. Supposons deux ouvriers sachant l'un et l'autre faire des souliers et des chapeaux : l'un d'eux peut exceller dans les deux métiers ; mais en faisant des chapeaux il ne l'emporte sur son rival que d'un cinquième, ou de 20 pour cent, tandis qu'en travaillant à des souliers, il a sur lui un avantage d'un tiers, ou de 33 pour cent. Ne serait-il pas de l'intérêt de tous les deux que l'ouvrier le plus habile se livrât exclusivement à l'état de cordonnier, et le moins adroit à celui de chapelier ? (*Note de l'Auteur.*)

Les explications données ici, soit dans le texte, soit dans la note qui précède, tendent de plus en plus à faire sentir la folie du système exclusif qui prohibe les produits étrangers pour favoriser les produits indigènes. Tout ce qu'une nation peut consommer se produit chez elle ; elle ne peut consommer aucune valeur qui n'ait été produite chez elle \*. ; car avec quoi peut elle acheter un produit de la Chine, si ce n'est avec un produit qu'elle a créé, ou, ce qui revient au même, avec le prix de vente d'un produit qu'elle a créé ? De même que les Anglais fabriquent leur vin en draps, on peut dire que les Français, en faisant des étoffes de soie, fabriquent du sucre. Et si, par le moyen du commerce, le sucre qui leur vient des îles leur coûte moins que celui qu'ils pourraient tirer de leur sol, il leur convient, il convient à l'État, comme aux

Dans la supposition que nous venons de faire, les capitalistes de l'Angleterre et les consommateurs des deux pays gagneraient sans doute à ce que le vin et le drap fussent l'un et l'autre faits en Portugal, le capital et l'industrie anglaise passant par conséquent, à cet effet, de l'Angleterre en Portugal.

Dans le cas supposé, la valeur relative de ces deux objets se réglerait d'après le même principe que si l'une était une production de l'Yorkshire et l'autre de Londres ; et dans tout autre cas, si les capitaux affluent librement vers les pays où ils trouvent un emploi plus profitable, il ne pourra exister dans le taux des profits, et dans le prix réel des choses, de différence autre que celle qui proviendrait du surcroît de travail nécessaire pour les porter aux différents marchés.

Nous savons cependant, par expérience, que bien des causes s'opposent à la sortie des capitaux. Telles sont : la crainte bien ou mal fondée de voir s'anéantir au dehors un capital dont le propriétaire n'est pas le maître absolu, et la répugnance naturelle qu'éprouve tout homme à quitter sa patrie et ses amis pour aller se confier à un gouvernement étranger, et assujettir des habitudes anciennes à des mœurs et à des lois nouvelles. Ces sentiments, que je serais fâché de voir affaiblis, décident la plupart des capitalistes à se contenter d'un taux de profits moins élevé dans leur propre pays, plutôt que d'aller chercher dans des pays étrangers un emploi plus lucratif pour leurs fonds.

---

particuliers, qu'on le fasse venir du dehors. Ces principes, déjà exposés dans la *Richesse des Nations* de Smith, et dans mon *Traité d'Économie politique*, ne sauraient être trop reproduits sous différentes formes.

Les douanes ne sont donc jamais bonnes pour favoriser l'industrie d'un pays ; mais on peut en prendre la défense comme d'une machine fiscale ; et jusqu'au moment où les hommes auront appris les moyens de se faire gouverner à bon marché, ils doivent supporter de forts droits d'entrée aussi bien qu'un fort impôt sur les terres.\*\* - J. -B. SAY.

\* Sauf les valeurs qu'on lui apporte du dehors sans exiger de retour, comme lorsqu'un homme fait venir dans son pays des revenus acquis au dehors.

\*\* L'illustre économiste ne s'est pas souvenu, en écrivant ces dernières lignes, de ses belles observations sur l'influence délétère des droits élevés. Il est à peu près admis en économie politique, aujourd'hui, que des tarifs qui repoussent les consommateurs, des droits d'entrée qui empêchent ..... l'entrée ne sont pas précisément le moyen le plus efficace de grossir les recettes du trésor : et s'il était même besoin de faits pour prouver l'éclatante vérité de ce principe, nous les pourrions puiser à pleines mains dans l'histoire de la consommation de l'Angleterre depuis trente ou quarante années, et surtout, depuis l'audacieuse tentative de B. Peel, en 1843. Nous y verrions que les importations ont constamment marché eu sens inverse des tarifs : les unes grandissant à mesure que les autres fléchissaient. Le thé, le café, le sucre, présentent des résultats miraculeux et qui ont peut-être encore été dépassés par l'histoire de la réforme postale. Ainsi, le nombre des lettres en circulation qui, sous l'ancienne législation, s'élevait à 75,000,000 en 1835, a atteint pour l'année 1846 le chiffre énorme de 300,000,000 : dans le district de Londres, l'accroissement a été du double en 5 ans, et ainsi de suite pour les autres villes. Nous avons même presque honte d'insister sur de pareils truismes et surtout d'avoir à les rappeler à un esprit aussi éminent que celui de J.-B. Say. Il est mort sans voir ces magnifiques et courageuses réformes, mais il avait en main assez de faits et de logique pour les prévoir facilement. Il suffit même d'une dose d'intelligence très-médiocre pour comprendre que la masse des consommateurs - celle qui verse dans les trésors royaux ou autres les pluies d'or des budgets - est entachée du péché originel de pauvreté et que c'est la modicité seule des droits qui lui ouvre l'accès des marchandises de toute nature. Il ne peut entrer que dans la cervelle d'un maitôtier ou d'un Algonquin de couper l'arbre pour avoir les fruits, de tarir les sources pour avoir plus d'eau, de rendre la consommation impossible pour grossir le nombre des consommateurs, de ruiner les contribuables pour augmenter les contributions. Eux seuls peuvent avoir à ce point des yeux pour ne rien voir et des mains pour tout prendre. A. F.



L'or et l'argent ayant été choisis comme agents de la circulation, la concurrence du commerce les distribue parmi les différentes nations du monde, dans des proportions qui s'accoutument au trafic naturel qui aurait eu lieu si de tels métaux n'existaient pas, et si le commerce de pays à pays se bornait à l'échange de leurs produits respectifs.

C'est pourquoi l'on ne saurait envoyer en Portugal du drap, qu'autant que ce drap y rapporterait plus d'or qu'il n'en a coûté dans le pays qui l'expédie ; et, par la même raison, il faut, pour qu'on puisse importer du vin en Angleterre, que ce vin s'y vende plus cher qu'il n'a coûté en Portugal. Si ce commerce n'était qu'un pur commerce d'échange, il cesserait du jour où l'Angleterre ne pourrait plus fabriquer du drap à assez bon compte, pour obtenir, moyennant une quantité donnée de travail consacré à la fabrication du drap, plus de vin qu'elle n'en pourrait obtenir en cultivant la vigne. Il cesserait encore du jour où l'industrie des Portugais ne donnerait plus des résultats inverses.

Supposons maintenant que l'on découvre en Angleterre, pour faire du vin, un procédé tellement avantageux qu'il fût plus profitable à ce pays de le faire avec son propre raisin que de l'importer ; dans ce cas, une partie du capital de l'Angleterre serait détournée du commerce étranger pour être appliquée au commerce intérieur. L'Angleterre cesserait de fabriquer du drap pour l'exportation, et elle ferait du vin pour sa consommation. Le prix en argent de ces articles serait réglé en conséquence. Le vin baisserait en Angleterre, pendant que le drap se maintiendrait à l'ancien prix ; tandis qu'en Portugal il n'y aurait aucun changement dans le prix de l'un ni de l'autre. On continuerait pendant quelque temps à exporter du drap de l'Angleterre en Portugal, où son prix se maintiendrait toujours plus élevé qu'en Angleterre ; les Portugais ne paieraient plus alors en vin, mais en argent, jusqu'à ce que l'abondance de l'argent en Angleterre et sa rareté à l'étranger eussent influé tellement sur la valeur du drap dans les deux pays, que son exportation de l'Angleterre cessât d'être profitable. Si le nouveau procédé pour faire du vin offrait de très-grands avantages, il pourrait convenir aux deux pays de changer d'industrie : à l'Angleterre de faire tout le vin, et au Portugal de fabriquer tout le drap pour la consommation des deux pays. Mais cela ne pourrait avoir lieu sans que, par l'effet d'une nouvelle distribution des métaux précieux, le prix du drap haussât en Angleterre, tandis qu'il baisserait en Portugal. Le prix relatif du vin baisserait en Angleterre, par suite des avantages réels du nouveau procédé pour faire le vin ; c'est-à-dire, que son prix naturel baisserait, et que le prix relatif du drap hausserait dans ce pays par l'effet de l'abondance de l'argent.

Supposons encore qu'avant la découverte du nouveau procédé pour faire du vin en Angleterre, le vin s'y vendît 50 l. la pipe, et que le prix d'une quantité déterminée de drap y fût de 45 l. ; tandis qu'en Portugal la même quantité de vin se vendait 45 l., et la même quantité de drap, 50 l. : le Portugal, dans cette hypothèse, exporterait du vin avec un profit de 5 l., et l'Angleterre, en exportant du drap, aurait un profit pareil.

Maintenant, supposons qu'après l'introduction du nouveau procédé le vin tombe, en Angleterre, à 45 l., le drap conservant l'ancien prix. Comme toutes les transactions commerciales n'ont d'autre but que l'intérêt, tant que le négociant pourra acheter en Angleterre du

drap à 45 l. pour le revendre avec les bénéfices ordinaires en Portugal, il continuera à l'exporter du premier pays dans le second. Pour cela, il n'a simplement qu'à acheter du drap en Angleterre, qu'il paie avec une lettre de change sur le Portugal, et qu'il achète avec de l'argent portugais. Ce que son argent devient lui importe peu ; car, en faisant sa remise, il a acquitté sa dette. Son marché est sans doute réglé par les conditions auxquelles il peut se procurer cette lettre de change ; mais il les connaît bien lorsqu'il fait ses arrangements, et il s'occupe fort peu des causes qui peuvent influencer sur le prix courant des lettres de change ou sur le cours du change.

Si les prix, dans les deux marchés, sont favorables à l'exportation des vins du Portugal en Angleterre, le négociant exportateur sera vendeur d'une lettre de change qui sera achetée, soit par le négociant qui importe du drap d'Angleterre, soit par la personne qui lui a vendu sa lettre de change. C'est ainsi que les négociants des deux pays, qui exportent des marchandises, en touchent le prix sans qu'il soit besoin de faire passer de l'argent d'un pays à l'autre ; et l'argent que donne, en Portugal, le négociant qui importe le drap, est touché par le négociant portugais qui exporte le vin, quoiqu'il n'y ait entre eux aucune relation directe d'intérêts. En Angleterre, de même, par la négociation d'une pareille lettre de change, le négociant qui exporte le drap est autorisé à en recevoir la valeur du négociant qui importe le vin.

Si, cependant, le prix du vin était tel qu'il ne convînt pas d'en exporter pour l'Angleterre, l'acheteur du drap, en Portugal, serait toujours forcé de se procurer une lettre de change ; mais il la paierait plus cher, parce que la personne qui la lui vendrait ne saurait ignorer qu'il n'y a point dans le marché de contre-lettre moyennant laquelle on puisse définitivement balancer les transactions entre les deux pays. Il pourrait aussi avoir la certitude qu'il lui faudra faire l'envoi de l'or ou de l'argent qu'il aurait reçu pour sa lettre de change, à son correspondant d'Angleterre, afin de lui donner les moyens d'acquitter la somme qu'il aura autorisé une autre personne à réclamer de lui ; et il en résultera qu'il ajoutera au prix de sa lettre de change les frais qu'il doit encourir, indépendamment de son bénéfice ordinaire et équitable.

Si l'agio qu'on paie en Portugal, pour une traite sur l'Angleterre, est égal au profit fait sur le drap importé, toute importation de drap cessera ; mais si l'agio sur la lettre de change n'est que de 2 pour cent, et si, pour solder une lettre de 100 liv. en Angleterre, il faut donner en Portugal 102 liv., pendant que le drap qui se vendait 45 liv. en vaut 50, on continuera à importer ; on achètera pour le payer des traites sur l'Angleterre, et on exportera du numéraire jusqu'à ce que sa diminution en Portugal, et son accumulation en Angleterre, aient amené les prix à un chiffre tel qu'il ne soit plus avantageux de se livrer à ce commerce.

Mais la diminution du numéraire dans un pays, et son augmentation dans un autre, n'affectent pas seulement le prix d'une espèce de marchandises : elles modifient le prix de toutes, et par conséquent le vin, ainsi que le drap, hausseront de prix en Angleterre, tandis qu'ils baisseront tous les deux en Portugal. Le drap qui était à 45 liv. en Angleterre, et à 50 liv. en Portugal, baissera dans ce dernier pays à 49 liv. ou à 48 liv., et haussera, en Angleterre, à 46 liv. ou à 47 liv. ; et son importation en Portugal ne présentera plus un bénéfice

assez fort, l'agio de la lettre de change payé, pour décider aucun négociant à faire venir du drap d'Angleterre.

C'est ainsi que chaque pays ne possède que la quantité de numéraire nécessaire pour régler les opérations d'un commerce avantageux d'échange. L'Angleterre exportait du drap en échange pour du vin ; et cette opération rendait son industrie plus productive. Elle avait plus de drap et plus de vin que si elle eût fabriqué l'un et l'autre uniquement pour sa consommation. Quant au Portugal, il importait du drap et exportait du vin, parce que l'industrie portugaise trouvait dans la production du vin un emploi plus avantageux pour les deux pays. Si la production du drap en Angleterre, ou celle du vin en Portugal, venait à éprouver plus de difficulté ; ou s'il devenait plus aisé à l'Angleterre de faire du vin, ou au Portugal de fabriquer du drap, ce commerce cesserait à l'instant même.

Les choses peuvent aussi continuer sur le même pied en Portugal, tandis que l'Angleterre peut trouver plus de profit à consacrer son industrie à la fabrication des vins ; et le commerce d'échange entre les deux pays cessera aussitôt. Et non-seulement l'exportation des vins cessera en Portugal, mais il y aura dans ce pays une nouvelle distribution des métaux précieux, qui arrêtera les importations de drap.

Les deux pays pourraient peut-être trouver de l'avantage à faire le vin, ainsi que le drap, pour leur propre consommation ; mais on aboutirait à ce singulier résultat, qu'en Angleterre, quoique le vin fût à meilleur marché, le drap aurait renchéri, et le consommateur le paierait plus cher ; tandis qu'en Portugal les consommateurs de drap et ceux de vin pourraient acheter les draps et le vin à meilleur marché.

Cet avantage n'est cependant qu'apparent pour le Portugal ; car la quantité totale de vin et de drap fabriqués dans le pays aura diminué, tandis que les produits similaires auront augmenté en Angleterre. Le numéraire aura sensiblement changé de valeur dans les deux pays : il aura baissé en Angleterre, et haussé en Portugal. Le revenu total du Portugal, si on l'estime en argent, aura diminué ; tandis que, d'après le même criterium, le revenu total de l'Angleterre se trouvera augmenté.

Il paraît donc que l'amélioration des manufactures d'un pays tend à changer la distribution des métaux précieux parmi les divers peuples du monde : elle tend à accroître la quantité des denrées, en même temps qu'elle fait en général hausser les prix dans le pays qui profite de cette amélioration.

Pour simplifier la question, j'ai supposé jusqu'ici que le commerce entre deux pays se bornait à deux articles, quoique personne n'ignore combien sont nombreux et variés les objets qui composent la liste des exportations et des importations. Le numéraire, en sortant d'un pays pour aller s'accumuler dans un autre, amène un changement dans le prix de toutes les denrées : cela favorise l'exportation de beaucoup d'articles autres que le numéraire, et rend bien moins sensible l'effet qui eût été produit autrement sur la valeur de l'argent dans les deux pays.

Outre les perfectionnements dans les arts et dans les machines, plusieurs autres causes diverses exercent une influence constante sur le cours naturel du commerce, et dérangent l'équilibre et la valeur relative du numéraire. Les primes d'exportation ou d'importation, de nouveaux droits sur les denrées, troublent le commerce naturel des échanges, parfois directement, parfois indirectement, et rendent nécessaire l'importation ou l'exportation de l'argent, afin de faire accorder les prix avec la marche naturelle du commerce. Et cet effet a lieu, non-seulement dans le pays qui est sous l'influence d'une de ces causes perturbatrices, mais encore d'une manière plus ou moins forte dans toute l'étendue du monde commercial.

Cela explique jusqu'à un certain point la différence dans la valeur de l'argent dans chaque pays, et nous fait voir pourquoi, dans les pays où les manufactures florissent, les denrées nationales, surtout les plus volumineuses, sont, indépendamment d'autres causes, plus chères. Supposons deux pays ayant chacun précisément une population et une étendue semblables, des terres également fertiles en culture, et possédant une égale connaissance de l'agriculture, les produits agricoles seront plus chers dans le pays qui emploiera de meilleures machines et qui déploiera plus d'habileté dans la fabrication des marchandises destinées à l'exportation. Le taux des profits pourra, dans les deux pays, être à peu près égal ; car les salaires ou la récompense réelle du travail peuvent être les mêmes ; mais ces salaires, ainsi que les produits agricoles, seront estimés plus cher en argent dans celui des deux pays qui, en raison de la supériorité de ses machines, et de la plus grande habileté de ses ouvriers, recevra plus de numéraire en échange de ses marchandises.

Si chacun de ces pays excellait dans un genre particulier de manufacture, les métaux précieux ne pourraient affluer vers l'un plutôt que vers l'autre ; - ce qui arriverait infailliblement aussitôt que l'un des deux aurait sur l'autre une supériorité décidée d'industrie.

Au commencement de cet ouvrage nous avons raisonné dans la supposition que l'argent conservait toujours une valeur invariable, et maintenant nous cherchons, au contraire, à prouver qu'outre les variations ordinaires auxquelles l'argent est sujet dans sa valeur, et outre celles qui sont communes à toutes les industries, il est d'autres variations particulières que l'argent éprouve dans chaque pays. Dans le fait, l'argent n'a jamais une même valeur dans deux pays différents, car cette valeur tient aux impôts, à l'industrie, aux manufactures, aux avantages du climat, aux productions naturelles, et à beaucoup d'autres causes qui n'existent jamais au même degré dans deux pays.

Mais quoique l'argent soit continuellement soumis à de telles variations, et qu'il en résulte une grande différence dans le prix des denrées qui sont communes à presque tous les pays, cependant ni l'abondance ni la rareté du numéraire n'agissent sur le taux des profits. L'abondance de l'agent de la circulation n'augmentera pas le capital national. Si la rente que le fermier paie à son propriétaire, et les salaires qu'il donne à ses ouvriers, sont, dans un pays, plus élevés de 20 pour cent que dans l'autre, et si en même temps le capital du fermier a une valeur nominale de 20 pour cent plus grande, il aura précisément le même taux de profits, quoiqu'il vende les produits bruts de sa terre 20 pour cent plus cher.

Les profits, on ne saurait trop le répéter, dépendent des salaires, non des salaires en valeur nominale, mais des salaires réels. Ce n'est pas le nombre de livres sterling que l'on paie annuellement à l'ouvrier, mais le travail du nombre de jours nécessaires pour acquérir cet argent, qu'il faut considérer. Les salaires peuvent donc être sur le même pied dans deux pays et être dans les mêmes rapports avec la rente et avec le produit total des fonds de terre, quoique le travailleur reçoive dans l'un de ces pays 10 schellings, et dans l'autre 12 schellings par semaine. Dans l'enfance des sociétés, quand l'industrie et les manufactures sont encore peu avancées, les produits de tous les pays sont à peu près semblables, et se composent de denrées volumineuses et d'utilité première. La valeur de l'argent dans chacun de ces pays tiendra principalement à la distance à laquelle il pourra se trouver des mines d'où l'on tire les métaux précieux ; mais à mesure que les arts font des progrès, que les améliorations s'introduisent dans la société, et que certaines nations excellent dans des branches particulières d'industrie, quoique la proximité ou l'éloignement des mines influe sur la valeur des métaux précieux, c'est néanmoins la supériorité industrielle qui règle principalement cette valeur.

Supposons que tous les pays produisent du blé, des bestiaux et du drap grossier, et que ce soit par l'exportation de ces objets qu'ils obtiennent, en retour, de l'or des pays qui le produisent, ou des pays qui en sont les maîtres. Dans ce cas, l'or vaudra plus en Pologne qu'en Angleterre, en raison des frais plus considérables que la Pologne aura à supporter pour transporter un article aussi volumineux que le blé dans un voyage plus long, et en raison aussi des frais plus considérables qu'il faudra supporter pour porter de l'or en Pologne.

Cette différence dans la valeur de l'or, ou, ce qui revient au même, cette différence des prix du blé dans les deux pays, subsisterait alors même qu'il serait beaucoup plus aisé de cultiver le blé en Angleterre qu'en Pologne, soit en raison de la plus grande fertilité du sol, soit par l'intelligence plus grande de l'ouvrier, ou la supériorité de ses instruments.

Si cependant la Pologne était la première à perfectionner ses manufactures ; si elle parvenait à fabriquer un article d'un usage général et qui eût une grande valeur sous peu de volume, ou si la nature lui avait accordé la possession exclusive, de quelque production naturelle d'une utilité générale, et qu'aucun autre pays ne possédât la Pologne obtiendrait en échange, pour cette marchandise, une quantité plus forte en or, et cette quantité additionnelle affecterait le prix de son blé, de ses bestiaux et de ses draps grossiers. Le désavantage des distances serait plus que compensé par l'avantage de posséder un produit exportable d'une si grande valeur ; et l'or aurait constamment moins de valeur en Pologne qu'en Angleterre. Si, au contraire, l'avantage de l'habileté et des machines appartenait à l'Angleterre, ce serait encore une raison de plus pour que l'or y eût moins de valeur qu'en Pologne, et pour que le blé, les bestiaux et le drap fussent plus chers en Angleterre.

Voilà, je crois, les deux seules causes qui déterminent la valeur comparative de l'argent dans les différents pays du monde ; car, quoique les impôts dérangent l'équilibre du numéraire, ils ne produisent cet effet qu'en privant le pays qui les supporte d'une partie des avantages attachés à l'habileté, à la dextérité et au climat.

J'ai cherché avec soin à ne pas confondre la valeur dépréciée de l'or avec la valeur élevée du blé, ou de toute autre marchandise avec laquelle on peut comparer le numéraire. On a généralement considéré ces deux expressions comme équivalentes ; mais il est clair que quand le blé monte de 5 schellings à 10 par boisseau, cette hausse peut venir d'une baisse dans la valeur de l'argent ; ou d'une hausse dans la valeur du blé. Et nous avons déjà vu que le blé acquiert une valeur plus forte relativement aux autres marchandises, par la nécessité où se trouve un pays de défricher successivement des terrains plus ingrats pour nourrir une population croissante. Si la valeur de l'argent se maintient toujours la même, on en donnera davantage en échange pour du blé ; en d'autres termes, le blé haussera de prix. Tout perfectionnement dans les machines et dans les manufactures, qui rendra la fabrication des objets manufacturés plus aisée et plus avantageuse, déterminera dans le prix du blé une hausse analogue ; car il amènera la surabondance du numéraire, qui, baissant de valeur, s'échangera contre moins de blé.

Mais les effets de la hausse du blé, quand cette hausse provient de l'augmentation de sa valeur ou de la dépréciation du numéraire, sont entièrement différents. Dans les deux cas, le prix métallique des salaires s'élèvera ; mais si la hausse vient de la dépréciation du numéraire, non-seulement les salaires et le blé, mais encore toutes les autres denrées hausseront. Si le manufacturier paie de plus forts salaires, il retirera plus d'argent de ses objets manufacturés, et le taux des profits ne variera pas. Mais lorsque le blé hausse de prix, en raison de la difficulté augmentée de sa production, les profits doivent diminuer ; car le manufacturier sera obligé de payer de plus forts salaires, sans pouvoir s'en dédommager par l'augmentation du prix de ses ouvrages manufacturés.

Tout perfectionnement qui facilite l'exploitation des mines, et au moyen duquel on obtient les métaux précieux avec une économie de travail, doit faire baisser la valeur de l'argent dans tout pays. Partout on obtiendra en échange d'une quantité donnée d'argent, une moindre quantité de marchandises ; mais si un pays excelle en industrie manufacturière, et si par conséquent l'argent y afflue, sa valeur y sera moindre, et les prix du blé et de la main-d'œuvre y seront plus élevés relativement à tout autre pays.

Cette augmentation dans les prix n'affecte pas le cours du change ; car on peut continuer à négocier des lettres de change au pair, quoique les prix du blé et de la main-d'œuvre soient dans un pays 10, 20 ou 30 pour % plus élevés que dans l'autre. Dans un état de choses tel que nous le supposons, une pareille différence dans les prix est dans l'ordre naturel des choses ; et pour que le change reste au pair, il faut qu'il soit introduit une quantité suffisante d'argent dans le pays qui excelle en manufactures, pour y faire hausser le prix du blé et de la main-d'œuvre. Si dans les pays étrangers on prohibait l'exportation du numéraire, et que cette loi prohibitive pût être exactement exécutée, cela pourrait bien empêcher les prix du blé et de la main-d'œuvre de hausser dans le pays de manufactures ; car la hausse, en l'absence d'un papier-monnaie, ne peut s'opérer que par l'affluence des métaux précieux ; mais cette prohibition ne saurait empêcher le change d'être très-défavorable au pays qui l'aurait faite. Si l'Angleterre était le pays de fabriques, et s'il était possible d'empêcher qu'elle ne reçût de numéraire du dehors, son change avec la France, la Hollande et l'Espagne pourrait être de 5, de 10 ou de 20 pour %, contre tous ces pays.

Toutes les fois que la circulation normale du numéraire est arrêtée par des moyens violents, et que l'argent ne peut trouver son vrai niveau, il n'y a plus de bornes aux variations du cours du change ; et il en résulte des effets semblables à ceux qui ont lieu lorsqu'on donne un cours forcé un papier-monnaie qui n'est point échangeable contre des espèces au gré du porteur. Un pareil papier-monnaie ne pouvant avoir cours que dans le pays où l'émission en est faite, il ne saurait se répandre au dehors. Le niveau de la circulation est détruit, et le change doit inévitablement devenir contraire au pays où cet agent de la circulation se trouve en quantité excessive. La même chose arrivera si, l'agent de la circulation étant métallique, il était possible, par des moyens violents, par des lois qu'on ne pût point éluder, de retenir l'argent dans un pays pendant que le cours du commerce lui donnerait une impulsion vers d'autres.

Quand chaque pays possède précisément la quantité de numéraire qu'il doit avoir, le change doit se trouver au pair, quoique l'argent n'ait pas, à la vérité, une même valeur dans tous les pays, et qu'il puisse même exister dans cette valeur une différence de 5, de 10, et même de 20 pour 100, par rapport à plusieurs denrées. Avec 100 l. st., ou l'argent contenu dans 100 l., on achète une lettre de change de 100 l. qui donne une quantité pareille d'argent en France, en Espagne ou en Hollande <sup>1</sup>.

Quand il est question du change et de la valeur comparative de l'argent entre deux pays, il ne faut nullement considérer la valeur relative du numéraire, estimée en denrées. Jamais le taux du change ne peut être déterminé en comparant la valeur de l'argent avec celle du blé, du drap, ou de tout autre produit. L'échange n'est que la valeur de la monnaie d'un pays comparée à la valeur de la monnaie d'un autre pays.

On peut encore connaître le taux du change entre deux pays en comparant la valeur de leur monnaie avec une mesure fixe, et commune aux deux pays. Si, par exemple, avec une traite de 100 l. st. sur l'Angleterre on peut acheter en France ou en Espagne une quantité de marchandise égale à celle qu'on achèterait avec une traite de pareille somme sur Hambourg, c'est une preuve que le change entre l'Angleterre et Hambourg est au pair ; mais si avec une traite de 130 l. sur l'Angleterre on n'achète pas plus qu'avec une de 100 l. sur Hambourg, le change sera de 30 pour 100 contre l'Angleterre.

---

<sup>1</sup> Sauf pourtant les frais d'assurance et de commerce nécessaires pour faire passer des métaux précieux d'un pays dans l'autre. Je peux consentir à recevoir quatre-vingt-dix-huit onces d'argent à Paris contre une lettre de change valant cent onces d'argent payable à Londres ; car si je faisais venir en nature les cent onces d'argent qu'on me doit à Londres, il se pourrait qu'elles fussent réduites, par les frais, à quatre-vingt-dix-huit onces. Mais quand il n'y a pas de prohibition, ces frais se réduisent à peu de chose pour l'or et pour l'argent, et même quand il y a des prohibitions, il n'en est pas qu'on élude plus facilement.

Quant aux marchandises encombrantes, elles peuvent, même avec la liberté de commerce, différer beaucoup dans leur valeur en argent d'un pays à l'autre, parce que les frais de transport sont proportionnellement plus considérables pour ces marchandises que pour les métaux précieux. Les différents degrés de difficulté qu'il y a à transporter les marchandises d'un pays dans un autre, soit que la difficulté naisse de la nature des choses ou des lois, sont la seule raison qui établisse une grande différence de prix en argent pour ces marchandises dans les deux pays. - J.-B. SAY.

Moyennant 100 l. on peut acheter en Angleterre une lettre de change ou le droit de recevoir 101 l. en Hollande, 102 l. en France, et 105 l. en Espagne. On dit dans ce cas que le change est de 1 pour 100 contre la Hollande, de 2 contre la France, et de 5 contre l'Espagne. Cela annonce qu'il y a proportionnellement plus de numéraire dans ce pays qu'il ne devrait y en avoir, et la valeur comparative du numéraire de chaque pays sera bientôt ramenée au pair si l'on retire l'argent qui est en excès dans les autres pays, et si on le fait passer en Angleterre.

Ceux qui ont soutenu que la monnaie anglaise était dépréciée pendant les dernières dix années, quand le cours du change variait de 20 à 30 pour 100 contre ce pays, n'ont jamais prétendu, comme on les en a accusés, que la monnaie ne pût pas être d'une plus grande valeur dans un pays que dans un autre, comparée aux diverses marchandises. Ils ont seulement soutenu qu'il était impossible d'expliquer, sans admettre cette dépréciation, comment l'Angleterre pouvait retenir 130 l., alors que cette somme, estimée en argent de Hambourg ou de Hollande, ne valait que 100 l.

En remettant à Hambourg 130 l. en bonnes espèces d'Angleterre, même avec 5 l. de frais, je recevrais à Hambourg 125 l. ; comment aurais-je donc pu consentir à donner 130 l. pour une lettre de change qui ne m'aurait produit à Hambourg que 100 l., si mes liv. sterling eussent été de bonnes espèces ? C'est qu'elles étaient dégradées, c'est que leur valeur intrinsèque était devenue moindre que celle des livres sterling de Hambourg, et qu'envoyées aux frais de 5 l., elles n'y valaient que 100 l. Personne ne nie qu'avec mes 130 l. en espèces métalliques je pusse avoir 125 l. à Hambourg ; mais avec des livres sterling en papier-monnaie je ne pouvais obtenir que 100 l. : et l'on voudrait cependant nous faire croire que 130 l. en papier valaient autant que 130 l. en argent ou en or !

D'autres ont soutenu avec plus de raison que 130 l. en papier ne valaient point en effet 130 l. en espèces métalliques ; mais ils prétendent que c'est le numéraire qui avait changé de valeur et non le papier-monnaie ; ils veulent n'appliquer le mot *dépréciation* qu'à une baisse de valeur, et non à une différence comparative entre la valeur de la monnaie et la mesure type d'après laquelle cette valeur est réglée par les lois. Cent livres sterling d'argent anglais valaient autrefois et pouvaient acheter 100 l. en argent de Hambourg ; et dans tout autre pays une lettre de change de 100 l. sur l'Angleterre ou sur Hambourg, pouvait pareillement acheter précisément la même quantité de marchandises. Cette même quantité de marchandises, je ne pouvais, dans les derniers temps, l'acheter que moyennant 130 l. d'argent anglais, tandis que Hambourg l'obtenait pour 100 l. en argent de Hambourg. Si donc l'argent anglais avait eu la même valeur qu'auparavant, il faudrait que l'argent de Hambourg eût haussé de valeur ; et quelle preuve en donne-t-on ? Comment déterminer si c'est l'argent anglais qui avait baissé, ou l'argent de Hambourg haussé ? Il n'y a point de mesure commune pour décider la question. C'est une assertion qui n'est point susceptible de preuves ; on ne peut ni l'admettre ni la combattre d'une manière positive. Tous les peuples de l'univers ont dû s'apercevoir de bonne heure qu'il n'existait point de mesure fixe dans la nature à laquelle on pût s'en rapporter sans crainte d'erreur ; c'est pourquoi ils choisirent un agent de circulation, qui, sous bien des rapports, leur parût moins variable que toutes les autres matières.



Il faut nous conformer à cette mesure des valeurs tant que la loi ne changera pas, et tant qu'on ne découvrira pas quelque autre matière dont l'usage puisse nous fournir une mesure plus parfaite que celle que nous avons établie. Tant que l'or sera cette mesure exclusive en Angleterre, le numéraire y sera déprécié toutes les fois qu'une liv. sterl. ne vaudra pas cinq gros, trois grains d'or pur, soit que l'or augmente, soit qu'il diminue de valeur.

# Chapitre VIII.

# DE L'IMPÔT.

---

## [Table des matières](#)

L'impôt est cette portion du produit de la terre et de l'industrie d'un pays, qu'on met à la disposition du gouvernement. En définitive, cette portion est toujours payée par le capital ou le revenu de la nation.

Nous avons déjà montré comment le capital national était fixe ou circulant selon que la nature en est plus ou moins durable. Il est difficile d'établir strictement la limite qui distingue le capital fixe d'avec le capital circulant, car le degré de durée d'un capital peut varier presque à l'infini. En effet, la nourriture est consommée et reproduite dans un pays au moins une fois par an ; les vêtements de l'ouvrier ne sont probablement consommés et reproduits que tous les deux ans ; tandis que sa maison et ses meubles peuvent durer dix ou vingt ans.

Quand les productions annuelles d'un pays surpassent les consommations annuelles, on dit que le capital augmente ; et quand la consommation annuelle n'est pas tout au moins remplacée par la production annuelle, on dit que le capital national diminue. L'augmentation de capital peut donc être due à un accroissement de production ou à une diminution de consommation.

Lorsque la consommation du gouvernement, augmentée par la levée de nouveaux impôts, est suivie, soit d'une augmentation de production, soit d'une consommation moins forte de la part de la nation, l'impôt ne frappe que le revenu, et le capital national reste intact ; mais s'il n'y a ni augmentation de production ni diminution de consommation dans la nation, l'impôt atteint nécessairement le capital.

A mesure que le capital d'un pays diminue, ses productions diminuent parallèlement., et, par conséquent, si le gouvernement et la nation continuent à faire les mêmes dépenses pendant que la reproduction annuelle décroît , les ressources du peuple et de l'État déclineront avec une rapidité toujours croissante, et la misère, la ruine en seront les suites inévitables.

Malgré l'énorme dépense que le gouvernement anglais a faite pendant les vingt dernières années, il paraît certain que cette déperdition de richesse a été plus que compensée par l'augmentation de la production nationale. Non-seulement le capital national est resté intact, mais encore il s'est accru de beaucoup, et le revenu annuel du peuple, même après avoir payé les impôts, est peut-être plus considérable actuellement qu'il ne l'a jamais été à aucune époque antérieure de notre histoire.

Pour preuve de cela, nous pourrions citer l'accroissement de la population, l'extension de l'agriculture, l'augmentation de la marine marchande et des manufactures, la construction de nos docks, l'ouverture de nouveaux canaux, ainsi qu'une grande quantité d'autres entreprises dispendieuses, qui prouvent toutes l'augmentation du capital national et de la production annuelle.

Et cependant, il faut reconnaître que sans les prélèvements de l'impôt cet accroissement de richesse eût été bien plus rapide. Il est peu de taxes qui n'aient une tendance à diminuer la puissance d'accumulation inhérente aux capitaux. Tout impôt doit nécessairement atteindre le capital ou le revenu. S'il frappe le capital, il diminue proportionnellement le fonds dont l'importance règle le développement que peut recevoir l'industrie d'un pays. S'il atteint le revenu il affaiblit l'accumulation ou force les contribuables à combler, par l'épargne, le vide que fait l'État dans leurs ressources ; et la consommation improductive des objets de luxe, d'agrément ou même de première nécessité diminuera dans le pays. Certaines taxes, plus que d'autres, sont de nature à produire cet effet ; mais les maux qui résultent d'impôts exagérés, se révèlent moins par tels ou tels désordres partiels que par l'influence qu'ils exercent sur l'ensemble de la fortune publique.

L'impôt n'atteint pas nécessairement le capital, par cela seul qu'il est assis sur les capitaux, ni ne porte sur le revenu parce qu'il est assis sur le revenu. Si l'on me fait payer 100 liv. sur un revenu annuel de 1,000 liv., ce sera en effet un impôt sur le revenu si je consens à ne dépenser que les 900 liv. qui me restent ; mais ce sera un impôt sur le capital si je continue à dépenser 1,000 liv.

Le capital, duquel je retire ce revenu de 1,000 liv., peut valoir 10,000 liv. Un impôt de 1 pour cent sur ce capital rapporterait 100 liv. ; mais mon capital ne serait pas entamé si, après avoir payé cet impôt, je me contentais de ne dépenser que 900 liv.

Le désir que tout homme a de maintenir son rang dans le monde, et de conserver intacte sa fortune, fait que la plupart des impôts sont payés par le revenu, qu'ils se trouvent, d'ailleurs, assis sur les capitaux ou sur les revenus. Par conséquent, à mesure que les impôts augmentent, ainsi que les dépenses du gouvernement, la dépense annuelle de la nation doit diminuer, à moins que le peuple ne puisse augmenter son capital et son revenu dans les mêmes proportions. Il est de l'intérêt de tout gouvernement d'encourager cette disposition dans le peuple, et de ne jamais lever des impôts qui atteignent inévitablement les capitaux ; car on attaque ainsi le fonds destiné à l'entretien de l'industrie, et on diminue par conséquent la production future du pays <sup>1</sup>.

On n'a point suivi ce système en Angleterre, quand on a imposé les pièces probantes des testaments, et qu'on a établi des impôts sur les transmissions de propriété du mort au vif. Si un legs de 1,000 liv. est sujet à un impôt de 100 liv. le légataire regarde son legs comme n'étant que de 900 l. et n'éprouve aucune envie d'épargner le droit de 100 liv. sur sa dépense, et il en résulte que le capital national est diminué. Mais s'il avait réellement reçu 1,000 liv., et qu'on lui fit payer 100 l. d'impôts sur son revenu, sur le vin, sur les chevaux, sur les domestiques, il eût probablement diminué, ou plutôt il n'eût point augmenté sa dépense d'une pareille somme, et le capital national serait resté le même.

"Des impôts sur les transmissions de propriété du mort au vif (dit Adam Smith) tombent ou immédiatement ou définitivement sur la personne à laquelle cette propriété est transmise. Les impôts sur les ventes de terres tombent en totalité sur le vendeur. Le vendeur est presque toujours dans la nécessité de vendre, et est dès lors obligé de prendre le prix qu'il peut avoir. L'acheteur, au contraire, n'est presque jamais dans la nécessité d'acheter, et ne donne par conséquent que le prix qu'il lui plaît de donner. Il calcule ce que la terre lui coûtera tant en achat qu'en impôt : plus il sera obligé de payer comme impôt, moins il sera disposé à donner comme prix.

"De tels impôts tombent donc presque toujours sur une personne qui est déjà dans un état de nécessité, et ils doivent être par conséquent durs et oppressifs. Les droits de timbre et les droits d'enregistrement des obligations et contrats pour argent prêté tombent en entier sur l'emprunteur, et dans le fait ils sont toujours payés par lui. Les droits de la même espèce sur les actes de procédure tombent en entier sur les plaideurs ; ils réduisent, pour les deux parties, la valeur de l'objet en litige. Plus il nous en coûte pour acquérir une propriété, moins elle a nécessairement pour nous de valeur nette quand elle est acquise. Tous les impôts établis sur des mutations de toute espèce de propriété, en tant qu'ils diminuent la valeur capitale de cette propriété, tendent à diminuer le fonds destiné à l'entretien du travail productif ; tous sont plus ou moins des impôts dissipateurs qui augmentent le revenu du souverain : or, le souverain entretient généralement des travailleurs improductifs aux dépens du capital du peuple, qui n'entretient, lui, jamais que des ouvriers productifs."

Mais ce n'est pas là la seule objection contre les impôts sur les transmissions de propriété. Ils empêchent encore le capital national de se distribuer de la manière la plus avantageuse

<sup>1</sup> Lorsque le gouvernement, comme il arrive en Angleterre, dépense annuellement une forte somme *levée par des emprunts*, alors il dépense évidemment une portion du capital du pays, ou du moins des accumulations de l'année, qui, sans cela, seraient allées grossir le capital productif du pays. - J.-B. SAY.

pour la société. Pour la prospérité générale, on ne saurait donner trop de facilité à la transmutation et à l'échange de toutes sortes de propriétés ; car c'est par ce moyen que toute espèce de capital peut arriver à ceux qui l'emploieront le mieux, en augmentant les productions du pays. "Pourquoi, dit M. Say, cet homme veut-il vendre sa terre ? C'est parce qu'il a en vue l'établissement d'une industrie dans laquelle ses fonds lui rapporteront davantage. Pourquoi cet autre veut-il acheter la même terre ? C'est pour placer des fonds qui lui rapportent trop peu ou qui sont oisifs, ou bien parce qu'il la croit susceptible d'améliorations. La transmutation augmente le revenu général, puisqu'elle augmente le revenu des deux contractants. Si les frais sont assez considérables pour empêcher l'affaire de se terminer, ils sont un obstacle à cet accroissement du revenu de la société."

Ces sortes d'impôts sont d'une perception aisée, et bien des personnes paraissent croire que cela compense jusqu'à un certain point les mauvais effets qu'ils produisent.

## Chapitre IX.

# DES IMPÔTS SUR LES PRODUITS NATURELS.

---

### [Table des matières](#)

Ayant déjà, dans une partie précédente de cet ouvrage, établi, - et, j'ose le dire, d'une manière satisfaisante, - ce principe que le prix du blé dépend des frais de production qui ont été faits sur un terrain, ou, plutôt, exclusivement du capital qui ne paie pas de rente, il s'ensuit que tout ce qui peut augmenter les frais de production doit faire hausser le prix. La nécessité de défricher de mauvaises terres, ou de consacrer, en retour de produits moindres, de nouveaux capitaux à la terre déjà cultivée, doit inévitablement faire hausser la valeur échangeable des produits du sol. Les machines nouvellement découvertes et dont l'emploi épargne au cultivateur une partie des frais de production, doit nécessairement diminuer la valeur échangeable de son blé. Tout impôt sur le cultivateur, qu'il soit établi sous forme d'impôt foncier, de dîme ou de taxe sur les produits, augmente les frais de production, et doit par conséquent faire hausser le prix des produits naturels <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> M. Ricardo donne à quelques-unes de ses propositions une généralité de laquelle il est impossible de demeurer d'accord. Par exemple, il dit que le profit des terres, ordinairement représenté par le *fermage*, se règle toujours sur la dernière qualité des terres ; que celles-ci ne paient absolument aucun fermage, parce que leur produit ne fait qu'indemniser le cultivateur des avances et des frais de culture, et il en tire la conséquence

Si le prix des produits agricoles ne montait pas assez pour dédommager le cultivateur de l'impôt qu'il est tenu de payer, il quitterait probablement un genre d'industrie dans lequel ses profits se trouveraient réduits au-dessous du niveau général. Cela ferait diminuer l'approvisionnement jusqu'à ce que la demande soutenue des produits agricoles les fit hausser au point d'en rendre la culture aussi profitable que serait, en général, l'emploi des fonds dans les autres genres d'industrie.

Ce n'est que par la hausse des prix que le cultivateur pourra payer ses contributions, en continuant à retirer de son capital employé les profits ordinaires. Il ne peut prendre la valeur de ses impôts sur la rente, en forçant ainsi son propriétaire à payer l'impôt, puisqu'il ne paie pas de rente. Il ne peut le prendre sur ses profits, car il n'y aurait aucune raison pour qu'il continuât une industrie si peu lucrative, alors que toutes les autres branches du travail en donneraient de plus considérables. Il est donc indubitable qu'il pourra élever le prix de ses produits bruts d'une valeur égale à celle de l'impôt.

Ainsi donc, l'impôt sur le produit agricole n'est payé ni par le propriétaire ni par le fermier ; c'est le consommateur qui, payant ces denrées plus cher, acquitte l'impôt.

Il faut se rappeler que la rente, ou les profits des fonds de terre, est la différence qui existe entre les produits obtenus par des quantités égales de travail et de capital employées sur des terrains de qualité différente ou semblable. Il faut se rappeler aussi que la rente en argent et la rente en blé ne varient pas dans une même proportion.

Par l'effet d'un impôt sur les denrées agricoles, tel qu'une contribution foncière ou une dîme, la rente en blé changera, tandis que celle en argent restera la même.

Si, comme nous l'avons déjà supposé, la terre en culture est de trois qualités différentes, et que par l'emploi d'un capital pareil on obtienne

180 quarts de blé du terrain n° 1,

---

que le moindre impôt sur les terres ou sur leur produit immédiat, doit élever le prix de ce produit, ou faire abandonner la culture des terres qui ne paient point de profit foncier à leur propriétaire. Mais les choses ne se passent pas rigoureusement ainsi. Toute terre cultivée paie toujours un fermage, quelque faible qu'il soit. Un propriétaire, ne fût-ce que par mauvaise humeur, ne laisserait pas cultiver sa terre, si elle ne lui rapportait absolument rien. On voit dans les montagnes des Alpes et du Jura une foule de mauvais pâturages sur lesquels il n'y a aucun capital répandu, qui tous rapportent un loyer à leurs propriétaires. S'il y a quelques terres cultivées qui ne rapportent absolument rien à leur propriétaire pour son droit de propriété, elles sont en si petite quantité, que sur un grand pays elles exercent probablement peu d'influence sur la quantité et le prix des produits généraux. Il faudrait qu'un nouvel impôt sur les produits des terres fût considérable au point de faire abandonner des terres actuellement en culture, pour qu'il fit augmenter le prix des blés. Si un tel impôt n'augmente pas sensiblement l'étendue des terrains en friche, on ne voit pas pourquoi le prix des blés augmenterait, puisque l'approvisionnement serait le même. Le gouvernement ou le clergé lèveraient des dîmes en nature, que le prix du blé resterait encore le même, puisque la même quantité de ce produit irait sur le marché, serait jetée dans la circulation par les collecteurs à défaut des cultivateurs. Tout impôt de ce genre, à moins qu'il ne soit exagéré, ne peut donc que diminuer les profits du propriétaire et ceux du cultivateur, sans faire renchérir le produit des terres. - J.-B. SAY.

170 quarts de blé du terrain n° 2,  
160 quarts de blé du terrain n° 3;

le n° 1 paierait, de rente, 20 quarts, qui sont la différence entre le n° 3 et le n° 1 ; le n° 2 paierait 10 quarts, qui sont la différence entre le n° 3 et le n° 2 ; tandis que le n° 3 ne paierait point de rente.

Le quart de blé étant à 4 l., la rente en argent du n° 1 serait de 80 l., et celle du n° 2 de 40 l.

Supposons maintenant qu'on mette un impôt de 8 schellings par quart de blé, le prix en haussera alors à 4 l. 8 s. ; et si les propriétaires continuaient à toucher la même rente en blé que par le passé, la rente du n° 1 serait de 88, et celle du n° 2 de 44 l. Ils n'auraient tous les deux qu'une rente égale en blé ; car l'impôt serait plus fort sur le n° 1 que sur le n° 2, et sur le n° 2 que sur le n° 3, parce qu'il serait perçu sur une quantité plus grande de blé. C'est la difficulté de production sur le n° 3 qui règle le prix, et il monte à 4 l. 8 s., afin que les profits du capital employé sur le n° 3 puissent se trouver de niveau avec les profits de tous les autres capitaux en général.

Les produits et l'impôt sur les trois qualités de terre seront donc :

N° 1 rapportant	180	Quarts à 4 l. 8 s. l quart	l. 792
En déduisant la valeur de	16. 3	A raison de 8 s. par quart sur 180 quarts	l. 72
Produit net en blé	163. 7	Produit net en argent	l. 720
N° 2 rapportant	170	Quarts à 4. 8 s. le quart	l. 748
En déduisant la valeur de	15.	4 quarts à 4 l. 8 s., ou 8 s. par quart sur 170 quarts	l. 68
Produit net en blé	154. 6	Produit net en argent	l. 680
N° 3 rapportant	160	Quarts à 4 l. 8 s.	l. 704
En déduisant la valeur	14. 5	Quart à 4 l. 8 s., ou 8 s. par quart sur 160 quarts	l. 64
Produit net en blé	145. 5	Produit net en argent	l. 640

La rente en argent du n° 1 serait toujours de 80 l., qui est la différence entre 640 l. et 720 l. ; et celle du n° 2 serait toujours de 40 l., différence entre 640 l. et 680 l., précisément comme par le passé ; mais la rente en blé serait réduite, sur le n° 1, de 20 quarts à 18, 2 ; et sur le n° 2, de 10 quarts à 9, 1.

Un impôt sur le blé tombe donc sur les consommateurs, et fait augmenter le prix du blé, par rapport à celui des autres denrées, dans un degré proportionné à l'impôt. Et selon qu'il entre plus ou moins de matières premières dans la composition des autres marchandises, la valeur de ces dernières haussera aussi, à moins que les effets de l'impôt ne soient contrebalancés par d'autres causes. Ces marchandises se trouveraient en effet frappées d'un impôt indirect, et leur valeur hausserait à proportion de l'impôt.



Un impôt sur les produits agricoles et sur les objets de première nécessité pour l'ouvrier aurait encore un autre effet, celui de faire hausser les salaires. Par une suite des causes qui règlent la population et qui augmentent l'espèce humaine, les salaires les plus faibles ne se maintiennent jamais beaucoup au-dessus du taux que la nature et l'habitude exigent pour l'entretien des ouvriers. Cette classe d'hommes ne peut jamais supporter aucune portion considérable de l'impôt ; et par conséquent, si elle était tenue de payer 8 schellings de plus par quarter de blé, et un peu moins à proportion pour les autres denrées, elle ne pourrait pas subsister au moyen des anciens salaires. Les salaires doivent donc nécessairement hausser ; et à mesure qu'ils haussent, les profits devront baisser. Le gouvernement percevrait un impôt de 8 sh. par quarter sur tout le blé consommé dans le pays, et une partie de cet impôt serait payée directement par les consommateurs de blé ; l'autre, payée indirectement par les personnes qui emploient des ouvriers, influencerait sur les profits de la même manière que si les salaires eussent haussé par la demande plus forte d'ouvriers comparée à l'offre, ou si cette hausse eût été causée par une difficulté croissante d'obtenir la nourriture et les objets nécessaires à l'entretien des travailleurs.

En tant que l'impôt frappe les consommateurs, c'est un impôt égal ; mais il est inégal en tant qu'il affecte les profits, puisqu'il ne pèse ni sur le propriétaire foncier, qui continue à recevoir les mêmes rentes en argent, ni sur le capitaliste, qui retire les mêmes intérêts de son capital. Un impôt sur le produit de la terre opérera donc de la manière suivante :

1° Il fera hausser le prix des produits de la terre d'une somme égale à celle de l'impôt, et devra par conséquent tomber sur chaque consommateur en proportion de sa consommation ;

2° Un tel impôt devra augmenter le prix de la main-d'œuvre, et faire baisser les profits.

On peut donc faire contre cet impôt les objections suivantes :

1° Cet impôt, en faisant hausser le prix de la main-d'œuvre, et en faisant baisser les profits, est un impôt inégal, en ce qu'il atteint le revenu du fermier, du marchand et du manufacturier, sans frapper le revenu du propriétaire foncier, celui du capitaliste, ni celui des personnes qui ont un revenu fixe;

2° Entre la hausse du prix du blé et la hausse des salaires, il se passera un intervalle considérable pendant lequel l'ouvrier sera exposé à une grande gêne<sup>1</sup> ;

3° Tout ce qui fait hausser les salaires et baisser les profits décourage l'accumulation, et agit d'une manière semblable à la mauvaise qualité naturelle du sol ;

4° En faisant hausser le prix des produits de la terre, l'impôt fera renchérir de même toutes les marchandises dans la composition desquelles ils entrent, et par conséquent on ne pourra

---

<sup>1</sup> Ce phénomène des transitions douloureuses que réserve aux ouvriers notre système industriel, est peut-être le plus grand problème de l'économie politique actuelle. Nous en avons étudié l'importance et la menaçante gravité dans l'Introduction. A. F.

plus soutenir la concurrence avec les produits de l'industrie étrangère sur le marché général du monde.

Quant à la première objection, que cet impôt, en faisant hausser le prix de la main-d'œuvre et en faisant baisser les profits, est un impôt inégal, en ce qu'il atteint le revenu du fermier, du marchand et du manufacturier sans frapper le revenu du propriétaire foncier, celui du capitaliste, ni celui des personnes qui ont un revenu fixe : on peut répondre que si l'impôt est inégalement assis, c'est au gouvernement à faire disparaître cette inégalité en imposant directement les profits des fonds de terre, les rentes sur l'État, et les intérêts des capitaux placés. Par là on obtiendrait tous les effets d'un impôt sur le revenu, sans l'inconvénient d'avoir recours à l'expédient odieux d'aller fouiller dans les affaires de chacun, et d'investir des préposés de pouvoirs qui répugnent aux mœurs et aux sentiments d'un peuple libre.

Quant à la seconde objection, qu'il se passerait un intervalle considérable entre la hausse du prix du blé et la hausse des salaires, intervalle pendant lequel les classes inférieures se trouveraient dans un état de grande gêne : je réponds que, dans des circonstances différentes, les salaires suivent le prix des produits agricoles *avec des degrés très-différents de célérité*<sup>1</sup>. Quelquefois la hausse du blé n'a aucun effet sur le prix des salaires, et, dans d'autres cas, la hausse des salaires précède celle du blé ; quelquefois aussi l'effet est lent, et quelquefois, au contraire, assez rapide.

Il me semble que ceux qui soutiennent que c'est le prix des objets de première nécessité qui règle le prix de la main-d'œuvre, eu égard toujours à l'état particulier des progrès de la

<sup>1</sup> Ce sont précisément ces degrés *très-différents de célérité*, qui sollicitent l'attention du penseur, de l'économiste. Cette célérité qui suffit à l'auteur, dont la plume glisse sur ces redoutables problèmes, se traduit en une effrayante et longue agonie pour les classes sur lesquelles retombent les crises financières. Une heure, un jour, une année ne sont rien pour des théories scientifiques dont le domaine est l'infini, dans le temps, dans l'espace ; mais ils suffisent pour décider de l'agonie d'une famille, et de la ruine d'une industrie. A la longue, sans doute, l'équilibre entre les salaires et les subsistances tend à se rétablir, et, à prendre l'histoire de l'industrie par catégories de siècles, on verra croître parallèlement le niveau des salaires et celui des prix ; mais combien de transitions cruelles, cachées sous cette vaste enveloppe des siècles, viennent démentir l'assertion de Ricardo ! combien de convulsions ont démontré la lenteur avec laquelle s'opère la hausse des salaires, et la rapidité avec laquelle, au contraire, ils s'abaissent dans les années de disette. Les faits abondent pour certifier ce douloureux martyrologe. Ainsi, pour chercher nos exemples dans la terre classique des crises industrielles, on a toujours vu, en Angleterre, les époques de grande cherté correspondre avec celles des salaires réduits et insuffisants. En 1804, le prix du blé étant de 44 sh. 10 s., le salaire des agriculteurs s'éleva à 8 sh. En 1817, les prix ayant atteint 100 sh. 5 d., les salaires s'arrêtaient à 12 sh. : - posant ainsi un accroissement de 200 % dans les prix, en face d'un accroissement de 33 % seulement dans les salaires. Adam Smith avait entrevu ce jeu fatal des salaires et des subsistances, et les événements l'ont mis hors de doute avec une impitoyable rigueur. Il n'a manqué à Ricardo, pour rester convaincu de l'erreur où il s'est laissé entraîner, que d'assister au drame lugubre qui se joua en 1839-40-41, dans les districts manufacturiers de l'Angleterre. Il eût pu voir la réserve de la Banque descendre de 9,362,000 l. à 3,500,000 l., le nombre des faillites s'élever en quatre ans de 800 à 1,500, la taxe des pauvres grandir à Oldham de 159 %, à Bolton, de 304 %, enfin, le pays se dépeupler par l'émigration, la mort et les prisons. Quelques mois suffirent pour répandre ces calamités sur la puissante Albion, et il lui fallut cinq ans d'efforts, de sacrifices pour réparer ses forces, reprendre son aplomb et se remettre en marche avec son énergique mot d'ordre : *All right ?* Que deviennent, en présence de tous ces faits, *les degrés très-différents de célérité* que Ricardo affirme ici pour les combattre un peu plus loin ? A. F.

nation, admettent trop facilement qu'une hausse ou une baisse dans le prix des objets de première nécessité n'est suivie que lentement d'une pareille hausse ou baisse des salaires. Le haut prix des vivres peut provenir de causes très-différentes, et peut par conséquent produire des effets très-différents aussi. Il peut venir :

1° D'un défaut d'approvisionnement ;

2° D'une demande graduellement croissante, qui peut à la longue occasionner une augmentation des frais de production ;

3° D'une baisse dans la valeur de la monnaie ;

4° Des impôts sur les objets de première nécessité.

Ceux qui ont cherché à connaître l'influence de la cherté des objets de première nécessité sur les salaires, n'ont pas su distinguer suffisamment ces quatre causes les unes des autres : nous allons les examiner successivement.

Une mauvaise récolte fera renchérir les denrées alimentaires, et leur cherté est la seule chose qui puisse proportionner la consommation à l'approvisionnement. Si tous les acheteurs de blé étaient riches, le prix du blé pourrait hausser indéfiniment ; mais le résultat subsisterait, et le blé deviendrait à la fin si cher, que les personnes qui seraient moins riches se verraient dans la nécessité d'en retrancher de leur consommation ordinaire une certaine partie ; car il n'y aurait aucun autre moyen de faire descendre la demande au niveau de l'approvisionnement, que de diminuer la consommation. Dans de telles circonstances, rien n'est plus absurde que de vouloir, par des moyens violents, régler le prix en argent des salaires sur celui des subsistances, ainsi que cela se pratique souvent par une fausse application des lois concernant les pauvres. De pareils règlements n'améliorent en rien la condition des masses, car leur effet est de faire hausser encore davantage le prix du blé, et l'ouvrier est enfin obligé de réduire sa consommation au niveau de l'approvisionnement diminué. Dans le cours naturel des choses, une disette produite par de mauvaises récoltes n'occasionnerait pas de hausse dans les salaires, si on ne la provoquait par d'aussi pernicieux règlements. La hausse des salaires n'est que nominale pour celui qui les reçoit ; elle augmente la concurrence entre les vendeurs de blé, et, en dernier résultat, elle ne fait qu'élever les profits des cultivateurs et des marchands de blé. Le salaire du travailleur ne se règle, en effet, que par la proportion qui existe entre l'approvisionnement et la demande des choses de première nécessité, et l'offre et la demande de bras, - la monnaie n'étant que le moyen ou la mesure qui sert à exprimer la valeur de ce salaire. Dans le cas posé, la détresse du travailleur est inévitable, et aucun gouvernement ne peut y remédier autrement que par l'importation d'une plus grande somme de subsistances.

Quand la cherté du blé est due à une plus forte demande, elle est toujours précédée par la hausse des salaires ; car la demande ne peut augmenter qu'autant que le peuple possède plus de moyens de payer ce dont il a envie. L'accumulation des capitaux produit naturellement une concurrence plus active parmi les personnes qui emploient des ouvriers, et par conséquent fait hausser le prix de la main-d'œuvre. Les salaires, ainsi augmentés, ne sont pas

dépensés uniquement en nourriture ; ils fournissent d'abord au travailleur les moyens d'augmenter ses autres jouissances. Cependant ce changement heureux dans sa condition le porte à se marier, et le met en état de le faire ; et alors le besoin de plus de nourriture pour soutenir sa famille, le force naturellement à renoncer à la jouissance des autres objets auxquels il employait auparavant une grande partie de ses salaires.

Le blé hausse donc parce que la demande en est plus forte, parce qu'il y a dans la nation des individus qui ont plus de moyens pour le payer ; et les profits du cultivateur hausseront au-dessus du niveau ordinaire des profits, tant que la quantité nécessaire de capital n'aura pas été consacrée à augmenter la production du blé. Mais quand ce fait aura eu lieu, le blé reviendra à son ancien prix ou restera constamment plus cher, selon la qualité des terrains qui auront servi à produire la quantité additionnelle. Si ces terrains ont une fertilité égale à celle des terres qu'on a cultivées les dernières, et si leur culture n'a pas exigé plus de travail, le prix reviendra à l'ancien taux ; mais si les terrains qui ont fourni le surcroît d'approvisionnement sont moins fertiles, le blé se maintiendra constamment plus cher qu'il n'était auparavant. Dans le premier cas, la hausse des salaires venait de la plus grande demande de bras, et comme elle favorisait les mariages, et fournissait à l'entretien des enfants, elle augmentait, en effet, le nombre des travailleurs. Mais aussitôt que le nombre des bras sera en rapport avec la quantité de travail, les salaires reviendront à leur ancien taux, si le blé descend à son ancien prix : les salaires se maintiendront, au contraire, au-dessus de leur ancien taux, dans le cas où des récoltes plus abondantes de blé auront été produites sur des terres d'une moins bonne qualité que celles qui avaient été cultivées les dernières.

Les prix élevés ne sont nullement incompatibles avec un approvisionnement plus abondant ; et les prix, même, sont élevés, non parce qu'une denrée est peu abondante, mais parce qu'elle a exigé plus de frais de production. Il arrive en général que quand un encouragement a été donné à la population, l'effet qui en résulte va au delà de ce que les circonstances exigent ; la population peut augmenter, et augmente réellement en général, à un point tel, que, malgré l'accroissement du travail à accomplir, elle se trouve plus forte par rapport aux fonds destinés à l'entretien des travailleurs qu'elle ne l'était avant l'augmentation du capital. Dans ce cas il y aura réaction, les salaires baisseront au-dessous de leur niveau naturel, et s'y tiendront jusqu'à ce que la proportion ordinaire entre l'offre et la demande soit rétablie. Dans ce cas, la hausse du prix est précédée d'une hausse des salaires, et par conséquent elle n'a aucun effet fâcheux pour l'ouvrier.

Une dépréciation de la monnaie par suite d'une plus grande abondance des métaux précieux tirés des mines, ou par l'abus des privilèges accordés aux banques, est une autre des causes qui font hausser le prix des denrées alimentaires, mais qui ne changent en rien la quantité de leur production. Cela ne change rien non plus au nombre ni à la demande des travailleurs ; car il n'y a ni augmentation ni diminution de capital. La quantité des denrées de première nécessité qui revient au travailleur, est en raison de la demande et de l'approvisionnement de ces denrées comparés avec la demande et l'offre des bras, la monnaie n'étant que l'agent qui sert à : en exprimer la quantité ; et comme l'offre et la demande n'éprouvent aucune variation, les salaires resteront les mêmes. L'ouvrier recevra en monnaie de plus forts salaires, mais ne pourra se procurer absolument que la même quantité de denrées.

Ceux qui ne conviennent pas de ce principe devraient nous expliquer pourquoi une plus grande somme de monnaie n'aurait pas pour effet de hausser les salaires d'un nombre invariable d'ouvriers comme elle le fait pour les souliers, les chapeaux et le blé, lorsque la quantité de ces articles n'a pas augmenté. Le prix courant relatif des souliers et des chapeaux se règle d'après la demande et l'offre des chapeaux comparées avec la demande et l'offre des souliers, et la monnaie n'est que l'expression de leur valeur. Si les souliers doublent de prix, les chapeaux doubleront de même, en conservant leur même valeur comparative. Pareillement si le blé et toutes les denrées nécessaires au travailleur doublent de prix, la main-d'œuvre vaudra aussi le double, et tant que rien n'interrompra la demande et l'offre ordinaires des denrées de première nécessité et de la main-d'œuvre, on ne voit pas pourquoi elles ne conserveraient pas leur valeur relative.

Ni la dépréciation de la monnaie, ni un impôt sur les produits agricoles, quoique tous deux fassent hausser les prix, n'influent *nécessairement* sur la quantité de ces produits, ni sur le nombre des individus qui ont les moyens de les acheter et la volonté de les consommer. Il est très-aisé de voir pourquoi, lorsque le capital d'un pays s'accroît d'une manière irrégulière, les salaires haussent tandis que le prix du blé reste stationnaire, ou baisse dans une moindre proportion, et cela pendant un espace considérable de temps : c'est parce que le travail est une marchandise qu'on ne peut augmenter ou diminuer à volonté. Si dans le marché il y a trop peu de chapeaux pour satisfaire à la demande, leur prix montera, mais ce ne sera que pour peu de temps; car dans le cours d'un an, en consacrant un plus fort capital à cette fabrication, on peut augmenter la fourniture des chapeaux, de telle sorte que leur prix courant n'excède pas longtemps leur prix naturel. Mais il n'en est point de même des hommes ; on ne peut pas en augmenter le nombre dans un ou deux ans, aussitôt qu'il y a une augmentation de capital ; pas plus qu'on ne peut en diminuer le nombre lorsque le capital va en décroissant ; par conséquent le nombre des bras n'augmentant ou ne diminuant que lentement, pendant que les fonds destinés à l'entretien des travailleurs s'accroissent ou diminuent rapidement, il faut nécessairement qu'il y ait un intervalle de temps considérable avant que le prix de la main-d'œuvre soit exactement en rapport avec le prix du blé et des articles de première nécessité. Mais dans le cas de la dépréciation de la monnaie ou dans celui d'un impôt sur le blé, il n'y a nécessairement ni excès, ni insuffisance des travailleurs, et pas conséquent il ne peut y avoir de cause pour que l'ouvrier éprouve une diminution de salaire.

Un impôt sur le blé n'en diminue pas nécessairement la quantité ; il ne fait qu'en augmenter le prix en monnaie. Un pareil impôt ne diminue pas nécessairement la demande de bras comparée à l'offre ; pourquoi donc diminuerait-il la part qui est payée au travailleur ? Supposons que cet impôt diminue en effet la part du travailleur, ou, en d'autres termes, qu'il ne fasse pas hausser ses profits évalués en monnaie, en proportion de la hausse que l'impôt a produite dans le prix du blé que consomme le travailleur; dans ce cas l'approvisionnement ou l'offre de blé n'excéderait-elle pas la demande ? le blé ne baisserait-il pas de prix ? et conséquemment le travailleur n'obtiendrait-il pas sa part ordinaire ? Dans un tel cas, on détournerait à la vérité les capitaux de leur emploi dans l'agriculture ; car si le prix des produits ne

haussait pas de tout le montant de l'impôt, les profits du cultivateur deviendraient moindres que le taux général des profits, et les capitaux iraient chercher un emploi plus avantageux <sup>1</sup>.

Pour ce qui regarde donc l'impôt sur les produits agricoles, qui est l'objet en question, il me paraît qu'entre la hausse du prix de ces produits et celle des salaires, il ne saurait y avoir un intervalle pendant lequel le travailleur se trouve en détresse ; et je pense par conséquent que la classe ouvrière ne souffrirait pas plus de cet impôt que de tout autre ; la seule chose à craindre serait que l'impôt n'entamât les fonds destinés à l'entretien des ouvriers, ce qui pourrait suspendre ou diminuer la demande de bras.

Quant à la troisième objection contre les impôts sur les produits agricoles, objection fondée sur ce que la hausse des salaires et la diminution des profits s'opposent à l'accumulation du capital, comme le ferait un sol ingrat, j'ai déjà essayé de prouver, dans une autre partie de cet ouvrage, que les économies peuvent tout aussi bien se faire sur la dépense que sur la production, et par une baisse dans la valeur des denrées aussi bien que par une hausse dans le taux des profits. En élevant mes profits de 1,000 l. à 1,200 l., pendant que les prix restent les mêmes, j'ai le moyen d'augmenter mon capital par des épargnes ; mais je l'augmenterais bien mieux si mes profits restant les mêmes que par le passé, le prix des denrées baissait au point qu'il me suffît de 800 l. pour payer ce qui me coûtait auparavant 1,000.

L'impôt, sous quelque forme qu'il soit assis, n'offre le choix qu'entre plusieurs maux. S'il ne porte pas sur les profits, il frappe la dépense ; et pourvu que le poids en soit également réparti, et qu'il ne s'oppose point à la reproduction, il importe peu qu'il soit assis sur les profits ou sur la dépense. Des impôts sur la production ou sur les profits du capital, - qu'ils soient assis immédiatement sur les profits, ou bien qu'assis sur la terre ou sur ses produits, ils les affectent indirectement, - ont sur tout autre impôt cet avantage, qu'aucune classe de la société ne peut s'y soustraire, et que chacune y contribue selon ses facultés.

Un avare peut se soustraire aux impôts sur les dépenses ; avec un revenu de 10,000 l. par an, il peut n'en dépenser que 300 l. ; mais il ne saurait échapper aux impôts directs ou indirects sur les profits ; il y contribuera en cédant une partie de ses produits ou une partie de leur valeur ; ou bien, par suite de l'augmentation du prix des objets essentiellement nécessaires à

<sup>1</sup> Peut-être M. Ricardo ne tient-il pas assez de compte de la difficulté que les capitaux ont, dans beaucoup de cas, pour changer d'emploi. Un très-grand nombre d'entrepreneurs d'industrie (et par cette expression j'entends ceux qui emploient soit dans l'agriculture, soit dans les manufactures, soit dans le commerce, des capitaux qui appartiennent soit à eux-mêmes, soit aux autres) ; un grand nombre d'entrepreneurs d'industrie sont obligés de faire marcher leurs capitaux avec eux, c'est-à-dire de les laisser dans l'emploi où ils restent eux-mêmes. L'agriculture d'un canton a beau devenir moins avantageuse à ceux qui l'exercent que ne le serait toute autre profession, ils n'en restent pas moins agriculteurs, parce que telles sont leurs habitudes, tels sont leur expérience et leurs talents. On en peut dire autant d'un manufacturier. Or, si cet homme reste manufacturier ou cultivateur, il laisse dans son genre d'industrie les capitaux qui marchent nécessairement avec lui, c'est-à-dire ceux qui lui appartiennent, et même les capitaux d'emprunt. Relativement à ceux-ci, il en paie bien toujours l'intérêt, mais il n'y fait point de profit par delà les intérêts ; il peut même en tirer moins de profit qu'il n'en paie d'intérêts, sans cependant interrompre durant de nombreuses années une entreprise qui, à capital égal, à mérite égal dans son entrepreneur, rapporte moins que beaucoup d'autres entreprises. - J.-B. SAY.

la production, il ne pourra plus grossir son capital dans la même proportion que par le passé. Il conservera un revenu de même valeur, mais il ne pourra pas disposer d'un aussi grand nombre de bras, ni d'une quantité pareille de matériaux propres à employer ces bras.

Si un pays se trouve isolé de tous les autres, n'ayant point de commerce avec ses voisins, il n'aura le moyen de rejeter aucune portion de ses impôts sur les autres nations. Une partie de ses produits territoriaux et industriels sera consacrée au service de l'État, et à moins que les impôts ne pèsent d'une manière inégale sur la classe qui épargne et qui accumule, il importera fort peu, selon moi, qu'ils soient levés sur les profits, sur les produits du sol ou sur ceux des manufactures. Si mon revenu annuel est de 1,000 l., et que je sois tenu de payer 100 l. d'impôts, il m'importera peu de prendre cette somme sur mon revenu, qui se trouvera ainsi réduit à 900 l., ou de payer 100 l. de plus les produits de l'agriculture ou les marchandises manufacturées que je consommerai. Si 100 l. constituent ma quote-part de la dépense publique, la bonté d'un impôt consistera à me faire payer ces 100 l. ni plus ni moins, ce qui ne peut s'effectuer d'une manière aussi sûre qu'au moyen des impôts sur les salaires, les profits et les produits de l'agriculture.

La quatrième et dernière objection dont il me reste à parler, consiste à dire qu'en faisant hausser le prix des produits bruts de la terre, celui de toutes les marchandises dans la composition desquelles ils entrent, haussera également, et que par conséquent nous ne pourrions pas soutenir la concurrence des manufactures étrangères dans les divers marchés.

En premier lieu, le blé et toutes les denrées de l'intérieur ne peuvent hausser de prix d'une manière un peu sensible sans une plus grande affluence des métaux précieux ; car la même quantité d'argent ne peut pas servir à la circulation de la même quantité de marchandises, quand elles sont chères, et quand elles sont à bon marché, et l'on ne peut jamais acheter les métaux précieux avec des marchandises chères. Quand il faut plus d'or, c'est en donnant en échange plus de marchandises, et non en en donnant moins, qu'on achète ce métal ; et on ne saurait suppléer au numéraire par le papier-monnaie, car ce n'est point ce papier qui règle la valeur de l'or, considéré comme marchandise, c'est au contraire l'or qui règle la valeur du papier. A moins donc qu'on ne puisse faire baisser la valeur de l'or, l'on ne saurait ajouter du papier-monnaie à la circulation sans qu'il soit déprécié.

Pour sentir que la valeur de l'or ne saurait baisser, il suffit de réfléchir que sa valeur, comme marchandise, dépendra de la quantité de marchandises qu'on est dans la nécessité de donner en échange aux étrangers pour avoir de l'or. Quand l'or est à bon marché, les denrées sont chères ; quand l'or est cher, les denrées sont à bon marché et baissent de prix. Et, comme on ne voit pas de motif qui puisse engager les étrangers à nous vendre leur or à meilleur marché que d'ordinaire, il ne paraît guère probable qu'il puisse y avoir une importation d'or étranger. Or, sans cette importation, l'or ne peut augmenter de quantité ni baisser de valeur, et le prix général des marchandises ne saurait éprouver de hausse<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La raison pour laquelle les impôts sur les produits immédiats de l'agriculture ne font pas renchérir les objets d'exportation ne paraît pas être celle qui est assignée ici par l'auteur. Il prétend que, pour que ces denrées fussent plus chères, qu'elles se payassent de plus d'argent, il faudrait qu'il y eût, en raison de cela, plus d'argent introduit, ce qui est inadmissible. Mais elles peuvent être plus chères sans que l'argent perde de sa

L'effet d'un impôt sur les produits naturels serait probablement de faire hausser de prix toutes les marchandises dans la composition desquelles ces matières entrent, mais dans une proportion bien moindre que la valeur de l'impôt ; tandis que les autres marchandises dont les produits immédiats de l'agriculture ne font point partie, tels que les objets fabriqués avec des métaux ou avec des minéraux, baisseraient de prix, et par ce moyen la même quantité de monnaie suffirait aux besoins de la circulation.

Un impôt qui ferait hausser le prix de tous les produits nationaux, ne découragerait l'exportation que pendant un espace de temps assez court. Si, par l'effet de cet impôt, ils renchérisaient dans le pays, on ne pourrait à la vérité les exporter dans le moment même avec profits, parce que les produits nationaux se trouveraient grevés d'un impôt dont ils seraient exempts dans l'étranger. Cet impôt aurait le même effet qu'une altération dans la valeur des monnaies qui ne serait point commune à tous les pays, mais bornée à un seul. Si l'Angleterre était ce pays, elle pourrait être dans l'impossibilité de vendre, mais elle pourrait toujours acheter, parce que les objets d'importation n'auraient point haussé de prix. Dans le cas supposé, on ne pourrait exporter en échange des marchandises étrangères, que du numéraire ; mais un tel commerce ne saurait durer longtemps : on ne peut épuiser le numéraire d'un pays ; car, après qu'une certaine quantité en est sortie, celle qui reste hausse de valeur, et il s'ensuit une telle baisse dans le prix des denrées, qu'elles peuvent de nouveau être exportées avec profit. Aussitôt que le numéraire aura haussé de prix, on aura cessé de l'exporter en échange pour des marchandises du dehors, et on exportera au contraire les mêmes marchandises qui avaient d'abord haussé de prix, par la hausse des produits immédiats de l'agriculture qui entraient dans leur composition, et que l'exportation du numéraire avait ensuite fait baisser de nouveau.

Mais l'on pourrait objecter que le numéraire augmentant ainsi de valeur, augmenterait également par rapport aux marchandises nationales et étrangères, et que par conséquent il n'y aurait plus rien qui pût engager à importer des marchandises du dehors. Supposons, par exemple, que les marchandises importées coûtent à l'étranger 100 l., et qu'elles rapportent dans le pays 120 l. : l'importation cessera aussitôt que, par l'augmentation de la valeur du numéraire, elles ne rapporteront plus que 100 l., ce qui cependant ne peut jamais arriver. Ce qui nous engage à faire venir une marchandise de l'étranger, c'est de savoir qu'elle s'y vend à meilleur marché, c'est la comparaison de son prix naturel au dehors avec son prix naturel dans le pays. Si un pays exporte des chapeaux, et importe du drap, il n'agit ainsi que parce

---

valeur générale. Quand la récolte est mauvaise, et que le prix du blé vient à doubler, on le paie le double en écus, quoique le nombre des écus soit demeuré le même dans le pays ; de même qu'on le paie d'une double quantité de sucre, de toile, de savon, de toute autre marchandise. C'est-à-dire que si le blé vaut 6 l. st. le quarter, le fabricant de drap, par exemple, est obligé de vendre quatre aunes de son drap, qui vaut 30 sch., pour obtenir l'argent qui achètera un quarter de blé, tandis qu'il ne serait obligé d'en donner que deux aunes pour le même quarter, si le quarter était à 3 liv. st. On ne peut pas dire qu'il faut que la quantité de drap ait doublé dans le pays, pour qu'on en donne ainsi le double en échange d'une mesure de blé. De même il n'est pas nécessaire que le numéraire augmente en quantité, pour qu'une denrée se vende plus cher.

Il y a une cherté propre, une cherté réelle indépendamment de la valeur relative des choses, et cette cherté propre est en raison des frais de production. (Voyez le *Traité d'Économie politique*, liv. II, chap. 4.)  
- J.-B. SAY.



qu'il peut obtenir plus de drap en faisant plus de chapeaux et les échangeant contre du drap, que s'il fabriquait le drap lui-même. Si la hausse des matières premières rendait la fabrication des chapeaux plus chère, elle occasionnerait aussi plus de frais dans la fabrication du drap ; et si les deux articles étaient faits dans le pays, ils hausseraient l'un et l'autre : cependant l'un des deux articles étant une marchandise importée, ne renchérirait ni ne baisserait de prix quand la monnaie hausserait de valeur ; car, en ne baissant pas de prix, le drap reprendrait la valeur relative naturelle qu'il avait par rapport à la marchandise exportée. La hausse des matières premières fait monter le prix des chapeaux de 30 sh. à 33 sh., ou de 10 pour cent : la même cause, si nous fabriquions du drap, le ferait hausser de 20 à 22 schellings par aune. Cette hausse ne détruit pas la relation entre le drap et les chapeaux ; car un chapeau vaudrait encore, comme il valait par le passé, une aune et demie de drap. Mais si nous importons du drap, le prix en restera constamment à 20 schellings l'aune, malgré la première baisse survenue tout d'abord dans la valeur de la monnaie et la hausse qui l'a suivie ; tandis que les chapeaux, qui avaient haussé de 30 sch. à 33 sch., retomberont de 33 sch. à 30 sch., taux auquel le rapport entre le prix du drap et des chapeaux se trouvera rétabli.

Pour simplifier l'objet de cette recherche, j'ai supposé jusqu'ici qu'une hausse dans la valeur des matières premières affecte dans une proportion égale toutes les marchandises nationales, en sorte que si l'une éprouve une hausse de 10 pour cent, toutes les autres haussent également de 10 pour cent. Mais comme la valeur des marchandises se compose de quantités très-différentes de matières premières et de main-d'œuvre, et comme la hausse des produits naturels n'influerait pas sur quelques marchandises, celles, par exemple, qui sont fabriquées avec des métaux, il est évident que la plus grande variété se manifesterait dans les effets produits sur la valeur des marchandises par un impôt sur les produits agricoles. Selon que ces effets seraient plus ou moins sensibles, ils favoriseraient ou gêneraient l'exportation de certaines marchandises, et auraient certainement les mêmes inconvénients qu'un impôt sur les marchandises, en détruisant la relation naturelle entre la valeur de chacune. Ainsi le prix naturel d'un chapeau, au lieu d'être égal à celui d'une aune et demie de drap, pourrait ne plus valoir qu'une aune et un quart, ou bien il pourrait valoir une aune et trois quarts de drap, ce qui donnerait peut-être une autre direction au commerce étranger. Mais, probablement, aucun de ces inconvénients ne dérangerait la valeur des objets exportés ou importés ; ils ne feraient qu'empêcher la meilleure distribution possible du capital dans le monde entier, distribution qui n'est jamais si bien réglée que lorsqu'on laisse chaque marchandise atteindre librement son prix naturel.

On voit donc que, quoique la hausse dans le prix de la plupart des marchandises nationale puisse pendant un certain temps entraver les exportations en général, et quoiqu'elle puisse même empêcher l'exportation d'un petit nombre de marchandises, cette hausse ne dérangerait pourtant pas d'une manière notable le commerce étranger, et ne nous placerait pas dans une position désavantageuse pour ce qui regarde la concurrence dans les marchés étrangers.

## Chapitre X.

# DES IMPÔTS SUR LES RENTES.

---

### [Table des matières](#)

Un impôt sur la rente n'affecterait que la rente, et retomberait entièrement sur les propriétaires fonciers, sans pouvoir être rejeté sur aucune classe de consommateurs. Le propriétaire foncier ne pourrait pas augmenter le prix de sa rente ; car il ne saurait changer la différence qui existe entre le produit obtenu sur les terrains les moins productifs, et celui que l'on retire de tous les autres terrains. Des terres de trois sortes, n<sup>os</sup> 1, 2 et 3, sont en culture, et par une quantité égale de travail, elles rendent respectivement cent quatre-vingts, cent soixante-dix et cent soixante quarts de blé ; mais le n<sup>o</sup> 3 ne paie pas de rente, et n'est par conséquent pas imposé ; la rente du n<sup>o</sup> 2 ne peut donc pas excéder la valeur de dix quarts, ni celle du n<sup>o</sup> 1 la valeur de vingt. Un pareil impôt ne saurait faire hausser le prix des produits de l'agriculture ; car le cultivateur du n<sup>o</sup> 3, qui ne paie ni rente ni impôt, n'a aucun moyen d'élever le prix de ses denrées. Un impôt sur les rentes ne découragerait pas la culture de nouveaux terrains, parce que ces terrains, ne payant pas de rente, ne seraient point imposés. Si on venait à livrer à la culture le n<sup>o</sup> 4, et que ce terrain produisît cent cinquante quarts de blé, il ne paierait pas d'impôts, mais il créerait une rente de dix quarts de blé pour le n<sup>o</sup> 3, qui commencerait dès lors à payer l'impôt.

Un impôt sur les rentes, avec la constitution actuelle de la rente, découragerait la culture des terres ; car ce serait un impôt sur les profits du propriétaire foncier. Le mot rente, ainsi que je l'ai déjà observé, s'applique à la valeur de tout ce que le fermier paie à son propriétaire, quoiqu'il n'y ait qu'une partie qui soit strictement la rente ou le profit du fonds de terre. Les bâtiments et autres constructions, ainsi que tous les déboursés du propriétaire constituent strictement une partie du capital de la ferme, et le fermier serait obligé d'en faire les frais, si le propriétaire ne les avait déjà faits pour lui. La rente est ce que le fermier paie au propriétaire foncier pour l'usage de la terre et pour cet usage seul. Ce qu'il paie de plus sous le nom de rente ou de loyer, il le donne pour la jouissance des bâtiments, etc. ; et ce sont là les profits du capital du propriétaire, et non les profits de la terre.

En imposant les rentes, comme il ne serait fait aucune distinction entre la somme payée pour l'usage de la terre, et celle qui est payée pour l'usage du capital du propriétaire, une partie de l'impôt retomberait sur les profits du propriétaire, - ce qui découragerait nécessairement la culture, à moins que le prix des produits agricoles ne s'élevât.

Sur la terre qui ne paierait point de rente, il pourrait être accordé au propriétaire une rétribution, sous le nom de rente, et à titre de loyer de ses bâtiments.

Ces bâtiments ne sauraient être construits, et la terre cultivée, à moins que le prix des produits bruts du sol ne fût suffisant, non-seulement pour couvrir tous les déboursés, mais encore pour payer la charge additionnelle de l'impôt. Cette partie de l'impôt ne tombe ni sur le propriétaire, ni sur le fermier ; elle ne frappe que le consommateur.

Il est très-probable que si l'on imposait les rentes, les propriétaires fonciers trouveraient bientôt le moyen de ne pas confondre ce qui leur est payé pour l'usage de la terre, avec ce qu'ils reçoivent pour l'usage des bâtiments, et pour les bonifications faites au moyen de leur capital.

On appellerait cette seconde rétribution, loyer de la maison et des bâtiments, ou bien, dans des terres nouvellement défrichées, ce serait le fermier et non le propriétaire qui construirait les bâtiments, et qui ferait les bonifications à ses propres frais. Le capital du propriétaire pourrait bien être en effet employé à ces objets ; le fermier pourrait ne le dépenser que nominale, le propriétaire le lui avançant sous la forme d'un prêt, ou en achetant une annuité pendant le temps que durerait le bail. Qu'on distingue ou non ces deux sortes de rétributions payées par le fermier pour ces deux objets au propriétaire, il est certain qu'il existe une différence bien réelle entre la nature de l'une et de l'autre ; et il est indubitable qu'un impôt sur le loyer de la terre tombe entièrement sur le propriétaire ; mais un impôt sur la rétribution que le propriétaire reçoit pour l'usage de son capital dépensé sur la ferme, ne frappe que le consommateur des produits du sol.

Si l'on mettait un impôt sur les fermages sans qu'on prît quelque moyen de distinguer la rétribution payée actuellement par le fermier au propriétaire sous le nom de fermage réel et en loyer du capital, un pareil impôt, en tant qu'il porterait sur le loyer des bâtiments et autres

constructions, ne frapperait pas pendant longtemps le propriétaire, et retomberait sur le consommateur. Les fonds dépensés à ces constructions doivent rendre les profits ordinaires des capitaux engagés. Or, ils cesseraient de rapporter ces profits sur les terrains cultivés les derniers, dans le cas où les frais de construction de ces bâtiments ne seraient pas supportés par le fermier ; et si le fermier en faisait les frais, il cesserait de retirer les profits ordinaires de son capital, s'il ne parvenait pas à se faire rembourser sa dépense par le consommateur.

## Chapitre XI.

# DE LA DÎME.

---

### [Table des matières](#)

La dîme est un impôt sur le produit brut de la terre, qui, comme les impôts sur les matières premières, retombe entièrement sur le consommateur. Elle diffère d'un impôt sur les rentes en ce qu'elle frappe des terres que cet impôt ne saurait atteindre, et en ce qu'elle fait hausser le prix des produits agricoles qu'un impôt sur les rentes n'altérerait pas. Les meilleurs comme les plus mauvaises terres paient la dîme, et la paient dans l'exacte proportion de la quantité des produits qu'on retire de chacune. La dîme présente donc tous les caractères de l'égalité.

Si les terrains de la dernière qualité, ou ceux qui ne paient pas de rente, et qui règlent le prix du blé, donnent des produits suffisants pour rapporter au fermier les profits ordinaires du capital, quand le prix du blé est à 4 l. le quarter, il faut que le blé monte à 4 l. 8 sch. Pour qu'il puisse retirer les mêmes profits après le paiement de la dîme ; car pour chaque quarter de blé le cultivateur est tenu de payer huit schellings au clergé.

La seule différence qu'il y ait entre la dîme et l'impôt sur les produits agricoles, c'est que l'un est un impôt pécuniaire variable, et que l'autre est un impôt pécuniaire fixe. Lorsque l'état d'une nation est stationnaire, et qu'il n'y a ni plus ni moins de facilité pour produire du blé, ces deux impôts ont des effets identiques ; car dans un tel état de choses le prix du blé

devient invariable comme l'impôt. A une époque de décadence ou de progrès pour l'agriculture, alors que les produits agricoles baisseront de valeur par rapport aux autres machines, la dîme sera moins lourde qu'un impôt permanent en monnaie ; car, si le prix du blé baissait de 4 l. à 3 l., l'impôt devrait baisser de huit à six schellings. Dans un état progressif de civilisation, mais dans lequel, cependant, il ne s'opérerait aucun grand perfectionnement en agriculture, le prix du blé montera, et alors la dîme deviendra un impôt plus lourd que l'impôt permanent en monnaie. Si le blé venait à hausser de 4 l. à 5 l., la dîme sur la même terre s'élèverait de huit à dix schellings.

Ni la dîme, ni un impôt en monnaie ne changeraient rien à la rente en argent du propriétaire, et ces deux impôts auraient un effet sensible sur les rentes en nature. Nous avons déjà vu comment un impôt en monnaie affectait les rentes en blé : un effet pareil serait évidemment le résultat de la dîme, si les terres n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 produisaient respectivement cent quatre-vingts, cent soixante-dix et cent soixante quarts de blé, la rente du n<sup>o</sup> 1 pourrait être de vingt quarts, et celle du n<sup>o</sup> 2 de dix ; mais une fois la dîme prélevée, ils ne conserveraient plus ce même rapport entre eux : car si l'on déduit un dixième de chacun de ces produits, ils resteront réduits à cent soixante-deux, cent cinquante-trois, cent quarante-quatre, et par conséquent la rente en blé du n<sup>o</sup> 1 se trouvera réduite à dix-huit quarts, et celle du n<sup>o</sup> 2 à neuf quarts. Mais le prix du blé aura haussé de 4 l. à 4 l. 8 sch. 10 \_ d.; car neuf quarts sont à 4 l. comme dix quarts sont à 4 l. 8 sch. 10 \_ d. ; et par conséquent la rente en monnaie se maintiendrait telle qu'elle était ; car elle serait de 80 l. sur le n<sup>o</sup> 1, et de 40 l. sur le n<sup>o</sup> 2 <sup>1</sup>.

La principale objection contre la dîme est que ce n'est point un impôt permanent et fixe, et que sa valeur augmente à proportion que la difficulté de produire du blé s'accroît. Si ces difficultés sont telles que le prix du blé soit de 4 l., l'impôt sera de 8 sch. ; si elles le font hausser à 5 l., l'impôt sera de 10 sch. ; et s'il arrive jusqu'à 6 l., l'impôt sera de 12 sch. Non seulement l'impôt augmente en valeur, mais le montant en devient plus considérable, et ainsi, quand le n<sup>o</sup> 1 était cultivé, l'impôt n'était perçu que sur cent quatre-vingts quarts ; quand le n<sup>o</sup> 2 a été cultivé, l'impôt a été levé sur 180 + 170 ou 350 quarts ; et quand le n<sup>o</sup> 3 a été cultivé, il a été levé sur 180 + 170 + 160 ou 510 quarts. Non-seulement l'impôt s'élèvera de 100,000 quarts à 200,000, quand les produits s'élèveront d'un à deux millions de quarts ; mais en raison de l'excédant de travail nécessaire pour produire le second million, la valeur relative des produits du sol aura haussé de manière que les 200,000 quarts, quoiqu'ils ne soient en quantité que le double des 100,000 qu'on payait auparavant, auront cependant une valeur triple.

Si on levait pour le clergé une valeur égale par d'autres moyens qui augmenteraient ainsi que la dîme, à proportion de la difficulté de la culture, l'effet serait le même. Et on se tromperait fort en pensant que les dîmes, parce qu'elles sont prélevées directement sur le sol, découragent plus l'agriculteur que toute autre redevance du même chiffre. Le clergé, dans les deux cas, obtiendrait une portion croissante du produit net du sol et de l'industrie du pays. Dans l'état progressif de la société, le produit net du sol va toujours en diminuant par rapport

<sup>1</sup> C'est-à-dire de 18 quarts à raison de 4 l. 8 sch. 10 \_ d., et 9 quarts à 4 l. 8 sch. 10 \_ l.

au produit brut ; mais c'est sur le produit net d'un pays que sont levés, en dernière analyse, tous les impôts, que le pays se trouve en voie de développement ou reste stationnaire. Un impôt qui augmente en même temps que le revenu brut, et qui retombe sur le revenu net, doit être nécessairement un impôt très-onéreux, et extrêmement oppressif. La dîme est le dixième du produit brut, et non le dixième du produit net du sol : et par conséquent à mesure que la société croît en richesse, elle doit progressivement absorber une partie plus considérable du produit net, quoiqu'elle soit toujours égale à une même portion du produit brut.

On peut encore regarder la dîme comme nuisible aux propriétaires fonciers, en ce qu'elle agit comme prime d'importation, en imposant le blé indigène, pendant que celui de l'étranger ne paie aucun impôt. Et si, dans le but de mettre les propriétaires à l'abri de l'avitilissement des terres que doit occasionner cette prime, on frappait le blé du dehors d'un impôt pareil, perçu par l'État, il ne pourrait y avoir de mesure plus juste ni plus équitable, puisque tout ce que cet impôt rapporterait à l'État, aurait l'effet de diminuer d'autant les autres impôts que les dépenses du Gouvernement rendent nécessaires. Mais si un pareil impôt n'était consacré qu'à augmenter les revenus du clergé, il pourrait à la vérité augmenter au total la masse des produits, mais il diminuerait la part qui revient aux classes productives.

Si on laissait entièrement libre le commerce des draps, nos manufacturiers pourraient les donner à meilleur marché qu'on ne pourrait les importer. Si on mettait un impôt sur la fabrication des draps du pays, et qu'on n'en mit point sur l'importation, cela pourrait avoir le mauvais effet de détourner les capitaux de la fabrication des draps vers d'autres manufactures, le drap pouvant alors être tiré de l'étranger à meilleur marché que celui qu'on fabriquerait dans le pays. Le consommateur, qui préférerait d'abord acheter son drap dans le pays, parce qu'il le payait moins cher que le drap étranger, achèterait pour lors du drap étranger, parce que, ne payant point d'impôts, il serait à plus bas prix que celui du pays, chargé d'un impôt. Mais il reviendrait au drap des fabriques nationales, du jour où l'impôt, pesant également sur la fabrication indigène et étrangère, abaisserait le prix des produits du dedans. C'est dans ce dernier cas que le consommateur donne le plus haut prix pour le drap ; mais tout le surplus de ce qu'il lui coûte, c'est l'État qui la gagne. Dans le second cas, il paie plus que dans le premier ; mais ce surplus n'est point reçu par l'État : c'est une augmentation de prix causée par la difficulté de la production et qu'il est forcé de supporter, parce que le poids de l'impôt a enlevé au pays les moyens de produire à de moindres frais.

## Chapitre XII.

# DE L'IMPÔT FONCIER.

---

### [Table des matières](#)

Un impôt foncier, prélevé proportionnellement à la rente des fonds de terre, et sujet à varier avec elle, est en effet un impôt sur la rente ; et comme un tel impôt ne peut atteindre ni les terres qui ne paient pas de rente, ni le produit du capital employé sur les terres dans le seul but d'en retirer un profit, - capital qui ne paie jamais de loyer, - cet impôt ne peut par conséquent influer aucunement sur le prix des produits du sol, et doit retomber entièrement sur les propriétaires. Un pareil impôt ne différerait en rien d'un impôt sur les rentes. Mais si l'impôt foncier frappe toutes les terres cultivées, alors, quelque modéré qu'il puisse être, il devient un impôt sur la production, et fait par conséquent hausser le prix des produits. Si le n° 3 est le terrain cultivé en dernier lieu, quoiqu'il ne paie pas de rente, il ne peut, après la création de cet impôt, continuer à être cultivé, ni rapporter le taux ordinaire des profits, à moins que le prix des produits ne s'élève parallèlement à l'impôt. Ou l'on détournera de cet emploi les capitaux jusqu'à ce que le prix du blé ait suffisamment haussé, par suite de la demande, pour rapporter les profits ordinaires ; ou, s'il y a un capital déjà employé sur cette terre, on l'en retirera pour le placer d'une manière plus avantageuse. L'impôt ne peut être rejeté sur le propriétaire ; car, dans la supposition que nous avons faite, il ne reçoit pas de rente.



Un pareil impôt peut être proportionné à la qualité des terres et à l'abondance de leurs produits, et dans ce cas il ne diffère nullement de la dîme ; ou bien l'impôt peut être un impôt fixe de tant par arpent de terre cultivée, quelle qu'en soit la qualité.

Un impôt foncier de la nature de ce dernier serait un impôt fort inégal, et il serait en opposition avec l'une des quatre maximes sur les impôts en général, d'après lesquelles, selon Adam Smith, tout impôt devrait être calculé. Voici ces quatre maximes :

*Première maxime.* Les sujets d'un État doivent contribuer au soutien du Gouvernement, chacun, autant qu'il est possible, en proportion de ses facultés.

*Deuxième maxime.* La quote-part de l'impôt que chacun est tenu de payer, doit être certaine, et non arbitraire.

*Troisième maxime.* Tout impôt doit être perçu à l'époque et selon le mode qu'on peut présumer le plus commodes pour le contribuable.

*Quatrième maxime.* Tout impôt doit être calculé de manière à ce qu'il fasse sortir des mains du peuple le moins d'argent possible au delà de ce qu'il rapporte au trésor de l'État, et en même temps à ce qu'il tienne cet argent le moins longtemps possible hors de la bourse du public. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> En regard de ces maximes généreuses qui sont, en quelque sorte, une déclaration des droits du contribuable, nous croyons utile de placer celles que M. de Sismondi - cette âme si forte et si tendre à la fois - a émises sous l'inspiration des idées démocratiques les plus élevées. Cela fait, nous réclamerons l'attention du lecteur pour les choses graves que nous essaierons de dire sur la question des charges publiques.

"1. Tout impôt doit porter sur le revenu et non sur le capital. Dans le premier cas, l'État ne dépense que ce que les particuliers devraient dépenser ; dans le second, il détruit ce qui devait faire vivre et les particuliers et l'État.

2. Dans l'assiette de l'impôt, il ne faut point confondre le produit brut annuel avec le revenu ; car le premier comprend, outre le second, tout le capital circulant : et une partie de ce produit doit demeurer pour maintenir ou renouveler tous les capitaux fixes, tous les travaux accumulés et la vie de tous les ouvriers productifs.

3. L'impôt étant le prix que le citoyen paie pour des jouissances, on ne saurait le demander à celui qui ne jouit de rien : il ne doit donc jamais atteindre la partie du revenu qui est nécessaire à la vie du contribuable.

4. L'impôt ne doit jamais mettre en fuite la richesse qu'il frappe ; il doit donc être d'autant plus modéré que cette richesse est d'une nature plus fugitive. Il ne doit jamais atteindre la partie du revenu qui est nécessaire, pour que ce revenu se conserve.

Ces règles, ajoute l'illustre économiste, doivent être combinées avec celles données par Adam Smith. En les observant, si on ne saurait faire que l'impôt soit un bien, on fera du moins qu'il soit un moindre mal."

(SISMONDI, t. II, livre VI, chap. 8.)

Il y a, comme on le voit, dans les prescriptions de Smith quelque chose de plus pratique, de plus financier ; dans celles de Sismondi, quelque chose de plus social, de plus élevé peut-être ; mais chez les deux penseurs on retrouve le même désir de proportionner les charges publiques à la force de ceux qui les supportent, et de repousser le sens des vieux adages qui faisaient de la gent travailleuse "la gent taillable et corvéable a merci. Dans ce siècle où le genre humain choisit ses guides et ses prophètes dans les rangs des travailleurs, - penseurs, poètes, industriels, artistes, - il était naturel qu'on reconnût à ces créateurs, à ces soutiens de toute civilisation, le droit de n'être plus rançonné à outrance sous prétexte de droit divin, de servage, de prolétariat. Après avoir réhabilité le travail, et la source d'où il s'épanche, le peuple, on était amené forcément à lui reconnaître le droit à la première place dans les jouissances sociales, le droit à la dernière dans les charges publiques : deux nécessités logiques que la Révolution publia par la terrible voix de ses canons, la science sociale par l'éloquente proclamation de Turgot, de Smith, et qui, après s'être

imposées aux esprits, s'imposent de nos jours aux faits. Qu'est-ce, en effet, que le morcellement de la propriété, la diffusion des capitaux, la multiplication de ces caisses prévoyantes où l'épargne, comme une urne intarissable, verse les millions dus aux sueurs de l'ouvrier, et, trop souvent aussi, aux fourberies de nos laquais, - scapins éhontés qui déshonorent l'économie, achètent des chemins de fer et commanditent jusqu'à des dynasties espagnoles ou portugaises avec des sous pour livre, des gratifications et des bouts de bougie ? Qu'est-ce que l'abaissement de l'intérêt, et l'accroissement du salaire, si ce n'est un progrès évident vers le bien-être de la masse ? Et que sont, d'un autre côté, ces réformes incessantes dans la répartition des impôts ; ces lois qui dégrèvent les matières premières, ce pain de l'industrie ; les subsistances, ce pain des générations ; les lettres, les écrits, ce pain de l'intelligence et de l'âme ? Que sont ces décrets à l'allure passablement révolutionnaire qui, déplaçant les sources de l'impôt, tendent graduellement à l'asseoir, comme en Angleterre, sur des revenus fixes, des propriétés mollement étalées au soleil, - *income-tax, property-tax*, - et non sur les bases mouvantes et capricieuses du salaire ? Que sont, dis-je, toutes ces choses, si ce n'est l'allègement progressif du travail ?

La première condition d'existence pour une société, c'est une légion innombrable d'ouvriers, toujours prêts à creuser le sol, à battre le fer ; et on s'est aperçu, après tant de siècles d'ignorance et d'iniquité, qu'il était absurde de décimer ou d'affaiblir ces bataillons, vraiment sacrés, en leur enlevant par mille taxes oppressives le sang de leurs veines, la moelle de leurs os. Le prolétaire a besoin de tout son salaire pour retrouver l'immense énergie qu'il déploie chaque jour dans la production : c'est le géant sur lequel repose le monde social ; et Atlas lui-même, qui étayait de ses vastes épaules l'univers ancien, eût succombé sous la tâche, s'il lui avait fallu payer la taxe sur le pain, sur le sel, sur la viande. Il est impossible de remuer cette noble science de l'Économie politique que nous définissons, pour notre part : LA SCIENCE DU TRAVAIL ET DE SA RÉMUNÉRATION, sans se sentir entraîné par une immense sympathie pour tout ce qui pense, agit, crée ici-bas, sans chercher à traduire cette sympathie en formules protectrices et fortes ; et l'on ne doit pas s'étonner si J.-B. Say eut l'insigne honneur d'accumuler sur sa tête toutes les haines de la bureaucratie, par l'impitoyable rigueur avec laquelle il disséqua les budgets d'alors, et si les plaidoyers les plus énergiques contre les maltôtiers modernes sont partis des rangs des économistes. C'est qu'en effet ils sont les défenseurs nés des classes laborieuses et qu'ils ont, plus encore que les réformateurs politiques, ôté la couronne aux hommes de la féodalité pour la donner aux hommes de la paix et de la production : c'est que Ad. Smith, Turgot, Sismondi, en quelques lignes, ont donné la force d'axiomes à ces notions d'égalité qui n'existaient dans les âmes qu'à l'état de sentiment. Pour eux, en effet, la classe taillable et corvéable est, avant tout, surtout, la classe oisive, rentée, aristocratique, et ils se sont parfaitement entendus dans l'émission de cette vérité bien simple : - le seigneur, le financier, le bourgeois, gentilhomme ou non, participant plus largement que l'ouvrier aux joies et aux splendeurs de la civilisation, doivent participer plus largement aussi à ses dépenses.

Il en est de cette répartition des charges publiques comme des taxes que les directeurs de concerts prélèvent sur la curiosité et le dilettantisme. Le même spectacle est ouvert à tous : le même lustre verse sur la scène ses gerbes de lumière ; les mêmes vers, les mêmes harmonies font courir sur tous les fronts le souffle divin du génie ; les mêmes décors, le même fard, les mêmes pirouettes, suivies des mêmes coups de poignard, s'adressent à tous les spectateurs, et cependant lisez le tarif, que de nuances de prix correspondant à combien de places différentes ! Les charges qui pèsent sur chacun sont mathématiquement proportionnées à la dose d'aisance, de commodité dont il jouit, et si nous avons à proposer aux législateurs un modèle pour la péréquation de l'impôt, nous n'en voudrions pas d'autre que cette échelle si habilement graduée par les *impresarios*. La civilisation n'est-elle pas, en effet, une fête immense et perpétuelle que le genre humain se donne à lui-même, et ceux-là qui assistent à cette fête du haut de leurs amphithéâtres somptueusement décorés, n'en doivent-ils pas défrayer les dépenses plus largement que la foule qui gronde dans l'arène poussiéreuse du parterre, ou qui s'agite, comme l'Irlandais de nos jours et l'Ilote de l'antiquité, sans même entrevoir les splendeurs de ce jubilé ? C'est ainsi que l'on est amené forcément à placer au-dessus du principe qui veut qu'on frappe chaque citoyen dans la mesure de ses ressources, un autre principe plus grand encore, qui porte en lui la solution à la fois mathématique et paternelle du vaste problème de l'impôt et qui n'est que la loi de la solidarité sociale mise en chiffres. Ce principe entrevu par Montesquieu, confirmé par J.-B. Say, et formulé dans la théorie de l'impôt proportionnel, veut ceci : La taxe qui atteint cette portion de la richesse du pays qui sert à la satisfaction des premiers besoins, doit être infiniment moins lourde que celle supportée par les consommations de luxe. Ainsi, des esprits que l'on a traités de rêveurs et de révo-

lutionnaires, - et nous nous faisons honneur d'appartenir à cette jacquerie financière, - certains esprits ont eu l'audace de penser et de dire que tout homme doit avoir dans ses ressources une partie inviolable, respectée, celle où il puise son existence matérielle et celle de ses enfants. Ce fonds indispensable, qu'on ne saurait atteindre sans commettre un crime pareil à celui qu'on commettrait en diminuant la somme d'air qu'il faut à ses poumons, la somme de liberté qu'il faut à sa conscience, ce fonds ne relève pas de l'impôt c'est le tribut payé à la faim, à la nature. Le prélèvement de la société commence là où la consommation des individus franchit les lignes sévères du besoin pour entrer dans le domaine infini et varié des choses d'agrément ou de luxe. C'est alors que l'impôt doit frapper, et frapper avec une énergie d'autant plus grande, que la consommation est plus facultative, plus futile : de telle sorte qu'au bas de l'échelle l'homme du peuple ne soit pas obligé de partager avec le fisc le morceau de pain que trempent ses sueurs, et qu'au sommet, au contraire, les grands seigneurs, les prima donna et les vieilles marquises paient fort cher le droit d'avoir des chevaux pur sang, des rivières de perles et des king-charles. En un mot nous ne verrions, avec tant d'autres, aucun inconvénient à ce que la taxe fût de 100 pour 100 pour les mille superfluités qui égalaient la vie des privilégiés d'ici-bas, s'il fallait acheter à ce prix le dégrèvement du sel, du vin, des lettres et nous trouverions fort raisonnable une loi qui, établissant une taxe de 2 pour 100 sur un revenu de 500 francs, grèverait de 3 pour 100 un revenu de 1000 francs, de 6 pour 100 un revenu de 10,000 fr., et ainsi de suite. Si même l'on objectait, ce que l'on a constamment objecté, que nous mentons au grand principe de la proportionnalité des charges, que nous oublions les notions les plus simples de l'arithmétique, nous dirions que la science sociale, opérant sur des éléments sensibles et non sur des abstractions, ne doit pas chercher l'équilibre des charges publiques dans des formules mathématiques, fausses à force de vérité, mais bien dans une appréciation intelligente des droits, des besoins, des instincts de chacun. Vouloir que l'ouvrier qui a lentement accumulé à force de sueurs, de privations un revenu de 500 fr., paie au trésor 50 fr., par la raison que le grand propriétaire jouissant d'un revenu de 50,000 fr., paierait 5000 f., c'est vouloir que parce qu'un homme de vingt ans peut soulever un poids de 200 kilogrammes, un enfant de deux ans soulève un poids de 20 kilogrammes qui briserait ses faibles bras ; c'est vouloir l'absurde, l'injuste ; c'est ne tenir compte ni du développement des forces individuelles ni des nécessités sociales. Quoi qu'on dise ou fasse, en effet, il sera toujours plus facile pour le riche de renoncer à des voluptés gastronomiques, que pour le pauvre de renoncer à un pain noir qu'il brise parfois à coups de hache, comme dans les Alpes, comme en Suède, lorsque la faim le presse et que sa dent ne peut l'entamer.

On a dit, il est vrai, - et sans remuer ici la question si vaste et si compliquée des impôts, il nous est permis d'en dresser l'état actuel et les contours généraux, - on a dit que l'impôt ainsi conçu, tendait, sous des apparences spécieuses, à décourager l'accumulation des capitaux par une sorte de maximum dirigé contre ceux qui grossissent leur fortune et leurs revenus : on a ajouté que, fatal sous ce rapport, notre système était de plus inefficace en ce que les consommations de luxe étant purement facultatives, les classes opulentes les délaisseraient pour éviter l'impôt. A la première accusation je répons par cette simple réflexion, que s'il est bon de ne pas décourager l'accumulation, - ce qu'un impôt bien-établi serait d'ailleurs bien loin de faire, - il est urgent et charitable de ne pas décourager le travailleur en rognant son modique salaire au moyen des octrois, des taxes sur les matières premières, etc. Qui n'aimerait mieux voir s'arrêter dans leur progression géante les fortunes de nos modernes traitants ? qui n'aimerait mieux provoquer le *découragement* chez des millionnaires avides de nouveaux trésors, plutôt que de voir le malheureux canut en lutte avec le fisc ? Quant à l'inefficacité des impôts somptuaires, nous pourrions la réfuter d'un seul mot, en citant l'exemple de l'Angleterre et de quelques autres pays où le trésor prélève des tributs considérables sur la vanité et la frivolité des classes aisées : nous pourrions dire que quelques francs de plus ajoutés par l'impôt à des objets de luxe comme ceux dont nous avons déjà parlé, pèsent bien peu devant la fantaisie d'une grande dame, et qu'un impôt sur les perles n'eût pas empêché Cléopâtre d'en boire ni nos cantatrices d'en porter ; mais nous aimons mieux admettre le fait pour vrai et reconnaître que les revenus déserteraient les objets de haut luxe. Eh bien ! à nos yeux, la société devrait se réjouir d'un tel résultat : car les fonds qui servaient à commanditer les plaisirs et les soupers fins des grandes villes, s'adresseraient à des consommations plus sérieuses, plus vives, et iraient alimenter de vastes usines, de riches ateliers. Sans anathématiser le luxe, comme le fit l'excellent abbé Pluquet, il est permis de contempler sans douleur cette transmigration si peu probable des capitaux, et de songer qu'un jour pourrait venir où les trésors que la noblesse romaine dissipe dans les bals, les fêtes, les processions somptueuses, serviraient à défricher cette campagne de Rome d'où s'exhalent encore de nos jours, avec l'âme des vieux héros, tant de miasmes destructeurs.

Et d'ailleurs le système actuel des impôts dans notre France régénérée et libérale ne réalise même pas le programme rétréci de nos adversaires. Ainsi le vin du pauvre acquitte à la barrière le même droit que le vin des plus riches gourmets ; la taxe sur les bestiaux étrangers pèse aussi lourdement sur les faibles épaules de l'ouvrier que sur les robustes ressources des classes aisées ; et le sel, que Dieu a jeté, comme la manne, en masses inépuisables sur nos côtes et dans les entrailles de la terre, le sel qu'on arrache aux malheureux paludiers, nous rappelle encore les plus mauvais jours de la gabelle, du quint et du requint. Des taxes oppressives, que toute l'indignation des cœurs honnêtes ne peut faire lever, privent l'indigent de cet aliment précieux et retardent les progrès de notre agriculture, tandis que le trésor prélève à peine quelques deniers sur les produits qui ornent les tables aristocratiques. Est-ce là de la justice, de l'égalité, nous le demandons ? et est-il encore besoin de prouver les scandales de ce régime, après les pages énergiques écrites par Ricardo, Sismondi, Say, à ce sujet ; après les protestations ardentes de la tribune et les émouvantes improvisations de MM Rossi, Blanqui et Chevalier, au Conservatoire et au Collège de France ? Vous aurez beau dire que les impôts indirects se recommandent par une admirable souplesse, se paient par parcelles minimales aux époques choisies par le consommateur, et grandissent ou diminuent avec ses ressources : ce sont là des sophismes bons tout au plus à satisfaire les employés de l'octroi, les optimistes et les naïfs. Et d'abord, c'est une bien étrange souplesse que celle d'une institution qui s'aggrave chaque jour et ne s'allège jamais. Un ressort souple est celui qui se détend après avoir été tendu ; or, qui se rappelle avoir vu diminuer et surtout annuler des impôts ? Cette souplesse est donc analogue à celle du knout, et nous la désavouons en la bafouant, tant que nous verrons des décimes de guerre se perpétuer en pleine paix. Quant à la facilité d'ajourner à volonté l'impôt individuel, nous dirons que là repose encore une erreur grave et dangereuse. Il est bien vrai sans doute que le sacrifice se fait par parcelles ; mais il n'est pas vrai que le consommateur puisse choisir l'époque à laquelle il devra l'acquitter, ni que la taxe grandisse ou diminue avec ses ressources, c'est-à-dire avec la consommation effectuée. En effet, la vie a des exigences quotidiennes qu'il faut satisfaire quotidiennement, et s'il est possible d'ajourner au lendemain un plaisir, ou l'achat de quelque superfluité, il n'en est pas de même des denrées de première nécessité. Celles-là il les faut avoir sous peine de mort, et pour les avoir il faut payer tribut à ce créancier inflexible qui ne fait crédit ni aux larmes ni à la faim, et qu'on appelle l'Octroi. Il faut donc rayer encore de la liste des avantages attachés aux contributions indirectes, ces prétendus accommodements et cette prétendue souplesse. Reste donc maintenant le parallélisme qu'on dit exister entre la consommation elle-même, l'impôt qui la grève, et les ressources de la masse. Rien de plus réel, de plus séduisant au premier coup d'œil, rien de plus faux en réalité. Voici comment :

Étant donnée une taxe de 0,05 c. sur un litre de lait, celui qui achète deux litres paiera 0,10 c., celui qui en achète quatre paiera 0,20 c., et ainsi de suite. Notre intelligence va jusqu'à comprendre cela ; mais cette taxe en sera-t-elle pour cela plus équitable, plus régulière, plus proportionnelle, en un mot ? Nullement. Pour tous les individus jouissant de revenus fixes le sacrifice fait en faveur de la société sera sans doute le même chaque jour : ce n'est qu'à de larges intervalles, en effet, que s'abaissent l'intérêt des capitaux et la rente foncière. Mais quoi de plus mouvant, de plus capricieux que les salaires de l'ouvrier : aujourd'hui, sous l'influence d'une industrie prospère, ils atteindront un niveau élevé et, le lendemain, si des crises financières, des sécessions menacent la grande ruche populaire, ils diminueront, ils s'anéantiront peut-être ! Une taxe que l'ouvrier supportait aisément avec une rétribution de 3 ou 4 francs par jour, lui paraîtra écrasante alors que cette rétribution ne sera plus que de 2 ou de 1 franc. Or, comme ces variations au tempérament industriel se représentent chaque jour, on voit à quoi se réduit ce rapport tant vanté entre les ressources du citoyen et le tribut qu'il paie à l'État. En réalité ce rapport qui existe pour certaines classes ne l'est pas pour d'autres : il est vrai aujourd'hui, et ne l'est plus le lendemain.

A quoi on a objecté qu'il faut à tout prix des revenus à l'État, que l'égalité réelle et non fictive demandée par nous est tout simplement une chimère, et qu'il est impossible, par exemple, de déboucher toutes les bouteilles de vin pour savoir si on a affaire à du Johannisberg, à du Porto ou à du Surène. Il faut des revenus à tout prix, sans doute, excepté au prix de l'injustice et des privations de la classe laborieuse qui a besoin de toutes ses forces pour sa rude et incessante tâche, véritable rocher de Sisyphe, *qui seulement ne retombe pas*. Et quant à l'impossibilité d'asseoir nos contributions sur les données du bon sens, je la récusé d'abord et rajoute que les nations ne doivent pas souffrir de l'impuissance des législateurs, ne peuvent pas se contenter de cette fin de non-recevoir, et qu'elles ont droit d'attendre autre chose de ceux à qui elles remettent le soin de les gouverner. Comment ? il serait impossible de proportionner le droit sur le vin à la fortune de celui qui le consomme ! Mais que fait-on donc à la frontière pour distinguer nettement entre les graisses de cheval,

Un impôt foncier, assis également sur toutes les terres en culture, sans avoir égard à la différence des qualités, fera hausser le prix du blé en proportion de l'impôt payé par le cultivateur de la terre de la plus mauvaise qualité. Des terres de qualité différente, sur les-

d'ours, de bœuf, entre les dix ou douze espèces de poils qui paient tribut à la protection ? Les douaniers sont-ils doués d'une science universelle en fait de produits, et sauraient-ils classer à l'odorat telle ou telle qualité de graisse, comme un courtier de thés, en Chine, classe par la dégustation les innombrables variétés de cette plante ? Eh bien ! ce qu'on fait pour ces produits et pour tant d'autres, il serait très-facile de le faire, par exemple, pour les vins. Outre que les vases qui les contiennent affectent des formes très-variées, suivant l'origine et la qualité, formes auxquelles la consommation est habituée et qui, pour les vins du Rhin, le Champagne, le Tokay, sont devenues traditionnelles, il est un moyen bien simple ; - en dehors de l'entrée en tonneaux qui a ses inconvénients, - c'est de prélever le droit *ad valorem* sur le montant des factures ou des lettres de voiture. Le procédé, comme on voit, n'a rien de révolutionnaire, rien d'inquisiteur, et il trouverait une garantie puissante dans la pénalité redoutable qui s'attache à toutes les fraudes commises au préjudice du trésor. Ce serait là une réforme transitoire en attendant le moment où, balayées par le souffle du progrès, les barrières de l'octroi tomberaient avec celles de la douane aux applaudissements de tous. Je ne veux pour garants de ces applaudissements, que les passages lumineux que M. Horace Say a consacrés à ce problème des octrois dans ses belles *Études sur l'administration de la ville de Paris* (Paris, 1846, Guillaumin, Éditeur.).

Renoncer aux magnifiques recettes que font les caisses municipales avec leurs désirs d'entrée, est quelque chose qui peut paraître aussi utopique qu'héroïque : mais il faudra bien y venir le jour où les idées que nous venons d'émettre, et que couvre la sanction de maîtres illustres, auront fait irruption dans l'esprit public ; d'ici là il faudra ramener peu à peu les droits sur les denrées de première nécessité à des tarifs qui semblent légers, même aux plus pauvres : d'ici là il faudra faire violence au trésor, par le raisonnement, pour lui faire adopter ces tarifs modérés, qui seraient son honneur et sa richesse s'il savait s'en servir. Et comme les améliorations s'enchaînent, comme le bien a sa logique ainsi que le mal, la nécessité d'alléger le fardeau qui retombe sur les classes pauvres, conduira à la nécessité de diminuer l'ensemble des charges publiques ; de désarmer ces légions de soldats qui sont un véritable anachronisme à une époque où triomphent les théories de la paix ; d'arracher de nos dépenses toutes les branches gourmandes, de nos industries tous les monopoles, de notre régime économique tous les abus. Le licenciement de la moitié de l'armée, suivant le mode prussien, n'ôterait rien de leur héroïsme à nos soldats, restituerait à la production des bras vigoureux, et permettrait de faire à la nation la remise de deux à trois cents millions. Or, ce licenciement que tout rend probable, s'effectuera dès l'instant où comprenant l'amère tristesse de Napoléon à Eylau, on se détournera avec horreur des champs de bataille. La philosophie nous apprend en effet que toutes les fois qu'on creuse la tombe d'un homme on creuse celle d'une richesse matérielle et intellectuelle : la nation perd un citoyen, la famille un ami, l'Économie politique une valeur - et la plus noble de toutes.

Si maintenant nous voulions résumer en quelques lignes, nos idées sur la répartition de l'impôt, sur le point où il doit cesser et commencer, nous proposerions, en complétant et élargissant les maximes posées par Sismondi, Smith et Ricardo, les règles suivantes :

1° L'impôt, *pour être régulièrement et solidement assis*, doit atteindre surtout les revenus fixes, les propriétés, les différentes branches du travail industriel et commercial, par les contributions directes, les patentes et une application judicieuse de l'*income-tax* (taxe sur les revenus).

2° L'impôt, *pour être équitable*, doit ne s'adresser aux revenus incertains, variables de l'employé, de l'artiste, de l'ouvrier, qu'après avoir épuisé toutes les autres sources de recettes.

3° L'impôt, *pour être réellement proportionnel*, doit effleurer seulement les objets de consommation nécessaire pour peser lourdement sur les matières de luxe et d'ostentation. De même, une taxe sur les revenus devra tenir compte non seulement du chiffre des revenus, mais encore de leur destination, et ne pas demander 5 pour cent à un pauvre rentier de 500 fr., comme au Nabab qui reçoit annuellement 500,000 francs.

4° L'impôt, *pour être productif*, doit être modéré, et l'être d'autant plus, qu'il atteindra des objets de consommation générale, qui s'adressent surtout aux humbles, aux pauvres.

De cette manière on attend, pour y puiser, que les richesses du pays soient créées et on n'en tarit pas les sources en accablant le travailleur : de cette manière on est juste tout en étant charitable, charitable tout en étant habile, noble et triple résultat que nous recommandons à nos législateurs. A. F.

quelles des capitaux pareils sont employés, rapporteront des quantités très-différentes de produits bruts. Si la terre, qui, au moyen d'un capital donné, rapporte mille quarters de blé, est imposée à 100 l., le blé haussera de 2 sch. par quarter, pour que le fermier puisse être indemnisé de l'impôt. Mais en employant le même capital sur une terre de meilleure qualité, on peut recueillir deux mille quarters de blé, qui, à 2 sch. d'augmentation par quarter, donneront 200 l., et cependant, l'impôt étant assis d'une manière égale sur l'une comme sur l'autre de ces terres, sera de 100 l. pour la terre fertile de même que pour la terre ingrate. Par conséquent le consommateur de blé aura non-seulement à contribuer pour les dépenses de l'État, mais il paiera encore au cultivateur du meilleur de ces deux terrains, pendant le temps de son bail, 100 sch. qui viendront ensuite s'ajouter à la rente du propriétaire.

Un impôt de cette nature est donc en opposition avec la quatrième maxime d'Adam Smith ; car il tirerait de la poche du peuple une valeur plus forte que celle qui entrerait dans les coffres de l'État. La taille, en France, avant la révolution, était un impôt de cette espèce ; il n'y avait de terres imposées que celles des roturiers. Le prix des produits du sol haussa dans la proportion de l'impôt, et par conséquent, ceux dont les terres n'étaient pas *taillées* y gagnèrent une augmentation de rentes.

L'impôt sur les produits immédiats du sol, ainsi que la dîme, n'ont point un semblable inconvénient. Ils augmentent, à la vérité, le prix des produits du sol ; mais il n'est perçu sur chaque espèce de terrain qu'une contribution proportionnée à ses produits actuels, et non une contribution calculée sur le produit du terrain le moins productif.

Le point de vue particulier sous lequel Adam Smith a considéré le loyer de la terre lui fit dire que tout impôt territorial assis sur la terre même, - sous forme d'impôt foncier, ou de dîme -, perçu sur les produits de la terre, ou prélevé sur les profits du fermier, était toujours payé par le propriétaire foncier, qui était dans tous ces cas le seul contribuable, quoique l'impôt fût nominalelement avancé par le fermier. Cette opinion vient de ce que Smith n'a pas fait attention que, dans tous pays, il y a des capitaux considérables employés sur des terres qui ne paient pas de rente. "Des impôts, dit-il, sur le produit de la terre sont, dans la réalité, des impôts sur les fermages, et quoique l'avance en soit primitivement faite par le fermier, ils sont toujours définitivement supportés par le propriétaire. Quand il y a une certaine portion du produit à réserver pour l'impôt, le fermier calcule le plus juste qu'il peut le faire à combien pourra se monter, une année dans l'autre, la valeur de cette portion, et il fait une réduction proportionnée dans la rente qu'il consent de payer au propriétaire. Il n'y a pas un fermier qui ne calcule par avance à combien pourra se monter, une année dans l'autre, la dîme ecclésiastique qui est un impôt foncier de ce genre."

Il est très-certain que le fermier calcule d'avance les frais de toute espèce qu'il aura à supporter, lorsqu'il convient avec son propriétaire du prix qu'il doit lui payer pour sa rente, et si ce qu'il est obligé de payer pour la dîme ecclésiastique ou pour l'impôt sur le produit de terre, ne se trouvait pas compensé par l'augmentation de la valeur relative du produit de sa ferme, il aurait sans doute déduit le montant de ces charges du prix du loyer. Or, voilà précisément le point en discussion, et la question est de savoir si le fermier déduira éventuellement toutes ces charges du montant de la rente, ou bien s'il en sera indemnisé par le plus haut prix

des produits de sa ferme. Par les raisons que j'ai déjà données, il me paraît certain que l'effet de ces impôts serait de faire hausser le prix des produits, et par conséquent que Adam Smith a considéré cette question importante sous un faux jour.

Cette manière de voir de Smith est probablement ce qui lui fait dire que "la dîme et tout autre impôt sont, sous l'apparence d'une égalité parfaite, des impôts extrêmement inégaux ; une portion fixe du produit étant, suivant la différence des circonstances, l'équivalent de portions très-différentes du fermage." Je me suis attaché à montrer que de tels impôts ne pesaient point d'une manière inégale sur les différentes classes des fermiers et des propriétaires, les uns comme les autres se trouvant dédommagés par la hausse du prix des produits du sol, et ne contribuant à l'impôt qu'en proportion de ce qu'ils consomment de ces produits<sup>1</sup>. Il y a même plus ; car, en tant que les salaires éprouvent des variations, et que, par l'effet de ces variations, le taux des profits est changé, la classe des propriétaires, bien loin de fournir tout son contingent pour l'impôt, est précisément la classe qui en est particulièrement exemptée. C'est la part des profits du capital, enlevée par l'impôt, qui retombe sur les cultivateurs, lesquels, par l'insuffisance de leurs fonds, ne peuvent pas payer des impôts. Cette portion pèse exclusivement sur toutes les personnes qui tirent leur revenu de l'emploi d'un capital, et par conséquent elle n'a aucun effet sur les propriétaires.

Il ne faut pourtant pas inférer de cette manière d'envisager l'effet de la dîme et des impôts sur la terre et sur ses produits, que ces impôts ne découragent pas la culture des terres. Tout ce qui augmente la valeur échangeable des denrées de toute espèce pour lesquelles il y a une forte demande générale, tend à décourager la culture, ainsi que la production ; mais c'est là un mal inhérent à tout genre d'impôt, et non un mal particulier aux impôts dont nous nous occupons en ce moment.

On peut en effet considérer ce mal comme l'inconvénient inévitable attaché à tout impôt perçu et dépensé par l'État. Chaque nouvel impôt devient une charge nouvelle sur la production, et augmente le prix naturel des produits. Une portion du travail du pays dont pouvait disposer auparavant le contribuable, est mise à la disposition de l'État. Cette portion peut s'accroître tellement qu'il ne reste plus assez d'excédant de produits pour encourager les efforts des personnes qui, par leurs économies, grossissent d'ordinaire le capital national. Heureusement les impôts n'ont encore été portés, dans aucun pays libre, assez loin pour faire décroître son capital d'année en année. Une telle surcharge d'impôts ne saurait être supportée longtemps, car si on l'endurait, l'impôt irait toujours absorbant une si grande partie du produit annuel du pays, qu'il en résulterait un état affreux de misère, de famine et de dépopulation.

---

<sup>1</sup> M. Ricardo part toujours du principe qu'on est loin de lui accorder, que l'impôt sur les premiers produits, et que l'impôt en nature, comme la dîme, ne tombent pas sur le propriétaire foncier, mais bien sur le consommateur. C'est qu'il admet pour la fixation des prix d'autres bases que la *quantité offerte* et la *quantité demandée* de chaque chose en chaque lieu, quoiqu'il n'y en ait point d'autre. C'est sur ce fondement que Smith a justement établi que l'impôt sur les terres, aussi longtemps qu'il n'altère pas la qualité et la quantité des produits livrés à la consommation, n'en fait pas hausser le prix, et par conséquent n'est pas payé par le consommateur. - J.-B. SAY.

"Un impôt territorial (dit Adam Smith) qui est établi comme celui de la Grande-Bretagne, d'après un cens fixe et invariable, a bien pu être égal pour tous à l'époque de son premier établissement ; mais il devient nécessairement inégal dans la suite des temps, en raison de l'amélioration ou du dépérissement de la culture dans les différentes parties du pays. En Angleterre, l'évaluation d'après laquelle a été faite l'assiette de l'impôt foncier sur les différents comtés et paroisses, par l'acte de la quatrième année de Guillaume et Marie, a été fort inégale, même à l'époque de son premier établissement. A cet égard donc, cet impôt choque la première des quatre règles exposées ci-dessus : il est parfaitement conforme aux trois autres ; il est on ne peut plus fixe. L'époque du paiement de l'impôt étant la même que celle du paiement des rentes, est aussi commode qu'elle peut l'être pour le contribuable, Quoique le propriétaire soit dans tous les cas le vrai contribuable, l'impôt est, pour l'ordinaire, avancé par le tenancier, auquel le propriétaire est obligé d'en tenir compte dans le paiement de la rente."

Si le fermier rejette l'impôt, non sur le propriétaire, mais sur le consommateur, alors l'impôt, s'il n'a pas été inégal dès son origine, ne pourra plus l'être ; car le prix des produits ayant été tout d'un coup élevé dans la proportion de l'impôt, ne variera plus dans la suite par cette cause. Cet impôt pourra mécontenter par son inégalité, et j'ai déjà montré qu'il produisait cet effet ; car il est contraire à la quatrième des maximes énoncées ci-dessus ; mais il ne l'est point à la première. Il peut enlever au public plus qu'il ne rapporte au trésor de l'État ; mais il ne pèsera inégalement sur aucune classe particulière de contribuables.

M. Say me paraît avoir mal saisi la nature et les effets de l'impôt foncier en Angleterre dans le passage suivant :

"Plusieurs écrivains attribuent à cette fixité d'évaluation la haute prospérité où l'agriculture est portée en Angleterre. Qu'elle y ait beaucoup contribué, c'est ce dont il n'est pas permis de douter ; mais que dirait-on si le gouvernement, s'adressant à un petit négociant, lui tenait ce langage : *Vous faites, avec de faibles capitaux, un commerce borné, et votre contribution directe est en conséquence peu de chose. Empruntez et accumulez des capitaux, étendez votre commerce, et qu'il vous procure d'immenses profits : vous ne paierez toujours que la même contribution ; bien plus, quand vos héritiers succéderont à vos profits, et les auront augmentés, on ne les évaluera que comme ils furent évalués pour vous, et vos successeurs ne supporteront pas une plus forte part des charges publiques.*

Sans doute ce serait un grand encouragement donné aux manufactures et au commerce ; mais serait-il équitable ? Leur progrès ne pourrait-il avoir lieu qu'à ce prix ? En Angleterre même, l'industrie manufacturière et commerciale n'a-t-elle pas, depuis la même époque, fait des pas plus rapides encore, sans jouir de cette injuste faveur ?

Un propriétaire, par ses soins, son économie, son intelligence, augmente son revenu annuel de 5,000 fr. Si l'État lui demande un cinquième de cette augmentation de revenu, ne lui reste-t-il pas 4,000 fr. d'augmentation pour lui servir d'encouragement ?"

Si l'on suivait l'idée de M. Say, et que l'État réclamât du fermier le cinquième de son revenu augmenté, cette contribution serait injuste ; elle entamerait les profits du fermier sans affecter les profits des autres branches d'industrie. Toutes les terres seraient également



sujettes à l'impôt, celles qui rendent peu et celles qui rapportent beaucoup; et sur les terres qui ne paient pas de rente, il ne pourrait y avoir de compensation à l'impôt dans une réduction de la rente. Un impôt partiel sur les profits ne frappe jamais le genre d'industrie sur lequel il est assis ; car le commerçant quittera son commerce, ou se remboursera de l'impôt. Or, ceux qui ne paient pas de rente, ne pouvant être dédommagés que par la hausse du prix des produits, l'impôt que M. Say propose retomberait sur le consommateur, sans frapper ni le propriétaire ni le fermier.

Si l'on augmentait l'impôt proposé dans le rapport de l'augmentation de la quantité ou de la valeur des produits agricoles, il ne différerait en rien de la dîme, et il serait, de la même manière, rejeté sur le consommateur. Qu'un tel impôt fût donc assis sur le produit brut ou sur le produit net de la terre, ce serait un impôt sur la consommation, qui ne pèserait sur le propriétaire et sur le fermier qu'à la manière de tout autre impôt sur les produits agricoles.

Si l'on n'avait mis aucun impôt sur la terre, et que les sommes nécessaires à la dépense de l'État eussent été levées par tout autre moyen, l'agriculture aurait prospéré pour le moins autant qu'elle l'a fait ; car il est impossible qu'aucun impôt sur la terre soit un encouragement à la culture. Un impôt modéré peut ne pas être et probablement n'est pas un obstacle à la production, mais il ne l'encourage point. Le gouvernement anglais n'a pas tenu le langage que M. Say lui prête. Il ne promet pas d'exempter la classe agricole et leurs successeurs de tout impôt futur, et de lever les fonds qui pourraient devenir nécessaires pour les dépenses de l'État sur les autres classes de la société ; le gouvernement a dit simplement : "Nous ne chargerons plus la terre par ce mode d'impôt ; mais nous nous réservons la plus entière liberté de vous faire payer sous une autre forme tout le montant de votre contingent futur pour défrayer les besoins de l'État."

En parlant de l'impôt en nature, ou de l'impôt levé en une certaine portion des produits, ce qui est précisément la même chose que la dîme, M. Say dit :

"Cette forme d'impôt paraît la plus équitable de toutes : il n'y en a pas qui le soit moins. Il ne tient nul compte des avances faites par le producteur ; il se proportionne au revenu brut, et non au revenu net.

"Deux agriculteurs ont des cultures différentes : l'un cultive de médiocres terres à blé, ses frais de culture se montent, année commune, à 8,000 fr. ; le produit brut de ses terres est de 12,000 fr. : il a donc 4,000 fr. de revenu net.

"Son voisin a des prairies ou des bois qui rendent brut, tous les ans, 12,000 fr. également, mais qui ne lui coûtent d'entretien que 2,000 fr. : c'est donc, année commune, 10,000 fr. de revenu qui lui restent.

"Une loi commande qu'on lève en nature un douzième des fruits de la terre, quels qu'ils soient. On enlève en conséquence, au premier, des gerbes de blé pour une valeur de 1,000 fr., et au second, des bottes de foin, des bestiaux ou des bois pour une valeur de 1,000 fr. également. Qu'est-il arrivé ? C'est qu'on a pris à l'un le quart de son revenu, qui se montait à 4,000 fr., et à l'autre, le dixième seulement du sien, qui se montait à 10,000 fr.

"Chacun en particulier n'a pour revenu que le profit net qu'il fait après que son capital, tel qu'il était, se trouve rétabli. Un marchand a-t-il pour revenu le montant de toutes les ventes qu'il fait dans une année ? Non, certes ; il n'a de revenu que l'excédant de ses rentrées sur ses avances, et c'est sur cet excédant seul qu'il peut payer l'impôt sans se ruiner."

L'erreur dans laquelle M. Say est tombé dans ce passage, consiste à supposer que, parce que la valeur du produit de l'une de ces propriétés (après que le capital de l'agriculteur est rétabli) est plus grande que la valeur du produit de l'autre terre, le revenu net de chacun des cultivateurs doit différer dans la même proportion. M. Say a entièrement négligé de tenir compte de la rente que chacun de ces cultivateurs paie. Il ne peut y avoir deux différents taux de profits dans un même emploi, et par conséquent, quand les produits sont en proportions différentes par rapport au capital, c'est la rente qui diffère et non les profits. Sous quel prétexte pourrait-on souffrir qu'un homme retirât, d'un capital de 2,000 fr., un profit net de 10,000 fr., pendant qu'un autre, avec un capital de 8,000 fr., ne pourrait en retirer que 4,000 fr.?

Que M. Say tienne compte de la rente ; qu'il considère aussi l'effet qu'un semblable impôt aurait sur les prix des différentes espèces de fruits de la terre, il verra que cet impôt n'est point inégal, et que les producteurs eux-mêmes n'y contribuent pas plus que toute autre classe de consommateurs <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Si, dans mon Traité d'Économie politique, j'ai dit que l'impôt en nature, avec l'apparence d'être le plus équitable des impôts, en était le plus inégal, c'est après avoir prouvé, d'après Smith, dont je crois le raisonnement bon, que tous les impôts sur les terres, ou sur le produit immédiat des terres, tombent sur les propriétaires fonciers. Or, dans l'exemple cité, le produit net des deux terres, qui est pour l'une de 10,000 fr., et pour l'autre de 4,000 fr., n'est point ce qui compose le profit du fermier, c'est ce qui compose le profit du propriétaire, le fermage : non pas ce que le fermier gagne, mais au contraire ce qu'il paie. J'ai donc été fondé à dire qu'un impôt qui enlève à l'un le quart de ce fermage, de ce produit net, et à l'autre seulement le dixième, est un impôt fort inégal.

Si l'impôt en nature tombait sur les profits du fermier ou du cultivateur, non pas en tant que propriétaire, mais en tant que capitaliste industriel (ce que je ne crois pas), il serait inégal encore ; car, dans l'exemple cité, un fermier qui ferait annuellement des avances de culture égales à 2,000 fr., paierait 1,000 fr. d'impôts ; et celui qui ferait des avances égales à 8,000 fr., c'est-à-dire qui emploierait une industrie quatre fois plus grande, et ferait en conséquence des profits probablement quatre fois plus considérables, ne paierait aussi que 1,000 fr. d'impôts. - J.-B. SAY.

## Chapitre XIII.

# DES IMPÔTS SUR L'OR.

---

### [Table des matières](#)

L'impôt, comme toute difficulté ajoutée à la production, amènera toujours à la fin la hausse des denrées ; mais le temps qui peut s'écouler avant que le prix courant devienne conforme au prix naturel, dépendra de la nature de la denrée, de la facilité avec laquelle la quantité peut en être réduite. Si la quantité de la denrée imposée ne peut être réduite ; si, par exemple, le capital du fermier ou celui du chapelier ne pouvaient être détournés vers un autre emploi, il serait fort indifférent que leurs profits fussent réduits au-dessous du niveau général par l'effet d'un impôt. A moins que la demande de leurs marchandises n'augmentât, ils ne pourraient jamais élever le prix courant du blé et des chapeaux jusqu'au niveau de l'augmentation du prix naturel de ces articles. S'ils menaçaient de quitter leur métier, et d'aller employer leurs capitaux dans un commerce plus favorisé, on regarderait cela comme une vaine menace qu'ils ne peuvent pas exécuter ; et par conséquent la diminution de production ne ferait pas hausser le prix.

Mais les denrées de toute espèce peuvent être réduites en quantité, et on peut également détourner les capitaux d'un genre de commerce moins lucratif vers un autre qui l'est davantage, quoique cela se fasse avec plus ou moins de lenteur. Selon que l'approvisionnement

d'une denrée est susceptible d'être réduit plus aisément, le prix en augmentera plus vite quand la production sera devenue plus difficile, par l'effet d'un impôt ou de toute autre cause. Le blé étant une denrée indispensablement nécessaire pour tout le monde, l'impôt aura à peine quelque effet sur la demande du blé, et par conséquent l'approvisionnement ne saurait en être longtemps surabondant, alors même que les producteurs éprouveraient de grands obstacles à détourner leurs capitaux de la terre ; le prix du blé montera donc promptement par l'effet de l'impôt, et le fermier aura le moyen d'en rejeter le fardeau sur le consommateur.

Si les mines qui nous fournissent de l'or étaient dans ce pays, et si l'or était imposé, il ne pourrait hausser de valeur par rapport aux autres choses, tant que sa quantité ne serait pas réduite. Cela arriverait surtout si l'on se servait exclusivement de l'or pour fabriquer la monnaie. A la vérité, les mines les moins productives, celles qui ne paient pas de loyer, ne pourraient plus être exploitées ; car, pour rendre le taux général des profits, il faudrait que la valeur relative de l'or haussât d'une somme égale à celle de l'impôt. La quantité de l'or, et par conséquent celle de la monnaie, diminuerait lentement ; la diminution serait faible la première année, plus forte la seconde, et à la longue la valeur de l'or hausserait à proportion de l'impôt. Mais, dans l'intervalle, les capitalistes ou les possesseurs de l'or paieraient l'impôt, qui se trouverait ainsi ne pas peser sur les personnes qui se servent de monnaie. Si sur chaque mille quarters de blé existant actuellement dans le pays, et sur chaque mille quarters de blé qui seraient produits par la suite, le Gouvernement prélevait un impôt de cent quarters, le reste s'échangerait contre la même quantité de marchandises que l'on se procurait auparavant avec les mille quarters. Si l'on en faisait autant par rapport à l'or, et si, sur chaque 1,000 liv. sterl. de numéraire actuellement existant dans le pays, ou qui pourrait y être apporté par la suite, le Gouvernement prélevait un impôt de 100 l., les 900 l. qui restent n'achèteraient qu'une bien petite valeur au delà de ce que les 900 l. auraient pu acheter avant l'impôt. L'impôt retomberait sur celui dont la fortune consisterait en argent, et continuerait à peser sur lui jusqu'à ce que la quantité de l'argent se trouvât réduite en proportion de l'augmentation des frais occasionnés par l'impôt <sup>1</sup>.

Cela aurait lieu plus particulièrement pour ce qui regarde un métal servant de monnaie que pour toute autre marchandise ; car il n'y a pas de demande pour une quantité définie de numéraire, comme il y en a pour des objets d'habillement ou de nourriture. La demande de numéraire n'est réglée que par sa valeur, et sa valeur dépend de sa quantité. Si l'or valait le double de ce qu'il vaut, la moitié de la quantité actuelle remplirait les mêmes fonctions dans la circulation ; et si l'or ne valait que la moitié de sa valeur actuelle, il en faudrait le double pour les besoins de la circulation. Si le prix courant du blé augmentait d'un dixième par l'effet de l'impôt ou par la difficulté de la production, il se pourrait que la consommation du blé

<sup>1</sup> L'auteur met ici en opposition deux impôts supposés ; mais je crains qu'il ne se trompe sur l'effet qu'il leur attribue. Si le gouvernement levait cent quarters de blé sur mille, et continuait à les lever, les neuf cents quarters qui resteraient ne vaudraient jamais plus que neuf cents ; car les cent quarters levés par le gouvernement retourneraient toujours à la consommation, quoique dans l'intérêt du prince. Il y aurait toujours la même quantité produite et le même nombre de consommateurs.

Quant à l'impôt sur l'or, je pense, au contraire, que le gouvernement, en raison du monopole de la fabrication des monnaies, pourrait mettre dans la circulation neuf cents onces d'or en monnaie, et les faire valoir autant que mille en lingots. - J.-B. SAY.

n'éprouvât aucun changement ; car, chacun n'ayant besoin que d'une quantité définie de blé, il continuerait à la consommer tant qu'il aurait les moyens de l'acheter. Mais pour ce qui regarde le numéraire, la demande en est exactement en raison de sa valeur. Personne ne pourrait consommer le double du blé qui lui est ordinairement nécessaire pour sa nourriture ; mais tout le monde, quoique n'achetant et ne vendant que la même quantité de marchandises, peut avoir besoin d'employer deux, trois, ou un plus grand nombre de fois autant d'argent.

L'argument dont je viens de me servir ne s'applique qu'aux pays dont la monnaie est métallique, et où il n'y a point de papier-monnaie. L'or, ainsi que toute autre marchandise, a une valeur courante qui se règle en définitive par le degré comparatif de facilité ou de difficulté de la production ; et quoique, par sa nature durable et par la difficulté d'en diminuer la quantité, il ne soit pas très-sujet à éprouver des variations dans son prix courant, cette difficulté augmente encore beaucoup en raison de ce qu'il sert de monnaie. Si la quantité de l'or, considéré uniquement comme marchandise, n'était, dans le marché, que de dix mille onces, et que la consommation de nos manufactures fût de deux mille onces par an, l'or pourrait hausser d'un quart ou de 25 pour % de sa valeur dans un an, si l'approvisionnement annuel venait à être retiré ; mais si, en raison de ce qu'il sert de monnaie, sa quantité était de cent mille onces, il faudrait dix ans pour que la valeur de l'or pût hausser d'un quart. Comme la monnaie de papier peut être très-facilement réduite en quantité, sa valeur, quoique réglée d'après celle de l'or, augmenterait aussi rapidement que le ferait celle de ce métal, s'il n'avait aucun rapport avec la monnaie.

Si l'or n'était que le produit d'un seul pays, et si ce métal était partout employé comme monnaie, on pourrait mettre sur l'or un impôt très-considérable qui frapperait tous les pays dans la proportion de l'or qu'on y emploierait dans la production. Quant à la portion qui en serait employée comme monnaie, quoiqu'on en retirât un impôt considérable, personne cependant ne le paierait. C'est là une propriété particulière du numéraire. Toutes les autres marchandises dont il n'y a qu'une quantité bornée, et qui ne peut s'accroître par la concurrence, ont une valeur qui tient au goût, au caprice et à la fortune des acheteurs ; mais l'argent est une marchandise qu'aucun pays ne désire augmenter ; car il n'y a pas plus d'avantage à employer vingt millions que dix comme agent de la circulation. Un pays pourrait avoir un monopole de soie ou de vin, et cependant le prix de la soie et du vin pourrait baisser, en raison du caprice, de la mode ou du goût, qui ferait préférer et remplacer ces articles par du drap et de l'eau-de-vie. La même chose pourrait, jusqu'à un certain point, arriver par rapport à l'or, en tant qu'il serait employé dans les manufactures ; mais tant que l'or est l'agent général de la circulation ou des échanges, la demande qui s'en fait n'est jamais une affaire de choix : elle est toujours l'effet de la nécessité. Vous êtes forcé de recevoir de l'or en échange de vos marchandises, et par conséquent on ne peut assigner des bornes à la quantité que le commerce étranger peut vous forcer d'accepter, s'il baisse de valeur ; au contraire, si son prix hausse, il n'est point de réduction dans la quantité de ce métal à laquelle vous ne soyez forcé de vous soumettre. Vous pouvez, à la vérité, remplacer le numéraire par un papier-monnaie ; mais ce moyen ne fera pas diminuer la quantité de la monnaie. Ce n'est que par la hausse du prix des denrées qu'on peut empêcher qu'elles soient exportées d'un pays où l'on peut les acheter pour peu d'argent, dans un autre où elles se vendent plus cher ; et cette hausse ne

peut s'effectuer que par l'importation d'espèces métalliques de l'étranger, ou par la création ou l'augmentation du papier-monnaie dans le pays.

Supposons donc que le roi d'Espagne soit le possesseur exclusif des mines d'or, et l'or, le seul métal employé comme monnaie ; s'il mettait un impôt considérable sur l'or, il en ferait hausser beaucoup la valeur naturelle ; et comme le prix courant, en Europe, est en dernière analyse réglé par le prix naturel dans l'Amérique espagnole, l'Europe livrerait une plus grande quantité de marchandises pour une quantité déterminée d'or. Cependant l'Amérique ne produirait plus la même quantité d'or ; car sa valeur ne hausserait qu'en proportion de la rareté qui résulterait de l'accroissement des frais de production. L'Amérique n'obtiendrait donc pas plus de marchandises que par le passé, en échange de tout l'or qu'elle exporterait, et on pourrait demander quel serait, dans ce cas, l'avantage que l'Espagne et ses colonies en retireraient. Le voici. S'il y a moins d'or produit, moins de capital aura été employé à la production ; on importera la même valeur en marchandises d'Europe, par l'emploi d'un moindre capital, et par conséquent tous les produits obtenus par l'emploi du capital détourné des mines, sera un avantage que l'Espagne retirera de l'impôt, et qu'elle ne saurait obtenir en aussi grande abondance, ni avec autant de certitude, par la possession du monopole de toute autre denrée. Il ne résulterait de cet impôt, en tant qu'il concerne le numéraire, aucun inconvénient pour les nations européennes ; elles posséderaient la même quantité de marchandises et par conséquent elles auraient les mêmes moyens de jouissance que par le passé : seulement, la circulation de ces marchandises se ferait avec moins de numéraire.

Si, par l'effet de cet impôt, les mines ne rendaient plus qu'un dixième de l'or qu'elles produisent à présent, ce dixième vaudrait autant que les dix dixièmes actuels. Mais le roi d'Espagne n'est pas le possesseur exclusif des mines de métaux précieux, et quand il le serait, l'avantage qu'il pourrait retirer de cette possession et de la faculté de mettre un impôt sur ces métaux, serait réduit de beaucoup par la diminution de la demande et de la consommation en Europe, par suite du papier-monnaie qu'on y substituerait plus ou moins aux métaux précieux. L'accord du prix naturel et du prix courant de toutes les marchandises dépend toujours de la facilité avec laquelle l'approvisionnement peut en être augmenté ou diminué. Cet effet ne peut pas, dans certaines circonstances, s'opérer rapidement pour ce qui regarde l'or, les maisons, les bras et beaucoup d'autres objets. Il n'en est point ainsi des denrées qui sont consommées et reproduites tous les ans, telles que les chapeaux, les souliers, le drap et le blé ; on peut en diminuer l'approvisionnement au besoin, en l'accommodant à l'augmentation des frais de production, et sans qu'il faille pour cela un intervalle de temps bien long.

Un impôt sur les produits agricoles retombe, ainsi que nous l'avons déjà vu, sur le consommateur, et n'affecte nullement la rente, à moins qu'en diminuant les fonds destinés au soutien des travailleurs il ne fasse baisser les salaires, et ne diminue la population ainsi que la demande de blé. Mais un impôt sur le produit des mines d'or doit, en élevant la valeur de ce métal, en réduire nécessairement la demande, et doit par conséquent détourner les capitaux de l'emploi auquel ils étaient consacrés. Alors même que l'Espagne tirerait tous les avantages que nous avons exposés, d'un impôt sur l'or, les propriétaires des mines, dont on aurait détourné les capitaux, en auraient perdu tout leur loyer. Ce serait une perte pour les particuliers, mais non pour la nation : - le loyer n'étant point une richesse créée, mais uniquement

une richesse transmise. Le roi d'Espagne et les propriétaires des mines que l'on continuerait à exploiter, recevraient à la fois, non-seulement tout le produit du capital déplacé, mais encore tout ce que les autres propriétaires auraient perdu.

Supposons que les mines de la première, deuxième et troisième qualité soient exploitées, et rapportent respectivement cent, quatre-vingts et soixante-dix livres d'or ; et que par conséquent le loyer du n° 1 soit de trente livres, et celui du n° 2 de dix livres. Supposons maintenant que l'impôt établi soit de soixante-dix livres par an sur chaque mine exploitée, et par conséquent que le n° 1 puisse seul continuer à être exploité ; il est clair que dès cet instant tout loyer des mines cesserait. Avant l'impôt, le n° 1 payait trente livres, sur cent, de loyer, et l'exploiteur de la mine gardait soixante-dix livres, somme égale au produit de la mine la moins productive. La valeur de ce qui reste au propriétaire de la mine n° 1 doit donc être la même que par le passé, sans quoi il ne retirerait pas de son capital les profits ordinaires. Il faut donc qu'après avoir payé soixante-dix livres pour l'impôt sur les cent livres, la valeur des trente livres qui lui restent soit la même que celle des soixante-dix l'était auparavant, et par conséquent que la valeur totale de cent livres devienne égale à celle que deux cent trente-trois livres avaient par le passé. La valeur pourrait être au-dessus, mais elle ne saurait être au-dessous, sans quoi cette mine même cesserait d'être exploitée. Comme c'est une denrée monopolisée, elle pourrait monter au delà de sa valeur naturelle, et payer alors un loyer égal à ce surplus ; mais si la valeur était au-dessous de ce que nous avons supposé, aucun capital ne serait employé à l'exploitation de la mine.

En employant donc le tiers de la main-d'œuvre et le tiers du capital, l'Espagne obtiendrait de ses mines, en retour, assez d'or pour avoir en échange la même, ou à peu près la même quantité de marchandises qu'elle obtenait auparavant. L'Espagne se serait enrichie de tout le produit des deux tiers du capital dégagé des mines. Si la valeur des cent livres d'or devenait égale à celle des deux cent cinquante tirées auparavant, la part du roi d'Espagne, ou soixante-dix livres, équivaldrait à la valeur qu'avaient autrefois cent soixante-quinze livres. Il n'y aurait qu'une petite partie de l'impôt royal qui frapperait les sujets du roi, la plus grande partie étant obtenue par une meilleure distribution des capitaux.

Voici quel serait le compte courant de l'Espagne :

<i>Produit primitif.</i>	
Or, 250 livres valant (par supposition)	10,000 aunes de drap.
<i>Produit actuel.</i>	
Par les deux capitalistes qui ont renoncé à l'exploitation des mines, la valeur de 140 livres d'or, ou de	5,600 d°
Par le capitaliste qui exploite la mine n° 1, 30 livres d'or, augmenté de valeur dans la proportion de 1 à 2 _, et par conséquent valant	3,000 d°
Impôt au roi, 70 livres, valant actuellement	7,000 d°
Total	15,600 aunes de drap.

Sur les sept mille aunes reçues par le roi, le peuple espagnol contribuerait pour quatorze cents, et cinq mille six cents seraient un profit net résultant de l'emploi du capital dégagé.

Si l'impôt, au lieu d'être une somme fixe levée sur chaque mine exploitée, représentait une certaine portion du produit, la quantité de ce produit ne diminuerait pas en conséquence. Quand on prélèverait pour l'impôt, la moitié, le quart ou le tiers du produit de chaque mine, l'intérêt des propriétaires serait toujours de faire rendre à leurs mines autant de métal qu'auparavant ; mais si la quantité n'en diminuait pas, et que seulement une portion en fût transférée des mains du propriétaire dans les coffres du roi, le métal ne hausserait pas de valeur ; l'impôt tomberait sur les habitants des colonies ; et il n'en résulterait aucun avantage. Un pareil impôt produirait l'effet qu'Adam Smith attribue aux impôts sur les produits agricoles, sur la rente des terres : il tomberait entièrement sur le loyer des mines. Si on le poussait un peu plus loin, non-seulement il absorberait tout le prix du loyer, mais il priverait encore les exploiters des mines de tous les profits ordinaires des capitaux, qu'ils détourneraient par conséquent de l'exploitation des mines d'or. Si l'on donnait encore plus d'extension à l'impôt, il absorberait le loyer même des mines les plus riches, et amènerait le retrait de nouveaux capitaux. La quantité de l'or diminuerait continuellement pendant que sa valeur augmenterait, ce qui produirait les effets que nous avons déjà indiqués : c'est-à-dire, qu'une partie de l'impôt serait payée par les habitants des colonies espagnoles, et l'autre partie irait créer de nouveaux produits par l'effet de l'augmentation de la puissance de l'agent employé comme moyen d'échange.

Les impôts sur l'or sont de deux espèces : les uns sont levés sur la quantité actuelle d'or en circulation, et les autres sur la quantité qu'on tire des mines annuellement. Les uns comme les autres tendent à faire diminuer la quantité de l'or et à en augmenter la valeur ; mais ni les uns ni les autres n'augmenteraient la valeur de l'or, si elles n'en réduisaient pas la quantité. Ces impôts, tant que l'approvisionnement de l'or n'est pas diminué, tombent pendant un certain temps sur les capitalistes ; mais en dernière analyse ils finissent par être supportés par les



propriétaires des mines, qui en retirent des revenus moindres, et par les acheteurs de cette portion d'or, qui, employée comme marchandise, sert aux jouissances de l'espèce humaine, et n'est point consacrée exclusivement à faire les fonctions d'agent de la circulation.

## Chapitre XIV.

# DES IMPÔTS SUR LES MAISONS.

---

### [Table des matières](#)

Il est encore d'autres objets dont on ne peut pas réduire promptement la quantité. Tout impôt sur ces objets tombe donc sur le propriétaire, si la hausse du prix fait diminuer la demande.

Les impôts sur les maisons sont de cette espèce : quoique levés sur le locataire, ils retombent souvent sur le propriétaire, par la baisse des loyers qu'ils occasionnent. Les fruits de la terre sont consommés et reproduits d'une année à l'autre, et il en arrive de même à l'égard de beaucoup d'autres objets ; leur approvisionnement pouvant être promptement mis au niveau de la demande, ils ne sauraient rester longtemps au-dessus de leur prix naturel. Mais un impôt sur les maisons peut être regardé comme un loyer additionnel payé par le locataire et dont l'effet sera de diminuer la demande des maisons qui paient un pareil loyer, sans en diminuer le nombre. Les loyers baisseront donc, et une partie de l'impôt sera payée indirectement par le propriétaire.

"On peut supposer, dit Adam Smith, le loyer d'une maison divisé, en deux parties, dont l'une constitue proprement le loyer du bâtiment ; l'autre s'appelle communément le loyer du sol ou rente du fonds de terre.

"Le loyer du bâtiment est l'intérêt ou profit du capital dépensé à construire la maison. Pour mettre le commerce d'un entrepreneur au niveau de tous les autres commerces, il est nécessaire que ce loyer soit suffisant, premièrement, pour lui rapporter le même intérêt qu'il aurait retiré de son capital en le prêtant sur de bonnes sûretés ; et, deuxièmement, pour tenir constamment la maison en bon état de réparation, ou, ce qui revient au même, pour remplacer dans un certain espace d'années le capital qui a été employé à la bâtir. S'il arrivait que le commerce d'un entrepreneur de maisons rapportât un profit beaucoup plus grand que celui-ci, à proportion de l'intérêt courant de l'argent, ce commerce enlèverait bientôt tant de capital aux autres branches de commerce, qu'il ramènerait ce profit à son juste niveau. S'il venait, au contraire, à rendre beaucoup moins, les autres commerces lui enlèveraient bientôt tant de capital, que le profit remonterait encore au niveau des autres.

"Tout ce qui excède, dans le loyer total d'une maison, ce qui est suffisant pour rapporter ce profit raisonnable, va naturellement au loyer du sol, et quand le propriétaire du sol et le propriétaire du bâtiment sont deux personnes différentes, c'est au premier, le plus souvent, que se paie la totalité de cet excédant. Cette augmentation de loyer est le prix que donne le locataire de la maison, pour quelque avantage de situation réel ou réputé tel. Dans les maisons des champs, situées à une certaine distance des grandes villes, et où il y a abondance de terrain à choix pour construire, le loyer du sol n'est presque rien, ou n'est pas plus que ce que rendrait le fonds sur lequel est la maison, s'il était mis en culture. Dans les maisons de campagne voisines de quelque grande ville, ce loyer du sol est quelquefois beaucoup plus haut, et on paie souvent assez cher la beauté ou la commodité de la situation. Les loyers du sol sont en général le plus haut possible dans la capitale, et surtout dans ces quartiers recherchés où il se trouve y avoir la plus grande demande de maisons, quelles que puissent être les causes de cette demande, soit raison de commerce et d'affaires, soit raison d'agrément et de société, ou simplement affaire de mode et de vanité."

Un impôt sur le loyer des maisons peut tomber sur le locataire, sur le propriétaire du terrain ou sur le propriétaire du bâtiment. Dans les cas ordinaires, il est à présumer que c'est le locataire qui paiera l'impôt en dernier résultat, comme il le paie immédiatement.

Si l'impôt est modique, et si le pays se trouve dans un état stationnaire ou progressif, il n'y aurait pas de motif qui pût déterminer le locataire d'une maison à se contenter d'une autre qui serait moins commode ou agréable. Mais si l'impôt est élevé, ou que d'autres circonstances diminuent la demande de maisons, le revenu du propriétaire en souffrira ; car le locataire se dédommagera en partie de l'impôt par la diminution de son loyer. Il est pourtant difficile de savoir dans quelle proportion la partie de l'impôt que le locataire a épargnée par la diminution de son loyer, portera sur le loyer du bâtiment et sur le loyer du sol. Il est probable que, dans le premier cas, elle porterait sur l'un comme sur l'autre ; mais comme des maisons sont des choses périssables, quoiqu'elles ne se détériorent que lentement, et comme on n'en bâtirait plus jusqu'à ce que le profit de l'entrepreneur de bâtiments fût de niveau avec le profit des autres commerces, le loyer des bâtiments reviendrait, après un certain intervalle de temps, à son prix naturel. L'entrepreneur de bâtiments ne recevant de loyers que tant que la

maison est debout, ne peut pas, dans les circonstances les plus désastreuses, payer longtemps une partie quelconque de l'impôt.

Cet impôt pèserait donc en définitive sur le locataire et sur le propriétaire du terrain. Mais "dans quelle proportion (demande Adam Smith) ce paiement final se partagera-t-il entre eux ? C'est ce qui n'est pas très-facile à décider. Ce partage se ferait probablement d'une manière très-différente dans des circonstances différentes ; et un impôt de ce genre, d'après ces circonstances différentes, affecterait d'une manière très-inégale le locataire de la maison et le propriétaire du terrain."

Adam Smith regarde les loyers du sol comme un objet très-propre à être imposé. "Les loyers du sol, dit-il, et les rentes ordinaires des terres, sont une espèce de revenu dont le propriétaire jouit le plus souvent sans avoir ni soins ni attention à donner. Quand une partie de ce revenu lui serait ôtée pour fournir aux besoins de l'État, on ne découragerait par là aucune espèce d'industrie. Le produit annuel des terres et du travail de la société, la richesse et le revenu réel de la masse du peuple pourraient toujours être les mêmes après l'impôt qu'auparavant. Ainsi le loyer du sol et les rentes ordinaires des terres sont peut-être l'espèce de revenu qui peut le mieux supporter un impôt spécial."

Il faut convenir que les effets de ces sortes d'impôts seraient tels que le dit Adam Smith ; ce serait pourtant assurément une grande injustice, que d'imposer exclusivement le revenu d'une classe particulière de la société. Les charges de l'État doivent être supportées par tous, et être en raison des facultés de chacun : c'est là une des quatre maximes posées par Adam Smith, et qui doivent servir de règle pour tout impôt. La rente appartient souvent à ceux qui, après bien des années de peines, ont fini par réaliser leurs profits, et ont employé leur fortune à l'achat d'un fonds de terre. Ce serait donc bien certainement au mépris de la sûreté des propriétés, principe qui devrait toujours être sacré, qu'on assujettirait les rentes à un impôt inégal. Il est à regretter que les droits de timbre dont est grevée la mutation des biens-fonds, soient un obstacle si puissant à leur transmission, et les empêche de passer dans les mains de ceux qui pourraient les rendre plus productifs. Et si l'on réfléchit que non-seulement la terre, considérée comme un objet propre à supporter un impôt exclusif, baisserait de valeur pour compenser le risque d'être imposée, mais encore que plus ce risque serait indéfini, plus sa valeur incertaine, et plus les biens-fonds deviendraient un objet de spéculation, un agiotage plutôt qu'un commerce régulier ; si on y réfléchit, dis-je, ou verra combien il est probable que les mains dans lesquelles les terres viendraient à tomber seraient celles des individus qui sont plutôt des agioteurs que des propriétaires prudents, capables de tirer le plus grand parti des fonds de terre.

## Chapitre XV.

# DES IMPÔTS SUR LES PROFITS.

---

### [Table des matières](#)

Les impôts sur les choses qu'on nomme en général objets de luxe, ne tombent que sur ceux qui en font usage. Un impôt sur le vin est payé par le consommateur : un impôt sur les chevaux de luxe, ou sur les voitures, est payé par ceux qui se donnent de pareilles jouissances, et dans la proportion exacte de la quantité de ces objets. Des impôts sur les choses de première nécessité n'affectent pas les consommateurs seulement à proportion de la quantité qu'ils en peuvent consommer, mais souvent bien au delà. Un impôt sur le blé, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, affecte le manufacturier non seulement en proportion du blé que lui et sa famille peuvent consommer, mais cet impôt change encore le taux des profits du capital, et par conséquent il porte sur le revenu. Tout ce qui augmente les salaires des travailleurs diminue les profits du capital <sup>1</sup>, et tout impôt assis sur des objets consommés par le travailleur, tend à faire baisser le taux des profits.

---

<sup>1</sup> Nous croyons avoir réfuté cette décourageante doctrine dans un précédent chapitre. A. F.

Un impôt sur les chapeaux en fera monter le prix ; un impôt sur les souliers fera renchérir les souliers ; et si cela n'était pas ainsi, l'impôt tomberait en dernier résultat sur le fabricant ; ses profits baisseraient au-dessous du niveau des autres profits, et il serait forcé de quitter le métier. Un impôt partiel sur les profits fera hausser le prix de la marchandise sur laquelle il porte. Par exemple, un impôt sur les profits du chapelier augmentera le prix des chapeaux ; car s'il n'y avait que les profits du chapelier d'imposés, à l'exclusion de tout autre commerce, à moins que le chapelier n'augmentât le prix de ses chapeaux, ses profits seraient au-dessous du taux de tous les autres genres de commerce, et il se verrait forcé de quitter son métier pour un autre.

De la même manière, un impôt sur les profits du fermier ferait hausser le prix du blé ; un impôt sur les profits du fabricant de drap ferait renchérir le drap ; et si on mettait un impôt proportionnel sur tous les commerces, toutes les marchandises hausseraient de prix. Si cependant la mine qui nous fournit le métal dont nous fabriquons notre monnaie se trouvait chez nous, et que les profits de l'exploiteur fussent imposés de même, il n'y aurait point de hausse dans le prix d'aucune denrée ; chacun donnerait une portion pareille de son revenu, et tout resterait comme auparavant.

Si l'on n'impose pas le numéraire, et qu'il puisse par conséquent conserver sa valeur pendant que toutes les autres denrées sont imposées et renchérissent, le chapelier, le fermier et le fabricant de drap, chacun employant un capital égal, qui rapporte des profits pareils, paieront la même quantité de l'impôt. Si cet impôt est de 100 l., la valeur des chapeaux, du drap et du blé augmentera de 100 l. Si le chapelier gagne 1 000 l. sur ses chapeaux, au lieu de 1000 l., il paiera 100 l. d'impôt au gouvernement, et il lui restera toujours 1000 l. à dépenser à des objets de sa propre consommation. Cependant, comme le drap, le blé et toutes les autres denrées auront haussé de prix par la même cause, il n'aura pour ses 1000 l. que ce qu'il pouvait acheter auparavant pour 910 l., et il contribuera ainsi, par la réduction de sa dépense, aux besoins de l'État. En payant cet impôt, il aura mis une portion du produit de la terre et de l'industrie nationale à la disposition du gouvernement, au lieu d'employer cette portion à son propre usage. Si, au lieu de dépenser ses 1000 l., il ajoute cette somme à son capital, il verra par la hausse des salaires et par le renchérissement des matières premières et des machines, que cette épargne de 1000 l. n'est que l'équivalent de ce qu'aurait valu auparavant une épargne de 910 l.

Si l'on impose le numéraire, ou si la valeur en est changée par toute autre cause, pendant que toutes les denrées restent précisément au même prix qu'auparavant, les profits du manufacturier et du fermier seront aussi, comme par le passé, de 1000 l. Chacun d'eux ayant à payer 100 l. au gouvernement, il ne leur restera que 900 l., et ils ne pourront disposer que d'une moindre portion des produits du sol ou de l'industrie nationale, qu'ils emploient cette somme au profit d'une industrie productive ou improductive. Ce qu'ils perdent est alors précisément ce que le gouvernement gagne. Dans le premier cas, le contribuable aura pour 1000 l. une quantité aussi grande de marchandises que celle qu'il pouvait acheter auparavant pour 910 l. ; dans le second, il n'en obtiendra que ce qu'il pouvait acheter auparavant pour 900 l. Cela tient à la différence dans la quotité de l'impôt, qui, dans le premier cas, n'est que d'un

onzième du revenu, et qui, dans le second est d'un dixième, l'argent ayant dans les deux cas une valeur différente.

Mais quoique le numéraire ne soit pas imposé, et que sa valeur ne change point, toutes les denrées hausseront de prix, mais dans des proportions différentes ; elles ne conserveront plus après l'impôt, les unes par rapport aux autres, la même valeur qu'elles avaient auparavant. Dans une partie antérieure de cet ouvrage, nous avons examiné les effets du partage du capital en capital fixe et en capital circulant, ou plutôt en capital durable et en capital périssable, sur le prix des denrées. Nous avons fait voir que deux manufacturiers pouvaient employer précisément un capital pareil, en retirer des profits égaux, et cependant vendre les produits de leur industrie pour des sommes d'argent très-différentes, selon que leurs capitaux seraient consommés et reproduits plus ou moins rapidement. L'un pourrait vendre ses marchandises 4,000 l., et l'autre 10,000 l., chacun employant peut-être un capital de 10,000 l., dont l'un comme l'autre retirerait 20 pour cent de profit, ou 2,000 l. Le capital de l'un peut se composer, par exemple, de 2,000 l. de capital circulant qui doit se reproduire, et en 8,000 l. de capital fixe, en bâtiments et en machines ; le capital de l'autre, au contraire, pourrait se composer de 8,000 l. de capital circulant, et de 2,000 l. seulement de capital fixe en machines et en bâtiments.

Maintenant, supposons que chacun des ces manufacturiers soit imposé à 10 pour cent de son revenu, ou à 200 l. L'un, pour retirer de son capital les profits ordinaires que rapportent les autres commerces, doit élever ses marchandises de 10,000 l. à 10,200 l. ; et l'autre sera forcé d'élever le prix des siennes de 4,000 l. à 4,200 l. Avant l'impôt, les marchandises vendues par l'un de ces manufacturiers avaient une valeur plus forte deux fois et demie que celle de l'autre : après l'impôt, elles vaudront 2.42 fois davantage ; une espèce de marchandise aura haussé de 2 pour cent, et l'autre de 5 pour cent. Par conséquent, un impôt sur le revenu, tant que l'argent ne change point de valeur, doit changer la valeur et le prix relatif des marchandises.

Cela serait encore vrai si l'impôt, au lieu d'être assis sur les profits, était prélevé sur les marchandises elles-mêmes. Pourvu que les marchandises soient imposées à proportion de la valeur du capital employé à leur production, elles hausseront également, quelle qu'en puisse être la valeur, et par conséquent elles ne conserveront plus la même proportion qu'auparavant. Une denrée qui aurait haussé de 10,000 l. à 11,000 l., ne conserverait pas le même rapport avec une autre qui aurait haussé de 2,000 l. à 3,000 l. Si, dans de pareilles circonstances, le numéraire haussait de valeur, de quelque cause que cela pût provenir, cette hausse n'affecterait pas le prix des denrées dans la même proportion. La même cause qui pourrait faire tomber le prix d'une denrée de 10,200 l. à 10,000 l. ou moins de 2 pour cent, ferait baisser l'autre de 4,200 l. à 4,000 l., ou de 4 \_ pour cent. Si elles baissaient dans des proportions autres que celles-ci, les profits ne se trouveraient plus égaux ; car, pour les rendre tels, il faudrait que, quand le prix de la première de ces denrées serait de 10,000 l., celui de la seconde fût de 4,000 l. ; et que, quand le prix de la première serait de 10,200 l., le prix de l'autre fût de 4,200 l.

La considération de ce fait doit nous conduire à la connaissance d'un principe très-important, auquel je crois qu'on n'a jamais fait attention. Le voici : - Dans un pays où il n'y aurait point d'impôts, les variations dans la valeur de l'argent, provenant de sa rareté ou de son abondance, doivent produire un effet pareil sur le prix de toutes les denrées ; car si une denrée qui vaut 1,000 l. monte à 1200 l. ou tombe à 800 l., une autre denrée qui vaut 10,000 l. montera à 12,000 l. ou tombera à 8,000 l. : mais dans les pays où les prix haussent artificiellement par l'effet de l'impôt, l'abondance de numéraire par son affluence du dehors, ou sa rareté, par suite de demandes venues de l'étranger, ne modifieront pas dans la même proportion les prix de toutes les denrées ; les unes hausseront ou baisseront de 5, 6 ou 12 pour cent, et les autres de 3, 4 ou 7 pour cent. Dans un pays qui ne paierait point d'impôts, si le numéraire diminuait de valeur, son abondance dans tous les marchés produirait un effet sensible sur tous les marchés. Si la viande haussait de 20 pour cent, le pain, la bière, la chaussure et la main-d'œuvre hausseraient également de 20 pour cent. Il faut qu'il en soit ainsi pour assurer à chaque branche d'industrie le même taux de profits. Mais cela cesse d'être vrai dès qu'une de ces denrées est imposée ; car si, dans ce cas, elles haussaient toutes à proportion de la baisse dans la valeur de l'argent, les profits deviendraient inégaux. Dans le cas où les denrées seraient imposées, les profits s'élèveraient au dessus du niveau général, et le capital passerait d'un emploi à un autre jusqu'à ce que l'équilibre des profits se trouvât rétabli, ce qui ne pourrait arriver qu'après que les prix relatifs seraient changés.

Ce principe n'explique-t-il pas les différents effets que l'on a observés dans le prix des denrées, à la suite du changement dans la valeur du numéraire, pendant la durée de la loi qui autorisait la Banque d'Angleterre à suspendre ses paiements en argent ? On objectait à ceux qui soutenaient que l'agent de la circulation était déprécié par la trop grande abondance de papier-monnaie, que si cela était vrai, toutes les denrées auraient dû hausser dans la même proportion. On remarquait bien que plusieurs d'entre elles avaient varié de prix beaucoup plus que d'autres ; mais on en concluait que la hausse des prix était due à quelque cause qui affectait la valeur même des denrées, et non à un changement quelconque dans la valeur de l'agent de la circulation. Et cependant il semble, d'après ce que nous venons de dire, que dans un pays qui paie des impôts sur les denrées, leur prix ne varie pas dans les mêmes proportions, par suite de la hausse ou de la baisse de la valeur de la monnaie courante.

Si les profits de tout commerce étaient imposés, à l'exception de ceux du fermier, toutes les marchandises, excepté les fruits de la terre, auraient une plus forte valeur en monnaie. Le fermier aurait le même revenu en blé qu'auparavant, et il vendrait son blé également au même prix en monnaie ; mais comme il serait obligé de payer plus cher toutes les denrées autres que le blé, ce serait pour lui un impôt sur sa dépense. Un changement, même dans la valeur de l'argent, n'allégerait en rien le poids de cet impôt ; car ce changement pourrait faire baisser toutes les denrées à leur ancien prix, mais celle qui ne serait point imposée tomberait au-dessous de son ancien niveau ; et par conséquent, quoique le fermier pût acheter les denrées pour sa consommation à leur ancien prix il se trouverait avoir moins d'argent à dépenser pour leur achat.

La position du propriétaire n'aurait pas changé non plus ; il recevrait autant de rente en blé et en argent qu'auparavant, si le prix de toutes les denrées haussait pendant que l'argent



conserverait la même valeur. Si toutes les denrées restaient au même prix, il recevrait la même rente en nature, mais moins d'argent. Dans l'un comme dans l'autre cas, quoique son revenu ne fût point imposé directement, il contribuerait pourtant d'une manière indirecte au paiement de la contribution.

Mais supposons que les profits du fermier soient également imposés. Dans ce cas, il se trouvera dans la même position que les autres commerçants ; ses produits agricoles hausseront, et il aura le même revenu en argent après avoir payé l'impôt ; mais il paiera plus cher toutes les marchandises de sa consommation, y compris les produits du sol.

Son propriétaire, cependant, se trouvera dans une position différente. L'impôt mis sur les profits de son fermier lui sera profitable ; car il se trouvera indemnisé du prix plus élevé qu'il sera obligé de donner pour les marchandises manufacturées dont il a besoin, dans le cas où elles hausseraient de prix ; et il jouira du même revenu en argent quand, par l'effet d'une hausse dans la valeur de la monnaie, les denrées reviendront à leur ancien prix. Un impôt sur les profits du fermier n'est pas une contribution proportionnée au produit brut de la terre ; il est assis sur son produit net, la rente, les salaires et les autres charges étant acquittés. Comme les cultivateurs des différentes espèces de terres, n° 1, n° 2 et n° 3, emploient précisément des capitaux pareils, ils auront exactement les mêmes profits, quelle que soit la quantité de produit brut que l'on puisse obtenir de plus que les autres ; et par conséquent ils seront tous imposés sur le même pied.

Supposons que le produit brut de la terre de la qualité n° 1 soit de cent quatre-vingts quarts, celui du n° 2 de cent soixante-dix quarts et celui du n° 3 de cent soixante. Si chacune est imposée à dix quarts, la différence entre le produit du n° 1, du n° 2 et du n° 3, l'impôt acquitté, restera la même qu'auparavant ; car si le n° 1 est réduit à cent soixante-dix, le n° 2 à cent soixante et le n° 3 à cent cinquante quarts, la différence entre le n° 3 et le n° 1 sera, comme auparavant, de vingt quarts, et celle entre le n° 3 et le n° 2, de dix quarts. Si, malgré cela, le prix du blé et de toutes les autres denrées restait le même qu'auparavant, les rentes en nature ou en argent n'éprouveraient aucune variation ; mais si le prix du blé et de toutes les autres denrées haussait par suite de l'impôt, les rentes en argent hausseraient alors dans la même proportion. Si le blé vaut 4 l. st. le quarter, la rente du n° 1 sera de 80 l., et celle du n° 2 de 40 l. ; mais si le blé haussait de 10 pour cent, c'est-à-dire, s'il montait à 4 l. 8 sch., la rente s'élèverait de même de 10 pour cent ; car vingt quarts de blé vaudraient alors 88 l., et dix en vaudraient 44 l. Un pareil impôt ne peut donc, dans aucun cas, affecter le propriétaire.

Un impôt sur les profits du capital n'a jamais d'effet sur la rente en nature ; mais la rente en argent varie selon le prix du blé. Au contraire, un impôt sur les produits immédiats de la terre, ou une dîme, affecte toujours les rentes en nature, et laisse en général les rentes en argent dans le même état. Dans une autre partie de cet ouvrage, j'ai dit que si un impôt territorial d'une valeur égale en argent était mis sur toutes sortes de terres en culture, sans égard pour leurs différents degrés de fertilité, cette contribution serait très-inégale dans son opération, car ce serait un profit pour le propriétaire des terres les plus fertiles. Un tel impôt ferait hausser le prix du blé à proportion de la charge supportée par le fermier du plus mau-

vais terrain ; mais cette augmentation de prix étant obtenue par l'excédant des produits récoltés sur les meilleures terres, les fermiers de ces terres auraient un avantage pendant la durée de leurs baux, et à leur expiration cet avantage resterait au propriétaire sous la forme d'une augmentation dans le taux de la rente.

L'effet d'un impôt réparti d'une manière égale sur les profits du fermier est précisément semblable ; un tel impôt augmente la rente en argent des propriétaires, si l'argent conserve la même valeur ; mais comme les profits de tous les autres commerces sont imposés aussi bien que les profits du fermier, et qu'en conséquence les prix de toutes les marchandises, comme celui du blé, ont haussé, le propriétaire perd autant par l'augmentation du prix en argent des marchandises et du blé, qu'il gagne par la hausse de sa rente. Si l'argent haussait de valeur, et si toutes les choses, après l'établissement d'un impôt sur les profits des capitaux, tombaient à leurs anciens prix, la rente redeviendrait aussi ce qu'elle était auparavant. Le propriétaire recevrait la même rente en argent, et il aurait tous les objets qu'il achetait avec cet argent à leurs anciens prix ; en sorte que, dans tous les cas, il continuerait à ne pas payer l'impôt<sup>1</sup>.

Ce fait est réellement curieux. En imposant les profits du fermier, il se trouve que sa charge n'est pas plus lourde que s'il avait échappé à la taxe. Quant au propriétaire, il a tout intérêt à voir taxer les profits de sa ferme, car c'est seulement à cette condition qu'il peut se soustraire à l'impôt. Un impôt sur les profits du capital affecterait aussi le capitaliste, dans le cas où toutes les denrées hausseraient à proportion de l'impôt ; mais si, par le changement de la valeur de l'argent, toutes les denrées descendaient à leur ancien prix, le capitaliste ne contribuerait pour rien à l'impôt ; il achèterait tous les objets de sa consommation au même prix, mais ses fonds continueraient à lui rapporter les mêmes intérêts en argent.

Si l'on convient qu'en imposant les profits d'un seul manufacturier, il doit élever le prix de sa marchandise, afin de se trouver de niveau avec tous les autres manufacturiers, et qu'en imposant les profits de deux manufacturiers, le prix des marchandises de chacun doit hausser, je ne conçois pas comment on peut douter qu'un impôt mis sur les profits de tous les manufacturiers doive faire hausser le prix de toutes les marchandises, pourvu que la mine qui fournit les métaux précieux se trouve dans le pays imposé. Mais comme l'argent ou les métaux précieux dont le numéraire est fabriqué sont une marchandise importée de l'étranger, les prix de toutes les marchandises ne pourraient pas hausser ; car un tel effet ne peut avoir lieu sans un surcroît d'argent<sup>2</sup> qu'on ne pourrait obtenir en échange de marchandises chères,

<sup>1</sup> Il serait très-avantageux pour les propriétaires que l'impôt atteignît les profits du fermier, plutôt que ceux de tout autre capitaliste. En effet, on assourait alors sur les consommateurs de denrées agricoles, une taxe qui profiterait et à l'état et aux maîtres du sol.

<sup>2</sup> De plus longues réflexions me font douter de la nécessité où l'on se trouverait d'avoir plus d'argent pour desservir la circulation de la même somme de marchandises, dans le cas où les prix hausseraient par l'impôt et non par les difficultés de la production. Supposons qu'à une certaine époque, en un certain lieu, 100,000 quarters de blé se vendent à raison de 4 l. par quarter, et que, par suite d'une contribution directe de 8 sch, le prix s'élève à 4 l. 8 sch., je crois que la même masse de numéraire suffirait dans les deux cas. Ainsi, si j'achetais auparavant 11 quarters à 4 l., et que le poids de la taxe me forçât de réduire ma consommation à 10 quarters, il me faudrait la même somme de numéraire, uniquement, car dans tous les cas je paierais 44 l. pour mon blé. La nation consommerait en réalité un onzième de moins, et ce onzième irait augmenter la consommation du gouvernement. L'argent serait prélevé par l'État sur le fermier, mais celui-ci retrouverait

ainsi que nous l'avons déjà démontré. Si cependant une telle hausse pouvait s'opérer, elle ne saurait être permanente, car elle aurait une puissante influence sur le commerce étranger. En échange des marchandises importées, nous ne pourrions pas exporter des marchandises renchéries, et par conséquent nous continuerions, pendant un certain temps, à acheter, quoique ayant cessé de vendre ; nous exporterions de l'argent ou des lingots, jusqu'à ce que les prix relatifs des marchandises redevinssent à peu près tels qu'ils étaient auparavant. Il me paraît indubitable qu'un impôt bien réglé, prélevé sur les profits, doit, en dernière analyse, ramener les marchandises du crû et celle de l'étranger au prix en argent qu'elles donnaient avant l'établissement de l'impôt.

Comme les impôts sur les produits agricoles, la dîme, les impôts sur les salaires, et sur les objets de première nécessité, augmentent les salaires et font baisser les profits, ils produiront tous les mêmes effets, quoique dans des degrés différents.

La découverte des machines qui améliorent grandement les produits nationaux, tend toujours à élever la valeur relative de l'argent et à favoriser par conséquent son importation. Tout impôt, toute nouvelle entrave qu'éprouve le manufacturier, ou le cultivateur, tend au contraire à faire baisser la valeur relative de l'argent, et par conséquent à en favoriser l'exportation <sup>1</sup>.

---

les 8 sch. dans la vente de son blé. Aussi cette taxe est-elle réellement une taxe en nature, et n'exige-t-elle aucun excédant de numéraire; - du moins, cet excédant est-il si faible qu'on peut le négliger sans crainte.

<sup>1</sup> M. Ricardo, dans tout ce chapitre, et dans plusieurs autres endroits de son ouvrage, ne fait pas attention qu'il y a une autre variation de prix qu'une variation purement relative. Pour lui l'argent devient plus cher si dans un achat on donne moins d'argent pour avoir une même marchandise. A ce compte, comme on donne à présent seulement une once d'argent environ pour acheter un volume ordinaire, un Nouveau-Testament, par exemple ; tandis que pour se procurer le même ouvrage en l'année 1500, il fallait donner environ deux onces d'argent, il en résulterait que l'argent est devenu plus cher, plus précieux, puisqu'on en donne moins pour une quantité de marchandise pareille. Cependant il n'en est rien. D'autres considérations nous ont appris, au contraire, que l'argent est dix fois plus abondant, et environ quatre fois meilleur marché qu'en 1500. Si l'on donne une fois autant de livres pour un même poids d'argent, il faut donc que les livres aient diminué de prix dans la proportion à peu près de huit à un.

Il m'est impossible de me livrer ici aux développements qui seraient nécessaires pour faire entendre la différence qu'il y a entre une baisse réelle et une baisse relative des prix ; on les trouve dans mon *Traité d'économie politique*, liv. II, chap. 4. Ils se réduisent en somme à ceci : la baisse du prix d'un produit est réelle lorsque, avec les mêmes moyens de production, les mêmes frais de production, le même terrain, le même capital, le même travail, on obtient une plus grande quantité de produit. Un livre imprimé, comparé avec un livre manuscrit, coûte huit fois moins d'intérêt de capital et de main-d'œuvre : donc, il est *réellement* huit fois moins cher.

Une once d'argent coûte, en Europe, quatre fois moins d'avances et de main-d'œuvre qu'elle ne coûtait en 1500 ; elle est réellement quatre fois moins chère. La valeur relative de ces deux choses a changé, mais la valeur de l'une n'a pas haussé. Avec la même fortune, avec le même revenu, c'est-à-dire le même fonds de terre, le même capital, le même travail industriel qu'en 1500, un homme peut avoir huit fois plus de livres et quatre fois plus d'argenterie. - J.-B. SAY.

## Chapitre XVI.

# DES IMPÔTS SUR LES SALAIRES.

---

### [Table des matières](#)

Des impôts sur les salaires feront monter les salaires, et diminueront par conséquent le taux des profits du capital. Nous avons déjà vu qu'un impôt sur les objets de première nécessité en faisait hausser le prix, et était suivi de la hausse des salaires. La seule différence entre un impôt sur les objets de première nécessité et un impôt sur les salaires, consiste en ce que le premier est nécessairement suivi de la hausse du prix des objets de première nécessité, et que le second ne l'est pas. Un impôt sur les salaires ne pèse donc ni sur le capitaliste, ni sur le propriétaire foncier ; il pèse uniquement sur ceux qui emploient des travailleurs. Un impôt sur les salaires n'est autre chose qu'un impôt sur les profits, tandis qu'un impôt sur les objets de première nécessité est en partie un impôt sur les profits, et en partie un impôt sur les consommateurs riches. Les effets qui doivent résulter, en dernière analyse, de pareils impôts, sont précisément les mêmes que ceux occasionnés par un impôt direct sur les profits.

"Deux circonstances différentes, dit Adam Smith, comme j'ai tâché de le faire voir dans le premier Livre, règlent partout nécessairement le salaire des ouvriers ; savoir : la demande de travail et le prix moyen ou ordinaire des denrées. La demande

de travail, selon qu'elle se trouve aller en augmentant, ou rester stationnaire, ou aller en décroissant, règle différemment la nature de la subsistance du travailleur, et détermine le degré auquel cette subsistance sera, ou abondante, ou médiocre, ou chétive. Le prix moyen et ordinaire des denrées détermine la quantité d'argent qu'il faut payer à l'ouvrier pour le mettre, une année portant l'autre, à même d'acheter cette subsistance abondante, médiocre ou chétive. Ainsi, tant que la demande de travail et le prix des denrées restent les mêmes, un impôt direct sur les salaires du travail ne peut avoir d'autre effet que de les faire monter de quelque chose plus haut que l'impôt."

M. Buchanan fait deux objections contre cette proposition telle qu'elle est énoncée par le docteur Smith. En premier lieu, il nie que les salaires en argent soient réglés par le prix des denrées<sup>1</sup> ; et en second lieu, il nie encore qu'un impôt sur les salaires du travail puisse les faire monter de prix. Voici, sur le premier point, l'argument qu'emploie M. Buchanan, page 59.

"Les salaires du travail, ainsi que je l'ai déjà fait voir, ne consistent point dans l'argent, mais dans ce qu'on peut acheter avec cet argent, c'est-à-dire, dans les denrées et autres objets nécessaires ; et la part qui sera accordée au travailleur sur le fonds commun, sera toujours proportionnée à l'offre. Là où les subsistances sont à *bas prix et abondantes*, son lot sera plus fort ; et là où elles sont *rarees et chères*, sa part le sera moins. Son salaire sera toujours exactement ce qui doit lui revenir, et jamais au delà. Le docteur Smith, et la plupart des autres auteurs, ont, il est vrai, prétendu que le prix en argent du travail était réglé par le prix en argent des subsistances, et que toutes les fois que les vivres montent, les salaires haussent dans la même proportion. Il est cependant clair que le prix du travail n'a point de rapport nécessaire avec le prix des subsistances, puisqu'il dépend entièrement de l'offre du travail industriel comparée avec la demande. D'ailleurs, il faut faire attention que le haut prix des subsistances est un indice certain de la diminution de l'approvisionnement, et a lieu dans le cours ordinaire des choses, afin d'en retarder la consommation. Une moindre quantité de vivres partagée entre le même nombre de consommateurs, en laissera évidemment à chacun une moindre portion, et le travailleur sera forcé de supporter sa part de privation dans la disette. Pour que ce fardeau soit distribué également, et pour empêcher que le travailleur ne consomme autant de subsistances qu'auparavant, le prix monte. On prétend que les salaires doivent monter en même temps pour mettre le travailleur en état de se procurer la même quantité d'une denrée devenue plus rare. Mais si cela était ainsi, la nature contrarierait elle-même ses propres desseins, en faisant d'abord monter le prix des subsistances, afin d'en diminuer la consommation, et en faisant ensuite hausser les salaires pour fournir au travailleur le même approvisionnement qu'auparavant<sup>2</sup>."

<sup>1</sup> Dans la note de la page 129, nous avons fait voir ce qu'il y a de vrai et ce qu'on peut aussi découvrir d'erroné dans cette proposition du savant et profond commentateur de Smith. A. F.

<sup>2</sup> Rien de plus vrai que le contraste offert par le renchérissement des subsistances, et la dégradation des salaires, aux époques de disette. C'est qu'en effet la lutte se trouve alors engagée entre deux faits bien distincts : un fait naturel, physique, qui est le végétation ; un fait social, qui est l'offre et la demande des bras : - le premier frappant comme la foudre, le second ne pouvant subir que des transformations lentes, du moins quand ces transformations ne sont pas précipitées, aggravées par les crises de l'industrie, du commerce ou de l'agriculture. Un mois suffit, en effet, pour dessécher la racine des plantes, et frapper de mort les ressources agricoles de tout un pays ; mais il faut des années quand il ne faut pas des siècles pour accroître avec l'industrie la valeur du travail. Un mois suffit pour tripler le prix du blé, mais pour tripler des salaires, il faut de grands efforts, suivis de grands succès. A n'étudier, donc, que les phénomènes écono-

miques d'un petit nombre d'années, l'ascension du prix des subsistances sera, comme le dit M. Buchanan, contemporaine de l'abaissement des salaires ; mais si, élargissant l'horizon, on surveille la marche séculaire du travail, à travers les oscillations infinies et infiniment douloureuses qu'il éprouve, on découvre que sa valeur s'est accrue constamment, et que la même somme d'efforts donne aujourd'hui à l'ouvrier une somme de bien-être, de jouissances bien plus considérables que du temps de la reine Berthe, du roi Arthur ou des Pharaons. Les oignons d'Égypte, le pain noir des Ergastules, les maigres deniers qu'on donnait aux ouvriers du moyen-âge, sont devenus des salaires de 3 à 4 francs ou schillings, et la scène attristée de l'esclavage antique, ou du servage féodal s'est illuminée aux reflets de cette lampe merveilleuse qui est la liberté de penser, de dire et d'agir. Si bien que demain, peut-être, les salaires baisseront dans un pays, pour se relever, après-demain, et puis tomber encore ; mais nous certifions que dans un siècle ils auront définitivement haussé.

Tout ce que nous pouvons concéder à M. Buchanan, c'est que les travailleurs ne marchent pas vers le bien-être, comme une flèche vole au but, sans détours, sans déviations : ils y vont à travers mille obstacles, mille sinuosités, mais en réalité, ils y vont.

Et d'ailleurs, nous ne voyons pas ce que la nature a à faire dans la fixation du taux des subsistances, et en quoi la Providence se mêle de rédiger les tarifs de la Halle ou de Mark-Lane. Nous ne voyons pas surtout en quoi, comme le veut M. Buchanan, comme le prétend Ricardo : *Dieu contrarierait ses propres desseins en permettant aux salaires de s'élever dans le rapport du renchérissement des subsistances*. Les desseins de Dieu, en couvrant la terre de générations vivantes, n'ont pas été de les affamer ou de les étouffer dans les étreintes d'un syllogisme économique. En créant l'homme, il lui a légué la terre pour nourrice, comme en créant l'enfant il a gonflé le sein des mères. Si maintenant les moissons se flétrissent, si les plantes meurent frappées d'innombrables fléaux, si le lait manque aux faibles, et le pain aux forts, il faut voir dans ces faits redoutables, une transgression des lois divines, il faut courber la tête devant ces mornes et implacables énigmes, et non les expliquer par une barbare préméditation de la Providence. En fait, la Providence n'intervient nullement dans de si basses œuvres ; elle permet les famines, les disettes : la force des choses, l'organisation sociale, la logique des événements font le reste, et nous sommes convaincu que Dieu ne s'opposerait nullement à ce que le *travailleur eût toujours la même dose d'aliments*, - résultat que M. Buchanan trouve incompatible avec ses desseins.

Il était, comme on voit, fort inutile de faire jouer à la nature un rôle si peu digne d'elle, et d'introduire jusque sur le terrain de l'économie politique ces influences occultes et ces miracles qui ont tant tourmenté les alchimistes et les philosophes. Cela ne convient ni à notre époque, ni à nos esprits, et il suffisait, dans cette circonstance, de l'usage modeste du bon sens.

Les résultats indiqués par le judicieux commentateur de Smith, sont, en effet, faciles à expliquer, et nous les avons déjà expliqué plus haut. Ainsi, les subsistances venant à hausser, le travail se ralentit immédiatement dans toutes les branches de la production ; et cela forcément, fatalement, par cette loi de solidarité qui lie toutes les classes de la société. Si les agriculteurs sont misérables, ils achètent moins de vêtements, - ce qui restreint la production manufacturière ; si les tisserands sont misérables, ils consomment moins de pain, moins de viande, moins de vin, - ce qui restreint la production agricole. De là, diminution dans la demande des bras, par conséquent, baisse dans les salaires. Pas n'est besoin des divinités de l'Olympe pour produire et démontrer ces fléaux ; pas n'est besoin d'elles non plus pour y porter remède, le progrès des connaissances humaines et des institutions sociales tendant chaque jour à les affaiblir. C'est ainsi que l'amélioration des méthodes agricoles a rendu les disettes infiniment moins fréquentes : c'est ainsi que la rapidité des voies de communication a mis les continents anciens de plein pied avec les continents nouveaux ; c'est ainsi que les pays où les récoltes ont été abondantes peuvent laisser s'épancher ces richesses sur les pays frappés de stérilité, et échanger, dans le langage de la Bible, leurs vaches grasses contre leurs vaches efflanquées ; c'est ainsi que l'égalité des partages tend à assurer à chacun une place au grand festin que donne la terre à ses enfants ; c'est ainsi, enfin, que la liberté du commerce, en élargissant la zone où se puisent les produits, et celle où s'achète le travail, prépare un équilibre futur que troubleront seulement de rares et faibles secousses.

Sans accorder à ces généreuses réformes des vertus irrésistibles, et en faire une panacée infaillible, nous les croyons infiniment plus puissantes que le manichéisme de Buchanan. Incarnées dans cette association géante qui les fit triompher en Angleterre, à la voix inspirée de Cobden, - apôtre de cette religion de la liberté dont Smith, Condorcet, Rousseau avaient été les révélateurs ; inscrites dans les lois commerciales

Il y a, selon moi, dans cet argument de M. Buchanan, beaucoup de vérité mêlée à beaucoup d'erreur. De ce que le haut prix des subsistances est quelquefois occasionné par un manque d'approvisionnement, M. Buchanan conclut qu'il en est un indice certain. Il attribue exclusivement à une cause ce qui peut être opéré par plusieurs. Il est sans doute vrai que, dans le cas de diminution de l'approvisionnement, la quantité à partager entre le même nombre de consommateurs sera moindre, et qu'il en reviendra à chacun une plus petite part. Pour répartir cette privation d'une manière égale, et pour empêcher le travailleur de consommer autant de subsistances que par le passé, le prix hausse. On doit donc accorder à M. Buchanan que toute hausse dans le prix des subsistances, occasionnée par le manque d'approvisionnement, n'augmentera pas nécessairement les salaires en argent ; car la consommation devant être diminuée, ce but ne peut être atteint qu'en diminuant les moyens que le consommateur a d'acheter. Mais de ce que le prix des subsistances s'élève par le manque d'approvisionnement, cela ne nous autorise nullement à conclure, avec M. Buchanan, qu'un approvisionnement abondant est incompatible avec le renchérissement des prix, non pas seulement par rapport à l'argent, mais par rapport à toutes les autres choses.

Le prix naturel des denrées, d'après lequel se règle leur prix courant, dépend, en dernière analyse, de la facilité de la production ; mais la quantité produite n'est pas proportionnée à cette facilité. Quoique les terres qui sont actuellement mises en culture soient très-inférieures à celles qui ont été cultivées il y a des siècles, et que par conséquent la production soit devenue plus difficile, qui pourrait cependant douter que la quantité actuelle des produits ne surpasse de beaucoup celle du temps passé ? Non - seulement le haut prix est compatible avec l'augmentation de l'approvisionnement, mais l'un va rarement sans l'autre. Si donc, par suite de l'impôt ou par la difficulté de la production, le prix des subsistances monte, sans que la quantité en soit diminuée, les salaires du travail en argent monteront ; car, comme le dit M. Buchanan, "les salaires du travail ne consistent pas dans l'argent, mais dans les choses que cet argent peut acheter, c'est-à-dire, dans les subsistances et autres choses nécessaires ; et la part accordée au travailleur, sur le fonds commun, sera toujours proportionnée à l'approvisionnement <sup>1</sup>."

---

d'un grand peuple, par la main d'un grand ministre, qui a enlevé près de douze cents articles aux tyrannies du fisc, elles ont pénétré dans les intelligences les plus avancées de notre pays, et pénétreront bientôt dans notre code, grâce à la plume incisive et humoristique de M. Bastiat, grâce à la parole tantôt brillante, tantôt grave, tantôt mordante de MM. d'Harcourt, Blanqui, Faucher, Dunoyer, Chevalier, Wolowski, etc., grâce surtout au plus grand de tous les maîtres : l'expérience. Il s'est trouvé de plus que, pour leur début, ces doctrines de liberté ont préservé l'Europe d'une disette effrayante, et de secousses épouvantables. Elles ont payé leur bienvenue dans ce monde en sauvant des milliers de malheureux dont nous entendions déjà le râle en Irlande, en Angleterre, et chez nous-mêmes. Qu'en dit M. Buchanan ? A. F.

<sup>1</sup> M. Buchanan, d'Édimbourg, le dernier éditeur de Smith, et l'un de ses plus dignes interprètes, me paraît avoir ici raison contre M. Ricardo. Il établit que *rareté et cherté* sont une seule et même chose ; je le pense comme lui. Rareté, en matière de valeurs, ne se prend pas, ne peut pas se prendre dans un sens absolu, mais dans un sens relatif à la demande. Ainsi, quoique l'Angleterre produise plus de grains au dix-neuvième siècle que dans aucun des siècles qui ont précédé, je dis que le blé abonde moins en Angleterre qu'il ne faisait, et que sa quantité n'a pas augmenté autant que le nombre de ses consommateurs ; car, d'après tous les relevés statistiques que j'ai pu consulter, jusqu'à la première année de ce siècle, l'Angleterre, année commune, a constamment exporté du blé, et depuis lors elle en a constamment importé. J'en juge encore sur la législation actuelle de ce pays, où les douanes sont armées contre l'importation du blé \*, et où l'exportation est libre, assuré que l'on est qu'on n'exportera pas du grain d'un pays où il manque constamment, et

où il est par conséquent plus cher que partout ailleurs.

M. Buchanan est donc fondé à dire que chacun des consommateurs, a, pour ce qui regarde le blé, une moins grosse part à consommer, et qu'il la paie aussi cher que si elle était plus grosse.

Cette législation est nécessitée par la circonstance qu'il y a en Angleterre, dans la réalité, deux prix naturels pour le blé. L'un se compose des frais de production du blé produit par les fonds de terre du pays ; l'autre, des frais de production du blé produit par l'industrie commerciale, du blé que l'Angleterre doit à son commerce. Ce dernier prix est en général plus bas que l'autre ; et si le gouvernement n'ordonnait pas qu'il ne sera versé du blé du commerce qu'autant que le prix s'en élèvera à 80 sch., les cultivateurs ne pourraient soutenir la concurrence des négociants ; ils ne vendraient pas un quarter de grain ce que ce quarter leur coûte: ils abandonneraient cette culture, au moins en partie, et acquitteraient difficilement leurs contributions, leurs fermages et la taxe des pauvres. C'est ainsi que l'autorité publique entretient perpétuellement une espèce de disette factice, un prix monopole, qui, par suite du même système, s'étend à beaucoup d'autres marchandises, rend la vie difficile, et chasse hors de leur terre natale un si grand nombre d'Anglais. Pour être conséquent dans ce système vicieux, en même temps qu'on diminue, ou, ce qui revient au même, qu'on empêche de s'accroître les objets de consommation, il faudrait empêcher de s'accroître le nombre des consommateurs ; mais on n'est point d'accord là-dessus en Angleterre : j'en juge par les contradictions qu'éprouve M. Malthus. L'un n'est pourtant que la conséquence nécessaire de l'autre. On ne peut soutenir que par de mauvais palliatifs une santé politique altérée par des excès qu'on ne veut pas corriger. - J.-B. SAY.

\* On permet bien l'importation dans l'entrepôt, mais le versement dans la circulation n'est admis que lorsque le prix monte à 80 sh. le quarter et au-dessus \*\*.

\*\* II n'a pas été donné à J.-B. Say d'assister à l'instauration définitive des principes de liberté commerciale, et de voir se propager dans le monde cet affranchissement commencé en Angleterre. Lui aussi est mort en vue de la terre sainte, avant que Robert Peel eût donné l'élan aux réformes économiques, avant que Cobden eût passionné les multitudes au nom de la science, avant que la ligue eût rayé de sa main géante ce monopole inique et absurde qui, comme l'a dit O'Connell : *graisse les roues du riche avec les larmes du pauvre*. C'eut été une douce récompense, pour son courageux et savant apostolat, de voir chasser ignominieusement les prohibitions de nos tarifs, de voir ébranler les protections et démasquer le travail national, - véritable patriotisme de haut fourneau, de filature, de cardeuse, qui accompagne si tristement le patriotisme de clocher. - Les 80 sh., qui du temps de J.-B. Say servaient de barrière aux céréales étrangères, se transformèrent entre les mains de M. Huskisson et cédèrent la place au régime de l'échelle mobile - *sliding-scale* - déjà proposé en 1813. Ceci se passait en 1827 : en 1828 et 1842, nouvelles métamorphoses, qui aboutirent enfin à cette magnifique réforme économique qui illustrera la mémoire de R. Peel et la dernière session du parlement Anglais. Le nouveau système sera encore, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1849, celui de l'échelle mobile, mais d'ici-là il se transformera peu à peu. Ainsi la nouvelle loi porte qu'à partir de 1849, les céréales seront entièrement libres et ne paieront qu'un droit de balance. Seulement, comme transition vers ce salutaire régime de la liberté illimitée, R. Peel a fait adopter l'échelle suivante que nous mettrons en regard de celle de 1842, pour mieux en faire ressortir la portée et les bienfaits :

Echelle de 1842.		Echelle adoptée en 1846.	
PRIX DU BLÉ PAR QUARTER. - DROIT		PRIX DU BLÉ PAR QUARTER. - DROIT	
A 59 sh. et au-dessus	14 sh.	à 53 sh. Et au-dessus	4 sh.
de 59 à 58	14 sh.	de 53 à 52	5 sh.
de 58 à 57	15 sh.	de 52 à 51	6 sh.
de 57 à 56	16 sh.	de 51 à 50	7 sh.
de 56 à 55	17 sh.	de 50 à 49	8 sh.
de 55 à 52	18 sh.	de 49 à 48	9 sh.
de 52 à 51	19 sh.	à 48 et au-dessous	10 sh.
à 51 et au-dessous	20 sh.		

En disant que cette loi nouvelle doit rayer la famine et les crises industrielles de l'ordre du jour des nations, j'en aurai suffisamment fait connaître la grandeur. La réforme accomplie à travers les luttes ardentes



Quant au second point, qui est de savoir si un impôt sur les salaires du travail doit faire monter le prix de la main-d'œuvre, M. Buchanan dit : "Après que le travailleur a reçu la récompense équitable de son travail que peut-il avoir à réclamer de celui qui l'emploie, en raison des impôts qu'il est ensuite forcé de payer ? Il n'y a pas de loi ni de principe social qui puisse l'y autoriser. Une fois que le travailleur a reçu son salaire, c'est à lui à le garder, et il doit, selon ses facultés, supporter le fardeau de toutes les charges auxquelles il pourra ensuite être assujéti ; car il est évident qu'il n'a aucun moyen de forcer ceux qui lui ont déjà payé le juste prix de son ouvrage, à lui rembourser ses impôts."

M. Buchanan a transcrit, en l'approuvant beaucoup, un excellent passage de l'ouvrage de M. Malthus sur la population, lequel, selon moi, détruit complètement son objection :

"Le prix du travail, quand rien ne l'empêche de gagner son niveau, est un baromètre politique de la plus haute importance, qui marque le rapport entre l'offre et la demande des subsistances, entre la quantité à consommer et le nombre des consommateurs ; et son terme moyen, abstraction faite des circonstances accidentelles, marque encore clairement les besoins de la société, par rapport à la population. Quel que soit le nombre d'enfants, par ménage, nécessaire pour conserver la population actuelle telle qu'elle est, le prix du travail sera justement suffisant pour fournir à l'entretien de ce nombre, et il sera au-dessus ou au-dessous, selon l'état des fonds réels destinés à l'entretien des travailleurs, soit que leur nombre se trouve stationnaire, soit qu'il aille en croissant ou en décroissant. Au lieu donc de le considérer sous ce point de vue, nous le regardons comme quelque chose que l'on peut élever ou baisser à volonté, quelque chose qui dépend principalement des juges de paix du royaume. Lorsque la hausse du prix des subsistances marque déjà, que la demande est trop forte par rapport à l'offre, on élève le prix du travail pour placer le travailleur dans la même position qu'auparavant ; c'est-à-dire, que nous augmentons la demande, et nous sommes alors fort surpris de voir que le prix des subsistances

de la tribune anglaise ou pugilat des huslings, cette réforme qui a détruit l'inique rançon payée par la chaumière au palais, par le prolétaire à l'aristocrate, me semble, en effet, le plus grand triomphe, que la science, incarnée dans quelques hommes, ait remporté au profit du genre humain. Sans doute, ce n'est pas au moyen de quelques articles votés dans l'enthousiasme d'une cause sainte, que l'on peut prévenir à jamais le retour des disettes, des souffrances manufacturières, des diminutions de salaires. Décréter une abondance perpétuelle, serait renouveler le miracle des noces de Cana, ou de la multiplication des pains, et nous ne croyons pas même que les protectionnistes s'en chargent, eux qui multiplient si facilement, cependant, le nombre des ouvriers employés dans les forges, les houillères ; eux surtout, qui ont fait ce miracle étonnant de faire croire à 35 millions d'hommes que ce qui les ruine les enrichit. Il serait donc absurde de rendre les institutions humaines, responsables des caprices de l'atmosphère, et des calamités qui s'opposent à leur bienfaisante influence. Qu'est-ce en effet que la famine, *si ce n'est le rétablissement virtuel des vieilles lois sur les céréales par la main du hasard ?* - je ne veux pas dire de la Providence. Les forces humaines ne peuvent rien contre ces brutalité du sort. Je me trompe elles pourraient en alléger le poids en les répartissant sur le monde entier, et en appelant au secours des provinces désolées, celles dont les moissons ont été respectées : elles peuvent préparer les approvisionnement, en abaisser le prix par l'extension des marchés, et la régularité des opérations commerciales : elles peuvent faire, enfin, ce qu'elles ont fait et font encore pour l'Irlande, qui se fut éteinte sans elles dans le blasphème, le sang et la faim. N'avons-nous pas été nous mêmes demander un conseil aux vieux maîtres, aux Turgot, et aux Smith, à l'approche de la crise, comme cette Rome altière, qui implorait, aux jours du danger, l'appui de ses grands hommes exilés. En voilà bien assez pour porter haut la mémoire des Cobden, des Bright, des Wilson, des Villiers, et la venger des tristes et mensongères attaques, dont on voudrait la ternir sous prétexte de féodalité industrielle, d'oppression de l'ouvrier, etc., - toutes choses que la liberté du commerce est appelée à balayer progressivement. A. F.

continue à hausser. A cet égard, nous agissons à peu près comme si, lorsque le mercure, dans le baromètre ordinaire, marque l'*orage*, nous allions le faire monter, en employant quelque pression forcée, de manière à le mettre au beau fixe, et si alors nous nous étonnions beaucoup de ce qu'il continue de pleuvoir."

Le prix du travail marquera clairement les besoins de la société par rapport à la population ; il sera précisément suffisant pour fournir aux besoins de la population que suppose et exige l'état des fonds destinés à cette époque à l'entretien des travailleurs. Si leurs salaires n'étaient auparavant que suffisants pour satisfaire aux besoins de la population, après l'impôt ils deviendront insuffisants ; car le travailleur aura moins à dépenser pour l'entretien de sa famille. Le travail haussera donc de prix, parce que la demande se soutient ; et c'est uniquement par un prix plus haut que l'offre peut ne pas être contrariée <sup>1</sup>.

Rien n'est plus commun que de voir les chapeaux , ou la drèche renchérir quand on y met des impôts ; ces objets montent, parce que, s'ils ne montaient pas, on ne pourrait point en fournir l'approvisionnement nécessaire. Il en est de même du travail ; quand les salaires sont imposés, il augmente de prix ; car, s'il ne montait pas, il serait impossible que la population nécessaire pût se maintenir. M. Buchanan n'admet-il pas lui-même tout ce que nous prétendons prouver, que "si, en effet, le travailleur se trouvait réduit à avoir uniquement de quoi se procurer les choses de première nécessité, son salaire ne pourrait plus souffrir de diminution, car il lui serait impossible d'entretenir sa famille a de telles conditions."

Supposons que le pays se trouve dans des circonstances telles, que les moindres travailleurs soient appelés, non-seulement à entretenir leur famille, mais encore à l'augmenter, leurs salaires seront réglés en conséquence. Pourraient-ils multiplier, si l'impôt leur enlevait une partie de leur salaire et les réduisait à l'absolu nécessaire ?

Il est hors de doute qu'une denrée imposée ne haussera pas de prix à proportion de l'impôt, si la demande en diminue sans que la quantité puisse en être réduite. Si la monnaie métallique était en usage généralement, sa valeur ne monterait pas longtemps, par l'effet de l'impôt, à proportion du montant de cet impôt ; car, dès qu'elle aurait une plus forte valeur, la demande en diminuerait sans que sa quantité diminuât. Et la même cause influe sans doute souvent sur les salaires du travail ; le nombre des travailleurs ne peut être augmenté ou diminué aussi rapidement que les fonds ; mais, dans le cas supposé, il n'y a pas de diminution nécessaire de la demande de bras ; et quand même cette diminution existerait, elle ne serait pas en proportion de l'impôt établi <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il est impossible d'accorder à l'auteur que la demande du travail reste la même lorsque le travail augmente de prix. Si donc, l'ouvrier quand on le force à payer un nouvel impôt, voulait s'en faire rembourser par ceux qui l'emploient, à coup sûr la demande faite par ceux-ci diminuerait. Il n'y a pas de fait plus constant et mieux expliqué dans toute l'économie politique. - J.-B. SAY.

<sup>2</sup> L'effet de l'impôt est nécessairement très-complicé , parce que les différentes classes sur lesquelles il porte ou qui en font l'avance sont placées dans une foule de situations variées, plus ou moins avantageuses ou désavantageuses pour en rejeter le fardeau sur d'autres classes. Vouloir décider de l'effet de l'impôt par des principes trop absolus, et sans tenir compte de la multitude de circonstances qui modifient son effet, c'est vouloir, selon moi, arriver à des résultats fort différents de ceux que nous présente l'observation.

M. Buchanan oublie que les fonds que le gouvernement lève par l'impôt sont par lui employés à l'entretien de travailleurs, à la vérité improductifs, mais qui sont cependant des travailleurs. Si, lorsque les salaires sont imposés, le prix du travail ne montait pas, il y aurait une grande augmentation dans la demande des bras ; car les capitalistes, qui n'auraient rien à payer sur cet impôt, auraient les mêmes fonds disponibles pour donner de l'emploi à des ouvriers, tandis que le gouvernement aurait, dans le montant de l'impôt qu'il aurait reçu, un surcroît de fonds pour le même emploi. Le gouvernement et la nation se trouveraient par là en concurrence, et la suite de leur rivalité serait la hausse du prix du travail. On n'emploierait que le même nombre d'ouvriers, mais on leur donnerait de plus forts salaires <sup>1</sup>.

Que l'on mette un impôt sur la fabrication ou les fabricateurs de chapeaux ; que ce soit une patente ou bien une estampille, ou bien un droit sur la matière première, ou le local, ou les ouvriers chapeliers, peu importe ; que ce droit s'élève à 2 fr., je suppose, pour chaque chapeau de 20 fr., qu'arrivera-t-il ? les chapeaux se paieront-ils 22 fr. ? Non ; il faudrait pour cela que la demande restât la même, ce qui n'est pas possible. Les chapeaux se paieront-ils 20 fr. comme auparavant ? probablement non ; il faudrait que les producteurs payassent en totalité l'impôt sur leurs gains ; or cette circonstance, rendant cette production moins avantageuse, diminuerait la quantité offerte des moyens de production des chapeaux. Pour qu'elle se balance avec la nouvelle quantité qui sera demandée, il faudra peut-être payer non pas 18 fr., mais 19 fr. la totalité des services productifs propres à faire un chapeau ; et l'impôt de 2 fr. payé, il se trouvera que le consommateur aura payé 21 fr. un chapeau de la qualité de ceux qu'il payait 20 fr., et que les producteurs auront vendu 19 fr. cette même qualité dont ils obtenaient 20 fr. avant l'impôt que nous avons supposé s'élever à 2 fr.

L'impôt aura porté en partie sur les producteurs, entrepreneurs et ouvriers, mais dans des proportions fort diverses ; en raison de la diminution de leurs gains, et en partie sur les consommateurs, à cause de l'augmentation du prix, et la production de cet article, comme sa consommation, auront diminué. Avec quelques variations dépendantes de circonstances diverses, c'est à peu près là l'effet de toute espèce d'impôt ; et cet effet, résultat de la nature des choses et du raisonnement qui l'explique suffisamment, ébranle, je le dis avec chagrin, l'édifice que M. Ricardo, non-seulement dans ce chapitre, mais dans quelques autres, élève avec beaucoup d'habileté sur des principes trop absolus.

M. Ricardo dira peut-être à l'appui de sa doctrine qu'il faut bien que la quantité de travail industriel, se proportionne au capital productif de la société ; qu'ainsi il ne peut pas y avoir moins de chapeaux produits après l'impôt qu'auparavant ; que la quantité offerte restant la même, le prix n'en peut pas monter, et que s'il y a 2 fr. d'impôt à payer, il faut que ce soit l'entrepreneur seul qui en supporte la perte.

Je répondrai, en premier lieu, qu'un commerce grevé d'impôts exige, en proportion des quantités produites, plus de capitaux ; en second lieu, qu'une partie des capitaux sorte évidemment d'un emploi qui devient moins avantageux, sans que ce soit toujours pour se porter sur d'autres productions également favorables au bien-être de la société, et qu'ils en sortent aussi pour être voués à la consommation improductive, à la destruction. Ne voyons-nous pas chaque année, au moyen des emprunts publics, la plupart des gouvernements de l'Europe détruire une partie considérable des épargnes et des capitaux de leurs sujets ? Ils rendent d'une part la production désavantageuse par des impôts exagérés, et d'autre part offrent complaisamment aux producteurs de dévorer à la suite d'un emprunt les capitaux qui, par leur faute, rendent trop peu entre les mains de l'industrie. Le vice nourrit le vice ; et s'il n'y avait pas maintenant en Europe, dans le monde entier, un développement de connaissance et d'activité industrielle supérieur à tous les exemples que nous fournissent les temps historiques, un développement qui fait plus que balancer les maux qui résultent de la mal-administration, il ne tiendrait pas à la politique européenne que la civilisation du monde rétrogradât on ne sait où. - J.-B. SAY.

<sup>1</sup> N'y a-t-il point dans tout ce qui précède une confusion entre le fonds destiné à la consommation improductive ; à la simple satisfaction des besoins de l'homme, et le fonds destiné à la reproduction, qu'on nomme le capital ?

Lorsqu'on fait payer à un ouvrier un impôt qu'il ne peut se faire rembourser ni par son maître, ni par le consommateur du produit auquel il concourt lorsque le montant de cet impôt est donné à un courtisan, il est clair que le fonds de consommation du courtisan ou du percepteur est augmenté de tout ce qui est ôté au

Si l'impôt avait été établi directement sur le peuple, le fonds national pour l'entretien des travailleurs aurait diminué dans la même proportion que celui du gouvernement, destiné au même emploi, et il n'y aurait pas eu, par conséquent, de hausse des salaires ; car, quoique la demande restât la même, il n'y aurait plus la même concurrence. Si, une fois l'impôt levé, le gouvernement en exportait le produit pour le donner comme subside à un État étranger ; et si par conséquent ces fonds étaient consacrés à payer les travailleurs étrangers, au lieu des Anglais, tels que des soldats, des matelots, etc., alors il y aurait sans doute une moindre demande de bras, et les salaires pourraient bien ne pas hausser, quoique étant imposés. Mais la même chose arriverait si l'impôt avait été mis sur des denrées de consommation, sur les profits du capital, ou si la même somme avait été levée de toute autre manière, pour fournir le montant du subside ; c'est-à-dire, il y aurait moins de bras employés dans le pays. Dans l'un des cas, on empêche les salaires de monter ; dans l'autre, ils doivent baisser absolument.

Mais supposons que le montant d'un impôt sur les salaires, après avoir été prélevé sur les ouvriers, fût donné gratuitement à ceux qui les emploient ; cela augmenterait le capital de ceux-ci d'une somme d'argent destinée à payer la main-d'œuvre, mais cela ne multiplierait ni les denrées ni le nombre des bras. Il y aurait donc augmentation de concurrence entre ceux qui emploient des ouvriers, et l'impôt n'occasionnerait en définitive aucune perte ni à l'ouvrier ni à celui qui l'emploie. Ce dernier paierait plus cher le travail ; et ce surcroît de salaire, l'ouvrier le paierait à son tour au gouvernement, qui, dans le cas supposé, le rendrait à l'entrepreneur de travaux.

On ne doit cependant pas oublier que le produit de l'impôt est souvent dissipé sans fruit, et qu'en diminuant le capital, l'impôt tend à diminuer le fonds réel destiné au soutien des travailleurs, et par conséquent qu'il occasionne une moindre demande de bras. Les impôts donc en général, en tant qu'ils diminuent le capital réel du pays, rendent la demande des bras moindre ; par conséquent l'effet probable d'un impôt sur les salaires, quoique cet effet ne soit ni nécessaire ni particulier à cet impôt, c'est que, quoique les salaires éprouvent une hausse, elle ne sera cependant pas d'une somme précisément égale à la valeur de l'impôt.

Adam Smith, ainsi que nous l'avons déjà dit, convient pleinement que l'effet d'un impôt sur les salaires serait de les faire monter d'une somme égale au moins à la valeur de l'impôt, et que cet impôt serait en définitive payé par l'entrepreneur de travaux, s'il ne l'était pas im-

---

fonds de consommation de l'ouvrier ; les jouissances du premier sont multipliées aux dépens quelquefois des besoins urgents du second ; mais on peut dire, à la rigueur, que la demande des travaux productifs n'est pas diminuée : elle n'est que déplacée. On demande, en travaux qui concourent à des objets de luxe, ce que l'ouvrier cesse de demander en bonne nourriture, en bons vêtements, en ameublements commodes.

Lorsque l'impôt est pris sur le capital, il ne faut pas croire qu'il achète autant de travaux que s'il était demeuré dans cet utile emploi. A la vérité, le gouvernement se sert de son montant pour faire des achats qui remplacent ceux qu'aurait faits cette portion de capital ; c'est-à-dire peut-être de la poudre à canon, au lieu de la laine dont on aurait fabriqué du drap ; mais la poudre à canon ne se reproduit pas par elle-même, tandis que le drap, une fois fabriqué, se vend, et de sa valeur on recommence à acheter de nouvelles denrées dont la production fait travailler de nouveau les producteurs, et le même jeu se renouvelle perpétuellement. Dans ce cas, il ne faut pas dire que le montant de l'impôt entre les mains du gouvernement réclame autant de travaux industriels qu'entre les mains des particuliers. - J.-B. SAY.

médiatement. Jusque là nous sommes tout à fait d'accord ; mais nous différons essentiellement dans la manière dont chacun de nous envisage l'action postérieure d'un pareil impôt.

"Ainsi, quand même un impôt direct sur les salaires du travail, dit Adam Smith, serait payé par les mains mêmes de l'ouvrier, on ne pourrait pas dire proprement qu'il fait l'avance de l'impôt, du moins si la demande de travail et le prix moyen des denrées restaient les mêmes après l'impôt comme auparavant.. Dans tous les cas, la personne qui emploie immédiatement l'ouvrier serait obligée d'avancer, non-seulement l'impôt, mais quelque chose de plus que l'impôt. Le paiement définitif retomberait sur des personnes différentes, selon les circonstances. La hausse que l'impôt occasionnerait dans les salaires des ouvriers de manufacture, serait avancée par le maître manufacturier, *qui serait à la fois dans la nécessité et dans le droit de la reporter, avec un profit, sur le prix de ses marchandises.* Ainsi, le paiement définitif de ce surhaussement de salaires, y compris le profit additionnel du maître manufacturier, retomberait sur le consommateur. La hausse qu'un tel impôt occasionnerait dans les salaires du travail de la campagne, serait avancée par le fermier, qui serait obligé alors d'employer un plus gros capital pour entretenir le même nombre de travailleurs qu'auparavant. Pour se rembourser de cet excédant de capital, *ainsi que des profits ordinaires des capitaux*, il serait nécessaire qu'il retînt dans ses mains une plus forte portion, ou, ce qui revient au même, la valeur d'une plus grande portion du produit de la terre, et par conséquent qu'il payât moins de rente au propriétaire. Ainsi, dans ce cas, le paiement définitif de ce surhaussement de salaires, *en y joignant le profit additionnel du fermier qui l'aurait avancé*, retomberait sur le propriétaire. Dans tous les cas, un impôt direct sur les salaires du travail doit nécessairement occasionner, à la longue, une plus forte diminution dans la rente de la terre ; et en même temps une plus forte hausse dans le prix des objets manufacturés que n'en aurait pu occasionner, d'une part ni de l'autre, l'imposition d'une somme égale au produit de cet impôt, qui aurait été convenablement assise, partie sur le revenu de la terre, et partie sur les objets de consommation." *Tome III*, page 337.

Smith soutient, dans ce passage, que le surhaussement des salaires payé par les fermiers doit retomber en définitive sur les propriétaires fonciers, qui recevront moins de rente ; mais que l'excédant de salaires payé par les manufacturiers à leurs ouvriers occasionnera une hausse dans le prix des ouvrages manufacturés, et que ce surcroît de frais retombera par conséquent sur le consommateur.

Supposons la société composée de propriétaires fonciers, de manufacturiers, de fermiers et d'ouvriers. On convient que les ouvriers seront dédommés de ce qu'ils paieront pour l'impôt ; mais qui les en dédommagera ? qui voudra se charger de payer la portion qui ne retombe pas sur les propriétaires ? Les manufacturiers ne pourraient en payer aucune partie ; car, si le prix de leurs marchandises haussait à proportion du surhaussement des salaires qu'ils sont obligés de payer, ils se trouveraient dans une plus belle position après l'impôt qu'auparavant. Si le fabricant de drap, le chapelier, le cordonnier, etc., pouvaient chacun élever le prix de ses marchandises de 10 pour cent, en supposant que ces 10 pour cent suffisent complètement pour les indemniser du surcroît de salaires qu'ils paient à leurs ouvriers ; si, comme le dit Adam Smith, "ils étaient à la fois dans la nécessité et dans le droit de reporter ce surcroît de salaires, *avec un profit*, sur le prix de leurs marchandises," dans ce

cas, chacun d'eux pourrait consommer autant de marchandises des autres marchands que par le passé, et par conséquent ils ne contribueraient en rien à l'impôt. Si le fabricant de draps payait ses chapeaux et ses souliers plus cher, il vendrait aussi son drap à plus haut prix. Ces fabricants achèteraient tous les ouvrages manufacturés avec autant d'avantage qu'auparavant, et tant que le blé conserverait le même prix, - ce qu'admet le docteur Smith, - et qu'ils auront un surcroît de monnaie pour l'acheter, ils gagneraient, au lieu de perdre, à un tel impôt.

Si donc, ni les cultivateurs ni les manufacturiers ne contribuent à un tel impôt, et si les fermiers s'en dédommagent par la baisse de la rente, il n'y aura que les propriétaires fonciers qui en supporteront tout le fardeau, et ils devront encore fournir au surhaussement des profits du manufacturier. Mais pour effectuer cela, il faut qu'ils consomment tous les ouvrages manufacturés du pays ; car le surcroît de prix réparti sur toute la masse, est à peine supérieur à la valeur de l'impôt levé dans l'origine sur les ouvriers des manufactures.

Or personne ne niera que le fabricant de draps, le chapelier et les autres manufacturiers ne soient tous consommateurs respectifs de leurs marchandises ; tout le monde conviendra que tout ouvrier consomme du savon, du drap, des souliers, de la chandelle et plusieurs autres denrées : il est donc impossible que tout le fardeau de ces sortes d'impôts tombe uniquement sur les propriétaires.

Mais si les ouvriers ne paient aucune part de l'impôt, et que cependant le prix des ouvrages manufacturés hausse, les salaires doivent hausser, non-seulement pour les indemniser de l'impôt, mais encore à cause du renchérissement des objets manufacturés de première nécessité ; et cette hausse, en tant qu'elle affecte les travaux de l'agriculture, deviendra une nouvelle cause de la baisse de la rente, tandis qu'elle occasionnera une nouvelle hausse de prix des marchandises manufacturées. Ce surhaussement du prix des marchandises agira à son tour sur les salaires. L'action et la réaction, d'abord des salaires sur les marchandises, et ensuite des marchandises sur les salaires, s'étendra sans qu'on puisse lui assigner des limites. Les arguments sur lesquels repose cette théorie mènent à des conclusions si absurdes, qu'il est aisé de voir du premier coup d'œil que le principe posé est tout à fait insoutenable.

Toutes les variations qu'éprouvent les profits du capital et les salaires du travail, par la hausse des rentes et par celle des objets de première nécessité, dans le progrès naturel de la société, et la difficulté croissante de la production, seront également occasionnées par l'accroissement de salaires que cause un impôt ; et par conséquent les jouissances de l'ouvrier, aussi bien que celles de ceux qui l'emploient, seront diminuées par l'effet, non-seulement de l'impôt en question, mais de tout autre moyen servant à prélever la même somme.

L'erreur d'Adam Smith vient d'abord de ce qu'il suppose que tout impôt payé par le fermier doit nécessairement retomber sur le propriétaire, sous la forme d'une réduction de rente. Quant à cet objet, je me suis déjà expliqué dans le plus grand détail, et je me flatte d'avoir démontré, à la satisfaction du lecteur, que puisqu'un capital considérable est employé sur les terres qui ne paient pas de rente, et puisque c'est le résultat obtenu au moyen de ce capital qui règle le prix des produits agricoles, il ne saurait être fait de déduction dans les rentes. Par conséquent, ou il ne sera point accordé de compensation au fermier pour l'indemniser

de l'impôt sur les salaires ; ou, s'il en obtient une, ce ne sera qu'au moyen d'un renchérissement des produits agricoles.

Si l'impôt est trop onéreux pour le fermier, il pourra élever le prix de ses denrées premières, afin de se mettre de niveau avec les autres commerçants : mais un impôt sur les salaires, qui ne pèserait pas plus sur son commerce que sur celui des autres, ne pourrait ni être rejeté sur ceux-ci, ni compensé par la hausse des produits agricoles ; car le même motif qui pourrait l'engager à élever le prix du blé, c'est-à-dire, le désir de se rembourser de l'impôt, déciderait le fabricant de draps à élever le prix de ses étoffes, et le cordonnier, le chapelier et le tapissier, à augmenter le prix de la chaussure, des chapeaux et des meubles.

S'ils peuvent tous augmenter le prix de leurs marchandises de manière à se rembourser avec profit de l'impôt, puisqu'ils sont tous consommateurs, chacun des marchandises des autres, il est évident que l'impôt ne serait jamais payé ; car si tout le monde en trouve la compensation, où seraient les contribuables ?

J'espère donc avoir réussi à prouver que tout impôt qui peut occasionner une hausse des salaires, sera payé moyennant une diminution des profits, et par conséquent qu'un impôt sur les salaires n'est réellement qu'un impôt sur les profits.

Ce principe fondamental du partage du produit du travail et du capital, entre les salaires et les profits, que je me suis efforcé d'établir, me paraît si certain, qu'à l'exception de l'effet immédiat, je suis disposé à croire qu'il importe peu lequel des deux on impose, des profits du capital ou des salaires du travail. En imposant les profits du capital vous changerez probablement le taux d'accroissement progressif des fonds destinés à entretenir les travailleurs, et les salaires, en haussant trop, se trouveraient hors de proportion avec l'état de ce fonds. En mettant l'impôt sur les salaires, la récompense accordée à l'ouvrier étant trop faible, ne se trouverait pas non plus proportionnée à ce fonds. L'équilibre naturel entre les profits et les salaires se rétablirait, dans un cas, par la baisse, et dans l'autre, par la hausse des salaires en monnaie.

Un impôt sur les salaires ne pèse donc pas sur le propriétaire, mais il porte sur les profits du capital. Il "n'autorise ni n'oblige le maître manufacturier à le reporter avec un profit sur le prix de ses marchandises ;" car il ne pourra pas en augmenter le prix, et il doit par conséquent supporter en entier, et sans compensation, tout le fardeau d'un tel impôt <sup>1</sup>.

Si l'effet des impôts sur les salaires est tel que je viens de le décrire, ces impôts ne méritent point la censure dont le docteur Smith les a frappés. Voici ce qu'il dit au sujet de tels impôts : "On dit que ces impôts et quelques autres du même genre, en faisant monter le prix du travail, ont ruiné la plupart des manufactures de Hollande. Des impôts semblables, quoi-

<sup>1</sup> M. Say paraît être imbu de l'opinion générale sur ce point. En parlant du blé, il dit : "De là il résulte encore que son prix influe sur celui de *tous* les autres produits. Un chef d'entreprise, fermier, manufacturier, ou négociant, emploie un certain nombre d'ouvriers, qui tous ont besoin de consommer une certaine quantité de blé. Si le prix du blé augmente, il est obligé d'augmenter dans la même proportion le prix de ses produits." Liv. I, chap. XVII. (Note de l'Auteur.)

que pas tout à fait aussi lourds, ont lieu dans le Milanais, dans les États de Gênes, dans le duché de Modène, dans les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla, et dans l'État de l'Église. Un auteur français, de quelque réputation, a proposé de réformer les finances de son pays, en substituant à la plus grande partie des autres impôts, cette espèce d'impôts, la plus ruineuse de toutes : - Il n'y a rien de si absurde, dit Cicéron, qui n'ait été avancé par quelque philosophe," - Dans un autre endroit il dit : "Les impôts sur les choses de nécessité, en faisant monter les salaires du travail, tendent nécessairement à faire monter le prix de tous les objets manufacturés, et par conséquent à en diminuer la vente et la consommation."

Ce genre d'impôt ne mériterait point une pareille censure, quand même le principe posé par le docteur Smith serait exact : - à savoir que ces impôts tendent à faire monter le prix des objets manufacturés ; car cet effet ne pourrait être que temporaire, et n'entraînerait pour nous aucun désavantage dans notre commerce étranger. Si une cause quelconque faisait monter le prix de quelques marchandises manufacturées, elle en entraverait ou en empêcherait l'exportation. Mais si cette même cause avait un effet général sur toutes les marchandises, son effet ne serait que nominal ; il n'affecterait pas leur valeur relative, et ne diminuerait en rien l'appât que présente le commerce d'échange. Or, tout commerce extérieur et intérieur n'est réellement autre chose qu'un commerce d'échange<sup>1</sup>.

J'ai déjà essayé de prouver que, lorsqu'une cause quelconque fait renchérir toutes les denrées en général, ses effets sont presque pareils à ceux qu'occasionne une baisse dans la valeur de la monnaie. Si la monnaie baisse de valeur, toutes les denrées haussent de prix ; et si cet effet se borne à un seul pays, il modifie son commerce étranger de la même manière que le ferait un renchérissement de denrées occasionné par des impôts. Par conséquent, examiner les effets de la dépréciation de la monnaie d'un seul pays, c'est examiner les effets d'un renchérissement des denrées borné à un seul pays. Adam Smith, en effet, était bien persuadé de la parité. de ces deux cas ; c'est pourquoi il soutient que la dépréciation du numéraire, ou, comme il le dit, de l'argent en Espagne, par suite de la défense de l'exporter, est très-nuisible aux manufactures et au commerce étranger de l'Espagne.

"Mais cette dégradation de la valeur de l'argent, qui, étant le résultat ou de la situation particulière d'un pays ou de ses institutions politiques, n'a lieu que pour ce pays seulement, entraîne des conséquences tout autres ; et bien loin qu'elle tende à rendre personne réellement plus riche, elle tend à rendre chacun réellement plus pauvre. La hausse de prix en argent de toutes les denrées et marchandises, qui, dans ce cas, est une circonstance particulière à ce pays, tend à y décourager plus ou moins toute espèce d'industrie au dedans, et à mettre les nations étrangères à portée de

<sup>1</sup> Même dans le commerce d'échange et sans faire usage de monnaie, une marchandise peut être chère ou à bon marché. Elle est chère lorsqu'elle est le résultat de beaucoup de frais de production, du service de beaucoup de capitaux ou d'industrie, ou, ce qui revient au même, lorsque beaucoup de capitaux ou d'industrie n'ont donné que peu de marchandise. Lorsque cette marchandise va dans l'étranger, on n'en peut donner que peu en échange de quoi que ce soit ; par conséquent elle ne trouve pas à s'y échanger facilement. C'est ce qu'on appelle ne pas soutenir la concurrence avec les marchandises produites dans ce pays étranger, lesquelles pouvant s'offrir en plus grande abondance dans les échanges, obtiennent la préférence.

C'est une preuve de plus qu'il y a autre chose que des variations relatives dans les prix, comme toute la doctrine de M. Ricardo semble l'établir. - J.-B. SAY.



fournir presque toutes les diverses sortes de marchandises pour moins d'argent que ne le pourraient faire les ouvriers du pays, et, par là, de les supplanter non-seulement dans les marchés étrangers, mais encore dans leur propre marché intérieur." *Liv. IV*, chap. 5.

Un des désavantages, et, je crois, le seul qui provienne de la dépréciation de l'argent, occasionnée par une abondance forcée, a été très-habilement développé par le docteur Smith. Si le commerce de l'or et de l'argent était libre, "l'or et l'argent qui iraient au dehors, dit Smith, n'iraient pas pour rien, mais rapporteraient en retour une valeur égale de marchandises d'une espèce ou d'une autre. Ces marchandises ne seraient pas non plus toutes en objets de luxe ou en superfluités destinés à ces gens oisifs qui ne produisent rien en retour de leur consommation. Comme cette exportation extraordinaire d'or et d'argent ne saurait augmenter la richesse réelle ni le revenu réel de ces gens oisifs, elle ne saurait non plus apporter une grande augmentation dans leur consommation. Vraisemblablement la plus grande partie de ces marchandises, et au moins certainement une partie d'elles consisterait en matières, outils et vivres destinés à employer et faire subsister des gens laborieux, qui reproduiraient avec profit la valeur entière de leur consommation. Une partie du fonds mort de la société se trouverait ainsi convertie en un capital actif, et on mettrait en mouvement une plus grande somme d'industrie qu'auparavant."

En empêchant le commerce des métaux précieux d'être libre, quand le prix des denrées hausse ou par l'effet de l'impôt ou par l'affluence de ces métaux, on empêche qu'une partie du capital mort de la société ne soit convertie en un capital actif, et on empêche une plus grande quantité d'industrie d'être mise en activité. Mais voilà tout le mal, et ce mal n'est jamais ressenti dans les pays où l'exportation du numéraire est permise ou tolérée.

Le change entre différents pays n'est au pair qu'autant qu'ils ont chacun en circulation la quantité de monnaie qui, dans un état donné de choses, est nécessaire pour le mouvement de leurs produits. Si le commerce des métaux précieux était parfaitement libre, et que l'on pût exporter du numéraire sans aucuns frais, les changes ne pourraient manquer d'être, sur toutes les places, au pair. Si le commerce des métaux précieux était parfaitement libre, s'ils étaient généralement employés comme agents de la circulation, malgré les frais de transport, le change ne pourrait, dans tout pays, dévier du pair que du montant de ces frais. Ces principes sont, je crois, universellement reconnus. Si un pays se servait d'un papier-monnaie qui ne fût pas échangeable contre des espèces métalliques, et qui n'eût par conséquent point de régulateur fixe, les changes d'un tel pays pourraient s'écarter du pair selon que la monnaie s'y trouverait multipliée au delà de la quantité qui lui serait départie par le commerce de toutes les nations, si le commerce des métaux précieux était libre, et si ces métaux étaient employés comme monnaie et comme régulateur.

Si, par les opérations générales du commerce, la part de l'Angleterre se trouvait être de 10 millions de livres sterling, d'un poids et d'un titre reconnus, et qu'on y substituât 10 millions de papier-monnaie, le change n'éprouverait aucun changement ; mais si, en abusant de la faculté de mettre du papier en circulation, on en faisait une émission de 11 millions, le change serait de 9 pour cent au désavantage de l'Angleterre; si l'émission était de 12 millions, le

change baisserait de 16 pour cent ; et si elle était de 20 millions, le change serait de 50 pour cent contre l'Angleterre.

Cet effet peut cependant avoir lieu sans l'introduction d'un papier-monnaie. Toute cause qui retient en circulation une quantité de livres sterling plus forte que celle qui aurait circulé si le commerce eut été libre, et que les métaux précieux d'un poids et d'une pureté reconnus, eussent été employés comme numéraire ou comme régulateurs de la monnaie métallique, produirait exactement les mêmes effets. Supposons que, les pièces de monnaie étant rognées, chaque livre sterling ne renfermât plus la quantité d'or et d'argent déterminée par la loi ; on pourrait, dans ce cas, employer dans la circulation un plus grand nombre de ces livres rognés qu'on n'en aurait employé dans leur état de pureté. Si l'on rognait un dixième sur chaque pièce d'une livre, on pourrait avoir en circulation 11 millions de ces pièces au lieu de 10 ; si on enlevait à chacune deux dixièmes, on pourrait employer 12 millions de pièces d'une livre sterling rognées ; et si l'on rognait la moitié du poids, 20 millions de pièces ainsi dégradées pourraient ne pas être de trop dans la circulation. Si on employait ces 20 millions de pièces d'une livre au lieu de 10 millions, toutes les marchandises, en Angleterre, monteraient du double de leur ancien prix, et le change se trouverait à 50 pour cent au désavantage de l'Angleterre ; mais cela ne dérangerait en rien le commerce étranger, et ne découragerait non plus la fabrication d'aucune marchandise dans l'intérieur. Si le drap, par exemple, haussait en Angleterre de 20 l. à 40 l. par pièce, on pourrait l'exporter tout aussi facilement qu'auparavant ; car le change offrirait à l'acheteur étranger une compensation de 50 pour cent ; en sorte qu'avec 20 l. de son argent, il pourrait acheter une traite moyennant laquelle il serait en état d'acquitter, en Angleterre, une dette de 40 l. De la même manière, si le marchand étranger exporte une marchandise qui coûte chez lui 20 l., et qui se vend en Angleterre 40 l., il ne recevra cependant que 20 l. ; car, pour 40 l. en Angleterre, il ne pourra acheter qu'une traite de 20 l. sur l'étranger.

Les mêmes effets auraient lieu, quelle que fût la cause qui porterait l'agent de la circulation en Angleterre à 20 millions, lorsque 10 eussent suffi à tous les besoins. Si une loi aussi absurde que le serait celle qui prohiberait l'exportation du numéraire, pouvait s'exécuter, et que, par suite de cette prohibition, il se trouvât 11 millions au lieu de 10 en circulation, le change serait de 9 pour cent contre l'Angleterre ; il serait de 16, si la circulation était portée à 12 millions, et de 50 pour cent contre l'Angleterre, si, par des moyens également arbitraires, l'agent de la circulation était porté à 20 millions. Cela ne découragerait cependant nullement l'industrie anglaise. Si les marchandises du cru se vendaient cher en Angleterre, celles de l'étranger seraient également à un haut prix. Il importerait peu au négociant étranger que ces prix fussent hauts ou bas ; car, d'un côté, il serait obligé de donner une compensation sur le change lorsqu'il vendrait cher ses marchandises, et il recevrait une pareille compensation quand il serait obligé d'acheter des marchandises anglaises à haut prix.

Le seul désavantage qui pourrait résulter pour le pays où l'on retiendrait, par des lois prohibitives, une quantité d'or et d'argent en circulation plus forte que celle qui y circulerait autrement, serait la perte qu'il ferait en employant une partie de son capital d'une manière improductive, au lieu de l'employer productivement. Comme monnaie, ce capital ne saurait

rapporter aucun profit ; mais converti par échange en matériaux, en machines et en subsistances, il donnerait un revenu, et ajouterait à la richesse et aux ressources du pays.

Je me flatte donc d'avoir démontré d'une manière satisfaisante, qu'un prix comparativement bas des métaux précieux, par suite d'un impôt, ou, en d'autres termes, un prix généralement élevé des denrées, ne peut nuire en rien à un pays, attendu qu'une partie des métaux serait exportée, ce qui, en faisant hausser leur valeur, ferait baisser d'un autre côté le prix des denrées. J'ai démontré de plus, que, si les métaux précieux n'étaient point exportés, et si, par des lois prohibitives, on pouvait les retenir dans le pays, l'effet produit sur le change contrebalancerait celui des hauts prix. Si donc des impôts sur les objets de première nécessité et sur les salaires, ne peuvent pas avoir l'effet d'élever le prix de toutes les denrées dont la production a exigé l'emploi d'une certaine somme de travail, on aurait tort de condamner ces impôts sur de pareil motifs : et quand même il serait vrai qu'ils produisissent de semblables effets, ils n'en seraient pas, pour cela, plus nuisibles.

Il est incontestable que "les impôts sur les choses de luxe n'ont aucune tendance à faire monter le prix d'aucune autre marchandise que de celles qui sont imposées ;" mais il n'est pas vrai "que les impôts sur les objets de nécessité, en faisant monter les salaires du travail, tendent nécessairement à faire monter le prix de tous les objets manufacturés." Il est vrai "que les impôts sur les choses de luxe sont payés, en définitive, par les consommateurs de la chose imposée, sans aucune répétition de leur part. Ils tombent indistinctement sur toutes espèces de revenus, salaires de travail, profits de capitaux, et rentes de terre." Mais il est faux "que les impôts sur les choses de nécessité, pour ce qui pèse sur la classe pauvre et ouvrière, soient payés en définitive, partie par les propriétaires dans le déchet que souffrent les fermages de leurs terres, et partie par les riches consommateurs, propriétaires et autres, dans le surhaussement de prix des choses manufacturées ;" car, *en tant que ces impôts portent sur la classe pauvre et ouvrière*, ils seront payés presque en totalité par la diminution des profits du capital, les travailleurs eux-mêmes n'en payant qu'une très-petite partie par la diminution du travail, diminution que les impôts de tout genre tendent à produire.

C'est d'après la manière erronée dont le docteur Smith a envisagé les effets de ces impôts, qu'il a été conduit à la conclusion suivante : « Si les classes supérieures et moyennes entendaient bien leur intérêt, elles devraient toujours s'opposer à tous impôts sur les choses nécessaires à la vie, tout comme aux impôts directs sur les salaires du travail. » Cette conclusion découle du raisonnement suivant.

« Le paiement définitif des uns aussi bien que des autres retombe en entier sur elles, et toujours avec une surcharge considérable. Il retombe avec plus de poids surtout sur le propriétaire, qui paie doublement, ou à deux différents titres, comme propriétaire par la réduction de son revenu, et comme riche consommateur par l'augmentation de sa dépense. L'observation faite par sir Matthew Decker, qu'il y a des impôts qui sont quelquefois répétés et accumulés cinq ou six fois dans le prix de certaines marchandises, est parfaitement juste à l'égard des impôts sur les choses nécessaires à la vie. Par exemple, dans le prix du cuir, il faut que vous payiez non-seulement l'impôt sur le cuir des souliers que vous portez, mais encore une partie de cet impôt sur les souliers que portent le cordonnier et le tanneur. Il faut que vous

payiez de plus, pour l'impôt sur le sel, sur le savon et sur les chandelles que consomment ces ouvriers pendant le temps qu'ils emploient à travailler pour vous, et puis encore pour l'impôt sur le cuir qu'usent le faiseur de sel, le faiseur de savon et le faiseur de chandelles, pendant qu'ils travaillent pour ces mêmes ouvriers. »

Cependant, comme le docteur Smith ne prétend pas que le tanneur, le faiseur de sel ou le fabricant de chandelles, tirent l'un ou l'autre aucun avantage de l'impôt sur le cuir, le sel, le savon ou les chandelles, et comme il est certain que le gouvernement ne reçoit jamais que le montant de l'impôt assis, il est impossible de concevoir comment il en pourra être payé davantage par le peuple, quelle que soit la classe sur laquelle l'impôt puisse porter. Les riches consommateurs pourront payer et paieront en effet pour le consommateur pauvre, mais ils ne paieront rien au delà du montant de l'impôt, et il n'est pas dans la nature des choses que « *l'impôt soit répété et accumulé quatre ou cinq fois.* »

Un système d'impôt peut être vicieux, parce qu'il enlève au peuple une somme plus forte que celle qu'il fait entrer dans les coffres de l'État, - une partie de cet impôt pouvant, en raison de son effet sur les prix, être reçue par les personnes qui profitent du mode particulier de perception. De tels impôts sont funestes, et l'on ne devrait pas les encourager ; car on peut poser en principe que toutes les lois que l'action d'un impôt est équitable, l'impôt est conforme à la première des maximes du docteur Smith, et ôte au peuple le moins possible au delà de ce qu'il rapporte au trésor public. M. Say dit :

« D'autres enfin apportent des plans de finance, et proposent des moyens de remplir les coffres du prince sans charger les sujets ; mais à moins qu'un plan de finance ne soit un objet d'entreprise industrielle, il ne peut donner au gouvernement que ce qu'il ôte au particulier, ou ce qu'il ôte au gouvernement sous une autre forme. On ne fait jamais, d'un coup de baguette, quelque chose de rien. De quelque déguisement qu'on enveloppe une opération, quelque détour qu'on fasse prendre aux valeurs, quelque métamorphose qu'on leur fasse subir, on n'a une valeur qu'en la créant ou en la prenant. Le meilleur de tous les plans de finance est de dépenser peu, et le meilleur de tous les impôts est le plus petit. » *Traité d'Écon. polit.*, Édit. Guillaumin, livr. III, chap. 8.

Le docteur Smith soutient, dans tout le cours de son ouvrage, et je crois, avec raison, que les classes ouvrières ne sauraient contribuer aux besoins de l'État. Un impôt sur les choses de première nécessité, ou sur les salaires, doit par conséquent être reporté des pauvres sur les riches. Si donc le docteur Smith a voulu dire *que certains impôts sont quelquefois répétés dans le prix de certaines marchandises, et accumulés quatre ou cinq fois*, uniquement dans le but de reporter l'impôt du pauvre au riche, cela ne les rend pas dignes de censure.

Supposons que l'impôt équitable d'un riche consommateur soit de 100 livres, et qu'il le paie directement, l'impôt étant assis sur le revenu, sur le vin ou sur tout autre objet de luxe, ce contribuable ne perdra rien si, par un impôt sur les choses de nécessité, il n'était tenu de payer que 25 liv. pour ce que lui et sa famille consomment en objets de première nécessité, et qu'on lui fit répéter cet impôt trois fois dans le renchérissement des autres denrées, renché-

rissement destiné à indemniser les ouvriers ou les entrepreneurs d'industrie de l'impôt qu'ils ont été obligés d'avancer. Dans ce cas même, l'argument n'est pas concluant ; car s'il n'y a rien de payé au delà de ce qui est exigé par le gouvernement, qu'importe au consommateur riche d'acquitter directement l'impôt, en donnant un prix plus élevé pour un objet de luxe, ou de l'acquitter indirectement en payant plus cher les objets de nécessité et autres articles de sa consommation ? Si le peuple ne paie que ce qui est reçu par le gouvernement, le consommateur riche ne contribuera que pour sa juste part ; s'il y a quelque chose de payé au delà de ce que le gouvernement reçoit, Adam Smith aurait dû dire quel est celui qui reçoit ce surplus.

M. Say ne me paraît pas être resté d'accord avec le principe évident que j'ai transcrit de son excellent ouvrage ; car dès la page suivante, en parlant de l'impôt, il dit : « Lorsqu'il est poussé trop loin, il produit ce déplorable effet de priver le contribuable de sa richesse sans en enrichir le gouvernement ; c'est ce qu'on pourra comprendre, si l'on considère que le revenu de chaque contribuable offre toujours la mesure et la borne de sa consommation, productive ou non. On ne peut donc lui prendre une part de son revenu sans le forcer à réduire proportionnellement ses consommations. De là, diminution de demande des objets qu'il ne consomme plus, et nommément de ceux sur lesquels est assis l'impôt ; de cette diminution de demande résulte une diminution de production, et par conséquent moins de matière imposable. Il y a donc perte pour le contribuable d'une partie de ses jouissances, et perte pour le fisc d'une partie de ses recettes. »

M. Say en donne pour exemple l'impôt établi sur le sel en France avant la révolution, et qui diminua la production du sel de moitié. Cependant si l'on consommait moins de sel, il y avait aussi moins de capital employé à sa production<sup>1</sup> ; et par conséquent, quoique le

<sup>1</sup> Lorsque, par défaut de consommation, on ne fait plus usage d'un marais salant, les frais qui ont été faits pour l'établir sont un capital perdu, un capital qui ne peut se vouer à aucune autre production. Dans les cas même, ce qui est fort rare, où l'on peut retirer, sans en perdre la majeure partie, ses capitaux d'une industrie dont les frais excèdent les produits, on ne replace pas nécessairement dans l'industrie les portions qu'on en sauve. Souvent on les prête au gouvernement ; on en achète des charges ; on les place dans l'étranger. Les travaux industriels eux-mêmes ne se déplacent pas sans pertes et sans inconvénients. Qui peut dire ce que sont devenus les ouvriers qui travaillaient aux marais salants auxquels on a été forcé de renoncer ? Et en supposant qu'ils aient pu se transporter ailleurs et apprendre un autre métier, le revenu de leurs bras en a nécessairement souffert ; il y a eu moins de gains faits par leurs travaux industriels ; quant aux chefs de cette industrie, en supposant même qu'ils n'aient pas renoncé entièrement à une production devenue trop ingrate, ils auront du moins réduit leur exploitation ; leurs bénéfices n'auront plus été les mêmes. Ce ne sont donc pas seulement des capitaux et une industrie qui changent de place, mais des capitaux et une industrie diminués et produisant moins. J'ai donc pu dire que lorsque l'impôt est poussé trop loin, il y a des pertes de jouissances et de revenus dont le gouvernement ne fait pas son profit.

L'impôt prive aussi quelquefois complètement les consommateurs de certains produits que rien ne remplace. Sans les impôts on pourrait se procurer en Angleterre les vins communs du midi de la France pour quelques sous par bouteille. Le peuple d'Angleterre est totalement privé de cette boisson salubre. Lorsque, par suite d'une prohibition ridicule, le sucre valait en France 5 à 6 francs la livre, toutes les femmes en couches, tous les malades de la classe indigente, furent privés en totalité de cette matière si précieuse dans leur situation. La consommation du sucre diminua de moitié, et par conséquent les jouissances provenant de la consommation du sucre.

Sans doute c'est un principe vrai en soi, qu'en général l'industrie et la production sont en raison des capitaux productifs ; et cependant toutes les observations nous persuadent que les impôts altèrent la production, même avant que la somme des capitaux soit entamée. Il n'est pas prudent, en économie politique,

producteur tirât moins de profit de la production du sel, il en devait obtenir davantage de la production de quelque autre denrée. Si un impôt, quelque lourd qu'il soit, est assis sur le revenu, et non sur le capital, il ne diminue pas la demande, il ne fait qu'en changer la nature. Il met le gouvernement dans le cas de consommer autant du produit de la terre et du travail national, que les contribuables en consommaient auparavant. Si mon revenu est de 1000 l. par an, et que je sois tenu de payer 100 l. d'impôts par an, je ne pourrai faire que la demande des neuf dixièmes de la quantité de marchandises que je consommais auparavant ; mais je fournis au gouvernement les moyens de faire la demande de l'autre dixième. Si c'est le blé qui est l'article imposé, il n'est pas nécessaire que ma demande en soit diminuée, car je puis préférer de payer 100 l. de plus par an pour mon blé, en réduisant ma dépense en vin, en meubles, ou en autres objets de luxe d'une somme pareille<sup>1</sup>. Moins de capital sera par conséquent employé dans le commerce des vins, ou dans celui des meubles, mais il y en aura davantage d'employé à la fabrication des objets que le gouvernement se procure moyennant le produit des impôts qu'il lève.

M. Say dit que M. Turgot, en réduisant *les droits d'entrée et de halle sur la marée* de moitié à Paris, n'en diminua point le produit total, et qu'il faut par conséquent que la consommation du poisson ait doublé. Il en conclut qu'il faut que les profits du pêcheur et de ceux qui font le commerce du poisson aient doublé aussi, et que le revenu du pays ; doit s'être accru de tout le montant de l'augmentation des profits, dont une partie, en s'accumulant, doit avoir augmenté les ressources nationales<sup>2</sup>.

---

de s'étayer même du principe le mieux établi, pour en déduire constamment les conséquences les plus incontestables. Les résultats sont modifiés par une foule de circonstances dont l'influence n'est pas moins incontestable, et qu'il est on ne peut pas plus difficile d'apprécier. Heureusement que ces questions ardues ne sont pas celles dont l'application présente le plus d'utilité. Ce qu'il y a de vraiment important dans l'Économie politique, c'est de savoir en quoi consistent les richesses, par quels moyens elles se multiplient et se détruisent ; et sur ces points essentiels, Smith, Buchanan, Malthus, Ricardo sont heureusement d'accord. - J.-B. SAY.

<sup>1</sup> M. Say dit que « l'impôt ajouté au prix de la denrée en élève le prix. » Et il dit aussitôt après : « Tout renchérissement d'un produit diminue nécessairement le nombre de ceux qui sont à portée de se le procurer, ou du moins la consommation qu'ils en font. » Cela n'est pas une conséquence nécessaire. Si l'on imposait le pain, le drap, le vin ou le savon, je ne crois pas que la consommation d'aucune de ces denrées devînt moindre. (*Note de l'Auteur.*)

Dans les disettes, et lorsque le blé renchérit, il s'en consomme beaucoup moins. C'est un fait attesté par tous les administrateurs qui ont été chargés de pourvoir aux subsistances. « Dans les années d'abondance, dit Steuart (*Écon. polit.*, liv. I, chap. XVII), tout le monde est mieux nourri ; ou emploie une partie des produits à engraisser des animaux de basse-cour ; les denrées étant moins chères, il y a un peu plus de gaspillage. Quand la disette survient, la classe indigente est mal nourrie ; elle fait de petites parts à ses enfants ; loin de mettre en réserve, elle consomme ce qu'elle avait amassé ; enfin il n'est que trop avéré qu'une portion de cette classe souffre et meurt. »

C'est un des faits les plus constants que la demande diminue à mesure que les prix augmentent, et la raison en est palpable. Les facultés des consommateurs s'élèvent par degrés insensibles, depuis les plus pauvres jusqu'aux plus riches ; or, du moment qu'un prix s'élève, il excède les facultés de quelques consommateurs qui pouvaient y atteindre l'instant d'avant. Cette conséquence est forcée ; autrement les consommateurs dépenseraient plus qu'ils n'ont dépensé. Quand cela arrive à quelqu'un, c'est qu'il dépense le bien d'un autre, qu'il substitue sa consommation à celle qu'un autre aurait faite. - J.-B. SAY.

<sup>2</sup> La remarque suivante du même auteur me semble également fautive : « Lorsqu'on met un droit excessif sur les cotons, on nuit à la production de tous les tissus dont cette matière est la base. Si la valeur totale ajoutée aux cotons par les diverses manufactures s'élève en un certain pays à 100 millions par an, et que les droits

Sans examiner les motifs qui ont dicté une telle modification de l'impôt, qu'il me soit permis de douter qu'elle ait beaucoup encouragé l'accumulation. Si les profits du pêcheur et des autres personnes engagées dans ce commerce avaient doublé par suite de la consommation augmentée du poisson, certaines portions de capitaux et de travail auraient été détournées de quelque autre occupation pour être employées dans cette branche particulière de commerce. Mais le capital et le travail employés à ces autres occupations procuraient un profit auquel on a dû renoncer en les retirant de cet emploi. La facilité d'accumuler ne s'est augmentée dans le pays que de la différence entre les profits obtenus dans le dernier de ces emplois et ceux qu'on obtenait dans le précédent <sup>1</sup>.

Que les impôts soient assis sur le revenu ou sur le capital, ils diminuent la matière imposable d'un État. Si je cesse de dépenser 100 l. en vin, parce qu'en payant un impôt de cette valeur, j'ai mis le gouvernement à portée de dépenser ces 100 l. au lieu de les dépenser moi-même, il y a nécessairement une valeur de 100 l. de marchandise retirée de la liste des choses imposables. Si le revenu des habitants d'un pays est de 10 millions, ils posséderont au moins pour 10 millions de valeurs imposables. Si, en frappant d'un impôt une partie de ces valeurs, on en met un million à la disposition du gouvernement, le revenu des habitants restera toujours nominale de 10 millions, mais il ne leur restera que 9 millions de valeurs imposables. Il n'y a pas de cas où l'impôt ne diminue les jouissances de tous ceux sur qui il tombe en définitive, et il n'y a d'autre moyen d'augmenter de nouveau ces jouissances, que l'accumulation d'un nouveau revenu.

L'impôt ne peut jamais être si équitablement réparti qu'il influe dans la même proportion sur la valeur de toutes les choses, en les maintenant toutes dans la même valeur relative. Il agit souvent, par ses effets indirects, d'une manière qui s'écarte beaucoup des vues du législateur. Nous avons déjà vu que l'effet d'un impôt direct sur le blé et les produits agricoles est, dans le cas où le numéraire serait un produit du pays, de faire monter le prix de toutes les marchandises à proportion que les produits agricoles en font partie, et par là de détruire le rapport naturel qui existait auparavant entre elles. Un autre de ses effets indirects, c'est qu'il fait monter les salaires et qu'il fait baisser le taux des profits ; et nous avons aussi vu dans une autre partie de cet ouvrage que l'effet de la hausse des salaires, et de la diminution des profits, est d'abaisser les prix en monnaie des objets dont la production tient principalement à l'emploi d'un capital fixe.

---

réduisent de moitié cette activité, alors l'impôt ravit chique année à ce pays 50 millions ; indépendamment de ce qu'il fait entrer dans le trésor. » Livre III, chapitre XVIII. *(Note de l'Auteur.)*

<sup>1</sup> Rigoureusement parlant, M. Ricardo, a, dans ce cas-ci, raison contre moi. Certes, si tous les capitaux étaient aussi bien employés qu'ils peuvent l'être, on ne pourrait donner de l'accroissement à une industrie sans retirer à une autre une partie de ses instruments ; mais dans la pratique rien ne se fait avec cette rigueur. Une industrie qui s'élève, et surtout lorsqu'elle se compose de petites entreprises, comme le commerce de la marée, s'élève au moyen d'une foule de petites sommes mises en réserve, et qui n'avaient souvent aucun utile emploi. On les met au jour, on ne craint pas de les hasarder lorsqu'une occasion favorable se présente. Plusieurs industries comme celle-ci exigent peu de capitaux. La marée ne pouvant se conserver plus de trois ou quatre jours, il faut qu'elle soit revendue presque aussitôt qu'achetée ; elle n'admet pas de longues avances. - J.-B. SAT.

On est si convaincu qu'un produit, dès qu'il est frappé d'impôt, ne peut plus être exporté aussi avantageusement, qu'on accorde, sous forme de draw-back, la remise des droits aux marchandises exportées, et qu'on établit les droits sur l'importation des produits similaires. Si cette remise des droits et ces droits d'entrée sont assis avec équité, non-seulement sur ces marchandises elles-mêmes, mais encore sur toutes les autres sur lesquelles ils peuvent exercer une influence indirecte, alors il n'y aura certes aucun dérangement dans la valeur des métaux précieux. Dès que nous pouvons exporter un article frappé de l'impôt aussi bien qu'auparavant, sans donner aucune facilité particulière à l'importation, les métaux précieux n'entreront pas plus que par le passé dans la liste des matières d'exportation.

Il n'est peut-être point de matières plus propres à être imposées que celles que la nature ou l'art produisent avec une facilité remarquable. Pour ce qui concerne les pays étrangers, l'on peut ranger ces objets parmi ceux dont le prix n'est pas réglé par la quantité de travail qu'ils ont coûté, mais plutôt par le caprice, le goût et les facultés de l'acheteur. Si l'Angleterre possédait des mines d'étain plus riches que celles des autres pays ; si, par la supériorité des machines ou l'avantage du combustible, elle avait des facilités particulières pour fabriquer des tissus de coton, les prix de l'étain et du coton n'en seraient pas moins réglés, en Angleterre, par la quantité comparative de travail et de capital nécessaires pour la production de ces matières, et la concurrence parmi nos négociants ferait que le consommateur étranger les paierait à peine plus cher que nous

Notre supériorité dans la production de ces objets pourrait être telle que, dans les marchés étrangers, ils se vendissent beaucoup plus cher ; sans que cela influât beaucoup sur leur consommation. Mais ils ne pourraient jamais parvenir à ce prix par aucun autre moyen que par un droit de sortie, tant que la concurrence serait libre chez nous. Cet impôt retomberait principalement sur les consommateurs étrangers, et une partie des dépenses du gouvernement anglais serait défrayée par un impôt sur l'agriculture et sur l'industrie des autres pays. L'impôt sur le thé, que paie actuellement le peuple anglais, et qui fournit à une partie de la dépense du gouvernement de l'Angleterre, pourrait, s'il était levé en Chine à la sortie de cette plante, servir à défrayer les dépenses du gouvernement chinois.

Les impôts sur des objets de luxe ont quelque avantage sur ceux qui frappent des objets de nécessité. Ils sont en général payés aux dépens des revenus, et ne diminuent point par conséquent le capital productif du pays. Si le vin renchérissait beaucoup par suite d'un impôt, il est vraisemblable qu'on renoncerait plutôt au plaisir d'en boire, qu'on ne serait disposé à faire une brèche un peu importante à son capital pour avoir le moyen d'acheter du vin. Des impôts de ce genre sont tellement identifiés avec le prix, que le contribuable s'aperçoit à peine qu'il paie un impôt. Mais ils ont aussi leurs inconvénients. D'abord, ils n'atteignent jamais le capital ; et il y a des circonstances extraordinaires où il peut être nécessaire que le capital même contribue aux besoins de l'État ; en second lieu, il n'y a point de certitude quant au produit de ces impôts ; car ils peuvent même ne pas atteindre le revenu. Une personne décidée à économiser, se soustraira à un impôt sur le vin, en renonçant à en boire. Le revenu du pays peut ne pas souffrir de diminution, et cependant l'impôt peut ne pas fournir un seul shilling à l'État.



Tout objet que l'habitude aura rendu une source de jouissances, ne sera abandonné qu'à regret, et l'on continuera à en faire usage, quoiqu'il soit frappé d'un fort impôt ; mais cela a des bornes, et, l'expérience journalière démontre que l'augmentation de la valeur nominale des impôts, en diminue souvent le produit. Tel homme continuerait à boire la même quantité de vin, quoique le prix de chaque bouteille eût monté de trois shillings, qui renoncerait à en boire plutôt que de le payer quatre shillings plus cher. Tel autre consentira à le payer 4 s., qui ne voudra pas en donner 5 s. On peut en dire autant de tout autre impôt sur les objets de luxe. Tel individu pourrait consentir à payer 5 l. pour avoir la jouissance que procure un cheval, qui ne voudrait pas payer 10 l. ou 20 l. pour cela. Ce n'est pas parce qu'on ne peut pas payer davantage qu'on renonce à l'usage du vin et des chevaux, ce n'est que parce qu'on ne le veut pas. Chacun a une certaine mesure d'après laquelle il apprécie la valeur de ses jouissances ; mais cette mesure est aussi variable que l'est le caractère des hommes. Un pays dont les finances sont dans une situation tout artificielle, par le système funeste d'accumuler une grande dette nationale, et, par suite, de se créer des budgets énormes, est plus particulièrement exposé à l'inconvénient inséparable de ce genre d'impôt. Après avoir frappé de contributions tout le cercle de nos jouissances, après avoir frappé d'impôts les chevaux, les carrosses, le vin, les domestiques, et toutes les autres jouissances du riche, un ministre est porté à conclure que le pays est imposé au maximum ; car, en augmentant le taux, il ne peut plus augmenter le produit d'aucun de ces impôts. Il pourra cependant se tromper parfois dans cette conclusion ; car il se peut bien qu'un tel pays puisse encore supporter un grand surcroît de charges, sans que son capital soit entamé.

FIN DU PREMIER FICHER DE DEUX